Employment and Immigration Canada

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-11
ISBN 0-660-55212-6

1991-92 ESTIMATES

PART III

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

91-03460/

Preface

This Expenditure Plan is designed as a reference document, and, as such, contains several levels of detail to respond to the differing needs of its readership.

Chapter 1 provides an overview of the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs. Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Spending Authorities from Part II of the Estimates and from Volume II of the Public Accounts. This provides continuity with other Estimates documents, and assists in assessing the Program's financial performance over the past year.

For each Program Expenditure Plan, an overview section highlights the Program's current plans, recent performance, financial summaries, and organization. This is followed by a second section that details the Program's activities, their expected results, and other performance information that justifies the resources requested. The document then provides supplementary information on the Program's resources, including details of financial and personnel requirements.

Note that the activity structure of the Immigration Program has been revised since publication of the 1990-91 Expenditure Plan. Details can be found in Chapter 3, page 3-48 (Figure 30).

Due to the uniqueness of Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Employment and Insurance Program	2-1
Immigration Program	3-1
Corporate Management and Services Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

Employment and Immigration Canada (EIC) comprises the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC), and the Department of Employment and Immigration, both of which were established under the 1977 *Employment and Immigration Reorganization Act*.

EIC's overall role, in co-operation with other government departments and the private sector, is to develop, co-ordinate and administer federal policies and programs that are directly linked to Canada's labour market and immigration requirements.

The objectives of EIC's initiatives and policies are stated in its official Mission Statement:

> "At EIC, we help people find jobs or collect Unemployment Insurance benefits between jobs. We manage the entry of immigrants, refugees and visitors. We help workers and employers change as the workplace changes. We also help people learn new skills or start businesses. In short, EIC is an organization where people matter."

The legislative basis for EIC's role in the labour market and in immigration are:

- the *Unemployment Insurance Act* and Regulations;
- the National Employment Service Regulations;
- the *National Training Act* and Regulations;
- the *Immigration Act* and Regulations;
- the *Employment Equity Act* and Regulations; and
- Regulations in accordance with Appropriations acts.

There are also programs and services authorized under the Annual Appropriations Acts.

Organization and Programs

The Commission and the Department of Employment and Immigration (CEIC/D) report to Parliament through the Minister of Employment and Immigration, as does the Canada Employment and Immigration Advisory Council (see Figure 1, page 1-5). The Minister of State for Employment and Immigration, appointed in 1988, is responsible for: Employment Equity, including the Federal Contractors Program; management of the Unemployment Insurance Program, including Section 26 (see note 2, Figure 6, page 2-24); Immigration in the Quebec and Atlantic Regions (except for refugee cases); and Canadian Jobs Strategy projects in Quebec. A Minister of State for Youth was appointed in 1986, to co-ordinate government initiatives for youth.

The CEIC is headed by a chairman, vice-chairman, and two commissioners - a commissioner for workers and a commissioner for employers. The commissioner for workers is appointed after consultations with worker organizations, and the commissioner for employers is appointed after consultation with employer organizations.

The chairman of the CEIC is also deputy minister of the Department of Employment and Immigration. The vice-chairman of the Commission is also associate deputy minister of the Department.

The Programs delivered by EIC are Employment and Insurance, Immigration, and Corporate Management and Services. These Programs are administered by branches within the CEIC/D.

Employment and Insurance Program: This Program comprises four activities:

- Human Resource Development Programs;
- National Employment Services;
- Unemployment Insurance; and
- Canada Employment Centre Management and Joint Services.

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. The activities of the Program are co-ordinated and supported by a regional office in each province, headed by Regional Executive Directors/Directors General, and by National Headquarters Executive Directors of Employment and of Insurance.

Key objectives for 1991-92 are to:

- help selected Unemployment Insurance (UI) claimants to gain rapid re-employment appropriate to their needs, through the provision of re-employment measures;
- provide Canadian Jobs Strategy (CJS) participants with the skills and work experience needed to obtain on-going employment;
- use the most appropriate mechanism to meet clients' needs, as identified through local planning;
- increase access to employment by designated groups, through participation in the CJS;
- increase the number of UI claimants who are undertaking training to acquire skills for re-employment;
- encourage employers to engage in human resource planning and training, so as to have them assume greater responsibility for the development of their workers;
- process claims for UI benefits accurately, rapidly, and at least cost;
- offer an accessible enquiries service at UI Telecentres; and
- protect the integrity of the UI account.

Immigration Program: This program is comprised of four activities:

- Selection, Control and Enforcement Operations;
- Settlement;
- Adjudication; and
- Policy and Management.

These activities are managed at National Headquarters (NHQ) by the Executive Directors of Immigration Policy and of Immigration Operations; the Director General, Adjudication; and the 10 Regional Executive Directors/Directors General.

Key objectives for 1991-92 are to:

- efficiently resolve the 85,000 backlogged refugee claims during 1991-92;
- deter illegal immigration through the implementation of an effective investigations strategy and an efficient investigations function;

- keep the accumulated refugee hearing workload at an agreed upon target by using an efficient inquiry process;
- respond in a timely manner to applications made by Canadian citizens and permanent residents on behalf of their relatives overseas, through an efficient inland selection and control function; and
- efficiently deliver the Immigration Program in the field.

Corporate Management and Services (CMS) Program: Through this program, CEIC/D ensures the development and implementation of policies and programs and provides strategic, operational and administrative support. The Corporate Management and Services Program is comprised of three activities:

- Corporate Management and Administration;
- Systems and Procedures; and
- Canada Employment and Immigration Advisory Council.

The 1991-92 spending plan is shown in Figure 2, page 1-6. Further details of Resources by Organization and Activity are provided in Figure 4, page 4-11.

Figure 1: Organization Structure

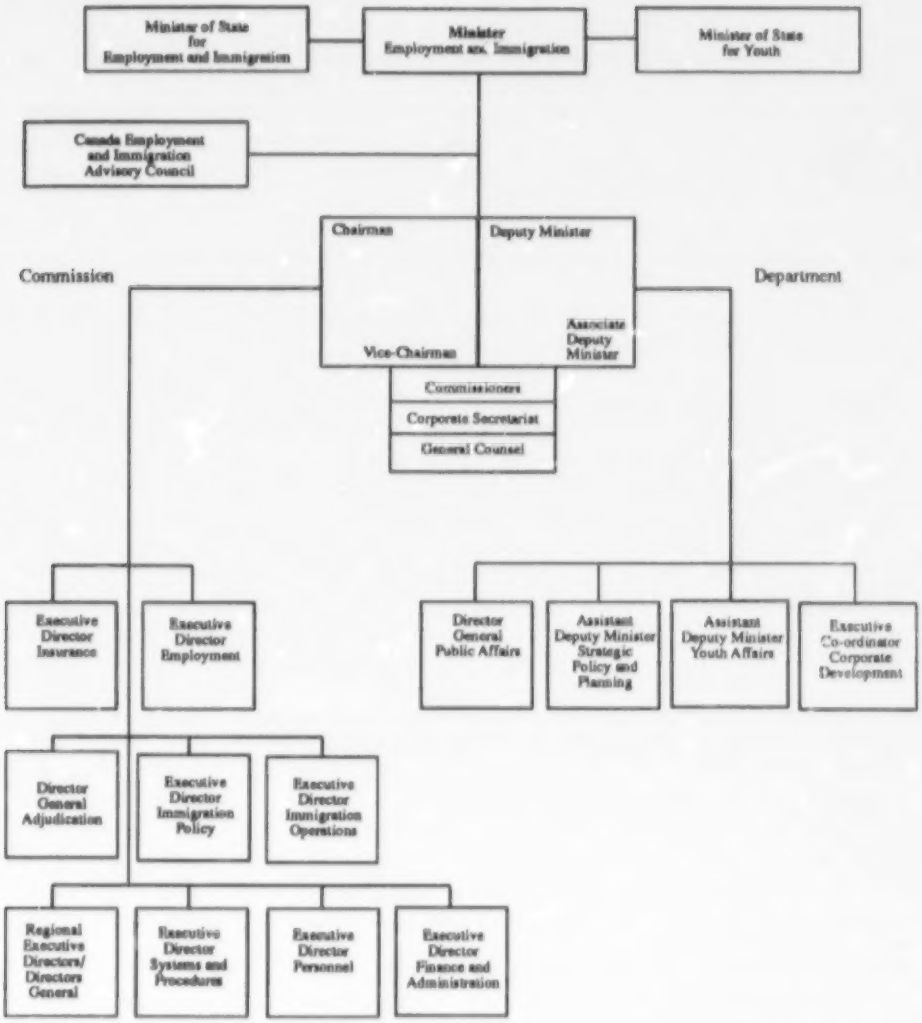

Priorities

The Labour Force Development Strategy (LFDS) was developed as a response to the challenge of ensuring that Canada has a skilled and adaptive workforce which can reinforce business competitiveness and economic growth.

The LFDS is the most significant single initiative undertaken by EIC in the areas of employment and insurance over the last decade. Implementation of the Strategy, including the establishing of new partnerships with the private sector, is, therefore, the key priority for the coming year.

The goals of the LFDS are to:

- increase the private sector's role in training its workers, and ensure that this training corresponds to current labour market needs;
- re-align the Unemployment Insurance program to ensure that more funds are allocated for the active training and rehiring of the unemployed;
- comply with the *Charter of Rights and Freedoms* by altering UI benefits to better respond to the needs of working parents and those workers over age 65; and
- eliminate work disincentives in the UI program.

Because a slowing economy will create major demands for UI programs, maintaining our quality of service delivery will be another major challenge.

Developing ways to implement initial decisions arising from Public Service 2000 recommendations will also be a priority of all Executive Heads in EIC.

Priorities of the Immigration Program for 1991-92 are:

- completing the Backlog Clearance program;
- improving the Refugee Determination process;
- implementing conclusions from the Canada Immigration Centre = Service project (CIC = SERVICE);
- improving the management of the long-term levels plan; and
- enhancing services for the integration of new immigrants.

Spending Plan

CEIC/D estimates total net expenditures of $2.1 billion in 1991-92. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figure 2.

Figure 2: Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Change $	Change %	For details see page
Budgetary					
Employment and Insurance 1	**2,513,865**	4,242,110	(1,728,245)	(40.7)	2-1
Immigration	**310,655**	305,766	4,889	1.6	3-1
Corporate Management and Services	**361,841**	390,362	(28,521)	(7.3)	4-1
Gross Budgetary	**3,186,361**	4,938,238	(1,751,877)	(35.5)	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 2	**1,124,702**	1,146,282	(21,580)	(1.9)	
Net Budgetary	**2,061,659**	3,791,956	(1,730,297)	(45.6)	

1. With the passage of Bill C-21, effective November 18, 1990, the UI Account and Fishermen's Benefits are no longer subsidized by government contributions.
2. In accordance with Sections 49 and 117 of the *Unemployment Insurance Act*, the costs of administration of this Act shall be charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, CEIC/D's operating costs for administering the *Unemployment Insurance Act* are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is explained on page 5-12.

Employment and Insurance Program
1991-92
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 2-4
B. Use of 1989-90 Authorities 2-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 2-7
B. Financial Summaries 2-12
C. Program Profile
1. Introduction 2-14
2. Mandate 2-14
3. Objective 2-15
4. Program Organization for Delivery 2-15
5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 2-18

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs 2-22
B. National Employment Services 2-33
C. Unemployment Insurance 2-45
D. CEC Management and Joint Services 2-54

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 2-57
2. Personnel Requirements 2-58
3. Transfer Payments 2-60
4. Net Cost of Program 2-62
5. Revenue 2-62
B. Government Annuities Account
1. Financial Statements 2-63
2. Notes to Financial Statements, March 31, 1990 2-64

Topical Index 2-66

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
5	Operating expenditures	**95,725**	83,444
10	Grants and Contributions	**1,483,662**	1,461,031
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	**35**	35
(S)	Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	**-**	2,889,000
(S)	Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	**-**	284,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	**100,226**	95,559
	Total Program	**1,679,648**	4,813,069

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Employment and Insurance Program	
5	Employment and Insurance - Operating expenditures	**95,725,000**
10	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	**1,483,662,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates							1990-91 Main Estimates
		Budgetary 1						
	Authorized Person-years 2	Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote	Total	
Human Resource Development Programs	1,971	162,978	173	2,871,241	3,034,392	11,793	3,022,599	1,985,225
National Employment Services	4,777	273,096	191	12,421	285,708	260,864	24,844	29,257
Unemployment Insurance 3	8,791	438,480	19,814	-	458,294	452,814	5,480	3,178,574
CEC Management and Joint Services	2,233	135,155	316	-	135,471	108,746	26,725	25,013
Less: Benefits paid in accordance with the following sections of the *Unemployment Insurance Act*, (S.C. 1970-71-72, c. 48, S.1):								
Sections 24, 25 and 26 with respect to Human Resource Development Programs activity				(1,400,000)	(1,400,000)		(1,400,000)	(405,000)
	17,772	1,009,709	20,494	1,483,662	2,513,865	834,217	1,679,648	4,813,069
1990-91 Authorized Person-Years	17,755							

1. Capital Vote is not required as the resources will be recoverable from the Unemployment Insurance Account.
2. See Figure 31, page 2-39 for additional information on person-years.
3. 1990-91 includes the Government's Contribution to the UI Account ($2,389 million), and the Government's Contribution in respect of Fishermen's benefits ($234 million). With the Passage of Bill C-21, effective November 18, 1990, the UI Account and Fishermen's Benefits are no longer subsidized by Government contributions.

B. Use of 1989-90 Authorities – Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance Program			
5	Operating expenditures	79,726,000	119,745,178	88,387,732
6	To write-off from the accounts of Canada debts due to Her Majesty in Right of Canada amounting to $16,930.30 for Government Annuities Account overpayments – transfer of $16,930 from Employment and Immigration Vote 5	-	16,931	16,930
10	Grants and contributions	1,479,199,000	1,622,908,160	1,562,398,808
(S)	Supplementary retirement benefits - annuities agents pensions	35,000	35,304	35,304
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,661,000,000	2,423,442,886	2,423,442,886
(S)	Government's contribution in respect of fishermen's benefits	286,000,000	251,013,556	251,013,556
(S)	Contributions to employee benefit plans	93,146,000	91,542,000	91,542,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	62,894	62,894
Total Program - Budgetary		4,599,106,000	4,508,764,999	4,408,900,110

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D Program and is a major element in the federal government's social and economic development efforts. Its principal activities are Human Resource Development Programs, also known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), National Employment Services (NES), and Unemployment Insurance (UI). A fourth activity, CEC Management and Joint Services, primarily provides support to the other activities within this program, and details of its performance are provided in Section II.

In 1989, the Government introduced the Labour Force Development Strategy (LFDS) as a more active response to the needs of the unemployed. The Strategy mobilizes a national effort and challenges all labour market partners to increase the skill levels of Canadians and find the best combination of policies and programs to ensure that all Canadians achieve their potential.

The Strategy's implementation schedule was tied to the passage of Bill C-21 and was adjusted accordingly. With the promulgation of the legislation in November 1990, EIC will phase in the Strategy's various initiatives beginning January 6, 1991 (see pages 2-26 and 2-35 to 2-37). These initiatives will:

- increase and improve federally-assisted training efforts;
- increase the amount of adjustment assistance given to employers and workers affected by technological and market change;
- strengthen human resources and equity planning, and to promote training within the private sector; and
- enhance community-based employment development.

The design and delivery of CJS and NES program and service initiatives will be guided by the recommendations outlined in the Canadian Labour Market and Productivity Centre's (CLMPC) reports. These reports touched upon the need to strengthen the private sector's involvement in the formulation and implementation of labour market policies, training and human resources planning. EIC is responding to these recommendations by realigning its programs and services according to the principles outlined below.

Employment Programming Principles:

- **Partnerships:** EIC is entering into a new era of partnership with other labour market partners, including business, unions, provincial and territorial governments, educators interested organizations and individual Canadians. The participation of partners in developing and delivering labour market policies and programs will be expanded.

- **Community-Baed Participation:** EIC will seek improved community involvement in the delivery of labour market programs.

- **Client-Centered Approach:** EIC, in consultation with its labour market partners, will work to conceive and implement programs and services that meet the real employment needs of the client, and that ensure that the client plays an active role in the selection of appropriate interventions.

- **Accessibility:** EIC will improve the availability of information on programs and services and will use broad and reasonable program eligibility criteria. This will achieve greater flexibility in the timing and location of program interventions, and will provide ease of use for both clients and labour market partners.

- **Client Self-Sufficiency:** EIC will provide programs that address clients' labour market difficulties while helping them become self-sufficient in the labour market.

- **Comprehensiveness:** EIC will provide comprehensive client assistance that addresses many employment needs, including development of technical skills, life skills management, interpersonal skills and effectiveness skills.

- **Equity:** EIC will use special measures to remove barriers to employment, and will promote employment equity for groups that have been denied equal access to jobs in the past. These groups include women, aboriginal people, people with disabilities and members of visible minorities. Social Assistance Recipients will be considered for program activities on the same basis as the four designated groups.

1991-92 activities will ultimately affect the way that EIC does business. Priorities and objectives common to CJS, NES, and UI (see pages 2-26, 2-27, 2-35 to 2-37, 2-48 and 2-49) will support efforts to:

- complete the policy and service developmental work;
- implement or enhance selected initiatives;
- implement and support the new relationship with labour market partners;
- interface the management information systems; and
- protect UI funds.

Success in achieving these priorities relies on strengthened linkages between the three principal activities: Unemployment Insurance, National Employment Services, and Canadian Jobs Strategy. Success also depends upon the increased involvement of the EIC's labour market partners in the planning and delivery of programs and services. These new linkages are reflected in initiatives that will cross traditional lines of responsibility, and involve staff from the three areas. Examples of these initiatives are the:

- Claimant Re-Employment Strategy;
- gathering and dissemination of labour market information;
- development and implementation of the Designated Groups Strategy;
- private sector consultations;
- protection of public funds; and
- automation initiatives.

Human Resource Development Programs (Canadian Jobs Strategy)

The Canadian Jobs Strategy helps Canadians to increase their job skills through training and work experience, and encourages local development and community initiatives. Highlights of plans for 1991-92, as well as recent performance, follow. A more detailed analysis of the activity is provided in Section II.

In 1991-92, efforts will focus on corporate priorities:

- completion of policy and service developmental work, including a revision of the program structure and the supporting Operational Planning Framework (OPF) (see page 2-26);
- implementation or enhancement of selected initiatives (see page 2-26), including:
  - developmental uses under Section 26.1 of the *UI Act*;
  - youth initiatives;
  - new programming; and
  - intervention strategy for older workers and designated groups;
- implementation and support of the new relationship with labour market partners (see pages 2-27 and 2-28), including:
  - new federal-provincial Social Assistance Recipients (SARs) agreements;
  - bilateral training agreements;
  - consultations with the private sector; and
  - aboriginal management boards;
- automated management information systems interface, including interface of the CJS on-line system with the UI system to capture information on UI participants in CJS programs.

Now that Bill C-21 has been approved, EIC has revised its implementation plans. Some of the initiatives originally scheduled for implementation on April 1, 1990, are being phased in beginning January 6, 1991. These are the:

- introduction of the Employment Assistance Option, scheduled for January 6, 1991;
- enhancement of the Community Futures Program, scheduled for Spring, 1991;
- negotiation of bilateral agreements, scheduled for April 1, 1991; and
- staff training, scheduled for April 1, 1991.

Achievements in 1989-90, under the Human Resource Development Programs, include:

- Social Assistance Recipients: A major federal and provincial/territorial conference was held in 1989. Discussions provided the basis for the enhanced programming proposals now being examined. Federal-provincial agreements were extended for 1989-90, with about $200 million made available.

- Federal-Provincial Training Agreements: For 1989-90, federal-provincial training agreements were extended, pending passage of Bill C-21. Approximately $580 million was made available for this purpose.

- Increased Responsiveness: Efforts were continued to make EIC programs and services more accessible and better adapted to the needs of the community, through extensive use of follow-up survey results and local planning strategies (see page 2-28).

- More Effective Management: The implementation of an on-line system resulted in an increased monitoring of activities and trends, which translated into a lower slippage of funds available (see page 2-29).

National Employment Services

The National Employment Services assists the Canadian labour market by gathering and disseminating labour market information, providing labour exchange services, and assisting individuals, communities and industries to adapt to changing labour market conditions.

Priorities in 1991-92 include:

- completion of policy and service developmental work (see pages 2-35 and 2-36), including:
  - a revised program and service structure and a supporting Operational Planning Framework;
  - the Labour Market Information action plan;
  - local Human Resource Planning (HRP) Program/Service; and
  - a review of the *Employment Equity Act* by a Parliamentary Committee in 1991, and its report to Parliament;
- implementation and enhancement of selected initiatives (see pages 2-36 and 2-37), including:
  - the Claimant Re-Employment Strategy;
  - an expanded role for, and effective management of, employment counselling;
- implementation and support of the new relationships at the national, regional and local levels with labour market partners, including designated group representatives and Local Advisory Committees (see page 2-36);
- interfacing of management information systems (see page 2-36); and
- protection of UI funds (see page 2-36).

The changes from the priorities previously announced are:

- Employer Services Strategy: The Employer Services Strategy is now tied to the new training culture that was introduced as a result of consultations with the private sector. Expectations are that employers in the private sector will take a more active approach in training their workers. It will be addressed in the work under way for the development of a new program structure.

Achievements in 1989-90 include:

- Claimant Re-Employment Strategy (CRS): The CRS was introduced in 32 CECs that operated as lead-site offices (pilot projects) across Canada. The lead site experiences permitted testing of locally-designed approaches for the rapid re-employment of selected UI claimants (see page 2-37).

- National Occupational Classification (NOC): Validation by users of the new occupational classification system was successfully completed. Prototype testing of JOBSCAN, an automated system for identifying job-related requirements, was successfully carried out in the Ottawa/Hull area.

- Labour Market Information (LMI): Operational guidelines for the planning process in CECs were issued in September 1989, and the Labour Market Information guidelines were revised in November 1989. Advances were made to ensure that LMI analysts are given access to micro computers in CECs. Small-area data from the 1988 Census was provided to the regions.

- Counselling: Group Information Sessions: A Leader's Guide for Group Information Sessions on Job Search Tips was developed and distributed, in French and English. In addition, a three-day training package was designed to train CEC staff to deliver the job-search tips sessions. About 60 counsellors from the lead sites received this training.

- Employer Services: Eighty-four employer services counsellors participated in core training, and an additional 245 completed the marketing and quality-of-service training.

Unemployment Insurance

The UI activity aims to promote economic growth and flexibility through the provision of temporary income support to qualified workers, and without placing an unnecessary burden on individuals, groups or regions.

The major challenge in 1991-92 is to maintain an acceptable quality of service delivery and control during a period of anticipated high demand for UI. Therefore, plans for the year will focus on the consolidation of program delivery in the context of significant legislative change (Bill C-21), the Claimant Re-employment Strategy and technological change in the form of office automation and national system upgrades.

Figure 1 summarizes important operational volumes and performance indicators. It also details the 1989-90 results and, where applicable, the targets for 1991-92.

Figure 1: Highlights of UI Plans and Recent Performance

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Initial and renewal claims processed	**3,815,000**	3,673,200	3,300,467	3,230,078	3,228,092
Benefit warrants issued	**33,830,000**	33,427,000	29,916,169	29,600,896	30,133,000
Social Insurance Number cards issued	**1,000,000**	1,000,000	993,807	919,675	815,444
Annuities contracts administered	**171,800**	179,400	187,100	195,179	203,309
Premium reduction applications processed	**44,400**	43,000	41,726	41,282	39,041
Appeals considered within 30 days of receipt	**90.0%**	90.0%	85.8%	86.2%	86.0%
Claims processed per productive person-year	**1,100**	1,100	1,100	1,061	1,022
Investigations completed per productive person-year	**1,310**	1,310	1,307	1,410	1,388

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92			Forecast 1990-91			Actual 1989-90	Actual 1988-89
	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expen-diture	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expen-diture	Net Expen-diture	Net Expen-diture
Human Resource Development Programs	1,634,392	11,793	**1,622,599**	1,761,601	5,436	1,756,165	1,655,163	1,591,043
National Employment Services	285,708	260,864	**24,844**	295,523	254,318	41,205	44,401	44,490
Unemployment Insurance 1	458,294	452,814	**5,480**	2,045,589	452,037	1,593,552	2,679,298	2,660,872
CEC Management and Joint Services	135,471	108,746	**26,725**	139,397	118,770	20,627	30,038	26,897
	2,513,865	834,217	**1,679,648**	4,242,110	830,561	3,411,549	4,408,900	4,323,302
Person-Years 2								
Controlled by TB	17,772	-	**17,772**	18,325	-	18,325	18,387	18,437
Other	-	-	-	460	-	460	500	565
	17,772	-	**17,772**	18,785	-	18,785	18,887	19,002

1. 1990-91 and previous years includes government's contribution to the UI Account and government's contribution in respect of fishermen's benefits. Effective November 18, 1990, the UI Account and Fishermen's Benefits are no longer subsidized by Government contributions.
2. See Figure 31, page 2-59, for additional information on person-years.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $1.7 billion or 51% lower than the 1990-91 forecast. The decrease is primarily due to the Government's Contribution to the UI Account and Fishermen's Benefits. Effective November 18, 1990, the UI Account and Fishermen's Benefit are no longer subsidized by Government contributions. Further details are provided in Section II.

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1990) is $1.4 billion or 29% lower than the 1990-91 Main Estimates of $4.8 billion (see Spending Authorities, page 2-5). The decrease is primarily due to the elimination, effective November 18, 1990, of the Government Contribution to UI Account and to Fishermen's Benefits. Further details are provided in Section II.

Figure 3: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Acc.	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Acc.	Net expenditure	Change in Net expenditure
Human Resource Development Programs	1,657,265	2,102	1,655,163	1,597,507	1,962	1,595,545	**59,618**
National Employment Services	277,625	233,224	44,401	256,163	231,155	25,008	**19,393**
Unemployment Insurance	3,109,705	430,407	2,679,298	3,371,408	418,713	2,952,695	**(273,397)**
CEC Management and Joint Services	177,836	147,798	30,038	124,601	98,743	25,858	**4,180**
	5,222,431	813,531	4,408,900	5,349,679	750,573	4,599,106	**(190,206)**
Person-Years *							
Controlled by TB	18,387	-	18,387	18,060	-	18,060	**327**
Other	500	-	500	-	-	-	**500**
	18,887	-	18,887	18,060	-	18,060	**827**

* See Figure 31, page 2-59 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $190.2 million or 4% lower than the 1989-90 Main Estimates (and 827 more person-years). The difference is primarily due to the decrease in the Government's contribution to the UI Account and to the Fishermen's Benefits and to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment programs. For more details see pages 2-26, 2-35, 2-48, and 2-55.

C. Program Profile

1. Introduction

The Employment and Insurance Program plays a major role in the government's social and economic effort.

To achieve its objectives, Employment and Insurance staff must co-operate with federal and provincial governments and agencies at all levels, and with organizations and individuals within the private sector.

This co-operation involves:

- The Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) in the administration of the Community Economic Development Fund Program;
- Agriculture Canada, which funds the Canadian Rural Transition Program that is delivered through Canada Employment Centres;
- Industry, Science and Technology, as well as Indian Affairs and Northern Development, on funding and delivering programs that support aboriginal self-reliance (Canadian Aboriginal Economic Development Strategy);
- Indian and Northern Affairs, when services to aboriginal people overlap;
- Local Advisory Councils, which provide a forum for community leaders and government representatives to discuss local economic issues;
- regional economic development bodies, such as the Western Diversification Office, and the Atlantic Canada Opportunity Agency;
- Local Agricultural Employment Boards working with Agricultural Employment Services, using private-sector contractors to deliver specialized employment services to the agricultural sector;
- National Health and Welfare, which evaluates the long-term effectiveness of provincial programs for social assistance recipients;
- Revenue Canada, which collects unemployment insurance premiums on behalf of CEIC/D, and rules on the insurability of employment under the UI Act, and the certification of private educational institutions under the *Income Tax Act*:
- Labour Canada, as CEIC/D administers claims for labour adjustment benefits;
- Fisheries and Oceans, as consultations take place regarding the technical aspects of the payment of fishermen's benefits; and
- other government departments, where CEIC/D provides operational support through administration of the Social Insurance Number Registry.

2. Mandate

The *Unemployment Insurance Act* is the legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate through the *Unemployment Insurance Act* and Regulations (including job creation, work sharing and training benefits); the National Employment Service Regulations; the *National Training Act* and Regulations (formerly the *Adult Occupational Training Act* and Regulations); the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the *Appropriation Acts*; and the *Employment Equity Act*.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the *Government Annuities Act*, RSC, c. G6, and was modified by the *Government Annuities Improvement Act*, SC 1974-75-76, c. 83.

3. Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market, consistent with national, social and economic goals, and in a manner that promotes:

- a labour force which meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, employment services are extended through service contracts with community-based organizations administering Outreach projects that serve employment-disadvantaged clients. In agricultural areas, specialized employment services are provided by Agricultural Employment Services offices and sub-offices. These services are co-ordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point of their community, and they identify and resolve local employment and insurance problems and provide feedback that is used to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include:

- providing labour market information on wage rates by occupation, labour supply, and working conditions; assisting in recruiting workers and resolving human resource development issues through financial assistance for employee training (CJS participation); advising on other CEIC/D programs and services, including information on employers' rights and obligations under the UI program.

Worker-related services provided through CECs include:

- job referrals and labour market information; the many employment programs of the Canadian Jobs Strategy; employment counselling, and aptitude and interest testing; diagnostic services; selection and referral for training and income support; answering enquiries and providing information concerning unemployment insurance; processing claims for benefits; and making decisions on benefit entitlement.

Activity Structure: The Employment and Insurance Program is composed of four activities, with a number of sub-activities, as shown in Figure 4. For more details about the sub-activities, see Section II.

Figure 4: Activity Structure

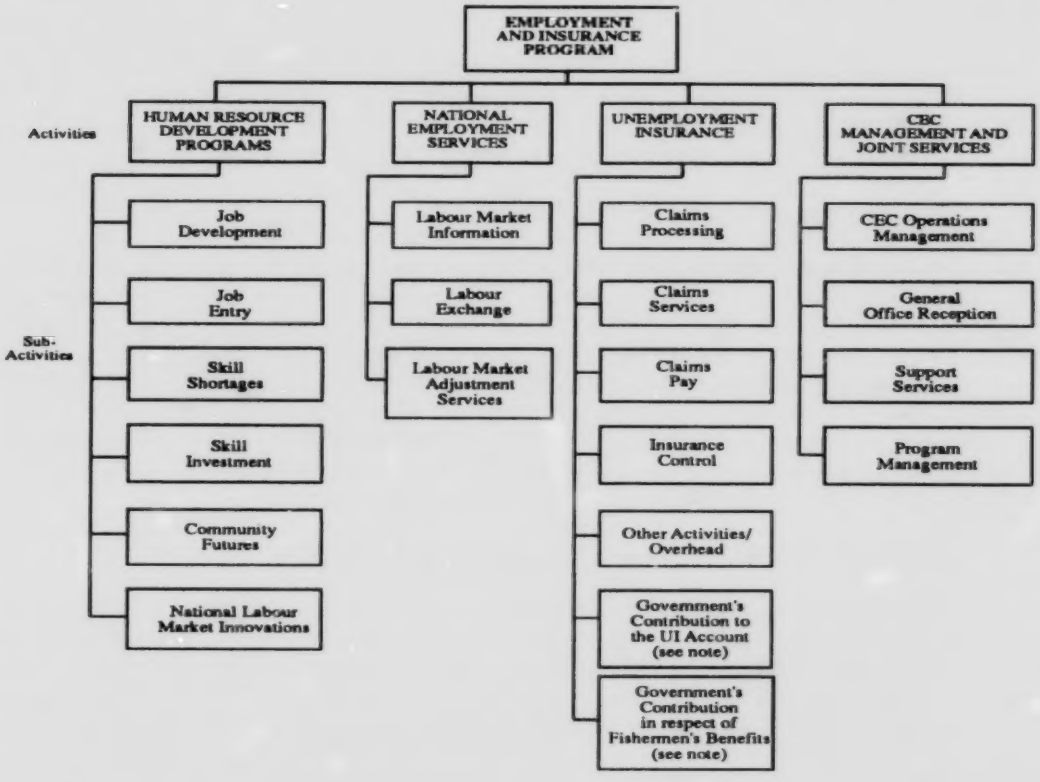

Note: With the passage of Bill C-21, effective November 18, 1990, the UI Account is no longer subsidized by Government contributions.

Organization Structure: National headquarters is responsible for operational and program policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to two executive directors. The 10 regional headquarters co-ordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction. Figure 5 relates the Program's organizational structure to its activities, and indicates the resources required for 1991-92.

Figure 5: 1991-92 Resources (Gross) by Organization/Activity ($000)

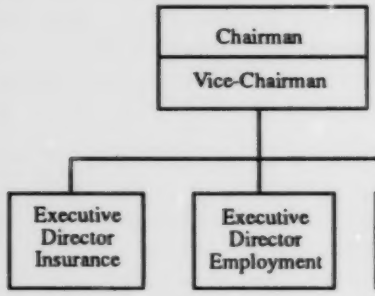

Activities	Executive Director Insurance	Executive Director Employment	10 Regions	Program Total
Human Resource Development Programs 1,971 P-Ys		117,243	1,517,149	1,634,392
National Employment Services 4,777 P-Ys		8,457	277,251	285,708
Unemployment Insurance 8,791 P-Ys	59,504		398,790	458,294
CEC Management and Joint Services 2,233 P-Ys		4,844	130,627	135,471
	59,504	130,544 *	2,323,817	2,513,865

* Information provided for illustrative purposes only. Actual resources not available at this time.

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

The Commission/Department's initiatives under the Labour Force Development Strategy (LFDS) remain the major operational priority for the Employment and Insurance Program in 1991-92. The labour market trends that were anticipated for the 1990s, and which led to the development of the LFDS, are the factors that will have a significant impact as the Strategy is implemented.

The Canadian workforce will undergo pressures from international competition, technological change and varying market demands during the next decade. Canada's competitors are improving productivity through technology, innovation and the education and training of their workforces. Advances in technology are changing the skill levels required for most occupations. Also, the mix of occupations will shift, and the demand for a more skilled workforce will rise considerably. This will require workers to sustain a lifetime of learning in the workforce in order to keep their skills current, or to expand their range of skills. Workers with low levels of skills and education are most vulnerable to labour market changes and occupational shifts. This situation is aggravated by the high drop-out rate from secondary schools, which is almost 30%. A concerted effort is needed to ensure that Canada's youth have the basic education needed to acquire higher job skills.

One of the prime causes of the inadequate skill levels of the Canadian workforce is the lack of training provided by the business community. Formal training is offered by about 25% of businesses, mostly large companies. Although small businesses provide a substantial amount of informal training, they are often constrained by a lack of financial resources, and a high rate of employee turnover.

Many regions of the country are facing the challenge of bringing the skill levels of their labour forces in line with the needs of the 1990s. This challenge is compounded by demographic conditions, in particular the small number of young people entering the labour market. Barriers to designated groups who have traditionally played a marginal role in the economy, and who have faced employment discrimination, must be removed so that more of the available labour force is used.

Older workers who lose their jobs often have difficulty adjusting to changes in the labour market. Particular effort will be made to assist these workers to acquire skills needed in today's labour market.

A number of Canada's major competitors allocate a greater proportion of their resources to labour force training and skills upgrading than Canada does. Prior to the introduction of the LFDS, the dominant purpose of Canada's labour market programming was to provide temporary income support to unemployed workers. The proportion of unemployment insurance benefits used to fund training must be increased significantly.

Amendments to the *Unemployment Insurance Act*, under Bill C-21, made significant changes to the Unemployment Insurance Program, the most important of which were the redirection of funds to more active training and the re-employment measures to help the unemployed.

Policy Response

The Labour Force Development Strategy is the policy response of the Commission/ Department (under the Employment and Insurance Program) to the labour force challenges facing Canada in the 1990s. The amendments to the *Unemployment Insurance Act*, under Bill C-21, which was given royal assent on October 23, 1990, are integral to the full implementation of this strategy.

Four broad initiatives comprise the LFDS:

- strengthening of human resources and equity planning; and achieving increased investment by the private sector in training in order to ensure the optimum use of human resources;
- initiatives that address the needs of the unemployed and improve the employability of clients;
- implementation of the amendments to the *Unemployment Insurance Act* that make the program more fair, and introduce improved benefit provisions; and
- implementation of the amendments to the *Unemployment Insurance Act* that restructure access to benefits, and reduce the amount of work disincentives inherent in the program.

Private Sector Training

The establishment of the Canadian Labour Force Development Board is a significant milestone in the development of labour market policies in Canada. The board represents a new way in which governments and major partners -- business, labour, social action groups and training providers -- will work together in dealing with training and human resource issues. The move to establish the Board comes from the labour market partners themselves, and is the result of widespread and extensive consultations among representatives of business, labour, social action groups and training providers, under the auspices of the Canadian Labour Market and Productivity Centre.

The Board will provide advice and recommendations to the Minister of Employment and Immigration Canada on federal training activities and human resource development. Among the issues that the Board will address are the development of a training culture among all labour market partners; standards for skills training and certification to promote access and portability; standards of equity and access to training programs; guidelines on the allocation of funds for skills training; links between education and training systems; sectoral and community training initiatives; and high quality counselling services.

The Canadian Labour Market and Productivity Centre's Phase II report recommends that complementary non-governmental structures at the provincial and sub-regional levels be established. It is envisaged that such sub-regional boards would be in place by 1994. Their role would be to assume responsibility for local skills training decisions.

A parallel consultation process was undertaken with the Aboriginal community, which led to the creation of the Aboriginal Employment and Training Strategy and the National Aboriginal Management Board. This will ensure that training and other human resource development activities are managed with the direct input of Aboriginal people. The two boards will be linked through joint membership of the Aboriginal representatives.

With the passage of Bill C-21, additional funding will become available through the LFDS for: promotion and support of increased human resource planning in sectors, firms and occupations; co-operative education to assist more youth to make the transition from school to work; developing wider strategies at entry-level; the Industrial Adjustment Service to assist employees and firms facing major expansion, closure or technological change; and the Community Futures Program, which assists communities to develop plans and strategies to create jobs through enterprise development.

Initiatives to Help the Unemployed

The second response of the Labour Force Development Strategy includes initiatives to address the needs of the unemployed. Funding will be available for social assistance recipients; expanded Aboriginal programs; and adjustment assistance for displaced older workers. The amendments to the Unemployment Insurance Program strengthen the ability of the Program to focus on the adjustment needs of UI claimants, and permit more skills training to assist claimants. The Claimant Re-employment Strategy plays a key role in this initiative through the provision of selected re-employment measures such as job search information and intensive counselling.

Under the Act, a larger proportion of UI funds can be used to expand active developmental assistance, such as training, relocation assistance and self-employment incentives.

Specifically, active developmental uses of UI funds are:

- Training Programs: UI funds will pay for administrative costs, course purchase, basic income support, and supplementary allowances for the care of dependent children, and travelling and living away from home expenses while attending courses and programs;

- Relocation Assistance: UI claimants who wish to move to areas where job prospects are better will benefit from expanded relocation assistance; and

- Self-employment and Entrepreneurship: UI claimants who have the potential to develop a viable business can collect benefits while starting a business or becoming self-employed.

Improved Benefit Provisions

Improved benefit provisions that make the Program more fair to claimants, and meet the requirements of the *Charter of Rights and Freedoms*, have been introduced. These provisions cover:

- greater flexibility in combining regular, sickness, maternity and parental benefits;
- benefit coverage after the age of 65; and
- other housekeeping amendments that simplify the administration of the Program.

Access to Benefits/Work Disincentives in Program

Amendments to the *Unemployment Insurance Act* that restructure access to benefits and revise the policy on penalties and fraud were included under Bill C-21. Highlights of these changes are:

- retention of the Program's sensitivity to regional economic conditions, but increases in the minimum qualifying periods in most areas;
- simplification of the benefit structure to a single phase and a reduction in the maximum duration of benefits;
- increases in the disqualification penalties for claimants who quit their jobs without just cause, are fired for misconduct, or refuse to take new jobs; and
- increases in penalties/prosecution of employers and employees who knowingly submit false information.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs

Objective

The Human Resource Development Programs activity seeks to increase the marketability and employability of Canadians, to expand employment opportunities, and to meet the needs of the labour market. It does so by developing and adapting the skill base through a combination of work experience and training, mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market.

Description

The underlying principle of the Human Resource Development Programs activity, publicly known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), is to ensure that federal resources are used effectively to provide assistance where it is most needed. CJS addresses the demands of a rapidly changing labour market through six major programs, each with separate objectives and clientele. Five of them involve consultation between CECs, employers, and other community representatives. They are:

- **Job Development**. This program will continue to offer on-the-job training, classroom training and work experience activities to help the long-term unemployed find jobs.
- **Job Entry**. This program will continue to provide training, work experience and counselling opportunities for young people facing difficulties entering the labour market, severely employment disadvantaged, women re-entering the labour market, and students preparing for eventual labour market entry.
- **Skill Shortages**. This program assists employers facing pressing occupational skill shortages, by training to meet skill requirements or by relocating skilled workers.
- **Skill Investment**. This program assists workers threatened by technological or market changes; it includes subsidized training, relocation assistance, help in setting up training trust funds, and support for work sharing.
- **Community Futures**. This program provides for local strategic planning for small business development support, entrepreneurship support, training, and relocation assistance to help selected communities outside metropolitan areas.

The sixth CJS program, **National Labour Market Innovations**, encourages and facilitates new and innovative ideas for improving the functioning of the labour market by cost sharing pilot and demonstration projects.

Financial Summaries

The Human Resource Development Programs activity accounts for approximately 65% of the 1991-92 Employment and Insurance Program's gross financial requirements and 11% of the total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, 22% of the total operating funds and 99% of the grants and contributions of the Program.

In 1991-92, personnel and operating costs will account for 10% of gross activity expenditures, and grants and contributions will account for 90%.

Figure 6, the Activity Resource Summary, details the gross expenditures broken down into operating expenditures, statutory expenditures under the Developmental Uses Sections 24, 25, 26 and 26.1 of the *Unemployment Insurance Act* (see note 2, Figure 6), and program funds. Net activity expenditures are obtained by deducting UI Sections 24, 25, 26 and 26.1 expenditures and recoverable expenditures from the UI Account. EIC has moved to a bottom-up planning approach that gives regions and CECs maximum flexibility in meeting locally-identified needs. This means that block allocations are given to regions based on factors such as: a confirmation of the annual overall program resources level by the Treasury Board, usually received in late November; government and corporate ongoing and emerging priorities; historical expenditure patterns; and weighted level of unemployment. Regions, in consultation with CECs and labour market partners, will allocate these program funds and will submit their preliminary plans at the end of January 1991.

Figure 7, Program Funds, by Region, indicates the expenditure levels. Approved regional block allocations for 1991-92 are not expected to be available until March 1991.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92 1		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operating expenditures	163,151	1,971	169,328	2,243	106,537	2,184	98,625	2,246
UI Sections 24, 25 and 26 expenditures 2	1,400,000		626,000	-	424,272	-	365,679	
Program funds								
Job Development			458,575	-	462,435	-	480,693	
Job Entry			530,227	-	521,512	-	498,350	
Skill Shortages			265,910	-	266,939	-	246,338	
Skill Investment			119,420	-	95,611	-	77,782	
Community Futures			157,635	-	140,063	-	117,764	
National Labour Market Innovations			28,661	-	32,275	-	36,150	
Other programs 3			31,845	-	31,893	-	37,266	
Total program funds 4	1,471,241	-	1,592,273	-	1,550,728	-	1,494,343	-
Total gross expenditures	3,034,392	1,971	2,387,601	2,243	2,081,537	2,184	1,958,647	2,246
Less: UI Sections 24, 25, 26 and 26.1 expenditures 2	1,400,000	-	626,000	-	424,272		365,679	
	1,634,392	1,971	1,761,601	2,243	1,657,265	2,184	1,592,968	2,246
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 5	11,793	-	5,436	-	2,102	-	1,925	-
Net activity expenditures	1,622,599	1,971	1,756,165	2,243	1,655,163	2,184	1,591,043	2,246

1. 1991-92 Estimates exclude funding to be appropriated from Treasury Board Vote 10 in respect of Youth Employment Programs.
2. Participants in certain CJS-related programs receive benefits from the UI Account. This Account is financed by employee and employer contributions and is not part of the government's appropriated funds. The following payments made from the UI Account are therefore deducted from gross expenditures to arrive at a net figure for the activity:
   - Section 24 ($90 million) of the *Unemployment Insurance Act* permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks to avoid lay-offs.
   - Section 25 ($120 million) relates to the job creation activities, under authority of the *Unemployment Insurance Act*, that create productive term employment for unemployed people. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocations.
   - Section 26 ($1,190 million) relates to income support paid to full-time trainees under authority of the *Unemployment Insurance Act*, while taking training under CJS programs. Includes $480 million (Section 26.1) for the payment of costs for courses, supplementary training allowances and other allowances to claimants referred to courses and programs.
3. Includes the following: Section 25 UI Job Creation, Skills Growth fund; Contributions to the province of Nova Scotia; and items in 1991-92 for which decisions on regional allocations are pending. Previous years included: grant to the Calmeadow Charitable Foundation, grant to the Canadian Council for Native Business; grant to the World Association of Public Employment Service; grant to Mohawk College, and Contribution to l'Association de l'ataxie de Friedreich.
4. Distribution of program funds by major program is not available at this time.
5. For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-12.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92, as shown in Figure 6, are $133.6 million or 8% less than the 1990-91 forecast (and 272 fewer person-years). The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• resources obtained from Treasury Board for Youth Employment Programs (281 fewer person-years);	(165.6)
• a net increase in CJS program funding;	51.8

- Labour Force Development Strategy: additional operating costs; 10.0
- Language training related to activities in the Immigration program; and (52.4)
- increased immigration levels (9 more person-years). 22.4

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 forecast is $175.9 million or 11% higher than the 1990-91 Main Estimates of $1,580 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to:

($ millions)

- resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment Programs (281 person-years); 165.6
- language training related to activities in the Immigration Program; 34.1
- expenditure reduction to offset the Adjustment Assistance Program requirements and reduction in Refugee Backlog Language Training. (30.7)

Figure 7: Program Funds by Region

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90	Actual 1988-89
Newfoundland			98,720		96,773	89,917
Nova Scotia			79,614		72,377	70,968
New Brunswick			95,536		88,484	67,042
Prince Edward Island			14,330		14,018	13,521
Quebec			431,507		425,312	408,629
Ontario			369,408		371,884	386,697
Manitoba			65,283		63,469	62,922
Saskatchewan			55,730		55,596	51,847
Alberta/NWT			136,935		139,499	135,504
British Columbia/Yukon			203,811		205,782	192,130
			1,550,874		1,533,194	1,479,177
NHQ/unallocated 3			41,399		17,534	15,166
Total Program Funds	**1,471,241**	4	1,592,273		1,550,728	1,494,343

1. Distribution of program funds by region is not available at this time.
2. Forecasts are as at November 30, 1990.
3. Unallocated funds include items for which decisions are pending the review of local economic circumstances, program funds that are centralized at national headquarters and items in 1990-91 for which decisions on regional allocations are pending.
4. 1991-92 Estimates exclude funding to be appropriated from Treasury Board Vote 10 in respect of Youth Employment Programs.

Figure 8: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	2,081,537	2,184	1,995,507	1,995	**86,030**	**189**
Less: UI Sections 24, 25 and 26 expenditures	424,272	-	398,000	-	**26,272**	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	2,102		1,962		**140**	
Net activity expenditures	1,655,163	2,184	1,595,545	1,995	**59,618**	**189**

Explanation of Change: The 1989-90 actual is $60 million or 4% higher than the 1989-90 Main Estimates (and 189 more person-years). The difference is primarily due to:

	($ millions)
• resources from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment Programs (190 person-years);	126.5
• a lapse in Social Assistance Recipients funding due to delays in negotiating new federal/provincial agreements; and	(25.9)
• lapses in various CJS grants and contributions programs.	(34.8)

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: Delays experienced in the approval of Bill C-21 mean that most of the 1990-91 priorities will be carried over into 1991-92. CEIC/D will therefore focus on the implementation of new or enhanced initiatives, and the recommendations of the private sector reports, in particular:

- **Completion of Policy and Service Developmental Work:**

  - Program Structure/Operational Planning Framework (OPF): The new program structure is based on the recommendations of the seven private sector task force reports prepared under the auspices of the Canadian Labour Market and Productivity Centre. If approved, the structure and supporting OPF will merge CJS and NES into one activity: Employment. This will provide more integrated program planning and delivery. Partial implementation will take place in July 1991, with full implementation scheduled for April 1, 1992. Implementation will be phased in to allow for policy development, amendment of authorities, forms design and staff training.

- **Implementation or Enhancement of Selected Initiatives**:

  - Developmental Uses: Developmental uses under Section 26.1 of the UI Act will be phased in beginning on January 6, 1991, including a mobility program, Employment Incentive Schemes, for displaced workers and a self-employment program for UI recipients. An annual expenditure plan for all the UI developmental uses in 1992 will be tabled in Parliament. In 1991, some 180,000 UI trainees and 10,000 UI participants will enrol in mobility, self-employment and re-employment initiatives.

- **Youth Initiatives** : The following initiatives will be undertaken/strengthened to enhance the employability of youth:

  - Stay-in-School: This initiative consists of three interrelated components that help students at risk of dropping out of school. The three components are: interventions involving a variety of school retention activities tailored to meet the individual needs of the identified at-risk student (START); a joint government, private sector, sponsor, communications thrust (Public Awareness); and an initiative that mobilizes stakeholders to promote corrective action;

- Work Orientation Workshop: This activity includes workshops, employment experience periods and career activities. It will be strengthened and will receive additional funding; and

- Co-operative Education: This initiative provides students with a developmental work-study experience as an integral part of their school program. It will be expanded and additional funding will be provided.

- **Implementation and Support of the New Relationship with Labour Market Partners:**

  - Social Assistance Recipients (SAR) Agreements: These new agreements emphasize the provision of quality training, improved delivery and greater exchange of information at the planning and delivery stage between EIC and provincial/municipal officials. The agreements should be in place by April 1, 1991. Their objective is to increase the number of SAR clients in regular EIC programs and services, and to strengthen SAR programming in general. Annual participation and funding levels will be discussed with federal-provincial management committees.

- **Consultation with the Private Sector:**

  - Labour Force Development Board: The Canadian Labour Market and Productivity Centre task force reports recommended creating programs that will increase private sector involvement in training and human resource development. As a result, a Labour Force Development Board will be set up to provide guidance on all national training policies and programs. Provincial (regional) and sub-regional training boards will be established to guide the operation of training programs at the local and sectoral level.

  - Joint EIC/Aboriginal Boards: Boards with decision-making responsibilities will be established by April 1, 1991. At the appropriate level, decisions will be made on training proposals, policy and program adaptations and budgetary allocations. Boards will be responsible for monitoring and reviewing programming initiatives. The impact on EIC resources will include additional requirements for consultation, provision of labour market information, coverage of the boards' administrative costs and additional program funds. The boards will enable aboriginal groups to use EIC training programs and services as an investment in their human resource development plans.

- **Information Processing:**

  - The implementation of the CJS Online Phase II system, supporting the administration and information processing for the direct purchase option, will be completed. User-training will have been delivered to more than 4,000 EIC staff. Automated working tools, and micro and mainframe manual generation of updates for CECs, will be analyzed in conjunction with Systems and Procedures, who have a mandate to look at the automation of Commission manuals. Where possible, an integrated, universal access to the major corporate databases (DEFACS, CJS, NESS, UI) will be developed. Enhancements to CJS Online will continue to be made to add employment programming to the online service environment.

Continuing Priorities: The following priorities were established in previous years and continue in 1991-92.

- **Bilateral Training Agreements:** A consensus has been reached with most provinces on a number of key principles for the management of the agreements. These principles provide for a clearer federal-provincial-territorial division of responsibility for clients, program delivery, and funding. Negotiations will cover the joint planning of labour market programs and policies, the increased participation of the private sector, and the establishment of measures that help employers to increase their efforts in determining the skills requirements, training and upgrading of their work forces. Some agreements are expected to be in place by April 1, 1991, and temporary measures will be negotiated until the remaining ones are finalized.

- **Community Futures:** The expansion of the Community Futures program will include a longer-term partnership with communities to develop solutions to their economic and employment problems. It will also include continuing to provide assistance to well-performing Community Futures Committees and Business Development Centres, and piloting approaches to other kinds of communities, such as aboriginal communities.

- **Employment Assistance:** Expected to be in place by January 1, 1991, the new Employment Assistance Option aims to provide additional assistance, especially to UI claimants. It provides for the purchase of a variety of services from community organizations, including job finding clubs, group employment counselling, job search strategies sessions, diagnostic services, community-based employment and special approaches.

Completed Priorities: The following priorities have been completed.

- **New Options/Approaches:** A language at work (LAW) option was introduced to the Skill Investment program in November 1989. A major promotional campaign introduced LAW to more than 700 non-government organizations, as well as to the employer community.

- **Older Workers:** This was originally intended as a distinct option under Job Entry. Research showed that the approach would not meet the needs of the target clients. A more strategic approach, known as the Older Worker Strategy, was adopted. It targets assistance to older workers who lack adequate education or work skills, and who work in a declining occupation or industry. It ensures a continuum of programs and services that permit individually customized responses that focus on skills upgrading, literacy, improved counselling, increased use of community-based resources, improved mobility assistance, and self-employment incentives.

- **Increased Responsiveness:** EIC staff were trained in the use of follow-up survey results as a basis for programming decisions. A follow-up survey for the self-employment incentive option of Community Futures was introduced during 1989-90. Also, local planning strategies were used extensively to determine the mix of programs to be delivered in a particular labour market.

- **More Effective Management:** The implementation of an online system supporting Skill Shortages, Skill Investment, Job Entry, Job Development and Community Futures resulted in an increased ability to monitor activities and trends, adapt to changing labour market conditions, and respond to external requests for data in a timely and concise manner. Managers were able to take quicker action on redirecting funds for priority requirements as a result of better cash flow management. In addition, EIC was able to access both program and financial information at the local CEC level in a real-time environment.

Performance Information: Key performance indicators for the Human Resource Development activity are the number of participants in CJS programs (Figure 9), and the impact and utilization rates (Figure 10).

Figure 9: Total Participants in CJS Programs 1

	Estimates 1991-92 2	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Canadian Jobs Strategy				
Job Development		75,100	91,381	89,006
Job Entry		97,500	75,490	71,091
Challenge 3		70,000	84,566	85,150
Skill Shortages		113,300	124,933	109,595
Skill Investment		37,800	53,070	37,739
Community Futures		10,000	9,534	5,480
Sub-total		403,700	438,974	398,061
Related Programs				
UI Section 25 4		21,700	25,472	27,233
Total participants		425,400	464,446	425,294
Total gross expenditures ($000)	3,034,392	2,387,601	2,081,537	1,958,647

1. Total participants are defined as new starts and clients who are enrolled in a program at the beginning of a fiscal year.
2. As the distribution of program funds by program is not currently available, it is not possible to provide an estimate of participants.
3. Challenge: excludes participants from other departments, CECs for Students, and the Native Internship Program.
4. For an explanation of UI Section 25, see note 2, Figure 6.

Explanation of Results: The increase in the actual number of participants is due to changes in the local economy, increased demand for occupation-related training, an increase of funds for the fishing activities under Job Development, and a low forecast figure for Section 25 that did not reflect the carry-over participants at the time.

Follow-up surveys: Follow-up surveys of clients in most of the CJS options are conducted by mail, three months after participation in CJS programs. By using these three-month survey results, CEIC/D is able to report CJS program effectiveness over time, at the local level and between CJS programs. The two measures used are the "impact rate" (the percentage of valid respondents who are either employed or in training during the survey) and the "skill utilization rate" (the percentage of employed respondents who are using skills acquired through CJS programs). Figure 10 shows the impact and skill utilization rates from the three-month surveys for participants who completed or dropped out of CJS programs during 1988-89 and 1989-90.

In addition to showing overall CJS rates, Figure 10 provides the rates for designated groups (women, aboriginal people, people with disabilities, and members of visible minorities).

Figure 10: Canadian Jobs Strategy: Follow-up Survey Results [4]

(percent)	Impact Rate		Skill Utilization Rate	
	Preliminary 1989-90	Actual 1988-89	Preliminary 1989-90	Actual 1988-89
Canadian Jobs Strategy Programs				
Total [1]				
Job Development	52.5	52.1	73.8	72.8
Job Entry [2]	60.7	61.6	69.2	68.4
Skill Shortages [3]	83.4	86.6	84.9	86.0
Skill Investment [3]	90.8	92.6	90.3	90.7
Total	68.7	67.6	80.9	79.4
Women				
Job Development	54.7	53.8	76.0	75.3
Job Entry [2]	60.1	60.0	72.7	72.1
Skill Shortages [3]	78.1	79.7	81.2	82.5
Skill Investment [3]	87.7	89.3	90.2	89.9
Total	64.1	62.3	79.4	77.8
Aboriginal People				
Job Development	42.2	41.2	71.6	71.1
Job Entry [2]	46.4	45.8	66.7	66.8
Skill Shortages [3]	71.9	66.9	84.9	82.4
Skill Investment [3]	82.3	85.2	86.4	87.2
Total	51.1	48.6	76.0	74.8
People with Disabilities				
Job Development	52.0	53.4	78.8	76.4
Job Entry [2]	49.2	52.9	73.6	70.8
Skill Shortages [3]	76.3	64.7	80.0	65.6
Skill Investment [3]	93.3	80.8	90.4	89.5
Total	54.2	53.7	79.[illegible]	75.0
Visible Minorities				
Job Development	54.2	54.1	78.4	72.9
Job Entry [2]	62.6	66.3	61.7	58.0
Skill Shortages [3]	84.4	91.9	81.6	87.4
Skill Investment [3]	92.0	93.5	90.3	92.4
Total	67.4	79.6	75.4	82.5

1. Excludes Community Futures due to insufficient data.
2. Excludes Challenge.
3. Excludes Relocation.
4. Twelve-month survey results are no longer included in this table as these surveys have been discontinued. The last data available was for 1987-88.

Explanation of Results: As the first two columns indicate, the changes in the impact rates from 1988-89 to 1989-90 are mixed, i.e. some rates went up, some rates went down. This is a change from trends of previous years, when the impact rate usually went up from year to year. This is likely due to poorer labour market conditions in 1989-90 and 1990-91. Some fluctuations in the rates for designated groups by program are exaggerated by the low volumes.

The variations in results across the programs are to be expected because of program design. Job Development and Job Entry are geared towards people with chronic unemployment problems, and can therefore be expected to have lower impact rates. Skill Investment and Skill Shortages are directed towards preventing lay-offs and meeting demands in occupations that are short of workers. Nevertheless, Skill Shortages' results are lower than expected.

The skill utilization rates in Figure 10 show consistent results within each program, except when rates are affected by low volumes or large shifts in volumes. The differences between programs are not as large as for the impact rate. It appears that if participants are employed, the likelihood of them getting employment in related occupations is similar across the programs.

Program Evaluation and Audit

Program Evaluation: Two Canadian Jobs Strategy programs, Community Futures and Innovations, were evaluated by the Program Evaluation Branch in 1990-91.

The evaluation of the Community Futures program was undertaken to assess the program's broader community impacts, to ascertain the immediate benefits to clients, and to examine the appropriateness, consistency and continuing rationale for this program, relative to other similar government economic development programs.

The program's adjustment objective of trying to improve supply-side factors was found to be consistent with EIC's mandate. There is, however, a potential for overlap and duplication with the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAEDS), in particular the training programs and lending institutions.

In relation to client benefits, the most successful option is Self-Employment Incentives (SEI), which was found to improve both short and long-term employability and yearly earnings. Results for training and relocation/exploratory assistance options were mixed: training was not found to affect long-term employability; relocation/exploratory assistance was not found to affect short-term employability. However, they both had significant positive effects on yearly earnings. Finally, in terms of moving people off income-support programs, only SEI was found to have a positive and significant influence.

Quantitative measures were hampered by inconsistencies between the Community Futures community boundaries and other comparable existing labour market areas (e.g. CEC areas, UI economic regions, and Statistics Canada small-area designations for the Labour Force Survey). Nevertheless, the study revealed that there is a need to assist in establishing a solid, accurate information base for Community Futures communities, in order for them to develop realistic strategies.

The primary function of the Innovations Program is testing innovative ways of solving labour market problems. The evaluation found that fewer than 30% of the projects funded under the program had significant innovative features. Some projects led to changes in labour market programs, although other Canadian Jobs Strategy programs were not influenced by Innovations projects in a systematic fashion.

The Innovations Program added greater flexibility to the Canadian Jobs Strategy by providing a vehicle for funding worthwhile initiatives that could not have been undertaken within other programs.

The Innovation and Entrepreneurial Management (TIEM) Project of the Innovations Program was also evaluated by the Program Evaluation Branch. TIEM was funded to test an entrepreneurial model for job creation, comprising six elements that ranged from mentoring to financing. The evaluation found that TIEM failed to test all six elements of the entrepreneurial model. In addition, the Project fell far short of its targets for job creation over the three-year period from 1986-87 to 1988-89.

Consistent with the evaluation findings, current Innovations projects are being designed, using more rigorous research criteria to address particular labour market issues. TIEM is no longer funded by Employment and Immigration Canada.

Internal Audit: In 1990-91, the Internal Audit Bureau completed a number of audits or studies within the Canadian Jobs Strategy. They primarily assessed compliance and control issues affecting contribution agreements. Some assessments resulted in recommendations to enhance both the monitoring of results, and the quality of local record-keeping.

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to:

- provide workers, employer clients and institutions with the labour market information necessary for them to make informed labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange); and
- encourage private-sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals in accordance with changing labour conditions, while promoting equity in employment (Labour Market Adjustment Services).

Description

The National Employment Services (NES) activity seeks to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur. It does so by supporting the development and delivery of the information systems and the adjustment mechanisms that will assist the labour market to function more efficiently and equitably. It comprises the following three sub-activities:

Labour Market Information: Each CEC patterns its operations in response to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, analysis and utilization of labour market information. As an essential ingredient in planning for labour market adjustment, an effective labour market information program allows the CEC to set objectives, and develop, administer, and deliver or support all programs and services: insurance, immigration, employment, adjustment assistance and other services. This Labour Market Information also provides support services to the 160 Local Advisory Councils (LACs) that have been established across Canada. It also includes National Occupational Classification/JOBSCAN, automated occupational systems currently under development and due to be implemented in 1992.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by the CECs and, in certain areas, by Agricultural Employment Services (AES). Most CECs have Job Information Centres (JICs) where workers can make occupational and job choices based upon available information, obtain information about job vacancies, and employment conditions and obtain job referrals, when required. The Commission has also begun to phase in the open-order display concept in its offices. Complete employer identification data on job orders is posted in JICs so that workers can then approach employers directly. An integral part of this process is the initial interview with worker clients and/or employers to decide the type and degree of service to be provided. Also included are measures designed to ensure that employment referrals reflect an appropriate representation of qualified members of designated groups (groups requiring special attention: women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups).

Labour Market Adjustment Services: This component helps workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. The ultimate goal is to promote and support

the adaptation of individuals, communities, regions, and industrial sectors to changing labour market conditions, and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

These sub-activities will be affected by the work undertaken in 1991-92 to revise the program structure for both the CJS and NES (see page 2-35).

Financial Summaries

The National Employment Services activity accounts for approximately 11% of the 1991-92 Employment and Insurance Program's gross financial requirements and 27% of total person-years. It accounts for 29% of the personnel costs, 20% of the total operating funds and 1% of the grants and contributions of the Program.

In 1991-92, personnel costs will account for 76% of gross activity expenditures, capital and other operating costs for 20%, and grants and contributions for 4%.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	38,672	564	38,004	559	35,137	549	38,930	466
Labour Exchange	94,760	1,939	107,775	2,513	103,188	2,470	104,570	2,832
Labour Market Adjustment Services	152,276	2,274	149,744	2,253	139,300	2,214	108,540	1,998
	285,708	4,777	295,523	5,325	277,625	5,233	252,040	5,296
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	260,864	-	254,318	-	233,224	-	207,550	-
Net activity expenditures	24,844	4,777	41,205	5,325	44,401	5,233	44,490	5,296

* For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-12.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $16.4 million or 40% lower than the 1990-91 forecast (and 548 fewer person-years). The decrease is primarily due to the exclusion of resources for Youth Employment Programs in 1991-92 (532 person-years); the resources required to deliver the Canadian Rural Transition Program on behalf of Agriculture Canada; and additional expenditures recoverable from the UI Account.

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 net forecast is $11.9 million or 41% higher than the 1990-91 Main Estimates of $29.3 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to the resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment Programs (532 person-years).

Figure 12: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	35,137	549	31,112	516	4,025	33
Labour Exchange	103,188	2,470	97,021	2,248	6,167	222
Labour Market Adjustment Services	139,300	2,214	128,030	2,080	11,270	134
	277,625	5,233	256,163	4,844	21,462	389
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	233,224	-	231,155	-	2,069	-
	44,401	5,233	25,008	4,844	19,393	389

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $19.4 million higher than the 1989-90 Main Estimates (and 389 more person-years). The difference is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment Programs.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: In 1991-92, activities, and ultimately the way that EIC does business, will change. Cross-cutting priorities and objectives have been established for CJS, NES and UI. These are: Completion of Policy and Service Developmental Work; Implementation/ Enhancement of Selected Initiatives; and Implementation and Support of the New Relationship with Labour Market Partners.

- **Completion of Policy and Service Developmental Work**

  - Revised Program/Service Framework: The extensive restructuring of the employment program framework will be finalized, creating the basis for an operational planning framework (OPF) combining the CJS and NES. Implementation of a revised activity structure/OPF is expected by April 1, 1992 (see page 2-26).

  - Human Resource Planning: Employment and Immigration intends to support planning studies that analyze human resource and employment equity issues facing sectors, industries and firms (particularly small firms) so that employers can take ownership of labour market adjustment in their workplaces. Three intervention models are envisaged: adjustment committee models; human resources/employment equity capacity building models; and workplace-based models. A research project begun in April 1990 now includes more than 30 communities across the country. In many cases, CECs are contracting with third parties (e.g. consulting firms, educational institutions) to provide the assistance.

- Employment Equity: The review of the *Employment Equity Act* by a Parliamentary Committee in 1991, and its report to Parliament, will place increased demands on EIC to provide information and to meet and consult with stakeholders. The changes to the Act, in addition to those expected for the Federal Contractors Program, will increase activities at all levels of the organization.

- **Implementation and Enhancement of Selected Initiatives**

  - Employment Counselling: Employment counselling remains the established route to most program interventions. Delivery of this service will be coordinated by EIC staff and community resources. Under the client-centred approach, employment counsellors will become client advocates who ensure that transitional support is provided for as long as is appropriate. Employment counselling is central to the success of employability-improvement initiatives and accounts for a significant share of resources, in terms of both person-years and program funds (through the employment assistance option under CJS).

- **Implementation and Support of the New Relationship with Labour Market Partners:**

  - National Consultations: A consultative process, under the auspices of the Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped (COPOH) and the National Anti-Poverty Organization (NAPO), will review programs available to people with disabilities. A final report is expected in August 1991.

  - Local Consultation: A review of the consultation process between CEC management and interested parties at the local level was superseded by broader-scale consultations and discussions with the private sector. Current and future internal initiatives, however, will continue to focus upon, and actively encourage, the establishment of partnerships, at all organizational levels, in the discussion and resolution of labour market concerns.

- **Interfacing of Management Information Systems:** Employment and Immigration will interface Management Information Systems, including an interface between the National Employment Services System and the On-line Insurance System to track Claimant Re-employment Strategy participants throughout a series of interventions.

- **Protection of UI funds:** Employment and Immigration will protect UI funds through a continuous exchange of information between Insurance and Employment personnel. In 1990-91, EIC developed a way of measuring the impact of an improved information exchange for the detection of UI funds abuse.

Continuing Priorities: The following are priorities implemented in previous years that will have an impact in 1991-92.

- **Industrial Adjustment Services (IAS):** Industrial Adjustment Services remains a priority, in support of the Government's objective of responding to the increased demand by firms and industrial sectors facing adjustment or technological change. Additional program funding of $10 million has been allocated. Activities will be supported by extensive staff training, and the automation of the program in the CJS On-line System.

- **Claimant Re-employment Strategy (CRS):** The first of EIC's responses to the new programming orientation and the revised mandate, the CRS forged stronger linkages between Employment and Insurance. It allows Canada Employment Centres to more actively plan and deliver services and programs to UI claimants. The Strategy is operational in about 40% of CECs and has received positive responses from clients. Expansion of the Strategy to all CECs is expected to occur in 1991-92, resulting in better needs identification and quicker re-employment for UI claimants, while increasing their access to training and other employment-related programs.

- **Labour Market Information (LMI):** Employment and Immigration continues to improve local collection and distribution of data. Plans call for comprehensive LMI packages to be developed and maintained by LMI analysts in the CECs. For 1991-92, it is expected that all LMI analysts will have their own microcomputer.

- **National Occupational Classification (NOC)/JOBSCAN:** The NOC, a new occupational classification system, and JOBSCAN, an automated system for identifying job-related requirements, will replace the current Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO). The target date for implementation is Spring 1992, and the cost of the initiative is estimated at $443,000 for 1991-92.

- **Federal Public Service Recruitment:** A tentative agreement was reached between CEIC and the Public Service Commission (PSC) in early 1989-90. However, with the announcement of the Labour Force Development Strategy in April 1989, CEIC found it necessary to re-assess its position on labour exchange services to Federal Public Service departments. As the CEIC's position regarding the Claimant Re-Employment Strategy began to take shape, discussions were re-opened with the PSC late in 1989-90.

Completed Priorities: The following priorities have been completed.

- **Mandate:** The Employment and Insurance mandate was revised and implemented in accordance with the Government's priority, vis-à-vis the efficient operation of the labour market. Work continues on the development of a performance-measurement framework.

- **Employer Services:** National implementation of two components of the Competency-Based Training Program in Employer Services is well under way. This training is a pre-requisite to the implementation of employer-related programs. To date, 1,434 officers have received the core training while another 585 have received the marketing and quality-of-services training.

- **National Employment Services System (NESS):** NESS I was expanded to approximately 20 additional sites in 1989-90. In addition, all the developmental work was concluded for the implementation of NESS II. Studies were carried out on hardware options and decisions were made concerning the most effective systems to use. Programming was completed and subsequently piloted in Atlantic Canada, and received a positive evaluation. Instructional workbooks were written, and training for master trainers was completed.

- **Employment Equity:** The 1988 Annual Report was tabled in Parliament by the Minister, on December 13, 1989. In that year, 376 federally-regulated employers were covered under the Act. Three hundred and seventy-four employers submitted their reports as required. Two employers submitted reports and later implemented employment equity, in accordance with a memorandum of understanding. One employer was prosecuted and fined for failure to meet the reporting requirements, but the employer subsequently commenced equity planning.

- **National Occupational Classification (NOC):** The draft of the NOC, and its validation by employers, unions, associations, educators and other users was completed. The NOC-based Occupational Coding Manual used by Statistics Canada was also tested and completed. Prototype testing of JOBSCAN was carried out in the Ottawa/Hull area.

- **Communication Networks:** Communication networks with other federal departments dealing with small business, particularly the Entrepreneurship and Small Business Office of Industry, Science and Technology Canada, were established in 1989-90. These networks resulted in the development and sharing of joint initiatives. Informal networks with corresponding provincial bodies are ongoing.

Performance Information: Employment Services are delivered through three distinct sub-activities, as outlined on the following pages. Introduced in 1990-91, the Claimant Re-Employment Strategy (CRS) cuts across the traditional lines of responsibility between Employment and Insurance and National Employment Services sub-activities. To test the effectiveness of the CRS interventions, EIC deve'oped and tested two indicators based on information extracted from various systems. They are: the claim duration for CRS participants as compared to that of another group; and the ratio of CRS participants who found work as compared to those UI claimants in the comparison group.

Labour Market Information: Analysis and use of labour market information has been made more effective with the introduction of electronic data processing equipment and microcomputers at CECs.

Dissemination of Information: In 1989-90, 207 local seminars were held for employers to discuss their problems with Employment Services officers. One thousand three hundred and sixty group information sessions for employers, and 29,850 for workers, were held to provide labour market information and information on CEIC/D programs.

Allocation of Resources: Resources for the Labour Market Information sub-activity are determined based on the requirement to develop, collect and maintain databases, and to disseminate information. This sub-activity includes economic services and NOC/ JOBSCAN.

Labour Exchange: The Labour Exchange helps employers find qualified workers and helps job seekers find suitable work. The services are offered through a number of points of service:

• CECs	499
• Itinerant points of service	187
• CECs at post-secondary institutions	100
• Casual Labour Offices	8
• Specialized Youth Units	4
• Women's Employment Counselling Centres	3
• Regional Offices	10
• Agricultural Employment Services Offices	113
• CECs for Students	419
• Outreach Projects	272

Quantitative information on Labour Exchange outputs is shown in Figure 13. Information on the output of Agricultural Employment Services is given in Figure 14.

Figure 13: Labour Exchange Output

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Employee-clients referred to employers 1	575,000	780,000	2,007,700	2,667,100
Vacancies notified				
casual	90,000	85,000	101,000	146,000
regular	200,000	280,000	642,400	867,700
open display	600,000	510,000	276,900	131,300
Vacancies filled				
casual	86,000	82,000	99,000	138,300
regular	140,000	190,000	445,200	593,400
open display	530,000	450,000	236,300	95,600
SND interviews	1,200,000	1,200,000	1,082,900	1,099,700
CECs for students				
regular & casual vacancies filled	155,000	182,000	329,300	397,900
Open display vacancies filled 2	125,000	80,500	27,400	-
Designated groups placements				
Women	57,000	78,000	173,200	229,300
Non-traditional occupations	11,000	15,000	32,100	43,500
Aboriginal people	5,900	8,000	14,300	18,300
Native Internship program	450	485	544	586
Disabled	1,500	2,100	6,200	7,700
Visible minorities	7,400	10,000	25,300	29,200

1. Open displays of vacancies have introduced an element of self-service to CECs, and are considered to be more cost-efficient. Their increased use is having an impact on figures for Labour Exchange output, resulting in a decrease in operational volumes.
2. Open displays of vacancies were introduced into CECs for students' offices during 1989-90 to provide another method of advertising employers' requirements.

Agricultural Employment and Travel Assistance: In 1987, the Agricultural Employment Services (AES), the Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements (FPAEA), and the Agricultural Day Haul Transportation Assistance Program were regrouped as the Canada Agriculture Employment Services (CAES) under one comprehensive set of terms and conditions. Since April 1, 1989, seven memoranda of understanding (MOU) and contribution agreements replacing the federal-provincial agreements have been signed.

Figure 14: Agricultural Employment and Travel Assistance Expenditures

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Agricultural Employment Services				
Number of points of service	**113**	113	109	107
Contributions ($000)		8,758	8,134	7,231
Total placements and transfers-in (vacancies filled)		220,000	277,591	285,544
Federal/provincial MOU on agricultural employment 1				
Number of agreements/MOU	**8**	8	7	7
Contributions ($000)		1,036	870	1,376
Mobility assistance to orchestra Musicians 2				
Contributions ($000)	**250**	225	200	195
Day haul (Agriculture)				
Number of person-days		174,000	225,736	270,297
Contributions ($000)	-	439	600	704
Total contributions ($000) 3	**10,421**	10,233	9,604	9,506

1. Effective April 1, 1989, MOU and contribution agreements replaced the federal-provincial agreements.
2. Commencing in 1989, this activity is being funded by CJS.
3. Agriculture only.

Explanation of Results: Variances between forecast and actual figures for 1989-90 are due to seasonal and other factors (such as crop conditions and availability of Canadian workers) affecting the demand for program support and agriculture workers. Contribution payments that were made under federal-provincial arrangements in 1989-90 reflect the federal share of provincial program costs, which were lower than originally expected.

Labour Market Adjustment Services (LMAS): Labour Market Adjustment Services helps workers and employers deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. Its mandate includes the review of employment equity and the development of a range of programs and services that help employers and workers adapt to existing and future labour market conditions.

The LMAS component for employers involves planned interventions designed to help employers adapt to changes in the labour market. Canada Employment Centres plan their LMAS interventions by identifying those employers most in need of adjustment assistance. They then develop a plan of action and monitor the results of their intervention. Figure 15 identifies the progress of this service.

Figure 15: Labour Market Adjustment (LMA) Services: Employers

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
LMA Services: employer case-files created	**20,000**	16,000	20,400	20,065
Provision of CEIC/D programs and services: employer case-files finalized	**17,200**	12,500	15,900	14,747
Referral to outside agency: employer case-files finalized	**2,000**	1,400	1,800	1,324

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1991-92, CEIC/D expects the number of agreements to increase to 900. Although the IAS is administered by National Employment Services, it is funded from the Human Resource Development Programs activity and is delivered at the regional level.

Figure 16: Industrial Adjustment Service (IAS)

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Number of new agreements	**900**	750	712	610
Contributions *	**24,000**	18,961	13,962	10,213

* These contributions are included within the Skill Investment allocation under Human Resource Development Programs (see Figure 6, page 2-24).

Counselling of Workers: Employment counselling identifies the client's employment possibilities, realistic employment goals, potential employment barriers, corrective action needed to achieve goals, and a plan of action. Figure 17 provides information on the output of the counselling service in CECs.

Figure 17: Counselling Service Output

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Counselling case-file intake	**240,000**	238,000	243,000	250,000
Counselling interviews	**475,000**	468,000	501,000	483,000
Counselling case-file finalized	**210,000**	202,000	235,000	221,000
Participants in group employment counselling	**30,000**	500	n/a	n/a

Explanation of Results: The 1990-91 forecast for counselling case-files and counselling interviews is lower than expected due to the delay in implementing the Labour Force Development Strategy. EIC's intention was to introduce group counselling and strengthen the three components, e.g. job finding clubs, job search strategies and Module III (group employment counselling) in 1990-91. However, the delay in the passage of Bill C-21 made it difficult to market the approach with the private sector, and efforts were focused instead on the training of supervisors responsible for the counselling. As a result of the creation of the employment assistant option (see page 2-28) and the work of the OPF (see page 2-35), future results will be displayed in an aggregated fashion.

Diagnostic Services: The objective of Diagnostic Services is to ensure that there is a full understanding of the employment implications of the physical, social and psychological factors that affect a client's ability to participate in the labour market. This program provides for the purchase of diagnostic services for CEC clients with special needs. The costs are shown in Figure 18.

Figure 18: Diagnostic Services

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Number of assistance cases	**3,000**	3,100	3,315	3,500
Contributions ($000s)	**1,501**	1,501	1,427	1,485

Explanation of Results: In budgeting for 1990-91, it was anticipated that the employment assistance option would be implemented this year and that the regions, after their diagnostic services Operating & Maintenance budget was fully committed, would deliver this service. The employment assistance option is expected to be implemented in January 1991.

Outreach Services: This program funds non-profit community-based organizations that extend services to people who face employment barriers such as disability, discrimination, age and lack of skills or experience. Outreach projects provide employment counselling and referral services that help employment-disadvantaged clients to achieve independence in the labour market, (i.e. pursue employment and job-training opportunities on their own).

As shown in Figure 19, Outreach projects are projected to counsel about 240,000 clients; and place 75,000 in 1990-91. Payments to organizations amounted to over $24 million. Similar results are projected for 1991-92.

Figure 19: Outreach Counselling Interviews and Placements

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Number of counselling interviews	**240,000**	240,000	239,734	248,482
Number of placements	**75,000**	75,000	74,320	77,031
Payments to organizations ($)	**24,254,000**	24,254,000	24,795,659	23,481,672

In 1989-90, employment-related services were provided to:

- women, through 25 Outreach projects sponsored by women's groups, at a cost of $3.8 million;
- aboriginal people, through 82 Outreach projects sponsored by aboriginal groups, at a cost of about $5.3 million;
- people with disabilities, through 52 Outreach projects costing close to $4.6 million; and
- members of visible minorities, through 8 Outreach projects costing $0.6 million.

Canadian Rural Transition Program (CRTP): The CRTP is a joint initiative that is funded by Agriculture Canada and delivered by National Employment Services. It assists farmers and their families, who are forced to leave farming due to financial difficulties, to make the transition to alternate employment. In 1989-90, the program assisted 572 families, at a cost of $6.9 million. The 1990-91 forecast is for 560 families, at a cost of $6.9 million.

Program Evaluation and Audit

Program Evaluation: The Outreach Program and the Canada Employment Centres for Students were evaluated by the Program Evaluation Branch in 1990-91.

A comprehensive evaluation of Outreach found that the Program was reaching its target group: employment disadvantaged clients. Nearly one-third of the clients had no work experience and another third had worked for less than six months in the year preceding their entry to the program. Three-fourths of the clients had earned less than $10,000 from employment. The Program appeared to be helping its clients to improve their self-reliance and employability. Outreach clients were looking for jobs more intensively and more successfully than similar clients using regular CECs. As a result of receiving Outreach assistance, they worked longer periods than before. There was, however, only a slight decrease in their use of unemployment insurance and social assistance.

The evaluation found that an important reason for the success of Outreach projects is that their staff generally are members of their client target-group. Successful Outreach projects also work in close collaboration with the CECs in their jurisdiction. They maintain active contact with employers, place emphasis on workshops, job finding clubs, and follow-up of clients, and practice an aggressive marketing of their services.

The evaluation found that Outreach projects, once started, are very difficult to terminate. Many were renewed in an almost automatic fashion. This has severely handicapped the Program's ability to respond to the changing needs of the labour market. EIC has developed a plan of action to address this situation.

The evaluation of Canada Employment Centres for Students (CECs-S) found that CECs-S are serving a large proportion of unemployed students during summer months. The jobs found are mostly with small private companies and households, which together account for three-fourths of all employers using CECs-S. CECs-S do not affect the type of jobs found by students; these jobs generally pay minimum, or close to minimum, wage, and are similar in duration and wages to jobs found through other sources. Both students and employers expressed a high degree of satisfaction with the services provided by the CECs-S.

The CECs-S play a major role in filling the summer jobs that are subsidized by various levels of government, with the proportion of subsidized jobs being as high as 90% in some CECs-S in the Atlantic provinces.

The evaluation questioned the rationale for maintaining separate CECs for Students, in light of the demographic and economic developments of recent years that have included a relative decline in the unemployment rates of students with respect to non-student youth, and of youth in general with respect to other demographic groups.

Attempts will be made in 1991-92 to integrate CECs for Students with local CECs where sufficient space is available. Separate CECs for Students will also be maintained when a need for service has been demonstrated.

Internal Audit: In 1990-91, the Internal Audit Bureau completed a compliance audit, which also addressed quality of service, covering contribution agreements administered through the Industrial Adjustment Service (IAS) and the contractual obligations of Agricultural Employment Services (AES) offices.

The audit identified that employer clients are satisfied with IAS and AES services. However, there was a need for additional guidelines on the approval and verification of IAS adjustment committee expenses. The audit also identified the need to issue revised guidelines on the reporting of placements by AES offices and to formalize monitoring arrangements with the regions. The latter requirements have since been complied with.

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance (UI) activity is to promote an economy capable of growth and adaptation, without undue burden on individuals, groups or regions, through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine quickly and accurately eligibility for benefits with respect to applications, to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process enquiries and appeals in a rapid and accurate manner;
- to process claimant reports and pay UI benefits in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner;
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability;
- to administer government annuities contracts in accordance with the *Government Annuities Act*; and
- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of Social Insurance Numbers (SIN) to qualified applicants.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following sub-activities: Claims Processing; Claims Services; Claims Pay; Insurance Control; Other Activities and Overhead; Government's Contribution to the UI Account; and Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Claims Processing: This function includes responsibility for the receipt and registration of claims for unemployment insurance, for the timely, accurate and efficient determination of a claimant's entitlement to UI benefits, and for the determination of the impact on ongoing entitlement of changing circumstances and newly-revealed facts related to the claimant and his/her situation. Approximately half of UI staff in the field are engaged in Claims Processing.

Claims Services: Claims Services groups a number of functions which support Claims Processing directly. Included are:

- supervision of Claims Processing personnel;
- interviewing of claimants to ensure they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible to receive benefits;

- administration of the mechanism whereby claimants are able to appeal decisions made in connection with their claims for benefit;
- answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims and to the program in general; and
- administration of Labour Adjustment Benefits, which are targeted at facilitating the transition of workers from industries undergoing significant change to other employment.

Claims Pay: This function, through the operation of Regional Computer Centres, responds to decisions made at the local Canada Employment Centre (CEC) with respect to entitlements to UI benefits. This response involves the creation of benefit and overpayment master records for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports; and the issuance of warrants paying UI benefits to eligible individuals. Also included in this function is the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and to process general management data for CEIC/D.

Insurance Control: This sub-activity includes responsibility for detecting and consequently deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by both employers and claimants.

Other Activities/Overhead: This grouping includes the management, policy, procedural and specialty functions that support the delivery of unemployment insurance. Besides CEC Management, this area is responsible for the maintenance of the legislative base for unemployment insurance and for the development of appropriate policies and procedures for its administration. Also included are the costs related to the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account, and the provision of premium reductions to qualified employers.

A number of specialty functions are included in this area. Most prominent are the Administration of Government Annuities, which provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provision of the *Government Annuities Act*; and Administration of Social Insurance Numbers, which is responsible for the issuance and control of Social Insurance Numbers to qualified individuals.

Government's Contribution to the UI Account : The *Unemployment Insurance Act* (prior to the passage of Bill C-21) required that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. This cost included regionally extended benefits and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 25 of the UI Act) and training programs (Section 26 of the UI Act). With the passage of Bill C-21 on November 18, 1990, the UI Account is now funded entirely from employer and employee premiums.

Government's Contribution in Respect of Fishermen's Benefits: Prior to the passage of Bill C-21, the government contributed an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits paid to fishermen. With the passage of Bill C-21 on November 18, 1990, benefits paid to fishermen are no longer subsidized by a government contribution.

Financial Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 18% of the 1991-92 Employment and Insurance Program gross financial requirements and 49% of total person-years. It accounts for 44% of the personnel costs, and 45% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, personnel costs will account for 73% of gross activity expenditures, professional and special services for 12%, and other operating costs for 15%.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims processing	152,751	3,781	161,576	3,929	141,536	3,735	124,727	3,763
Claims services	110,382	2,642	109,135	2,642	109,962	2,800	99,058	2,807
Claims pay	72,567	865	52,573	883	67,211	856	60,845	860
Insurance control	40,518	955	40,740	955	39,430	946	36,093	942
Other activities/overhead	82,076	548	94,565	548	77,109	586	76,445	579
Total operating costs	458,294	8,791	458,589	8,957	435,248	8,923	397,168	8,951
Government's contribution to the UI Account	-	-	1,530,000	-	2,423,443	-	2,416,249	-
Government's contribution in respect of fishermen's benefits	-	-	57,000	-	251,014	-	240,356	-
	458,294	8,791	2,045,589	8,957	3,109,705	8,923	3,053,773	8,951
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	452,814	-	452,037	-	430,407	-	392,901	-
	5,480	8,791	1,593,552	8,957	2,679,298	8,923	2,660,872	8,951

* For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-12.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirement of $5 million for 1991-92 is $1,588 million lower than the 1990-91 forecast expenditures (and 166 fewer person-years). The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• with the passage of Bill C-21, effective November 18, 1990, elimination of the government's contribution to the UI Account ($1,530 million), and the government's contribution in respect of Fishermen's Benefits ($57 million);	(1,587.0)
• temporary resources to cover increase in unemployment insurance workload (166 person-years); and	(11.3)
• increase for salaries and wages.	15.0

Figure 21: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims processing	141,536	3,735	132,678	3,835	8,858	(100)
Claims services	109,962	2,800	101,439	2,680	8,523	120
Claims pay	67,211	856	63,481	877	3,730	(21)
Insurance control	39,430	946	37,897	969	1,533	(23)
Other activities/overhead	77,109	586	88,913	559	(11,804)	27
Total operating costs	435,248	8,923	424,408	8,920	10,840	3
Government's contribution to the UI Account	2,423,443	-	2,661,000	-	(237,557)	-
Government's contribution in respect of fishermen's benefits	251,014	-	286,000	-	(34,986)	-
	3,109,705	8,923	3,371,408	8,920	(261,703)	3
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	430,407	-	418,713	-	11,694	-
	2,679,298	8,923	2,952,695	8,920	(273,397)	3

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $273.4 million or 9% lower than the 1989-90 Main Estimates (but 3 more person-years). The difference is primarily due to:

	($ millions)
• Government's contribution to the UI Account;	(237.6)
• Government's contribution in respect to Fishermen's Benefits;	(35.0)
• salaries and wages and employees' benefit plans due to contractual agreements;	24.6
• support system for agents' project deferred to 1991-92; and	(13.6)
• additional expenditures recoverable from the UI Account	(11.7)

Performance Information and Resource Justification

New priorities: The following priorities have been established for 1991-92:

- changing the UI on-line system to accommodate mainframe upgrades. These changes include installing new enquiry and input screens for communicating between field offices and regional computers centres; and
- improving CEC staff awareness of investigation and control activities through information sessions and increased participation by investigation and control officers in claimant re-employment activities.

Continuing priorities include:

- implementing the Claimant Re-employment Strategy (CRS), a major joint employment-insurance initiative designed to speed up the re-employment of claimants. For a full explanation, see page 2-37;
- reducing the paper burden on employers by marketing the Automated Earnings Reporting System; and
- implementing the Support System for Agents, an initiative that will automate, through the use of microcomputers, the process of determining a claimant's rate of benefit and the duration of the claim. Implementation in field offices will commence in the latter part of 1990-91 and will continue incrementally through to 1992-93. The final implementation design is emerging as the result of three developmental pilot projects that have been running since July 1988 (see page 4-23).

Completed priorities: These previously documented priorities have been completed:

- the Selective Information Strategy was implemented with the issuance of quarterly press releases, control-message inserts in claimant warrants and the inclusion of a standard control message in all UI publications. Internally, Commission staff were sensitized to their responsibilities in protecting the integrity of the UI Account with video showings and control-related posters. Early indications are that the Strategy is successful. For example, voluntary disclosure of abuse increased by 75% in the first six months;
- a revised Claimant Penalty Policy was implemented in September 1989, when a sensitive disclosure policy and a new employer penalty policy came into effect on November 18, 1990. Overall recovery to the UI Account has increased by $8 million in the first six months of 1990-91, compared to the same period last year;
- major fraud-detection units were assessed in Quebec and the British Columbia/Yukon region, with positive results;
- a new Quality Management Program has been developed to ensure the quality, thoroughness and timeliness of investigations; and
- the Comprehensive Procedures Review, commenced in 1988-89 as part of the Unemployment Insurance Administrative Improvements, identified a wide variety of necessary procedural amendments, primarily in the claims processing function. Implementation of these amendments has been gradual and is continuing, but the initiative is considered completed. In summary, the procedural changes have been adopted to improve service, and have no effect on resources.

Performance Information: The Unemployment Insurance activity comprises three major functions, with specific service objectives and measured output: claims processing (receiving claims for benefit and determining entitlement); claims pay (issuing benefit warrants by the regional computer centres); and insurance control (preventing, detecting and deterring fraud and abuse).

Performance of these functions other than claims pay is measured on the basis of efficiency (output per productive person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of insurance control, overpayment detection). Resource justification is predicated on maximizing service and control. Information on previous performance is used as a starting point and the impact of new or changed legislation, policies and procedures is estimated through pilot projects or by applying measured time standards.

Figure 22 provides details on the changes in workload from year to year, while Figure 23 depicts the relationship between workload and resource levels, expressed in terms of output per productive person-year. These outputs per productive person-year are estimates based upon historical data and may change with the introduction of Bill C-21 on November 18, 1990.

Figure 22: Workload

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Claims Processing					
Initial and renewal claims adjudicated	**3,815,000**	3,673,200	3,300,467	3,230,078	3,228,092
Claims Pay: Warrants issued	**33,830,000**	33,427,000	29,916,169	29,600,896	30,133,000
Insurance Control					
Investigations completed	**985,000**	1,023,000	982,232	1,050,246	982,850
Other Activities/Overhead					
Employers registered (premium collection)	**1,373,500**	1,331,000	1,284,250	1,231,750	1,185,375
Premium reduction applications processed *	**44,400**	43,000	41,726	41,282	39,041
Number of annuity contracts administered	**171,800**	179,400	187,100	195,179	203,309
Number of SIN cards issued	**1,000,000**	1,000,000	993,307	919,675	815,444

* Presented for the calendar year.

Figure 23: Processing/Output per Productive Person-Year *

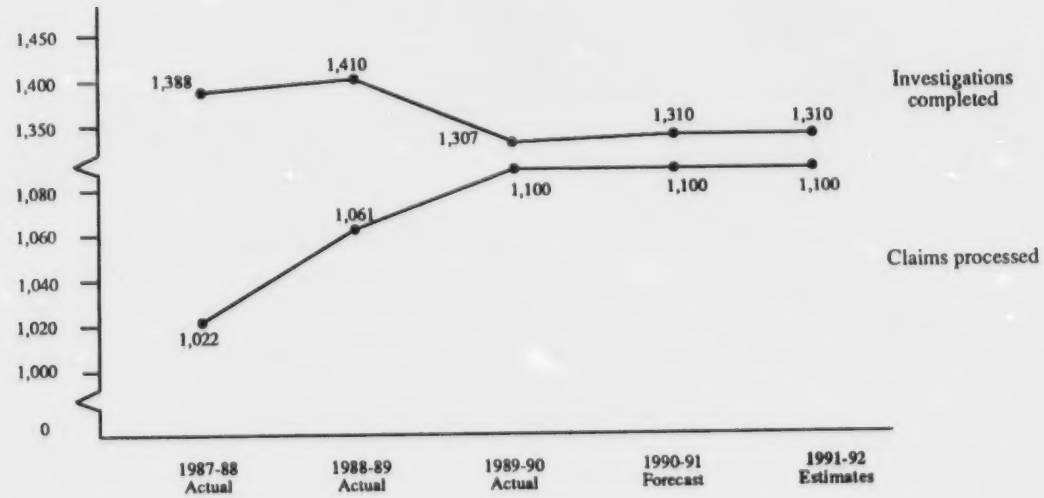

* Productivity is expressed in terms of productive person-years. Only productive time is considered, removing training and leave time, and adding in overtime.

Claims Processing: Resource levels required for claims processing are based on the projected workload and level of service provided to the public. The projected workload for 1991-92 is based on an unemployment rate anticipated by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training, and special benefits. Insurance control has an impact on the resources required for claims processing by affecting the number of in-person contacts, the number of revised claims decisions, and the number of appeals to the Board of Referees and to the Umpire.

Claims processing productivity is expressed in terms of the amount of productive time that staff are directly engaged in the processing of UI claims (support clerks and UI agents). Expectations for productivity in 1989-90 (1,038 claims per productive person-year) were exceeded by 6%. This was due not only to improved management of the claims-processing function, but also partly to the delayed introduction of Bill C-21, which was initially scheduled for implementation on December 31, 1989, but was not implemented until November 18, 1990. While Bill C-21 is not expected to have a profound effect on productivity over the long-term, it introduces sufficient complexity to dampen performance in the short-term. For 1990-91, however, this dampening effect is offset by the rise in claims volumes associated with the weakening economy. Productivity is thus expected to level off at 1,100 throughout 1990-91 and into 1991-92.

The Comprehensive Tracking System (CTS), a multi-tiered audit of UI claims, measures the accuracy of benefit payments. The CTS identifies the incidence of undetected overpayments and underpayments in 10 categories of error, including errors external to CEIC/D (claimants and employers) and internal to CEIC/D (claims processing).

The incidence of error revealed by the CTS has been almost constant since the system's introduction in 1983. For calendar year 1989, undetected overpayments and underpayments represented 3.9% of benefit payout, an improvement from the 1988 result of 4.46%.

Speed of service is measured by the percentage of claims processed within three weeks (21 days) of registration. The third week has been selected as the critical point because it is the first week payable in any claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week, when the claimant's first report card is submitted. Certain claims cannot be processed within three weeks, for two reasons:

- the claim may be contentious, and may require investigation before judgment can be made, as happens when a labour dispute is involved; and
- documentation necessary to establish a claim, such as a medical certificate, may be missing.

Performance targets are established annually to take known limitations into account. Performance in 1989-90 was 75%, and fell short of the target of 77% set for the year. It is not anticipated that performance will improve by the end of 1990-91 and into 1991-92 because of workload pressure and the initial complexities of Bill C-21.

Figure 24: Speed of Service

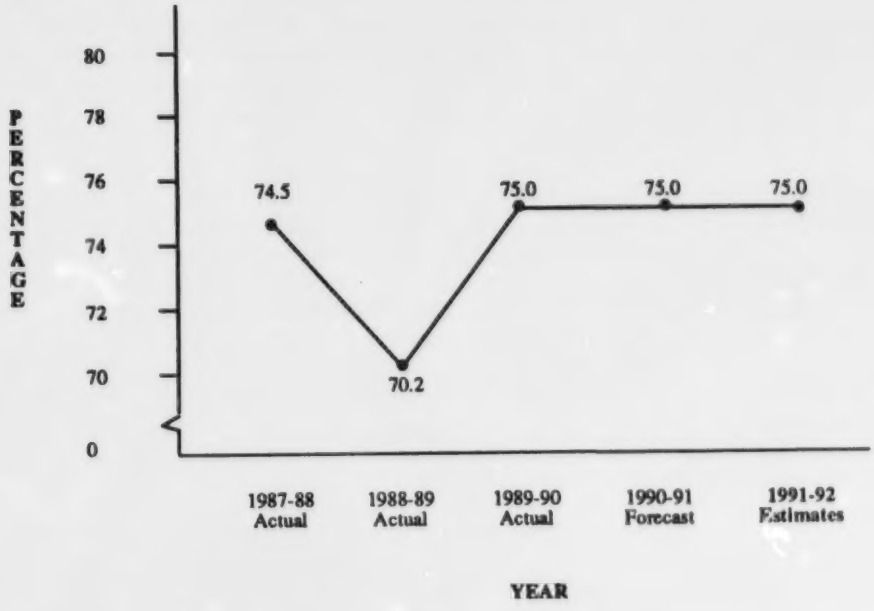

Claims Pay: Resource levels required to issue warrants (payments) are based on the expected unemployment rate. The regional computer centres are primarily responsible for producing warrants. In 1991-92, approximately $33.8 million warrants will be issued, slightly up from 1990-91 (see Figure 22). They also play a major role in managing information and reporting for CEIC/D.

Insurance Control: Control activities involve investigating probable and potential abusers and ensuring that employers and claimants issue correct and timely information. In 1989-90, investigation and control activities established $188.2 million in overpayments and penalties.

In 1991-92, approximately 985,000 investigations will be completed, down from 1990-91 (see Figure 22). Volumes are declining because investigators are spending more time trying to deter abuse. For example, investigators are participating in information sessions for claimant groups of the Claimant Re-employment Strategy.

Other Activities/Overhead: Among the sub-activities included under this function is the processing of employers' applications for premium reductions related to the Wage Loss Insurance Plan. Applications are projected to increase slightly during 1990-91 and 1991-92.

Another sub-activity is the Administration of Government Annuities, of which the number of contracts administered is the principal workload measurement. The volume of contracts being administered is forecast to decline by approximately 4% per year (see Figure 22.)

The workload measurement of the Social Insurance Number sub-activity is the number of social insurance cards issued. While the volume had declined from a high of

1,000,000 in the late 1970s to a low of 772,233 in 1985-86, it has risen again and is expected to level off at 1,000,000 in 1990-91 and 1991-92. The increase is due primarily to Bill C-139, introduced in September 1988, which extends the use of the SIN as an identifier for income tax purposes.

Program Evaluation: The Social Insurance Number Administration and the Claimant Services Officer Function were evaluated in 1990-91.

The Evaluation of the Social Insurance Number (SIN) examined three areas with respect to the control of the SIN: Government use of SINs; the application process; and post-application control. The overall conclusion was that EIC effectively maintains the integrity of the SIN.

Regarding Government use of SINs, EIC discharges its legislative responsibility to disclose information obtained on the Social Insurance Registry (SIR) only as required for the accurate identification of individuals and for the effective use by those individuals of SINs and SIN cards. The evaluation also found that the use of the SIN by other parties does not jeopardize the integrity of the SIN.

The presence of sufficient and effective controls during the application process is paramount in the SIN control equation. The evaluation found that there are adequate controls in place and that these controls are an effective means of ensuring that SIN applications are legitimate.

Regarding post-application control, the evaluation found that there is little activity undertaken by the EIC to ensure the integrity of the SIN following registration of an individual on the SIR, issuance of the SIN card or amendments to information on the SIR. The extent of post-application control is mostly limited to annotating deaths and deportations when Central Index is made aware of the situation. Additionally, the evaluation findings indicate areas where new initiatives could add to the effectiveness and efficiency of the SIN Program and the overall security of the SIN.

The Implementation Assessment Study of the Claimant Services Officer function was completed in December 1989. The establishment of a Claimant Services Officer (CSO) position in the 117 busiest CECs across the country was one of several initiatives introduced in 1988-89 as part of the UI Administrative Improvements to further enhance service to UI clients.

The objectives of this initiative can be summarized as follows:

- CSOs are to provide a special and personalized service to claimants who are experiencing difficulties in dealing with the administration of the UI Program;
- CSOs will disseminate general program information and assistance to promote a clear and comprehensive understanding of UI; and
- CSOs will identify and advise management on internal and external issues that impact on the effective and efficient operation of the delivery system.

The study showed that critical CSO activities have been implemented. Some 70,000 individual cases were handled and 12,000 public awareness sessions delivered in the last 18 months.

D. CEC Management and Joint Services

Objective

The objective of the CEC Management and Joint Services activity is to provide effective and timely management and administrative support for CEC services to the public.

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities that cannot be directly allocated to the sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Claims Processing, etc.). Most person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional directors of Employment and Insurance, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

- CEC Operations Management: includes CEC Operations and Management at Regional Offices, District Offices and Local Offices (CECs) and consists of the managers responsible for delivery of the various Employment and Insurance programs;
- General Office Reception: is a joint function of receiving and directing clients, either in person or by telephone, who contact Canada Employment Centres;
- Support Services: provides administrative support to the Employment and Insurance program at the local office level; and
- Program Management: provides advice and guidance to the Canadian Jobs Strategy, Employment Services and Insurance activities at National Headquarters and Regional Offices through the development of effective Employment and Insurance policies and procedures.

Financial Summaries

The CEC Management and Joint Services activity accounts for approximately 6% of the 1991-92 Employment and Insurance Program gross financial requirements and 13% of total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs, and 13% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, personnel costs will account for 73% of gross activity expenditures, other operating costs for 27%.

Figure 25: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	135,471	2,233	139,397	2,260	177,836	2,547	146,101	2,509
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	108,746	-	118,770	-	147,798	-	119,204	-
	26,725	2,233	20,627	2,260	30,038	2,547	26,897	2,509

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-12).

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $6.1 million or 30% higher than the 1990-91 forecast expenditures (and 27 fewer person-years). The difference is primarily due to salaries and wages related to contractual agreements and decreases in recoveries from the UI Account.

Figure 26: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	177,836	2,547	124,601	2,301	53,235	246
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	147,798	-	98,743	-	49,055	-
	30,038	2,547	25,858	2,301	4,180	246

Explanation of Change: The 1989-90 actual is $4.2 million or 16% higher than the 1989-90 Main Estimates (and 246 more person-years). The difference is primarily due to a realignment of resources ($53.3 million) within the Employment and Insurance Program offset by additional expenditures recovered from the UI Account ($49.1 million).

Performance Information: This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of the activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is based on the success of the Human Resource Development Programs, the National Employment Services and the Unemployment Insurance activities.

Figure 27 and 28 shows the ratio of CEC Management and Joint Services person-years and expenditures to the employment and Insurance Program totals.

Figure 27: Relationship of CEC Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

(person-years)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
CEC Management and Joint Services	**2,233**	2,260	2,547	2,509
Total Employment and Insurance	**17,772**	18,785	18,887	19,002
Percentage of total	**12.6**	12.0	13.5	13.2

Figure 28: Relationship of CEC Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
CEC Management and Joint Services	**135,471**	139,397	177,836	146,101
Total Employment and Insurance - Operating Costs *	**1,004,448**	1,024,566	959,353	856,810
Percentage of total	**13.5**	13.6	18.5	17.1

* Excludes the Government's Contribution to the UI Account, the Outreach program, and the Diagnostic Services program of the National Employment Services activity.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 29: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Personnel				
Salaries and wages	**646,622**	667,162	668,560	574,218
Contributions to employee benefit plans	**100,226**	99,119	91,542	93,960
Other personnel costs	**3,899**	3,787	6,031	8,747
	750,747	770,068	766,133	676,925
Goods and Services				
Travel and relocation	**42,323**	35,165	19,540	16,979
Telephone and telegraph	**18,465**	17,079	26,811	28,727
Postage, freight and express	**23,946**	25,237	24,826	23,331
Printing	**23,623**	20,348	17,493	15,741
Other information	**18,588**	15,683	3,476	3,530
Professional and special services	**102,694**	125,452	94,219	84,012
Rental of equipment	**12,283**	12,058	3,364	5,228
Other rentals	**1,051**	2,924	2,834	2,331
Purchased repair and upkeep	**4,657**	3,703	5,757	4,431
Utilities, materials and supplies	**8,248**	7,473	10,093	8,240
Government's Contribution to the UI Account	**-**	1,530,000	2,423,443	2,416,249
All other expenditures	**3,084**	2,624	1,329	1,265
	258,962	1,797,746	2,633,185	2,610,064
Total operating	**1,009,709**	2,567,814	3,399,318	3,286,989
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**20,494**	12,507	9,701	11,037
Transfer payments	**1,483,662**	1,661,789	1,813,412	1,746,856
	2,513,865	4,242,110	5,222,431	5,044,882
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**834,217**	830,561	813,531	721,580
Total expenditures (net)	**1,679,648**	3,411,549	4,408,900	4,323,302

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel costs of $751 million account for 74% of the total operating expenditures of the Program. It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Human Resource Development Programs	**1,971**	2,243	2,184	2,246
National Employment Services	**4,777**	4,892	4,762	4,770
Unemployment Insurance	**8,791**	8,957	8,923	8,951
CEC Management and Joint Services	**2,233**	2,233	2,518	2,470
	17,772	18,325	18,387	18,437
Other Persons-Years - Not controlled by Treasury Board *				
National Employment Services	-	433	471	526
CEC Management and Joint Services	-	27	29	39
	-	460	500	565

* The figures for 1990-91, and prior years, represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 31, page 2-59, for additional information on person-years.

Figure 31: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board					
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Actual 88-89	Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
Management	104	94	99	96	61,500-138,300	79,660
Scientific and Professional						
Actuarial Science	2	2	2	2	27,914-79,689	63,223
Economics, Sociology and Statistics	110	118	110	114	20,000-79,367	55,216
Education	20	25	21	25	17,989-69,331	58,271
Library Science	1	1	1	1	25,371-60,147	
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	370	355	370	353	17,470-72,817	41,105
Computer Systems Administration	40	31	38	31	22,310-73,032	45,324
Financial Administration	8	8	7	9	15,516-69,789	51,960
Information Services	4	3	4	5	17,329-65,839	49,406
Organization and Methods	12	9	12	6	17,121-67,800	42,907
Personnel Administration	22	17	22	24	16,390-67,273	45,293
Program Administration	7,801	8,039	7,694	7,719	17,470-72,817	41,475
Technical						
Social Science Support	25	23	26	27	16,124-73,716	40,184
Administrative Support						
Communications	15	20	20	21	19,607-40,612	23,823
Data Processing	200	197	195	194	17,165-47,383	29,471
Clerical and Regulatory	8,203	8,533	8,874	8,859	16,504-40,509	26,749
Office Equipment	21	17	22	17	16,163-32,250	24,457
Secretarial, Stenographic and Typing	800	822	856	923	16,356-40,768	26,667
Operational						
General Services	14	11	14	11	16,989-51,984	26,856
	17,772	18,325	18,387	18,437		

	Other Person-Years*					
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Actual 88-89	Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
Students	-	460	500	565	16,163-47,383	

* **Person-years** refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Grants and contributions represent 59% of the 1991-92 Main Estimates of the Employment and Insurance Program (excluding the Government's contributions).

Figure 32: Details of Grants and Contributions *

(dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Grants				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability and to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	98,868,000	105,068,000	75,825,241	-
Grants to the Sectoral Training Fund of the electrical and electronics manufacturing industry	1,000,000	250,000	-	-
National Employment Service				
Frontier College of Canada	175,000	175,000	-	175,000
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	625,000	820,000	389,965	389,993
Grants to voluntary organizations: Literacy Corps	1,000,000	1,000,000	1,000,000	540,000
Total Grants	98,868,000	107,313,000	77,215,206	1,104,993
Contributions				
Human Resource Development Programs				
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience, the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	1,382,173,000	1,486,782,760	1,473,530,711	1,430,029,259
Contribution to the province of Nova Scotia for restructuring institutional and vocational training systems	-	157,240	400,000	389,337
National Employment Service				
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Agricultural Employment Services Offices for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements	10,421,000	10,421,000	9,886,256	9,933,099
Job Accommodation Network of America	300,000	100,000	94,160	47,080
Total Contributions	1,392,794,000	1,497,461,000	1,483,911,127	1,440,398,775

Figure 32: Details of Grants and Contributions (continued)

(dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Items Not Required				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	-	-	-	52,898,837
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability	-	-	-	3,539,195
Contribution to l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich	-	-	-	24,231
Grants to provinces to accelerate the adaptation of training institutions to meet the needs of the CJS through specific undertakings	-	-	-	7,402,000
Grant to the Calmeadow Charitable Foundation for Phase II of their Native Self-Employment Loan Program	-	-	253,000	-
Grant to the Canadian Council for Native Business for their project, Canadian Resorts North Training Centre Inc.	-	-	248,000	-
Grant to Mohawk College for the 1989 World Conference on Cooperative Education	-	-	-	60,000
Grant to the World Association of Public Employment Service	-	-	42,480	-
Grant to Corporate employers and associations to promote student employment opportunities	-	-	428,995	-
Grant to the XIV World Congress of the International Association for Educational and Vocational Guidance	-	15,000	-	-
National Employment Services				
Grants to corporate employers and associations to promote student-employment opportunities	-	-	-	235,000
Contribution to Bridging the Gap Inc.	-		-	836,201
Canadian Guidance and Counselling Foundation	-	-	300,000	-
Unemployment Insurance				
(S)Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	-	57,000,000	251,013,556	240,356,439
Total Items Not Required	-	57,015,000	252,286,031	305,351,903
Total	**1,483,662,000**	1,661,789,000	1,813,412,364	1,746,855,671

* The 1990-91 forecast is based on information available as at November 30, 1990.

4. Net Cost of Program

The 1991-92 Estimates for the Employment and Insurance Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full-cost basis. Figure 33 provides details of other cost items.

Figure 33: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Estimates 1990-91
Operating expenditures	**1,009,709**	948,163
Government's Contribution to the UI Account	**-**	2,889,000
Capital	**20,494**	15,017
Transfer payments	**1,483,662**	1,461,031
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefit	**-**	284,000
	2,513,865	5,597,211
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**834,217**	784,142
Net Expenditures: Main Estimates	**1,679,648**	4,813,069
Services received without charge		
Accommodation: from Public Works Canada	**14,675**	13,345
Cheque issue services: from Supply and Services Canada	**1,076**	-
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs: from Treasury Board Secretariat	**4,818**	4,653
Other services	**352**	319
Total program cost	**1,700,569**	4,831,386
Less: Revenues	**2,126**	1,903
Estimated net program cost	**1,698,443**	4,829,483

5. Revenue

Figure 34: Revenue by Type

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Consolidated Revenue Fund 1				
CHOICES	**142**	129	117	110
Canadian Work Preference Inventory	**40**	12	-	-
182	141	117	110	
Vote Netted 2				
SIN Replacement Card Fee	**1,874**	1,750	1,874	1,684
Local Employer Seminars	**70**	70	60	52
	1,944	1,820	1,934	1,736
Total Revenue	**2,126**	1,961	2,051	1,846

1. Revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund, and not available for use by the Program.
2. Revenue credited to the Program. Excludes the recoverable expenditures from the UI Account (see Figure 6, page 5-12).

B. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 35: Balance Sheet as at March 31, 1990

(thousands of dollars)	1989-90	1988-89
Assets		
Deposit with Receiver General for Canada	844,432	882,943
Accrued interest due from Canada	62,232	65,224
Accounts receivable	176	109
	906,840	948,276
Liabilities		
Actuarial surplus due to Canada	2,513	3,052
Actuarial reserves *	904,327	945,224
	906,840	948,276

* See page 2-64 for accompanying notes.

Figure 36: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1990

(thousands of dollars)	1989-90	1988-89
Payments and other charges		
Annuity payments	99,072	100,077
Premium refunds	1,654	2,000
Unclaimed annuities	279	223
	101,005	102,300
Income		
Interest from Canada	62,232	65,224
Premiums	349	458
Other	40	78
	62,621	65,760
Excess of payments and other charges over income for the year	38,384	36,540
Actuarial reserves: balance at beginning of the year	945,224	984,816
	906,840	948,276
Actuarial surplus: excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	2,513	3,052
Actuarial reserves: balance at end of the year*	904,327	945,224
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	221,684	249,616
Present value of matured annuities	682,643	695,608
Total Actuarial reserves*	904,327	945,224

* See page 2-64 for accompanying notes.

Figure 37: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1990

(thousands of dollars)	1989-90	1988-89
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	38,384	36,540
Decrease in accrued interest and accounts receivable	(2,925)	(2,646)
	35,459	33,894
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	3,052	2,737
Total funds used	38,511	36,631
Deposit with Receiver General for Canada: balance at beginning of the year	882,943	919,574
Deposit with Receiver General for Canada: balance at end of the year	844,432	882,943

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1990

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the *Government Annuities Act* (the "Act"), as modified by the *Government Annuities Improvement Act* (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The *Improvement Act* increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: Actuarial reserves comprise:

- in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest; and
- in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit that is remitted to, or recovered from, the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the *Improvement Act.*

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided without charge to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other government departments.

Calculation of Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $904,327,000 (1989: $945,224,000) is in accordance with subsection 15(1) of the *Government Annuities Improvement Act* and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the mortality tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Tables for 1949, modified by Projection Scale C.

The Commission undertakes an annual review of mortality to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the last study indicate that the mortality tables in use continue to be appropriate for such purposes.

Topical Index- Employment and Insurance Program

A Aboriginal Board, 2-27
Activity Structure, 2-16
Agricultural Employment, 2-40
Annuities, 2-46, 2-52, 2-63 to 2-65

B Bill C-21, 2-7, 2-9, 2-11, 2-18 to 2-21

C Canadian Labour Force Development Board, 2-19, 2-27
Canadian Labour Market and Productivity Centre, 2-19, 2-27
Canadian Rural Transition Program (CRTP), 2-43
CJS On-line System, 2-27
Claimant Re-employment Strategy (CRS), 2-8, 2-10, 2-37, 2-49
Claims Pay, 2-46, 2-52
Claims Processing, 2-45, 2-51
Claims Services, 2-45
Community Futures, 2-22, 2-28, 2-31
Comprehensive Procedures Review, 2-49
Comprehensive Tracking System (CTS), 2-51
Communications Networks, 2-38
Counselling, 2-11, 2-36, 2-41

D Diagnostic Services, 2-42

E Employer Services, 2-10, 2-11, 2-37
Employment Assistance Option, 2-28
Employment Equity, 2-10, 2-36, 2-38
Employment Programming Principles, 2-7, 2-8

F Federal-Provincial Agreements, 2-9, 2-28

G Government's Contribution to the UI Account, 2-46
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits, 2-46

I Industrial Adjustment Service (IAS), 2-37, 2-41, 2-44
Insurance Control, 2-46, 2-52
Internal Audit, 2-32, 2-44

J Job Development, 2-22, 2-31
Job Entry, 2-22, 2-31

L Labour Exchange, 2-33, 2-39
Labour Force Development Strategy (LFDS), 2-7, 2-18 to 2-20
Labour Market Adjustment Services (LMAS), 2-33, 2-40
Labour Market Information (LMI), 2-11, 2-33, 2-37, 2-38

N National Employment Services System (NESS), 2-36, 2-38
National Labour Market Innovations, 2-22, 2-32
National Occupational Classification (NOC), 2-10, 2-37, 2-38

O Operational Planning Framework (OPF), 2-9, 2-10, 2-26, 2-35
Organization Structure, 2-16, 2-17
Outreach Services, 2-42

P Private Sector Consultations, 2-8, 2-9, 2-27
Program Evaluation, 2-31, 2-32, 2-43, 2-43, 2-53

S Skill Investment, 2-22, 2-31
Skill Shortages, 2-22, 2-31
Social Assistance Recipients, 2-9, 2-27
Social Insurance Numbers (SIN), 2-52, 2-53
Support System for Agents, 2-49

U UI Funds, 2-10, 2-36
UI On-line System, 2-48

Y Youth, 2-26, 2-27

Immigration Program 1991-92 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 3-4
B. Use of 1989-90 Authorities 3-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 3-7
B. Financial Summaries 3-9
C. Program Profile
   1. Introduction 3-11
   2. Mandate 3-12
   3. Objective 3-12
   4. Program Organization for Delivery 3-12
   5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 3-14
D. Initiatives 3-17

Section II
Analysis by Activity

A. Selection, Control and Enforcement Operations 3-18
B. Settlement 3-26
C. Adjudication 3-31
D. Policy and Management 3-35

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 3-41
   2. Personnel Requirements 3-42
   3. Transfer Payments 3-44
   4. Loans 3-44
   5. Net Cost of Program 3-45
   6. Revenue 3-46
B. Changes in Program/Activity Structure 3-48

Topical Index 3-51

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Immigration Program		
15	Operating expenditures	**173,820**	185,530
20	Capital expenditures	**7,891**	-
25	Contributions	**110,349**	77,861
(S)	Contributions to employee benefit plans	**18,595**	18,907
	Total Program	**310,655**	282,298

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Immigration Program	
15	Immigration - Operating expenditures	**173,820,000**
20	Immigration - Capital expendiutres	**7,891,000**
25	Immigration - Contributions	**110,349,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates					1990-91 Main Estimates 2
	Authorized Person-years 1	Budgetary				
		Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Selection, Control and Enforcement Operations	1,858	108,291	304	-	**108,595**	131,447
Settlement	106	5,553	6	110,349	**115,908**	78,747
Adjudication	131	7,274	15	-	**7,289**	7,408
Policy and Management	974	71,297	7,566	-	**78,863**	64,696
	3,069	192,415	7,891	110,349	**310,655**	282,298
1990-91 Authorized Person-Years	3,269					

1. See Figure 25, page 3-43, for additional information on person-years.
2. Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 30 and 31, pages 3-48 and 3-49).

B. Use of 1989-90 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
15	Operating expenditures	157,868,000	174,811,000	**167,900,081**
16	To write-off from the accounts of Canada 839 debts due to Her Majesty In Right of Canada amounting in the aggregate of $295,181.01 in regards to transportation	-	295,182	**293,773**
17	To write-off from the accounts of Canada 785 debts due to Her Majesty in Right of Canada amounting to $251,915.48 for transportation loans	-	251,916	**249,138**
20	Contributions	69,749,000	90,649,000	**86,942,519**
(S)	Contributions to employee benefit plans	17,075,000	16,781,000	**16,781,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	21,269	**21,269**
	Total Program - Budgetary	244,692,000	282,809,367	**212,187,780**
(S)	(L) Loans pursuant to the *Immigration Act*, Section 119 Limit $90,000,000 (Net)	-	13,131,558	**12,197,122**
	Total Program - Non-budgetary	-	13,131,558	**12,197,122**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The Immigration Plan for 1991-1995, announced in October 1990, provides for balanced moderate growth in immigration levels and for a new federal immigrant integration strategy. This new strategy sets out the basic elements to strengthen settlement and integration programs and give new direction to federal language training programs (see page 3-17).

Resources totalling 3,069 person-years and $310.6 million in 1991-92 have been approved to deliver the Immigration Program. Using these resources, the Immigration Program will:

- expand its language training mandate beyond the present focus on access to the labour market, so as to include the broader integration needs of all immigrants (see pages 3-17 and 3-36);
- enhance citizenship training and counselling (see page 3-37);
- elevate the Host Program to permanent status, increase funding and expand program availability (see page 3-27);
- implement a series of changes to family-related regulations to reflect genuine dependency relationships among core family members (see page 3-37);
- improve the overall management of the Immigration Program (see page 3-37);
- initiate procedures designed to provide service to the travelling public, while balancing facilitation and enforcement (see page 3-20);
- undertake jointly with National Revenue, Customs and Excise, the delivery of an automated lookout system to Canada's major international airports (see page 3-37);
- strive to increase the interception rate of people travelling illegally to Canada (see page 3-20); and
- respond to the increased number of people refused entry and ordered removed from Canada (see page 3-20).

The Program already has:

- completed and implemented segments of the language and orientation initiative (see page 3-28);
- begun implementing the recommendations of the review of the Immigration Program Delivery System in Canada (see page 3-21);
- established a data base monitoring and control system to measure the different types of investment in Canada made by immigrants (see page 3-21);

- implemented a computerized investigations case management system as part of the previously identified investigation priority (see page 3-21);
- reorganized the Adjudication Branch to ensure the independent decision-making ability of Adjudicators (see page 3-32);
- overseen the approval of a new fines policy that establishes requirements and associated penalties for transportation companies carrying people to Canada (see page 3-38);
- developed a new policy for collecting the detention costs incurred by transportation companies (see page 3-39);
- established a National Training Centre (see page 3-39); and
- initiated means to improve the management of immigration levels (see page 3-38).

The federal government supports a policy of moderate growth in immigration levels. This policy acknowledges that immigration brings economic, social, demographic, humanitarian, cultural and international benefits to Canada. In October 1990, the Minister announced a five-year immigration plan that provides for a moderate increase in immigration, and maintains the balance among family, refugee and independent categories. Immigration will rise from 200,000 in 1990 to 220,000 in 1991, and to 250,000 in 1992, where it will stabilize for the rest of the planning period. The announced level was exceeded by about 25,000 landings in 1990. As part of the 1991-95 Immigration Plan, the Minister announced that measures will be introduced to ensure that the plan is respected.

Figure 1: Immigration to Canada: Announced, Anticipated and Actual Landings *

	1991 Announced	1990 Anticipated	1989 Actual	1988 Actual
Family class	80,000	72,500	60,768	51,309
Government-assisted refugees and designated classes	13,000	13,000	13,980	13,701
Privately-sponsored refugees and designated classes	23,500	24,000	21,464	12,270
Refugees landed in Canada	10,000	5,000	1,558	865
Independent immigrants:				
principals	20,000	19,500	22,611	22,471
dependents	21,000	25,500	28,894	26,598
Assisted relatives:				
principals	7,000	7 000	8,023	6,644
dependents	12,500	11,000	13,494	8,918
Business immigrants:				
principals	7,000	5,000	4,311	4,011
dependents	21,000	13,500	13,253	11,101
Retirees	5,000	4,000	3,565	3,177
Total	220,000	200,000	191,921	161,065

* Levels components in the 1991-95 Immigration Levels Plan have been restructured to facilitate their monitoring and management. Selected workers and the Humanitarian component are combined and disaggregated along the immigration class into the current Independent immigrants and Assisted relatives.

Categories of Immigrants

Family class: People sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen.
Government-assisted refugees and designated classes: People who qualify as Convention refugees according to the *Immigration Act* of 1976, or come from countries designated in Immigration Regulations, and whose settlement will be assisted by the federal government..
Privately-sponsored refugees and designated classes: Assisted refugees and designated classes receiving aid from private sources.
Refugees landed in Canada: Refugee claimants accepted by the Immigration and Refugee Board under the refugee determination system in Canada.
Independent immigrants - principals: Immigrants destined for the labour force who are accepted under the selection criteria.
Independent immigrants - dependents: Spouses, children and other accompanying dependents of principal independent immigrants.
Assisted relatives - principals: Immigrants destined for the labour force who are accepted under the selection criteria and assisted by their relatives in Canada.
Assisted relatives - dependents: Spouses, children and other accompanying dependents of assisted relatives.
Business immigrants - principals: Entrepreneurs, investors or self-employed immigrants who will make a significant contribution to the economy by establishing, purchasing or investing in a business or commercial venture in Canada.
Business immigrants - dependents: Spouses, children and other accompanying dependents of business immigrants.
Retirees: People aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada, and their dependents.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity 1

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Budgetary				
Selection, Control and Enforcement Operations	**108,595**	121,847	109,400	81,192
Settlement	**115,908**	112,068	89,017	58,227
Adjudication	**7,289**	7,408	7,235	5,327
Policy and Management	**78,863**	64,443	66,536	50,882
Refugee Status Advisory Committee 2	-	-	-	2,126
	310,655	305,766	272,188	197,754
Non-Budgetary				
Transportation Loans	-	10,000	12,197	9,168
Revenue 3				
Immigration User-Fees	**59,410**	39,700	23,371	19,625
Obligations of Transportation Companies	**500**	500	578	880
	59,910	40,200	23,949	20,505
Person-years 4				
Controlled by TB	**3,069**	3,275	3,031	2,508
Other	-	10	7	14
	3,069	3,285	3,038	2,522

1. Figures are restated to reflect the mew activity structure (see page 3-48).
2. The Refugee Status Advisory Committee ceased to exist as of January 1, 1989.
3. See Section III, Sub-section 6, page 3-46, for additional information on Revenue.
4. See Figure 25, page 3-43, for additional information on person-years.

Explanation of 1991-92 Estimates: The financial requirements for 1991-92 are $4.9 million or 2% higher than the 1990-91 forecast expenditures. The increase is primarily due to additional resources obtained for the Immigration Levels plan (196 person-years and $44.2 million), offset by a net reduction in Refugee Backlog resources (371 person-years and $37.3 million).

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 budgetary forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1990) is $23.5 million or 8% higher than the 1990-91 Main Estimates of $ 282.3 million (see Spending Authorities, page 3-4). The increase is primarily due to resources obtained in Supplementary Estimates B for Adjustment Assistance ($22.3 million) and for the Language and Orientation Initiative ($9.8 million), offset by resources for Refugee Backlog Clearance ($8 million) being reprofiled in 1991-92.

Figure 3: Restated 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90 1					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary						
Selection, Control and Enforcement Operations	109,400	1,949	112,073	2,080	(2,673)	(131)
Settlement	89,017	31	72,027	53	16,990	(22)
Adjudication	7,235	126	5,092	109	2,143	17
Policy and Management	66,536	932	55,500	902	11,036	30
	272,188	3,038	244,692	3,144	27,496	(106)
Non-Budgetary						
Transportation Loans	12,197	-	-	-	12,197	-
Revenues						
Immigration User-Fees	23,371	-	16,500	-	6,871	-
Obligations of Transportation Companies	578	-	700	-	(122)	-
	23,949	-	17,200	-	6,749	-
Person-years 2						
Controlled by TB		3,031		3,144		(113)
Other		7		-		7
		3,038		3,144		(106)

1. Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, pages 3-49 and 3-50).
2. See Figure 25, page 3-43, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1989-90 budgetary actual is $27.5 million or 11% higher than the 1989-90 Main Estimates (while lower by 106 person-years). The difference is primarily due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for Refugee Determination ($34.8 million) and for the Settlement Language Training Program ($3.5 million); and resources obtained from Treasury Board Contingencies Vote for a Grant to the United Nations High Commission for Refugees ($5 million). This increment is offset by resources for Refugee Backlog Clearance ($18.1 million and 138 person-years) reprofiled to 1990-91 and 1991-92.

C. Program Profile

1. Introduction

The Immigration Program develops immigration policy, manages immigration levels, participates with other departments in developing immigration-related policy, and, through co-operation with other levels of government and with non-governmental organizations, assists newly arrived immigrants to adapt and settle. The Program facilitates and controls the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists with the settlement in Canada of permanent residents, including refugees. It also protects against the entry of persons who may endanger the health and safety of Canadians, or the security of Canada.

The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) provides policy and program direction to the following federal departments involved in the delivery of the Immigration Program:

- External Affairs, which is responsible for delivering the Immigration Program abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which conducts a primary inspection, that includes immigration, at ports of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service - CSIS), which is responsible for prosecuting immigration violators on behalf of EIC, and for liaison on security matters; and
- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of people requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon their arrival in Canada.

The Immigration and Refugee Board (IRB) hears appeals from removal orders and sponsorship refusals under the *Immigration Act* and determines refugee status under the Act. The IRB submits a separate Expenditure Plan.

The Secretary of State is accountable for the long-term social and cultural integration needs of residents and refugees.

2. Mandate

The authority for the Immigration Program is found in the *Immigration Act*, 1976 and Immigration Regulations, 1978. The Act was subsequently amended by Bills C-55 and C-84, which were passed in 1988. The Act defines the general objectives of the Program, prohibits the admission to Canada of specific categories of people and provides for the removal of non-Canadians who fail to respect Canadian laws or the conditions of their admission to Canada. The Act provides the Deputy Minister, the Minister and Governor-in-Council with the discretionary authority required to develop and implement responsive and flexible immigration policies and programs. Finally, the Act determines the basic structure of Canada's immigration control system by defining the obligations of transportation companies and people seeking to come into Canada, as well as the authorities and obligations of Visa Officers, Immigration Officers, Senior Immigration Officers, Adjudicators and the Immigration and Refugee Board.

3. Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada; the settlement of immigrants in Canada; and the provision of effective control of people seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security needs of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The activity structure of the Immigration Program has been revised in 1991-92 (see page 3-48). The Immigration Program now comprises four activities: Selection, Control and Enforcement Operations; Settlement; Adjudication; and Policy and Management (see Figure 4). Each activity is fully described in Section II.

Figure 4: Activity Structure

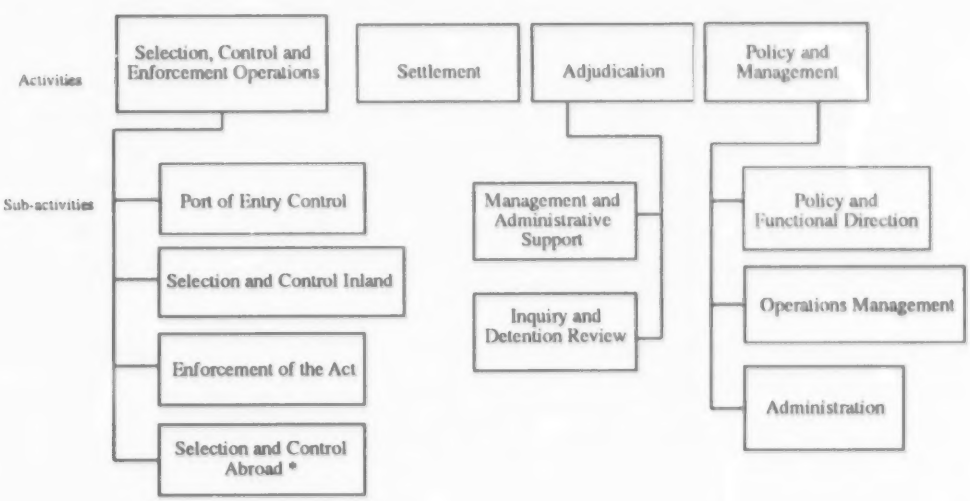

* Accountability for this sub-activity rests mostly with the Department of External Affairs, with National Health and Welfare, CSIS and the RCMP.

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 3,300 current personnel, about 2,900 are located in the 10 regions.

The three National Headquarters (NHQ) branches develop policies, systems and procedures that provide for the efficient and uniform application of the *Immigration Act* and associated Regulations. Ten Regional Executive Directors/Directors General, and the Directors General/Directors of Immigration, manage the Program and are responsible for applying policies, systems and procedures relating to immigration policy.

Figure 5 relates the NHQ and regional organization structure to the activity structure and illustrates the resources required in 1991-92 for the delivery of the Immigration Program.

Figure 5: 1991-92 Resources by Organization/Activity (thousands of dollars)

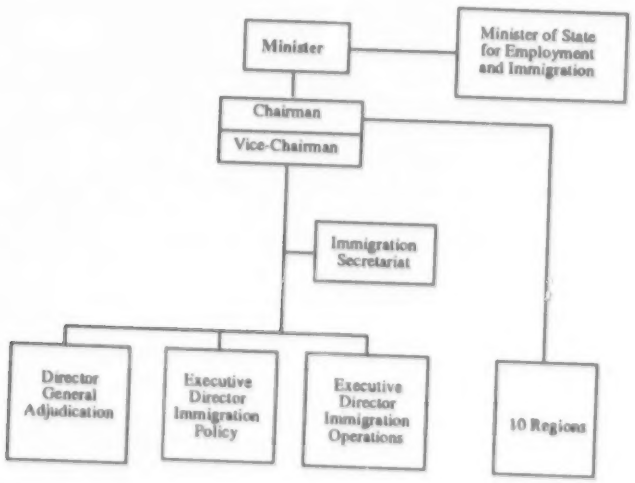

Activities	Director General Adjudication	Executive Director Immigration Policy	Executive Director Immigration Operations	10 Regions	Total
Selection, Control and Enforcement Operations 1,858 P-Y				108,595	108,595
Settlement 106 P-Y				115,908	115,908 *
Adjudication 131 P-Y	730			6,559	7,289
Policy and Management 974 P-Y		35,299	4,859	38,705	78,863
	730	35,299	4,859	269,767	310,655

* Includes $ 110.3 million for Contributions (see Figure 26, page 3-44).

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

The Immigration Program, which is governed by the policy objectives in Section 3 of the *Immigration Act*, is also influenced by a number of external factors, the most significant of which fall under the following headings:

- demographic;
- economic;
- humanitarian;
- social;
- legal; and
- cultural.

The nature of these factors and the response to them is discussed below.

Demographic

Studies by the Chief Statistician of Canada, the Demographic Review in the Department of National Health and Welfare, and CEIC/D's own work, all confirm that the demographic trends in Canada resemble those of other Western countries. Of particular interest is the fall in the fertility rate, which, at its current value of 1.67 in Canada, is well below the replacement level. Although no immediate impact is likely, this low fertility rate will have significant long-term implications for population size, which is likely to stop growing during the next three decades. This trend of overall population decline will be accompanied by continued aging, so that by 2025, Canadians 65 years and over will comprise one quarter of the population.

The federal government supports a policy of moderate growth in immigration. The longer-term demographic considerations were included in consultations leading to the recent announcement of the 1991-95 Immigration Levels Plan. The level for 1991 has been set at 220,000, an increase of 20,000 over 1990. A further rise to 250,000 is planned for the next four years.

Economic

Immigration is becoming an increasingly important component of Canadian labour force growth. At the same time, immigration boosts the Canadian economy and creates jobs by increasing both the stock of money available for investment and the demand for goods and services. Overall, the absolute size of the economy grows with increased immigration.

The list of open occupations in the 1991 Skilled Workers program will be modified to maximize the settlement and integration prospects of newcomers, while the size and quality of the program will be managed to meet the announced component levels of 20,000 independent immigrants and 7,000 assisted relatives. A proposal to improve the responsiveness of the overseas selection system to provincial labour shortages will be implemented in 1991. A small number of occupations for which there are labour market shortages will be designated in consultation with regions and provinces. Applicants for these occupations will receive additional selection points and will be processed on a priority basis.

The skills these immigrants bring to Canada are a valuable contribution to national and regional economic development, and improve the competitive position of Canadian

business and industry. At the same time, the creation of additional jobs for Canadians will be helped by the Business Immigration program. This program is expected to attract to Canada 7,000 business immigrants who will invest over $5 billion during 1991.

Humanitarian

As a signatory to the United Nations Convention and Protocol on Refugees, Canada has international obligations towards people fleeing persecution who arrive in the country. As well as Convention refugees, the *Immigration Act* provides for resettling people in refugee-like situations (members of Designated Classes). Furthermore, Canada also admits victims of civil unrest or natural disaster, under relaxed criteria that are in keeping with this country's humanitarian and compassionate tradition.

The new refugee determination process legislated by Bill C-55 will continue to be accessed by refugee claimants in Canada. Their numbers are expected to increase to 10,000 in 1991 and 25,000 thereafter. The Federal Government will maintain the 13,000 government-assisted refugees selected abroad for 1991, but the allotments within this level have been modified to reflect developments in specific world areas. The level of privately sponsored refugees, however, has significantly increased to 23,500 in 1991, following recent political developments in Eastern Europe.

Social

There are an estimated 80 million people on the move in the world today, most of whom are seeking refuge or economic opportunity. There are therefore tremendous external pressures on all developed countries, especially the major immigrant receiving nations, to accept newcomers. The number of immigrants admitted to Canada is influenced by a number of factors, such as the cost and availability of programs to help newcomers become successfully integrated into the mainstream of Canadian life.

The 1991-95 immigration plan recognizes the importance to newcomers of becoming successfully integrated into the mainstream of Canadian life. Issues concerning immigrant settlement and integration are central to the immigration planning process. The federal immigrant integration strategy will:

- provide a policy framework to guide settlement and integration programs across federal departments;
- ensure greater collaboration with the provinces, the private sector and our non-governmental partners in the delivery of settlement and integration services;
- increase funding for language training to make a more flexible range of options accessible to a greater number of immigrants; and
- place new emphasis on helping immigrants understand Canadian values and on helping Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers.

In order to remain fully cognizant of all international developments and to contribute as a member of the international community, Canada is active in a number of international bodies that address world migration trends. These include the United Nations High Commission for Refugees (UNHCR); the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD); and the International Organization for Migration (IOM).

Legal

Section 95 of the *Canada Act* specifies that immigration is, constitutionally, a responsibility shared by the federal government and the provinces, with primary responsibility being given to the Parliament of Canada. The *Immigration Act*, accordingly, provides that the federal government may conclude immigration agreements with a province or group of provinces. Currently, there are agreements in force with seven provinces. Although these agreements vary in nature and scope (the agreement with Quebec is the most extensive), they all determine the roles and responsibilities of the provincial and federal governments with respect to immigration to provinces in Canada. New agreements will likely be implemented with a number of provinces in 1991. The trend towards greater sensitivity to provincial needs will result in regional differences in procedures and practices, and a greater emphasis on formal consultation mechanisms.

In addition, immigration policy is affected by the provisions of the *War Criminal Act*, while the *Immigration Act* is also subject to the Equality Rights section of the Canadian *Charter of Rights and Freedoms*. Finally, the *Immigration Act* specifies that criminals, spies, subversives and terrorists are denied admission to Canada.

Control and enforcement procedures are subject to ongoing review and improvement. For example, in 1991, changes are being made in immigration procedures to streamline security examinations.

Cultural

Section 3 of the *Immigration Act* specifies that Canada's immigration policy shall be administered in accordance with the bilingual character of Canada, and that it shall be non-discriminatory on the grounds of race, national or ethnic origin, colour, religion or sex. Immigration into Quebec is additionally subject to the provisions of the Canada-Quebec Agreement, which allows that province to select independent immigrants likely to settle there successfully.

Immigration policy will continue to be administered in a non-discriminatory manner, while efforts will be pursued to increase the number of immigrants going to Quebec, so as to more closely meet that province's share of the population.

D. Initiatives

Immigrant Integration Strategy: The Immigration Plan for 1991-1995, announced in October 1990, provides for a new federal immigrant integration strategy. This new strategy sets out the basic elements to strengthen settlement and integration programs and give new direction to federal language training programs.

The strategy includes the development, under EIC's leadership, of a policy framework to guide settlement and integration programs across federal departments. Appropriate mechanisms (such as the inclusion of language training in bi-lateral agreements and the establishment of local co-ordinating groups) will be developed to foster greater collaboration between the federal government, the provinces and others involved in the delivery of the settlement and integration services. EIC will improve the initial reception of immigrants on their arrival in Canada, and will develop new resource materials for those providing settlement services. Funding for the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) and the Host Program will be increased. The Government has committed $118.5 million over the next four years to EIC's settlement activities (excluding language training), of which approximately $29 million will be spent in 1991-92.

As part of the new immigrant integration strategy, the Government will also set new directions for language training. Over the course of the Immigration Plan, the current emphasis on labour market objectives in language training programs will be expanded, and Canadian Jobs Strategy funding will be linked with new funds for immigrant language training to reflect the broader objective of immigrant integration. EIC will provide an increasing number of immigrants with access to a wider range of options in language training programs. To support this expanded mandate, the Government will allocate an additional $200 million over the next four fiscal years for improved language training, including approximately $30 million in 1991-92.

Cost Recovery: A current initiative will bring the fees charged for immigration services closer to their documented cost, and will introduce processing fees for several new services. The aim of this revenue-generating cost-recovery system is consistent with the Government's objective of shifting the burden of costs from taxpayers generally, to those who benefit most directly from these services. Revenue in 1990-91 is estimated at $52 million, with projected revenue of $100 million in fiscal 1991-92 (includes revenue received by Department of External Affairs).

Section II
Analysis by Activity

A. Selection, Control and Enforcement Operations

Objective

The objective of this activity is to facilitate the entry and stay in Canada of permanent residents and persons who are considered desirable immigrants or visitors under the provisions of the legislation and of standing policy; to prevent the arrival in Canada, or to remove therefrom, people whose presence in Canada is not considered desirable under law or policy; and to achieve this efficiently, effectively and in conformity with applicable legislation and policy.

Description

The Selection, Control and Enforcement Operations of CEIC are divided into three sub-activities: Port of Entry Control; Selection and Control Inland; and Enforcement of the Act.

Port of Entry Control: This sub-activity includes the administration of transportation company obligations under the Act, and the examination of persons seeking to enter Canada at a port of entry. This examination results in the admission of such persons into Canada, or the identification of inadmissible non-Canadians and subsequent enforcement action. The sub-activity is carried out at offices situated on the Canada-U.S. border, at various seaports and at international airports.

Revenue Canada (Customs and Excise) is accountable for the preliminary screening of persons seeking entry into Canada, under functional direction from CEIC. A detailed immigration secondary examination is carried out by designated examination officers in accordance with the criteria listed above.

Selection and Control Inland: This sub-activity includes the following: the processing of applications for extension of stay, or variance of conditions of admission by visitors, students and temporary workers; the application of deputy-ministerial discretion in cases where visitors voluntarily report minor contraventions to their conduct of stay; the processing of applications to sponsor or assist relatives or refugees abroad; and the processing, on the basis of Order-in-Council (OIC) waiver of regulatory requirements, of applications for permanent residence in Canada. In addition, this sub-activity includes monitoring sponsored refugees and people with conditional landings in Canada, as well as monitoring the progress of business immigrants. Selection and Control Inland is carried out at inland Canada Immigration Centres (CICs).

Enforcement of the Act: This sub-activity involves the gathering, analysis and dissemination of intelligence on illegal immigration movements; the active investigation of suspected violations of conditions of stay; and the detention of persons subject to inquiry or removal. Enforcement of the Act also involves representing the Minister at inquiries and hearings before adjudicators and members of the Immigration and Refugee Board (IRB), at appeals hearings before the Immigration Appeal Division of the IRB, and at the removal of persons under a valid removal order.

The accountability for a fourth sub-activity, Selection and Control Abroad, rests mostly with the Department of External Affairs, with National Health and Welfare, Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the RCMP playing complementary roles.

The Selection and Control Abroad sub-activity involves the processing of immigrant and visitor visa applications and the eventual issuance of such visas. It also involves the gathering, analysis and dissemination of intelligence on illegal immigration movements, and liaison with local authorities and transportation companies, with a view to preventing illegal immigrants from entering Canada, and facilitating the return of persons who are being removed from Canada.

Financial Summaries

The Selection, Control and Enforcement Operations activity accounts for 35% of the 1991-92 Immigration Program financial requirements and 61% of the total person-years. It accounts for 61% of the personnel costs and 40% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 77%, transportation and communications 10%, professional and special services 9%, and all other operating costs 4%.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port of Entry Control	28,230	508	21,814	478	23,332	477	21,535	480
Selection and Control Inland	39,443	822	30,483	774	40,208	897	30,489	766
Enforcement of the Act *	40,922	528	69,550	927	45,860	575	29,168	358
	108,595	1,858	121,847	2,179	109,400	1,949	81,192	1,604

* The figures for 1991-92, 1990-91 and 1989-90 includes refugee backlog resources (see Figure 9, page 3-22).

Figure 7: Restated 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port of Entry Control	23,332	477	19,280	459	4,052	18
Selection and Control Inland	40,208	897	33,895	799	6,313	98
Enforcement of the Act	45,860	575	58,898	822	(13,038)	(247)
	109,400	1,949	112,073	2,080	(2,673)	(131)

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, pages 3-49 and 3-50).

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $2.7 million or 2% lower than the 1989-90 Main Estimates (and 131 fewer person-years). The difference is mainly due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for Refugee Determination, offset by resources for Refugee Backlog Clearance ($18.1 million and 138 person-years) reprofiled to future years due to delay in start up.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Selection, Control and Enforcement Operations activity in 1991-92, and will have a significant impact on the direction and delivery of the Immigration Program.

Removals: A key priority for CEIC in 1991-92 will be the removal from Canada of people who have been refused entry and ordered removed as a result of the inquiry, refugee backlog or refugee determination processes. Since higher numbers of cases are entering the inquiry system and emerging from the backlog process, CEIC expects the volume of refused cases to increase significantly for this period.

Interdictions: Through training of airline staff, airport screening and increased use of fraudulent-document detection technology, CEIC expects an increase in the interception rate of people travelling illegally to Canada. In most cases, "travelling illegally to Canada" refers to people using fraudulent documents, contrary to international convention.

Port of Entry: Initiatives will be undertaken to provide services to the travelling public that balance facilitation and enforcement. In co-operation with Canada Customs and other agencies, new procedures, such as express lanes, will be tested for the facilitation of bona fide travellers, so as to enhance our ability to identify high-risk persons, and detect and control inadmissible persons.

Monitoring: A comprehensive monitoring system will be designed and tested in 1991-92 and implemented in 1992-93. This system will monitor and analyze the consistency and effectiveness of national procedures, guidelines and directives in a redesigned inland program delivery system.

Business Immigration: The Immigrant Investor Program: The Immigrant Investor component of the Business Immigration program will initiate measures to upgrade the monitoring of the offering memoranda to comply with the regulations and guidelines of the program and prepare appropriate systems and procedures for the proposed cost-recovery policy for the program.

Refugee Determination: In view of the increasing volume of refugee claimants coming into the Refugee Determination System, a full re-examination of the system will be undertaken to determine what steps could be taken to enhance the productivity of the process in place, to finalize inquiries, and to achieve a lower intake into the system.

Continuing Priority: The following priority, undertaken previously, continues as a priority in 1991-92.

Backlog: The ongoing effort to clear the backlog of refugee claims made prior to January 1989 will continue along with the existing process. Of the total backlog, estimated at 85,000, approximately 13,000 were dealt with in 1989-90, at a cost of approximately $16 million and 237 person-years. The balance will be dealt with in 1990-91 and 1991-92.

Completed Priorities: The following priorities, which were introduced previously, are now completed.

Investigations: The investigation priority identified for 1990-91 has been completed. Resources have been allocated to the regions for the hiring, training and development of new investigators. Also, national training courses have been prepared, and a computerized investigations case management system has been implemented in the six major Canadian cities that comprise 80% of the investigation workload. An expansion to other cities is planned for 1991-92.

Business Immigration: A data base monitoring and control system is now in place to measure the different types of investment made in Canada by immigrants, and to ensure that all investment proposals conform with program regulations and guidelines. Amended regulations for the program were promulgated on January 22, 1990, and further amendments were enacted on December 7, 1990, to reflect improvements proposed by the federal and provincial governments. In addition, a consultative process to review the Immigrant Investor Program with the provinces and territories has been established through an annual Federal/ Provincial Conference at the Deputy Minister level, and bi-lateral meetings during the year.

Standardization of Selection and Inland Control Activities: A review of the Immigration Program Delivery System in Canada as it relates to selection and inland control activities at inland CICs has been completed. Implementation of the recommendations for the redesign of the delivery system, which include undertakings of assistance, group sponsorships and applications for landing in Canada, have commenced and will be implemented during 1991-92.

Refugee Determination: A National Headquarters-based support unit for Case Presenting Officers has been established and staffed. Operational staff composed of five person-years have been trained and the system is fully operational.

Detection and Control: While a digitized registry for document analysis remains a priority, it appears that high costs preclude Canada from developing and implementing its own system. Rather, it would appear to be more cost effective and in line with our focus on international co-operation to develop systems in conjunction with other nations. Therefore, we are closely monitoring the Dutch and British prototypes, which are presently being evaluated.

Performance Information

The port-of-entry control, selection and control inland, and enforcement of the Act sub-activities include admissions (entries and landings); extensions and authorizations; interdictions or detections of individuals in breach of the *Immigration Act* and Regulations; the inquiry and removal of such persons; and the recruitment or selection of immigrants in Canada. The workload components of these three sub-activities are presented in Figure 8. A comprehensive description of the forecast, along with an explanation of the workload indicators, is presented on the following pages.

Figure 8: Regular Operations Workload

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Secondary examinations	**2,667,300**	2,498,000	2,616,069	2,588,132
Section 20 (1) reports	**49,100**	47,096	46,596	56,329
Investigations (report or arrest)	**10,000**	10,290	7,795	7,974
Cases presented	**30,000**	24,000	14,028	17,995
Removals	**5,700**	2,900	2,783	1,827
Immigration applications	**170,000**	160,000	159,760	119,301
Extensions and authorizations	**260,000**	270,000	299,593	262,822
Person-years	**1,771**	1,721	1,712	1,604

The clearance of the refugees in the backlog of January 1, 1989, will result in some additional investigations, and removals and landings, subject to the approval of the related regulations, which are not included in the statistics shown above.

Figure 9: Refugee Claims Backlog

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Decided cases*	**36,272**	35,524	13,204
Person-years	**87**	458	237

* Decided cases include approval in principle for landing or permission to remain in Canada, removal orders or departure notices, voluntary departures from Canada, and cases where claimants do not appear for their hearing.

Allocation of resources is based mainly on forecasted volumes and negotiated performance expectations. The CEIC/D is also required to provide a basic immigration service across Canada to meet the needs of the public and to fulfil its legal obligations.

In 1991-92, some 37 million visitors are expected to come to Canada. Immigration officials will conduct approximately 2.7 million secondary examinations of these visitors, a slight increase over the 1990-91 forecast. (An examination is an interview at a port of entry between an Immigration officer and a person seeking admission to Canada. The primary inspection line officer -- generally a Customs officer -- refers the applicant to an Immigration officer for the secondary interview.)

When an Immigration officer believes it is, or may be, contrary to the *Immigration Act* to admit or otherwise allow a person into Canada or to depart forthwith, that officer must complete a report under subsection 20(1), which may lead to an immigration inquiry. The estimate for 1991-92 represents a modest increase over the forecast for 1990-91, and reflects the increase expected in secondary examinations.

Investigations are carried out inland to detect people who are in Canada illegally. The term "investigation" refers to actions that lead to a report or an arrest under the Act. With the implementation of the new immigration legislation in January 1989, the investigations function was re-emphasized, resulting in the allocation of additional resources to it, as well as a number of management initiatives to control and monitor the activity. It is expected that

in 1991-92 the number of investigations resulting in reports and arrests will increase to approximately 10,000. This exceeds the 1989-90 actuals but falls short of the initial 1990-91 forecast. This shortfall can be directly related to the delays in staffing and training of additional investigators in the Ontario Region.

A "Case Presented" occurs whenever an adjudicator holds an inquiry to determine whether or not a person may come into Canada, or be required to leave or be removed from Canada. Cases adjourned for a refugee claim prior to January 1, 1989, are being dealt with by the Backlog Determination Directorate. According to the amended Act, an inquiry must be concluded before a claimant can be eligible for further consideration. The claimant must also convince the access tribunal that the claim has "credible basis" before the issue can be referred to the Immigration and Refugee Board (IRB). The increase in productivity for 1991-92 is based on efficiencies being realized from a simplification of the process, and from the normal efficiencies realized from increased staff familiarity with the management of a very complex system.

Removals are expected to increase from approximately 2,900 in 1990-91 to 5,700 in 1991-92 as the full impact of a more efficient refugee determination system becomes realized. The increase will also reflect a higher number of people in the backlog clearance process receiving removal orders.

Immigration applications include: applications by individuals in Canada who seek to remain permanently and apply for a waiver of the legislation; the number of undertakings by Canadian citizens or permanent residents for their close relatives abroad; family business applications approved; and group sponsorship of refugees. In 1991-92, the expectation is that there will be 35,000 applicants in Canada; 110,000 undertakings of assistance; 1,500 family business applications; and 23,500 group sponsorships of refugees. This represents a small overall increase in the total figures for this activity but a significant change in some of the sub-activities.

It is expected that the number of applicants in Canada will increase, as a result of favourable decisions under the Backlog Clearance and Refugee programs, and a slight increase in undertakings of assistance. An increase in the number of applicants in Canada is also expected as current and new immigrants sponsor their relatives for admission. The number of family business applications will likely decrease as family members become more likely to be selected as Assisted Relatives under increased levels. Group sponsorships will reduce to reflect cancellation of designated class regulations.

Activities such as prolonging visits in Canada and varying or cancelling terms and conditions of admission, including undertaking of studies or requests for employment authorizations, are included in extensions and authorizations. The issuance and extension of minister's permits is also included. In 1991-92, these activities are estimated at 100,000 employment authorizations, 60,000 visitor extensions, 42,000 minister's permits, and 58,000 student authorizations. The use of longer-term authorizations will reduce the need for frequent renewals of documents. This trend will continue for the foreseeable future.

Slight increases in the issuance of minister's permits and employment authorizations will be a reflection of increased numbers of applicants for landings in Canada.

Operational Effectiveness: Two performance indicators have been used to measure the effectiveness of Immigration's port-of-entry control, which is a program that prevents inadmissible people from entering Canada. The first performance indicator relates the number of cases presented to the number of Section 20(1) Reports (see Figure 10). The second relates the number of removals effected relative to cases presented (see Figure 11).

Figure 10: Cases Presented Relative to Section 20 (1) Reports

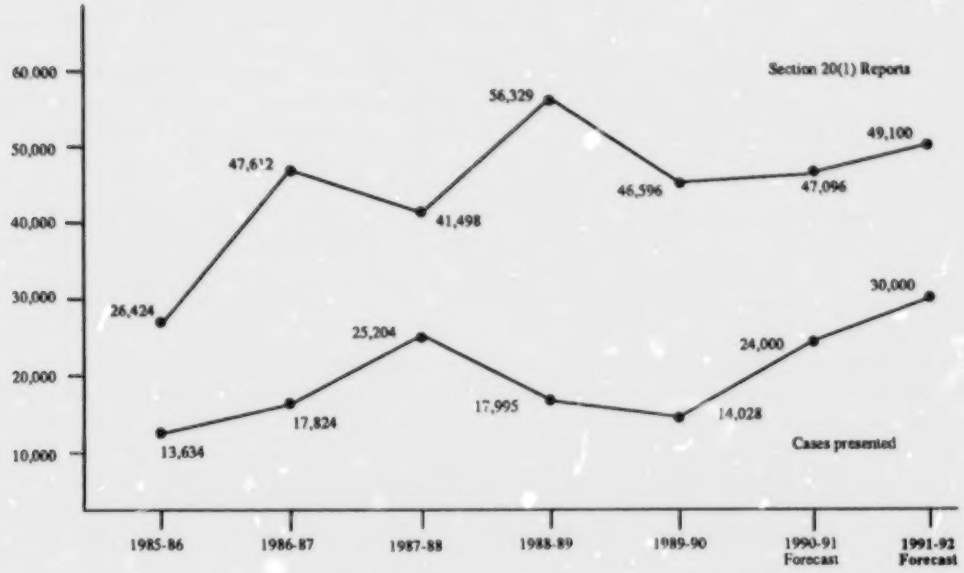

The ratio between cases presented and Section 20(1) reports, which remained constant at approximately 50% (1:2) until 1986-87, has fluctuated in recent years in response to changing volumes of refugee claimants and corresponding adjustments in resource levels.

The increase in Section 20(1) reports in 1988-89 resulted from greater numbers of people entering Canada before the new refugee system was implemented. It has decreased in 1989-90 as a result of the new system.

Figure 11: Removals Effected Relative to Cases Presented

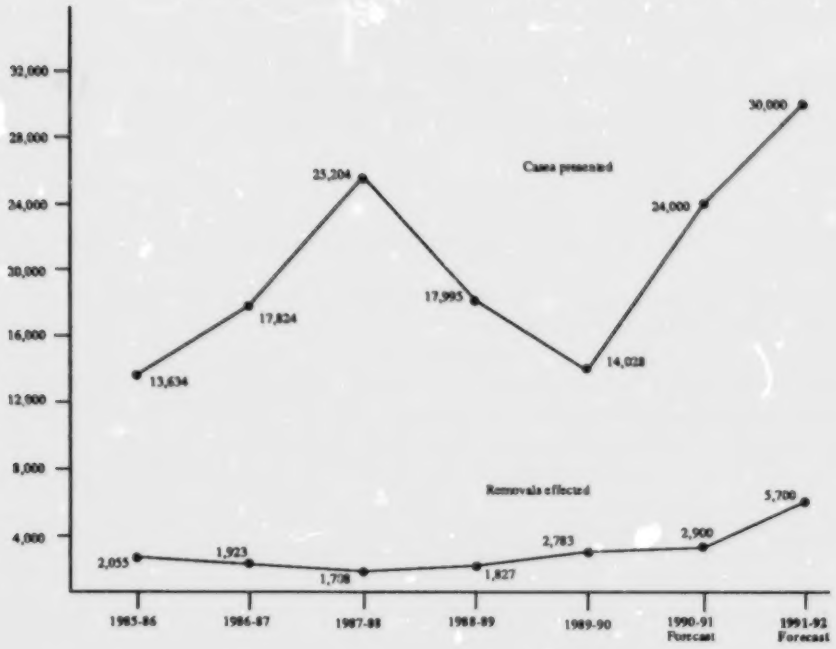

Additional resources and amendments to the legislation resulted in more people being removed in 1989-90. This trend will increase and will be augmented by the processing of backlogged refugee claimants.

Selection and Control Abroad: Under this sub-activity, CEIC will provide enhanced support to Immigration Control Officers based in posts abroad by providing training, analysis and publications regarding immigrant fraud. Canada-based interdiction efforts will also include airline training and document screening at selected airports abroad.

Program Evaluation: An evaluation of the Business Immigration Program, covering both the entrepreneur and self-employed categories, was completed during 1990-91.

The evaluation found that a very high proportion of businesses established under the program were viable. With respect to the immigration process itself, the evaluation identified areas for enhancing the selection process, such as encouraging exploratory visits, and improving promotional material. The evaluation also identified a need to improve the level of monitoring of the program to ensure that the regulations are being adhered to.

Positive economic effects were generated by successful entrepreneurs and self-employed immigrants, and valuable business experience has been brought to Canada. The most significant contribution provided by the program is the creation of employment opportunities for Canadians. Although there is no job creation requirement under the self-employed immigration program, an average of 4.2 full-time jobs were created/retained. The average number of full-time jobs created/retained by entrepreneurs was 6.3.

B. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to assist in the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents -- immigrants and refugees -- in order to achieve early participation in Canadian society.

Description

The Settlement activity is made up of three components: Contributions, Grants and Delivery.

The Contributions component includes payments made to individuals or voluntary organizations from the following programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): The AAP, which is delivered through the Canada Employment Centres, seeks to assist individuals in their adjustment to Canadian society. The program is open to all permanent residents, although the majority of current recipients are government-sponsored refugees. One part of the AAP is the Host Family Program, in which volunteer groups and agencies contract to provide orientation and assistance for newly-arrived immigrants and refugees. Immigrant reception houses are funded by the AAP, providing a better alternative than hotels for initial accommodations.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): Under the ISAP, non-government community organizations are contracted to provide direct settlement services to newly-arrived permanent residents.

Transportation Loan Program: This program provides loans from a revolving fund to pay for the transportation needs of indigent independent immigrants, refugees and sponsored family-class immigrants.

Settlement Language Program (SLP): The SLP provides language training for immigrant women who are not immediately destined for the labour market.

The Grants component includes grants given to volunteer groups and organizations to carry out activities on behalf of the Settlement Branch.

The Delivery component includes the Settlement Branches at the local and regional levels.

Financial Summaries

The Settlement activity accounts for 37% of the 1991-92 Immigration Program's financial requirements and 3% of the total person-years. It accounts for 3% of the personnel costs, 2% of the total operating funds, and 100% of the Contributions of the Program (see Figure 26, page 3-44). The Settlement activity is responsible for a non-budgetary item -- the Transportation Loan Fund -- with a ceiling of $110 million (see page 3-44).

In 1991-92, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 4%, contributions 95%, and all other operating costs 1%.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary Settlement	115,908	106	112,068	37	89,017	31	58,227	27
Non-Budgetary Transportation Loans	-		10,000		12,197		9,168	
Revenue* Immigration User-Fees	59,410		39,700		23,371		19,625	

* See Figure 29, page 3-47 for additional information on Revenue.

Figure 13: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary Settlement	89,017	31	72,027	53	16,990	(22)
Non-budgetary Transportation Loans	12,197		-		12,197	
Revenue Immigration User-Fees	23,371		16,500		6,871	

Explanation of Change: The 1989-90 budgetary actual is $17 million or 24% higher than the 1989-90 Main Estimates (and 22 fewer person-years). The difference is mainly due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for Refugee Determination ($10.5 million) and the Settlement Language Training Program ($3.5 million), and resources obtained from Treasury Board Contingencies Vote for a Grant to the United Nations High Commission for Refugees ($5 million).

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Settlement activity in 1991-92.

Host Program: The Host Program will move from pilot to permanent status in 1991-92, and will be available to all classes of immigrants at an expanded level of $2 million. The previous pilot project was available only to government-assisted refugees.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): ISAP funding will almost double in 1991-92, reaching a broader client-base through the contracting of direct settlement services with a greater number of non-government organizations.

Improved Reception Services: Approximately $3 million will be made available during the next four years to fund a pilot project that will test improved immigrant reception services at some major ports of entry.

Completed Priorities: The following priorities have been completed and integrated into the ongoing operations of the program.

Reception Houses: There are now 16 reception houses in 11 of Canada's largest communities. These are operated by non-government organizations and they provide initial temporary accommodation and settlement services to over 60% of government-assisted refugees.

Language and Orientation Initiative: The Settlement Branch has implemented segments of the language and orientation initiative that was approved in late 1989-90, at a cost of approximately $7 million. These segments will:

- set up pre-departure orientation and language training courses for Canada-bound immigrants from Vienna, Rome, Athens, Hong Kong and Bangkok;
- establish and expand the Settlement Language Program (SLP) in Canada. This program is primarily focused on immigrant women not immediately destined for the labour force; and
- develop a generic orientation package in both official languages, plus six other major newcomer languages. It will be ready for use across Canada in April 1991. In addition, a Source Book on Canada (cultural syllabus) has been developed for teachers of the overseas courses.

Performance Information

Figure 14: Settlement Workload

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Adjustment Assistance Program 1				
Program costs ($000s)	**74,463**	84,200	65,260	48,381
Immigrant Settlement and Adaptation Program 1				
Number of contracts	**180**	145	140	136
Program costs ($000s)	**15,960**	9,519	7,370	5,890
Host Program				
Program costs ($000s)	**2,000**	1,014	788	548
Designated Counsel				
Program costs: Contributions ($000s)	**6,000**	6,000	4,018	-
Operating costs: Operating ($000s) 2	-	3,000	2,133	-
Settlement Language Training 3				
Number of projects	-	-	140	138
Program costs ($000s)	-	-	3,086	2,278
Settlement Language Program 4				
Program costs ($000s)	**11,126**	6,736	826	-
International Organization for Migration				
Program costs ($000s)	**800**	800	700	-

1. Includes refugee backlog resources.
2. Operating costs ($6 million) for Designated Counsel are transferred to the Policy and Management activity, commencing in 1991-92.
3. The Settlement Language Training Program terminated as a pilot project on March 31, 1990.
4. The Settlement Language Program was approved on February 8, 1990.

Beginning in 1991-92, settlement program budgets and workloads will increase as the new Immigrant Integration Strategy, with its broader framework for settlement programs, is implemented. This implementation will require the development and delivery of new programming, and a review and amendment of existing programming. Resources will be used to enhance management information for the Immigrant Settlement and Adaptation Program, the Host Program, and the Settlement Language Program, so that by the latter part of 1992-93, data bases and performance indicators will be established to analyze program outcomes and results.

Adjustment Assistance Program (AAP): The AAP's forecasted level of expenditures for 1990-91 required that $22.3 million in supplementary funds be allocated over the base of $61.9 million (among which $5 million are for Refugee Backlog Clearance program). The main factor being that the 1989 refugee plan of 13,000 was exceeded by some 850 government-assisted refugees who were carried over into 1990-91. This factor, plus heavier than normal arrivals in the last quarter of 1989-90, resulted in a significant increase in the demands on the 1990-91 budget. In addition, there is an increase in the average duration that a person is in receipt of AAP, rising from 10 months to 11.5 months. This increase is caused by the recession's effect on the job market, and longer waiting periods for Canadian Job Strategy language training (from 3-4 months to 7-8 months in large centres).

For 1991-92, the additional caseload caused by the refugee plan being exceeded will not apply, and the language training waiting period is expected to revert to normal periods of three or four months. Recession, however, can increase the job-seeking period, not only for government-assisted refugees, but also for some independent immigrants. The funding for 1991-92 is being increased to $74.4 million (among which $2.5 million are for Refugee Backlog Clearance program).

Figure 15: Average Duration and Cost per Adjustment Assistance Program Client

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Adjustment Assistance Program				
Average cost ($)	**4,600**	4,400	4,359	3,721
Average duration (months)	**11.5**	11.5	10	10
Client Level - Overseas selection only	**13,000**	13,000	14,971	13,000

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to some 180 agencies that offer direct, initial adaptation services to newcomers. Approximately 150,000 clients were served in 1989-90, at an average of 4.5 visits per client. It is estimated that by 1994-95, the number of clients served will increase to over 200,000 per year, and the number of agencies will increase by 50-60%.

Host Program for Refugee Settlement: The Host program has been a pilot project since 1985-86, and was designed to help selected government-assisted refugees to settle into Canadian communities by matching them with Canadian host groups. By 1994-95, the number of host projects will be doubled. Host programs have already demonstrated that integration is a two-way street: Canadians and newcomers get to relate on a personal level, and develop an understanding of their respective cultures and backgrounds.

Settlement Language Program (SLP): The SLP is now a permanent program providing basic language training through community organizations across Canada, and in selected sites overseas with the assistance of the International Organization for Migration (IOM). Over 140 projects were organized in Canada in 1989-90, the last year of settlement language as a pilot. With new directions and new funding, the focus of CEIC language training will move from being one of primarily labour market access to being one of integration. This will happen in 1991-92. This change in focus will require extensive consultations in Canada and abroad, as well as examinations of newcomers' needs, reviews of existing programs, and the gathering of data.

International Organization for Migration (IOM): In May 1990, Canada became a member of the IOM. This organization provides travel assistance and medical examinations for government-assisted and privately sponsored refugees from around the world and delivers overseas settlement language training.

Designated Counsel: The Designated Counsel budget has been established at $12 million per year. This program was established to ensure that lack of counsel availability or preparedness does not cause delays in the Refugee Determination System.

Transportation Loan Program: Because of an unanticipated heavy demand on the program, particularly from private sponsorships, the ceiling of the Transportation Loan fund had to be increased in 1990-91 from $90 million to $110 million (see page 3-44). A full review of this program is under way, and is focusing on eligibility, the repayment schedule, and the duration period for non-interest-bearing loans.

C. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to render judgments regarding the admission of persons to Canada, the removal of persons reported as being in contravention of the *Immigration Act*, the detention of persons who have been detained during the examination, inquiry and removal process and, with a member of the Immigration and Refugee Board (IRB), the eligibility and credible basis for refugee claims made in Canada.

Description

Adjudication is composed of two sub-activities: Management and Administrative Support; and Inquiry and Detention Review.

Management and Administrative Support: This sub-activity exists at the national and directorate levels. The management element provides program resourcing, coordination, and staff training and development. Management and Administrative Support ensures that inquiries and detention reviews are conducted effectively and efficiently across Canada.

The procedures and monitoring functions take place at the national level. This ensures that Adjudicators are kept informed of all relevant jurisprudence governing inquiries and detention reviews, and also ensures that they receive expert advice on complex and contentious cases. Monitoring is performed to ensure that quality standards are adhered to, and to identify areas requiring procedural instructions, training or legislative change.

Inquiry and Detention Review: This sub-activity relates to the legislative requirements for inquiries that determine whether persons are to be admitted to, or removed from, Canada. Detention reviews are required for all persons detained for more than 48 hours for examination, inquiry or removal. In collaboration with members of the IRB, Adjudicators determine the eligibility and whether a credible basis exists for allowing persons to make a refugee claim before the IRB.

This sub-activity ensures that decisions are rendered fairly, and in accordance with both the legislation, and the principles of natural justice.

Financial Summaries

The Adjudication activity accounts for 2% of the 1991-92 Immigration Program's financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 4% of the personnel costs and 2% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 83%, transportation and communications 12 %, and all other operating costs 5%.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Administration Support	2,037	25	2,071	25	1,171	18	1,183	15
Inquiry and Detention Review	5,252	106	5,337	106	6,064	108	4,144	77
	7,289	131	7,408	131	7,235	126	5,327	92

Figure 17: Restated 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Administration Support	1,171	18	1,520	26	(349)	(8)
Inquiry and Detention Review	6,064	108	3,572	83	2,492	25
	7,235	126	5,092	109	2,143	17

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, pages 3-49 and 3-50).

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $2.1 million higher than the 1989-90 Main Estimates (and 17 more person-years) because of additional resources for Refugee Determination.

Performance Information and Resource Justification

Completed Priority: The independence of the Adjudicators has been challenged unsuccessfully on more than one occasion because of the organizational structure of the Adjudication Branch and its relationship with the Department. Recently, the image and profile of the Branch has been enhanced through organizational changes that emphasize the separation between the reporting relationships for Adjudicators and those for other CEIC/D personnel. In the latest change, the Director General, Adjudication, began reporting directly to the Associate Deputy Minister/Vice Chairman on January 1, 1990. While no specific priorities are planned for 1991-92, the Branch must be ready to respond to legal challenges of the independence of its Adjudicators.

Performance Information: The workload of the Adjudication Branch is measured by the number of inquiries, refugee hearings and detention reviews it conducts (see Figure 18).

Figure 18: Adjudication Work Load

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Amended Act Jan 89 - Mar 89	Former Act Apr 88 - Dec 88
Regular Operations					
Inquiries (excluding refugee claims)	**3,725**	3,781	5,018	807	2,108
Refugee claim inquiries	**22,275**	22,614	16,577	1,827	12,874
Inquiries concluded	**24,500**	23,474	19,205	2,190	5,152
Inquiries in progress	**1,500**	2,921	2,413	414	107,781
Detention review hearings conducted	**4,800**	4,805	4,475	1,213	261
Refugee hearings	**2,400**	2,384	2,654	135	-
Person-Years	**131**	131	126		Total of 92

Inquiries: Adjudication measures operational efficiency by counting the number of inquiries concluded (i.e. final decisions).

Adjudicators preside over inquiries to determine if the person concerned will be permitted to come into Canada or will be removed from Canada. When a person makes a claim for refugee status, a panel consisting of an Immigration Adjudicator, who acts as presiding officer, and a member of the IRB determines if the claimant is eligible to have the claim determined by the Convention Refugee Determination Division (CRDD).

A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination of the credibility of the claim. A favourable decision, by either the Adjudicator or the member of the IRB is sufficient to move the case to a full hearing by the IRB. The inquiry is then concluded with a conditional removal order or departure notice, where applicable, and the claimant is referred to the CRDD for a hearing on the refugee claim.

Detention Reviews: Detention reviews are first conducted after a person has been held in detention for more than 48 hours, and they are then conducted every seven days after that. Adjudicators also review the detention of people who arrived in Canada without proper documents.

Refugee Hearings: Under the amended legislation, a person who is lawfully in Canada may claim refugee status, at which time a hearing will be held before an Adjudicator and a member of the IRB to determine the eligibility of the claim. Since this procedure was not available under the former legislation, initially it was difficult to determine the level of demand in this area. However, there is now sufficient workload information available to forecast a workload of Refugee Hearings of approximately 2,400 for 1991-92.

Appeals: The effectiveness of adjudication is measured by the percentage of Adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal (see Figure 19).

Figure 19: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Percentage of decisions appealed	**0.3%**	0.3%	0.3%	24%
Percentage of appealed decisions overturned	**45.0%**	45.0%	54.0%	11%

The low percentage of decisions appealed is due to the provision in the amended immigration legislation for a leave mechanism for judicial review of decisions made by Adjudicators. The leave mechanism requires an applicant to demonstrate an arguable case before being permitted to proceed to a full hearing before the Federal Court.

Given the fairly high number of refugee claim inquiries decided favourably and sent to the IRB for a full hearing, the estimate for the percentage of decisions appealed is correspondingly low.

Because leave is granted where the Federal Court believes the applicant has an arguable case, the estimated figure for the percentage of decisions overturned reflects the applicant's increased probability of success.

D. Policy and Management

Objective

The objective of the Policy and Management activity is to advise the Minister on immigration policy issues; to provide program and policy direction, and administrative support, to CEIC and all other Departments and Agencies involved in the delivery of the Program; and to direct the delivery of the Immigration Program in Canada.

Description

The Policy and Management activity is comprised of three major sub-activities: Policy and Functional Direction; Operations Management; and Administration.

Policy and Functional Direction: This sub-activity includes policy development and the provision of functional direction throughout the field in Canada and abroad. This function is carried out in NHQ by the Policy Development and Refugee Affairs and Settlement Branches, as well as by the Program Delivery Directorate and certain elements of the Immigration Support Services Directorate. The function is also supported by a network of program specialists located in Regional offices and CICs.

Operations Management: This sub-activity includes the provision of line direction to CEIC Immigration field operations. Operations Management is carried out by Regional Directors and Directors-General of Immigration, CIC Managers, Assistant Managers and Operations Officers.

Administration: This sub-activity includes the provision of logistic support to the delivery of the Immigration Program in Canada and abroad, but does not include corporate support services provided to the Immigration Program by CEIC. The Administration function is carried out in NHQ by the Immigration Support Services Directorate and is supported by a network of administrative officers and clerks located in Regional Offices and CICs.

Financial Summaries

The Policy and Management activity accounts for 26% of the 1991-92 Immigration Program's financial requirements and 32% of the total person-years. It accounts for 32% of the personnel costs and 56% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 56%, transportation and communications 11%, professional and special services 18%, and all other operating costs 15%.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy and Functional Direction	23,112	291	18,726	279	19,723	259	12,694	201
Operations Management	23,998	295	19,445	283	20,988	302	17,063	272
Administration	31,753	388	26,272	376	25,825	371	21,125	293
	78,863	974	64,443	938	66,536	932	50,882	766
Revenue								
Obligations of Transportation Companies	500		500		578		880	

Figure 21: Restated 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy and Functional Direction	19,723	259	11,498	262	8,225	(3)
Operations Management	20,988	302	13,834	266	7,154	36
Administration	25,825	371	30,168	374	(4,343)	(3)
	66,536	932	55,500	902	11,036	30
Revenue						
Obligations of Transportation Companies	578		700		(122)	

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, pages 3-49 and 3-50).

Explanation of Change: The 1989-90 budgetary actual is $11 million or 20% higher than the 1989-90 Main Estimates (and 30 more person-years). The difference is primarily due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for Refugee Determination.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Policy and Management activity in 1991-92. These priorities will have a significant impact on the delivery of the Immigration Program.

New Direction for Language Training: The mandate for language training will move from one of labour market access to one of overall immigrant integration. An increase of funding to language training, a commitment to reaching more immigrants with better language training, and a shift in authority for language training to the Immigration group will significantly increase policy and program development activities.

Expansion of Settlement Programs: Increased funding for settlement services, and the commitment to meet the objectives of the Federal Immigrant Integration Strategy, will require policy and program modifications across the range of settlement activities. Efforts will be made to enhance citizenship training and counselling both in Canada and abroad.

Improved Levels Management: In the context of the approved 1991-95 Immigration Plan, the process for managing immigration levels will be improved with a view to developing a closer correspondence between planned intake and subsequent landings. This is designed to ensure a more orderly planning process and improved service delivery, including settlement and integration services.

Family Immigration: A major element of the 1991-1995 Immigration Plan has been the changes made to family-related regulations to reflect genuine dependency relationships among core family members. The new regulations, which take effect in early 1991, include dependent children as family-class members and exclude adult independent children. Former barriers to the adoption of children have been removed. As well, eligibility is extended to all parents of citizens and permanent residents, regardless of the parents age, or of the sponsor's length of residence in Canada.

To ensure that the objectives of these changes are realized, family immigration will require monitoring by the Immigration Policy Directorate to provide the basis for future assessment of the new policy.

Private Sponsorship of Refugees: A comprehensive review of the private sponsorship program will be conducted by the Commission, the academic community, and groups and individuals involved in the program. The objectives of the review are to: evaluate how the private sponsorship program works; develop and define, in concert with the relevant organizations, groups and individuals, acceptable guidelines; review and clarify the respective roles and responsibilities of the private and federal government sectors; and assist both the private sponsors and the government to move to a more planned approach to the operation of the program

Medical Inadmissibility Review: Based on concerns raised by a number of organizations and individuals, including several charter challenges, a major review of Section 19(1)(a) of the *Immigration Act* is underway. All aspects of medical inadmissibility are being examined to ensure that they provide an accurate, up-to-date reflection of the values and expectations of Canadian society.

Interpreters: Accreditation tests for interpreters will be available for implementation in 1991-92, in a number of languages. The additional cost of establishing a national standard for interpreters is an estimated $2 million.

Automated Lookout: The delivery of "lookout" information to Customs Inspectors at the primary inspection line will be automated at Canada's major international airports: Vancouver, Pearson, Mirabel and Dorval. This will be followed by implementation at eight additional airports. A pilot system, using new licence-plate-reading technology, will be tested at a land border office. The estimated cost of implementation over three years is $15.6 million.

Photo ID: A pilot project to test the feasibility of a permanent residence card in machine-readable format, to replace the present Landing Record, will be introduced in 1991-92. It is expected that the new card will find acceptance among Canadians concerned about our ability to control entry through our borders. The card will provide new permanent residents with proof of status. It will also mean faster service for clients at inland CICs, and for returning residents at ports of entry. Cost of implementation is estimated at $150,000.

Continuing Priorities: The following priorities, undertaken previously, continue in 1991-92.

Visitor Visas: The visitor visa exemption status of citizens of Kenya and Argentina was removed following high levels of illegal migration to Canada and widespread use of fraudulent Kenyan travel documents. Close monitoring of illegal migrant traffic remains a priority, and may result in the removal of additional exemptions on a country-by-country basis.

Cost Recovery: A current initiative will introduce processing fees for an expanded schedule of immigration services (see Figure 28, page 3-46), and will update fee levels to bring charges more in line with the cost of providing these services. These same priorities will continue in subsequent phases of this project, and they remain consistent with the Government's objective of reducing the deficit while avoiding increasing the financial burden of Canadian taxpayers.

Completed Priorities: The following priorities were established in previous years and have now been completed.

Development of the 1991-1995 Immigration Plan: Although not previously identified as a specific priority, the development of the 1991-95 Immigration Plan was the focus of major activity in 1990-91. In 1989, the Minister announced that the Department would pursue a more strategic approach to immigration planning: the planning approach in 1990 would be on a five-year basis, complemented by monitoring and updating. The development of the five-year plan included an expanded consultation process during 1990 that involved groups from all sectors of Canadian society. In October of 1990, the Minister announced the immigration levels for the next five years. The five-year plan allows for moderate growth, increasing immigration from 200,000 in 1990 to 220,000 in 1991, and remaining at 250,000 annually from 1992-1995. The plan aims to maintain the balance among family, refugee and independent categories over the planning period. The plan also includes a new immigrant integration strategy that will address the integration needs of all immigrants, not just government-assisted refugees. The strategy will strengthen settlement programs and services, and define a new direction for language training programs. The plan also calls for an improved system for managing immigration levels.

Fines Policy: A new policy, setting out requirements and associated penalties for transportation companies carrying people to Canada, was approved in July 1989. The policy is now part of regular operations, and supports transportation companies by providing violator information, training and advice. The penalty structure for fines is designed to give maximum encouragement to carriers to keep the number of violations as low as possible. As the number of violations rises, so does the dollar amount of the penalty, to a maximum of $5,000, as provided for in the Act.

Detention Costs Collection Policy (Control and Enforcement): This priority was listed in the 1990-91 Estimates and has been completed. A new policy, for the collection of detention costs incurred by transportation companies since January 1, 1989, has been developed. The policy is designed to ensure that transportation companies that convey persons who have not been granted admission are liable for any detention costs incurred during the first 72 hours of detention.

Foreign Academics: A consultative committee composed of EIC, the Association of Universities and Colleges of Canada, and the Canadian Association of University Teachers, was established in 1989-90 to help ensure that the policy objectives concerning foreign academics are realized. The committee meets regularly and provides an effective liaison and coordination mechanism between the three organizations.

Staff Training: The National Training Centre, established in 1989-90, is operating at capacity in providing centralized operational training to front-line immigration staff. In addition, the Centre will deliver immigration training to the staff of other departments that share immigration responsibilities, such as Customs and Excise and External Affairs. The Training Centre will have 18 training professionals and support staff, and an operating budget of $2.7 million to develop and deliver operational training courses.

Performance Information

The Policy and Management sub-activities are reflected in all aspects of the Immigration Program. Their performance is evident in the output of other Immigration activities.

Administration: The Administration sub-activity administers the delivery of the Program. A key operation is the Field Operational Support System (FOSS), a computerized system that connects Canada Immigration Centres to a common data base that contains information on immigration clients and people described in the *Immigration Act*.

Through continuing expansion, FOSS now includes 17 automated registries and a Full Document Entry feature, available in all offices. A pilot project of the primary inspection line at Vancouver International Airport has successfully tested the viability of processing machine-readable documents. Implementation of the system to include additional ports of entry will be undertaken over the next three years.

Policy and Functional Direction: This sub-activity has two direct results available for performance information. They are the attainment of announced immigration levels (see pages 3-8 and 3-38), and the assessment of levels attained by component. Figure 22 provides data on results for the years 1987 through 1989.

Following a few years where levels were not achieved, new selection criteria, introduced in 1986, generated large numbers of qualified independent applicants, and, in 1987, the level for selected workers was met. The increase in independent immigration generated an increased demand for family sponsorships and, subsequently, the family class grew beyond its component target. Together with higher than planned numbers of refugees, the overall level for 1987 was over-subscribed by 10,000 landings.

A similar situation occurred in 1988. An additional supply was created by regulatory changes that extended family dependents to include unmarried children of any age, and raised the bonus points for assisted relatives. The 1988 level was exceeded by approximately 26,000 immigrants.

In 1989, immigration pressures increased again as a result of upheavals in Eastern Europe. Privately-sponsored refugees far surpassed anticipated volumes, and the refugee component was significantly exceeded. As well, the average family size in independent cases rose with the inclusion of more unmarried children. Figures for 1989 show that the level was exceeded by almost 32,000 landings.

Figure 22: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component, 1987-89

Component	1989 Announced	1989 Actual	1988 Announced	1988 Actual	1987 Announced	1987 Actual
Family class	57,000	60,768	50,000	51,309	45,000	53,257
Refugees and designated class	30,000	37,002	21,000	26,836	17,000	21,561
Humanitarian (special measures)	3,000-6,000	5,628	3,000-6,000	4,769	5,000-8,000	6,198
Selected workers						
Principals	21,000-24,000	27,468	18,000-21,000	25,980	17,000-20,000	18,922
Dependents	24,000-28,000	39,926	18,000-22,000	33,882	17,000-21,000	21,447
Business immigrants						
Principals	4,000	4,311	4,000	4,011	4,000	3,128
Dependents	9,000	13,253	9,000	11,101	8,000	7,941
Retirees	2,000	3,565	2,000	3,177	2,000	2,662
	150,000-160,000	191,921	125,000-135,000	161,065	115,000-125,000	135,116
Administrative Review *		71		864		16,982
Total		191,992		161,929		152,098

* The Administrative Review began in 1986 and lasted until early 1988.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 23: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Personnel				
Salaries and wages	**119,967**	122,257	118,294	86,108
Contributions to employee benefit plans	**18,595**	18,907	16,781	13,482
Other personnel costs	**282**	274	1,285	1,452
	138,844	141,438	136,360	101,042
Goods and Services				
Detainees and deportees travel	**2,423**	1,887	2,354	1,690
Other travel	**9,692**	14,689	5,800	4,362
Other transportation and communications	**8,633**	8,146	4,384	3,273
Information	**2,838**	456	2,831	2,502
Professional and special services	**24,807**	25,286	23,345	15,289
Rentals	**697**	685	1,200	1,265
Purchased repair and upkeep	**226**	197	600	720
Utilities, materials and supplies	**2,524**	1,039	3,062	2,521
All other expenditures	**1,731**	2,687	739	3,118
	53,571	55,072	44,315	34,740
Total operating	**192,415**	196,510	180,675	135,782
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**7,891**	387	4,570	4,875
Transfer payments	**110,349**	108,869	86,943	57,097
Total expenditures	**310,655**	305,766	272,188	197,754

2. Personnel Requirements

Personnel costs represent 45% of the 1991-92 Main Estimates for the Immigration Program. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 24: Person-Year Requirements by Activity 1

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Selection, Control and Enforcement Operations	**1,858**	2,179	1,949	1,604
Settlement	**106**	37	31	27
Adjudication	**131**	131	126	92
Policy and Management	**974**	928	925	752
Refugee Status Advisory Committee 2	-	-	-	33
	3,069	3,275	3,031	2,508
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board 3				
Policy and Management	-	10	7	14
	-	10	7	14

1. Figures are restated to reflect the new activity structure (see page 3-48).
2. The Refugee Status Advisory Committee ceased to exist on January 1, 1989.
3. These figures represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 25, page 3-43, for additional information on person-years.

Figure 25: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board					
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
Management	**38**	38	28	25	61,500-138,300	82,734
Scientific and Professional						
Economics, Sociology and Statistics	**9**	9	10	9	20,000-79,367	61,650
Administrative and Foreign Services						
Administrative Services	**80**	70	83	66	17,470-72,817	42,213
Computer Systems Administration	**5**	5	8	5	22,310-73,032	40,810
Commerce	**1**	1	1	1	17,637-72,787	-
Financial Administration	**3**	3	2	3	15,516-69,789	51,264
Information Services	**1**	2	2	2	17,329-65,839	-
Organization and Methods	**6**	6	6	4	17,121-67,800	46,560
Personnel Administration	**2**	2	6	4	16,390-67,273	43,678
Program Administration	**1,890**	2,025	1,537	1,284	17,470-72,817	41,453
Technical						
Social Science Support	**3**	2	4	2	16,124-73,716	31,944
Administrative Support						
Communications	**2**	2	2	4	19,607-40,612	20,955
Clerical and Regulatory	**814**	903	1,112	877	16,504-40,509	26,185
Office Equipment	**-**	-	1	1	16,163-32,250	-
Secretarial, Stenographic and Typing	**175**	177	188	188	16,356-40,768	26,542
Operational						
General Services	**40**	30	41	33	16,989-51,984	33,816
	3,069	3,275	3,031	2,508		

	Other Person-Years*					
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89	Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
Students	**-**	10	7	14	16,163-47,383	-

* **Person-years** refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions, and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Contributions represent 35% of the 1991-92 Main Estimates for the Immigration Program.

Figure 26: Details of Transfer Payments

(dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Contributions				
Settlement				
Adjustment Assistance	**74,463,000**	84,200,000	65,260,043	48,381,086
Immigrant Settlement and Adaptation	**15,960,000**	9,519,000	7,370,331	5,890,318
Host Program	**2,000,000**	1,014,000	787,783	548,426
Designated Counsel	**6,000,000**	6,000,000	4,018,094	-
Settlement Language Program 2	**11,126,000**	6,736,000	126,000	-
International Organization for Migration	**800,000**	800,000	700,000	-
Total Settlement	**110,349,000**	108,269,000	78,262,251	54,819,830
Total Contributions	**110,349,000**	108,269,000	78,262,251	54,819,830
Items not required				
Refugee Backlog Information Program	-	600,000	594,907	-
Grant to United Nations High Commission for Refugees	-	-	5,000,000	-
Settlement Language Training Program 3	-	-	3,085,361	2,277,693
Total Items not required	-	600,000	8,680,268	2,277,693
Total Program	**110,349,000**	108,869,000	86,942,519	57,097,523

1. The 1990-91 forecast is based on information available as of November 30, 1990.
2. The Settlement Language Program was approved on February 8, 1990.
3. The Settlement Language Training Program was terminated as a pilot project on March 31, 1990

4. Loans

Transportation Loan Program: The Transportation, Assistance and Admissibility Loan Program was established in 1951 as a revolving fund with repayments on previous loans being reissued as new loans. The loans bear interest at a rate established annually by the Minister of Finance.

Section 119 of the *Immigration Act* authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of people. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time has been increased to $90 million. Subsequently, on June 27, 1990, Bill C-77 modified the *Immigration Act*, transfering the authority to amend the limit on the advances to the loan account, from the Act to the Immigration Regulations. The limit is now set at $110 million.

As of September 30, 1990, there were 62,709 loans outstanding, amounting to $87.3 million. During 1989-90, a total of 33,032 loans were made, amounting to $27.7 million. The level of outstanding loans increased by $12.2 million during 1989-90.

Usage varies according to the number of immigrants assisted and the number of reimbursements made during the year. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

5. Net Cost of Program

The 1991-92 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full-cost basis. Figure 27 provides details of other costs. The revenues shown consist of Immigration user-fees, recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 27: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Estimates 1990-91
Operating expenditures	**192,415**	204,050
Capital	**7,891**	387
Transfer payments	**110,349**	77,861
Main Estimates	**310,655**	282,298
Services received without charge		
Accommodation: from Public Works Canada	**17,264**	16,574
Cheque issue services: from Supply and Services Canada	**1,266**	-
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs: from Treasury Board Secretariat	**5,669**	5,779
Accommodation at Canadian airports: from Transport Canada	**2,311**	2,222
Other services	**415**	397
Total program cost	**337,580**	307,270
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund *	**59,910**	22,327
Estimated net program cost	**277,670**	284,943

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

6. Revenue

Immigration has implemented user-fees, with potential earnings in 1991-92 estimated at $59.4 million. Recorded volumes of immigrants indicate that these fees have not reduced the number of legitimate visitors and immigrants. New processing-fees will be introduced in early 1991-92. The 1990-91 fees have been increased during the year to bring them closer in line with actual costs (see Figure 28).

Figure 28: Schedule of Fees

(dollars)	1991-92 Proposed Fee	1990-91 Current Fee
Application of permanent residence		
All Classes (except Business & Government Refugees)	350	250
Business Class	500	500
Dependents	50	
Application for employment authorization - one person	75	75
- groups 2-14	150	150
Application to extend visitor status	50	50
Certification of record of landing - individual rate	25	25
- family rate	50	50
Extension of visitor status	50	
Visitor Visa - individual	50	
- family	100	
Student authorization	75	
Returning resident permit - individual	75	
- family	150	
Investment proposal assessment	3,000	
Callout/Overtime	27 per hour	
Minister's consent/deportation	250	
Discretionary entry - individual	75	
- family	150	
Minister's permit/extension - individual	100	
- family	200	
Criminal rehabilitation	250	
Replacement of immigration record - individual	25	
- family	50	
Transcript of immigration inquiry	75	
Private/Group sponsorship (refugees)	250	
Order-in-Council	250	
Family business	150	
Employment validation	75	

Some detention and removal costs are also recovered from transportation companies, primarily airlines, that bring inadmissible people to Canada. Potential earnings in 1991-92 are estimated at $0.5 million.

Figure 29: Revenue by Type

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Immigration User-Fees *				
Application for permanent residence	**30,568**	27,307	13,698	11,642
Application for employment authorization	**9,552**	9,552	6,101	5,352
Application to extend visitor status	**2,435**	2,435	3,138	2,260
Certification of record of landing	**406**	406	434	371
New items (see Figure 28)	**16,449**	-	-	-
	59,410	39,700	23,371	19,625
Obligations of Transportation Companies	**500**	500	578	880
	59,910	40,200	23,949	20,505

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

The revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

B. Change in Program/Activity Structure

The revised Program/Activity structure introduced for 1991-92 responds to changes made to the existing Operational Plan Framework (OPF) for the Immigration Program. Figures 30 to 33 illustrate the comparison between the old and the new structure, in terms of the resources allocated to each activity, for 1990-91 and 1989-90 Main Estimates.

The revised instrument is considered to be a far superior planning and control document, and one that focuses more on purpose and accountability. The revised activity structure more accurately identifies the resource utilization and distribution by function.

The principal changes made to the structure are as follows:

- the Policy and Management activity encompasses the former Management and Policy Development activity, the Program Management activity, and the Administration activity, and includes the management of the Program delivery activity in the field;
- the Selection, Control and Enforcement activity encompasses the former Port-of-Entry, Inland, and Enforcement activities primarily operating in the field;
- except for the functional direction provided by NHQ, which is now included in the Policy and Management activity, Adjudication and Settlement activites remain the same; and
- the Refugee Status Advisory Committee was dissolved on January 1, 1989.

Performance indicators reflecting the revised activity structure are being developed and will be introduced during 1991-92.

Figure 30: 1990-91 Main Estimates Crosswalk (thousands of dollars)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	17,065	41,139		6,492	64,696
Selection, Control and Enforcement Operations		131,447			131,447
Adjudication			7,052	356	7,408
Settlement				78,747	78,747
Total	17,065	172,586	7,052	85,595	282,298

Figure 31: 1990-91 Main Estimates Crosswalk (person-years)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	293	614		21	928
Selection, Control and Enforcement Operations		2,179			2,179
Adjudication			131		131
Settlement				31	31
Total	293	2,793	131	52	3,269

Figure 32: 1989-90 Main Estimates Crosswalk (thousands of dollars)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	11,527	43,973			55,500
Selection, Control and Enforcement Operations		112,073			112,073
Adjudication			5,092		5,092
Settlement				72,027	72,027
Total	11,527	156,046	5,092	72,027	244,692

Figure 33: 1989-90 Main Estimates Crosswalk (person-years)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	166	736			902
Selection, Control and Enforcement Operations		2,080			2,080
Adjudication			109		109
Settlement				53	53
Total	166	2,816	109	53	3,144

Topical Index: Immigration Program

A
Activity Structure, 3-12
Adjustment Assistance Program (AAP), 3-26, 3-28, 3-29, 3-44
Appeals, 3-33
Automated Lookout, 3-7, 3-37

B
Backlog, 3-20, 3-22
Business Immigration, 3-15, 3-20, 3-21, 3-25

C
Canada-Quebec Agreement, 3-16
Cases Presented, 3-22, 3-23, 3-24, 3-25
Categories of Immigrants, 3-9
Cost Recovery, 3-17, 3-38

D
Decided Cases, 3-22
Detection and Control, 3-21
Detention Costs, 3-39
Detention Reviews, 3-33

E
Extensions and Authorizations, 3-22, 3-23

F
Family Immigration, 3-37
Fines Policy, 3-8, 3-38
Foreign Academics, 3-39

H
Host Program, 3-7, 3-27, 3-28, 3-29, 3-44

I
Immigrant Integration Strategy, 3-7, 3-15, 3-17, 3-29, 3-37, 3-38
Immigration applications, 3-22, 3-23
Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), 3-26, 3-27, 3-28, 3-29, 3-44
Immigration and Refugee Board (IRB), 3-11, 3-23, 3-31, 3-33
Immigration Levels, 3-7, 3-8, 3-37, 3-38, 3-39, 3-40
Immigration Plan, 3-7, 3-8, 3-10, 3-14, 3-15, 3-17, 3-37, 3-38
Immigration User Fees, 3-27, 3-45, 3-46, 3-47
Inquiries, 3-33
Interpreters, 3-37
Investigations, 3-8, 3-21, 3-22

L
Language and Orientation Initiative, 3-7, 3-28
Language Training, 3-7, 3-15, 3-17, 3-30, 3-36, 3-38

M
Medical Inadmissibility Review, 3-37

O
Organization Structure, 3-12

P
Photo ID, 3-38
Private Sponsorship of Refugees, 3-37
Program Evaluation, 3-25

R Refugee Determination, 3-15, 3-20, 3-21
Refugee Hearings, 3-33
Removals, 3-20, 3-22, 3-23, 3-25

S Secondary Examinations, 3-22
Section 20(1) Reports, 3-22, 3-24
Staff Training, 3-39
Settlement Language Program (SLP), 3,26, 3-28, 3-30, 3-44

T Transportation Loan Program, 3-26, 3-30, 3-44

V Visitor Visas, 3-38

Corporate Management and Services Program
1991-92
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 — 4-4
B. Use of 1989-90 Authorities — 4-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance — 4-7
B. Financial Summaries — 4-8
C. Program Profile — 4-9
1. Introduction — 4-9
2. Mandate — 4-9
3. Objective — 4-10
4. Program Organization for Delivery — 4-10
5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses — 4-12
6. Program Effectiveness — 4-13

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration — 4-14
B. Systems and Procedures — 4-21
C. Canada Employment and Immigration Advisory Council — 4-25

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object — 4-27
2. Personnel Requirements — 4-28
3. Net Cost of Program — 4-30
4. Revenue — 4-30

Topical Index — 4-31

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Corporate Management and Services Program		
1	Program expenditures	**51,171**	53,211
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	**51**	49
(S)	Contributions to employee benefit plans	**20,134**	19,097
	Total Program	**71,356**	72,357

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Corporate Management and Services Program	
1	Corporate Management and Services - Program expenditures	**51,171,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates						1990-91 Main Estimates
	Authorized person-years 1	Budgetary				Total	
		Operating	Capital 2	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Corporate Management and Administration	2,793	316,146	1,886	318,032	256,432	**61,600**	61,414
Systems and Procedures	364	38,523	4,561	43,084	33,561	**9,523**	10,704
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	724	1	725	492	**233**	239
	3,166	355,393	6,448	361,841	290,485	**71,356**	72,357
1990-91 Authorized person-years	3,139						

Note: 1. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.
2. Capital Vote is not required as the resources will be recoverable from the Unemployment Insurance Account.

B. Use of 1989-90 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	51,240,500	73,399,500	**56,334,269**
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	47,800	48,200	**48,200**
(S)	Contributions to employee benefit plans	18,647,000	18,326,000	**18,326,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	8	**8**
	Total Program - Budgetary	69,935,300	91,773,708	**74,708,477**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

Corporate Management and Administration

In 1991-92, Public Affairs will provide communications support for: the Labour Force Development Strategy's active programming; changes to the UI system resulting from the passage of Bill C-21; the five-year immigration plan and integration strategy; and staff at all levels of the organization to better serve our clients and stakeholders (see page 4-16).

The passage of Bill C-21 and the implementation of LFDS have been major influences on Public Affairs' activities for 1990-91. Initiatives underway include major communications campaigns for LFDS, UI changes and Stay-in-School; continued revision of UI information materials to reflect changes in the legislation and an increased emphasis on claimant re-employment; production of information to support the announcement of the five-year immigration plan as well as communications with staff on Immigration re-organization; increased support for community relations efforts of local staff in building partnerships with stakeholders and working to ensure a free flow of information throughout EIC (see page 4-17).

During 1991-92, Strategic Policy and Planning will focus on the implications of Bill C-21 and the LFDS, while undertaking further developmental work, consultations, analyses, assessments and sector studies (see page 4-17).

Recent achievements include the completion of program evaluations, sector surveys and studies (see page 4-17).

Financial Services plans in 1991-92 to enhance its automated systems, and to reduce paper burden by using electronic information transfer, on-line enquiry screens, computer-assisted procurement, and automation of enroute billing (see page 4-18).

Recent achievements include the development of the On-line Budget Computer System and an Immigration data base (see page 4-18).

In 1991-92, Services Administration plans to: continue providing accommodation support at the local-office level for program delivery initiatives; streamline inventory and ordering systems; further examine methods of adapting telecommunications technology; and further examine opportunities for administrative delegations (see page 4-18).

Recent achievements include the provision of support to program and service areas within CEIC/D by initiating an expansion of UI Telecentre services, and through accommodation initiatives such as the development and approval of new space standards for local office design (see page 4-18).

In 1991-92, Personnel Services will focus on human resource management by all managers, through integration of the human resource planning process with strategic, operational and work planning at all levels of CEIC/D (see page 4-18).

Major achievements in 1989-90 for Personnel Services included the presentation of awards to employees for their suggestions and quality of service, and the implementation of recommendations of task forces on management and employee development (see page 4-19).

In 1991-92, the Internal Audit Bureau will continue its revised audit approach of planning and conducting audits based on product-line themes rather than on function (see page 4-19).

Systems and Procedures

Systems and Procedures will continue, during 1991-92, to develop and implement Treasury Board approved national automation initiatives in support of program delivery for Immigration, Unemployment Insurance, National Employment Services, the Canadian Jobs Strategy and the Labour Force Development Strategy (see page 4-22).

Recent achievements include the development and implementation of computer systems to support program delivery for Unemployment Insurance, Immigration, National Employment Services and the Canadian Jobs Strategy, as well as personnel management systems (see page 4-23).

B. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92			Forecast 1990-91			Actual 1 1989-90	Actual 1 1988-89
	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.2	Net Expenditure	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expenditure	Net Expenditure	Net Expenditure
Corporate Management and Administration	318,032	256,432	**61,600**	325,442	261,224	64,218	62,586	61,673
Systems and Procedures	43,084	33,561	**9,523**	64,197	54,013	10,184	11,804	10,484
Canada Employment and Immigration Advisory Council	725	492	**233**	723	484	239	319	332
	361,841	290,485	**71,356**	390,362	315,721	74,641	74,709	72,489
Person-years 3								
Controlled by TB	3,166	-	**3,166**	3,169	-	3,169	3,215	3,369
Other	20	-	**20**	63	-	63	59	55
	3,186	-	**3,186**	3,232	-	3,232	3,274	3,424

1. The numbers have been restated for previous years to reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities into the Corporate Management and Administration activity.
2. For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-12.
3. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $3.3 million or 4% less than the 1990-91 forecast expenditures. The decrease is primarily due to salaries and wages related to contractual agreements. Additional details are provided by activity in Section II.

Explanation of 1990-91 Forecast: The 1990-91 net forecast (which is based on information available to management as at November 30, 1990) is $2.3 million or 3% higher than the 1990-91 Main Estimates of $72.4 million (see Spending Authorities, page 4-5). The difference is primarily due to an increase in salaries and wages related to contractual agreements.

Figure 2: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90 1						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in net expenditure
Corporate Management and Administration	311,110	248,524	62,586	291,628	229,770	61,858	728
Systems and Procedures	39,056	27,252	11,804	26,421	18,547	7,874	3,930
Employment and Immigration Advisory Council	1,073	754	319	699	496	203	116
	351,239	276,530	74,709	318,748	248,813	69,935	4,774
Person-years 2							
Controlled by TB	3,215	-	3,215	3,158	-	3,158	57
Other	59	-	59	30	-	30	29
	3,274	-	3,274	3,188	-	3,188	86

1. The figures have been restated to reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities into the Corporate Management and Administration activity.
2. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1989-90 actual figure is $4.8 million or 7% higher than the 1989-90 Main Estimates (and 86 more person-years). The difference is primarily due to investment in automation for Immigration and the Labour Force Development Strategy; and for data and communication for all systems.

C. Program Profile

1. Introduction

The Corporate Management and Services (CMS) Program comprises: the management and administrative functions not directly related to the Employment and Insurance Program or the Immigration Program; the development and implementation of electronic data processing (EDP) systems and procedures for CEIC/D; and the provision of support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

2. Mandate

The Department was created under the *Employment and Immigration Reorganization Act*, and given royal assent on August 5, 1977. This Act also created the Canada Employment and Immigration Commission.

3. Objective

The objective of the Corporate Management and Services Program is to ensure the development and implementation of policies and programs and to provide the strategic, operational and administrative support that enables CEIC/D to carry out its mission.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The program comprises three activities: Corporate Management and Administration; Systems and Procedures; and the Canada Employment and Immigration Advisory Council (see Figure 3). For details, see Section II.

Figure 3: Activity Structure

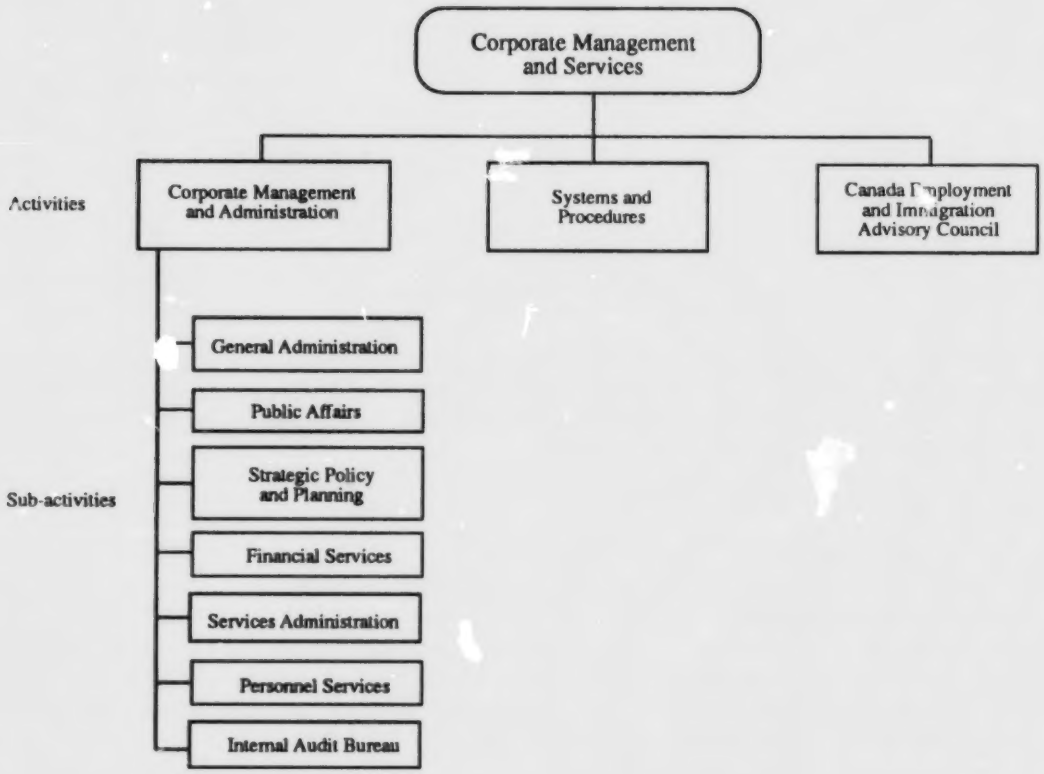

Organization Structure: Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities, and the resources required for 1991-92.

Figure 4: 1991-92 Resources (Gross) by Organization and Activity (thousands of dollars)

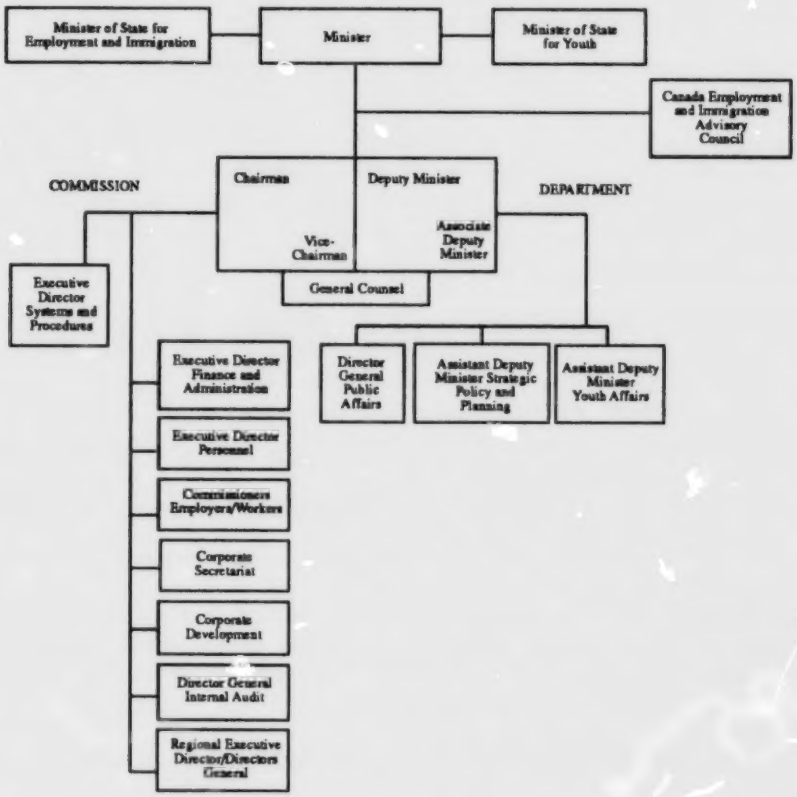

Activities				
Corporate Management and Administration 2,813 PYs		318,032		318,032
Systems and Procedures 364 PYs	43,084			43,084
Canada Employment and Immigration Advisory Council 9 PYs			725	725
TOTAL PROGRAM	43,084	318,032	725	361,841

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

External factors that influence the Corporate Management and Services Program include:

- current and developing program priorities;
- improved efficiency and effectiveness of Employment and Immigration Canada's operations; and
- the need to respond to central agency policies.

These factors, and Employment and Immigration Canada's response to them, are discussed below.

Program Priorities

Providing the required support for the full implementation of the LFDS, including those aspects that have been awaiting passage of Bill C-21, is a major challenge for the CMS program. This support will include:

- extensive consultations with the private sector, leading to the forging of a new private-sector partnership, the establishment of new mechanisms to ensure continued substantive involvement by the private sector in the national training effort, and the start-up of the Canadian Labour Force Development Board;
- the promotion of awareness and understanding of the Strategy, both internally and among the public at large;
- the planning and delivery of the human resources required for the successful implementation of the Strategy; and
- ongoing design and delivery of programs and service components of the Strategy.

Following consultation, CMS will implement Public Service 2000 changes in accordance with the Philosophy of Management principles. CMS will also ensure support of the implementation and understanding of Immigration program priorities, including the new long-term levels plan.

The Efficiency and Effectiveness of CEIC/D Operations

Providing the best possible service to the public is a tenet of EIC's Philosophy of Management. Efforts aimed at improving operations to support the highest possible quality of service are ongoing and include:

- analyzing labour market trends and evaluating CEIC/D's programs and policies;
- improving internal communications;
- developing and empowering managers;
- establishing automation strategies, system architecture and infrastructures to ensure continued automation support for program delivery; and
- making improvements to, and increasing the understanding of, the corporate planning and accountability process.

Responding to Central Agencies

CEIC/D has obligations and responsibilities in relation to National Public Service policies and requirements. CEIC/D has entered into a Memorandum of Understanding on Increased Ministerial Authority and Accountability that defines the limits of departmental authority

and governs the relationship between CEIC/D and the Treasury Board. Within the boundaries established by that Memorandum, CEIC/D will:

- facilitate the meeting of employment-equity targets with respect to women, people with disabilities, members of visible minority groups, and aboriginal peoples;
- develop and improve financial policies, systems, and procedures;
- implement the Official Languages Program; and
- ensure that staffing and classification actions are consistent with national standards.

6. Program Effectiveness

The CMS Program ensures the development and implementation of policies and programs, and provides strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission. Thus, the overall effectiveness of the CMS program is measured by evaluating the success of Employment, Insurance and Immigration Programs.

The administrative performance of the CMS program is evaluated in terms of its implementation of, and adherence to, Treasury Board policies, as stated in the Accountability Framework, and the Memorandum of Understanding on the Increased Ministerial Authority and Accountability signed by CEIC/D and the Treasury Board in 1988.

In addition, the performance of the CMS program is measured on a regular basis through existing CEIC/D review processes and reports, and by CEIC/D's Executive Committees, the Internal Audit Bureau, and the Program Evaluation Branch.

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration

Objective

The objective of the Corporate Management and Administration activity is to ensure the development and implementation of policies and programs and to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada (EIC) to carry out its mission.

Description

The Corporate Management and Administration activity is divided into the following sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Youth Affairs, the Commissioners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, the Corporate Secretariat and the Corporate Development Group.

Public Affairs: The Public Affairs Branch plans, co-ordinates, advises, implements, and evaluates CEIC/D activities in the areas of communications planning, internal communications, issues management, public opinion research, promotion, information, media relations, publishing and advertising. The Branch informs the public, in both official languages, about CEIC/D policies, programs and services related to Immigration, Unemployment Insurance, Youth, the Canadian Jobs Strategy and National Employment Services.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning undertakes research and policy analyses to develop federal labour market, income-related, and immigration policies and programs, and ensures that such policies are implemented effectively, consistent with national economic and social goals.

Financial Services: Within this sub-activity, departmental operational documents are analyzed to verify resource needs and to substantiate assigned costs so that management can make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D's financial expenditures and operational results are analyzed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and at regional offices. In addition, financial policies, and systems and procedures are monitored and evaluated continually, and new procedures are developed, or existing procedures modified, to eliminate deficiencies.

Services Administration: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management, in the areas of materiel, facilities, recorded information management and telecommunications.

Personnel Services: Within this sub-activity, appropriate personnel policies, practices and procedures are developed, including those related to: human resource planning, staff relations, and staffing and classification; training and development of staff and counselling services; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and management category services.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development and management of audit to ensure both identification of problem areas, and adequate recommendations for resolution.

Financial Summaries

The Corporate Management and Administration activity accounts for approximately 88% of the 1991-92 CMS program gross financial requirements and 88% of the total person-years. It accounts for 88% of the personnel costs and 87% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, personnel costs will account for 51% of the gross activity expenditures; transportation and communications for 5%; professional and special services for 6%; rentals of buildings and equipment for 33% and other operating costs for 5%.

Figure 5: Activity Resource Summary 1

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 2 1989-90		Actual 2 1988-89	
	$	P-Y 2	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	**25,533**	**369**	26,911	442	26,048	397	23,081	451
Public Affairs	**9,844**	**164**	7,129	157	10,611	175	8,597	158
Strategic Policy and Planning	**11,027**	**131**	13,799	131	9,896	123	7,729	123
Financial Services	**81,856**	**967**	84,182	942	76,931	911	74,702	945
Services Administration	**152,810**	**504**	156,885	504	144,916	490	136,205	537
Personnel Services	**31,925**	**623**	31,506	623	37,644	673	34,210	703
Internal Audit Bureau	**5,037**	**55**	5,030	55	5,064	56	5,790	61
	318,032	**2,813**	325,442	2,854	311,110	2,825	290,314	2,978
Less: Recoverable expenditures from the UI Account 3	**256,432**	-	261,224	-	248,524	-	228,641	-
	61,600	**2,813**	64,218	2,854	62,586	2,825	61,673	2,978

1. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.
2. The figures reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities.
3. For costs associated with the administration of programs provided for under the *UI Act*, see Figure 6, page 5-12.

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $2.6 million or 4% lower than the 1990-91 forecast expenditures. The decrease is primarily due to:

	($ million)
• exclusion of Challenge resources in 1991-92;	(1.0)
• salaries and wages due to contractual agreements;	(3.3)
• immigration-related resources; and	3.1
• private collection agencies.	(1.7)

Figure 6: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual		1989-90 1 Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration 2	26,048	397	24,362	401	1,686	(4)
Public Affairs	10,611	175	8,451	151	2,160	24
Strategic Policy and Planning	9,896	123	10,569	126	(673)	(3)
Financial Services	76,931	911	75,669	951	1,262	(40)
Services Administration	144,916	490	137,647	498	7,269	(8)
Personnel Services	37,644	673	30,067	631	7,577	42
Internal Audit Bureau	5,064	56	4,863	55	201	1
	311,110	2,825	291,628	2,813	19,482	12
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	248,524		229,770		18,754	
	62,586	2,825	61,858	2,813	728	12

1. The figures reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities.
2. Includes decontrolled person-years.

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Public Affairs has the following priorities for 1991-92:

- provide communications tools and support, including training, to front-line staff, and to implement changes resulting from Bill C-21 and the attendant claim load;
- focus on support of the LFDS's active programming, including new or modified structures, and to heighten awareness of the need for shared responsibility in human resource planning;
- gain public understanding and acceptance of a moderate, balanced and planned increase in immigration, and of the broad elements of the immigration program, namely, admission, settlement and enforcement; and
- support corporate clients in ensuring that all messages and communications vehicles are linked to corporate priorities and goals; and
- encourage and support community relations at the local level.

Major achievements in 1989-90 for Public Affairs were: a media relations training course was delivered to approximately 90 senior EIC/NHQ spokespersons; Immigration weeks were held in Alberta and British Columbia; publications were produced in third languages; and Public Affairs increased its efforts to communicate with ethnic media.

Canada Career Week events were held in communities across Canada and will continue in 1991-92. In accordance with the implementation strategy, the Internal Communications Policy took effect with the use of communications tools that informed and educated staff about CEIC/D's policies, programs and services.

Three major public surveys were conducted on quality of service, employment, and immigration, and communications-products evaluations were done for insurance and immigration. The results of these surveys are used to fulfil the communication mandate as well as to help with overall operation.

The Strategic Policy and Planning Group has the following priorities for 1991-92:

- complete an evaluation on Skill Investment and to conduct a synthesis of evaluation findings on the Canadian Job Strategy;
- continue to improve the corporate Planning and Accountability Process;
- to conduct monitoring and analysis of the implementation of the new UI legislation (Bill C-21);
- resource and structure the Innovations Branch to permit the identification of research areas with longer-term impact, based on environmental scanning and policy outlook resulting from in-depth desk research, attendance and participation in conferences and seminars, and direct observation of initiatives in other countries;
- conduct a comprehensive analysis of training-program clients, in support of the Labour Force Development Strategy and the new private-sector advisory boards;
- develop a strategic policy framework that enhances national sectoral human resource planning and development; and
- market Labour Market Outlook and Structural Analysis (LMOSA) products and services to better assist the private sector in undertaking long-term human resource development strategies.

A major achievement in 1990-91 for Strategic Policy and Planning was Phase II of the LFDS, and, more particularly, the development of new partnerships with provincial governments, the private sector and key client groups. Important revisions were made to the Planning and Accountability Process, emphasizing greater flexibility in the regional allocation of resources. In addition, sector studies and major surveys were undertaken or completed (including an analysis of the trucking industry, food services, and aircraft maintenance).

Evaluations completed by Strategic Policy and Planning during 1990-91 included the Community Futures Program, the Innovations Program (see page 2-31), the Outreach Program, Canada Employment Centres for students (see page 2-43), Social Insurance Number Administration and the Claimant Services Officer Function (see page 2-53), and the Business Immigration Program (see page 3-25).

Financial Services has the following priorities for 1991-92:

- promotion of the paper-burden reduction initiative by allowing for direct input of requisitioning for procurement of material;
- expansion of automated enroute billing for use in the regions. This includes the electronic transmission of billings from enroute, which will reduce the paper burden; and
- exploring of electronic access to information databases, in lieu of receiving monthly copies of the standard financial reports.

In 1989-90, Financial Services developed the On-line Budget Computer System, which allows for a more timely and accurate method of inputting data and inquiring from remote locations. Another major accomplishment was the development of an immigration database that provides a quick report on investigations that occurred during the previous two fiscal years.

Financial Services recently finalized plans to decentralize the contribution funds forecasting system to local offices. This decentralization will result in a more efficient use of contribution funds.

In addition, the national automated tape transfer system from the regional personnel support system to Supply and Services Canada has been successfully implemented in all regions and is now in a maintenance stage.

Services Administration has the following priorities for 1991-92:

- respond to accommodation requirements related to program delivery initiatives such as the LFDS;
- recommend and implement improved automation processes for the management of inventory and ordering systems;
- recommend methods of adapting telecommunications technology, in order to expedite departmental communications; and
- assess and implement additional administrative delegations as a result of Public Service 2000 recommendations.

Recent achievements for Services Administration include the following: the expansion of UI Telecentre service was initiated, and the feasibility of further expansion will be examined within the context of program considerations and priorities; the authority to approve space standards was delegated by Treasury Board to Public Works Canada (PWC). The new space standards for CEIC/D have been approved by PWC, and will be implemented in conjunction with the departmental Property Administration Plan; and the enhancement of local office accommodation continued, including an examination of the approach to the integration of furniture to support the implementation of automated systems.

Personnel Services has the following priorities for 1991-92:

- in line with the initiatives begun in 1990-91, continue the transfer of personnel responsibilities to the regions, based on successful pilot experiences in Ontario, and to implement agreed-upon automated applications in support of human resources management; and

- develop an implementation strategy for CEIC/D, in compliance with the *Official Languages Act* (approved in late 1988) and subsequent Regulations (approved only in 1990), to ensure that obligations in the area of service to the public are met.

Personnel Services achievements were as follows: in relation to the Philosophy of Management within CEIC/D, Personnel Services made awards in 1989-90, totalling $74,000, to employees who made suggestions that resulted in the Commission/Department's saving a net amount of more than $5 million, after implementation costs. Nine hundred and eight employees in CEIC/D were recognized through Merit Awards for their work of a long-standing or exceptional nature.

An employee census was undertaken to increase self-identification of EIC staff; 66.2% of EIC employees responded, reporting a net increase in the number of employees from target groups. As of March 1990, EIC's population represented: aboriginal people, 2.6%, people with disabilities, 6.4%, and members of visible minority groups, 3.5%.

A handbook of management competencies was published in response to a recommendation of the Management Recruitment, Development & Training Task Group. It reflects the evolving role of CEIC/D managers. Since the Regulations pursuant to the new *Official Languages Act* were not passed until 1990-91, implementation will carry into 1991-92.

During 1991-92, the Internal Audit Bureau (IAB) aims to:

- be client oriented in its practices; emphasize the delivery of quality services through effective management of its human and other resources; and improve communication on results. The Bureau will continue to strengthen capabilities by developing new audit technologies and skills, and by implementing a revised engagement process designed to enhance the usefulness and timeliness of audit reports; and
- implement an audit plan that provides a mix of audits based on product-line themes rather than on function. The themes, which stem from an analysis of major environmental influences, include philosophy of management, performance/productivity improvement, electronic data processing technology and information support, accountability and compliance. Depending on their objectives and scope, the audits will focus on value-for-money issues affecting operational delivery, management-for-results, and the adequacy of frameworks for accountability and control.

Recent achievements in the Internal Audit Bureau include the introduction of the revised theme approach to auditing. The Bureau engaged in an ambitious program of office automation and training to enhance the productivity of audit operations. The Bureau implemented a new framework for management audits. The Bureau also implemented strategies to enhance communications with clients on audit plans and results.

Both 1989-90 and 1990-91 were active years for the Bureau. It undertook extensive audits that covered all headquarters components and regions in one or more assignments. In 1989-90, the Bureau issued 21 final reports and conducted 20 other assignments, either carrying over reporting of 15 of these to 1990-91, or reaching informal agreement with clients concerning the results of the remaining five assignments. The 1990-91 Audit Plan included 24 assignments, and had the capacity to handle a growing number of special client requests.

Performance Information: The program results for Corporate Management and Administration are the outcomes of the Employment, Insurance and Immigration Programs evaluations. Consequently, the following ratios are used to calculate the efficiency of this activity. Figures 7 and 8 show the ratio of Corporate Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 7: Relationship of Corporate Management andAdministration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Corporate Management and Administration	**2,813**	2,854	2,825	2,978
Total CEIC/D	**24,027**	25,302	25,199	24,948
Percentage of total	**11.7**	11.3	11.2	11.9

Figure 8: Relationship of Corporate Management andAdministration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Corporate Management and Administration	**318,032**	325,442	311,110	290,314
Total CEIC/D	**1,566,595**	1,502,569	1,495,837	1,296,453
Percentage of total	**20.3**	21.7	20.8	22.4

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach program, and the Diagnostic Services program.

Internal Audit: In 1990-91, the Internal Audit Bureau completed a number of audits or studies affecting Corporate Management and Administration.

The audit of Financial Transactions, for Financial Services, did not identify errors or omissions of such nature which would call into question the basic integrity of the payment processing system.

The Internal Audit Bureau also conducted a client request study doing a feature comparison of the Employment and Immigration Information System (EIIS) with other management information systems in selected departments and private-sector organizations.

The study found that EIIS is one of the more useful, reliable and comprehensive management information systems. It identified satisfaction with EIIS outputs at regional headquarters and at the Canada Employment Centres that were audited.

B. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is the development and implementation of a variety of automated systems that support the delivery of services to the public and the involvement of internal administration of CEIC/D.

Description

The Systems and Procedures activity provides the following functions and services to the Commission/Department's Programs.

The management and general support function provides management and general support for the design, development and implementation of CEIC/D computer systems, including national headquarters computer operations, in support of the CEIC/D's programs. It includes the Executive Director, Systems and Procedures, all Directors General, and all Directors and Chiefs reporting directly to a Director General or above.

Technical functions include the design, selection and acquisition of all CEIC/D computer hardware, software, and data communications networks. Also included is work related to defining, selecting and acquiring all computer bureau services, defining systems and programming standards and providing technical guidance and training to users of CEIC/D's EDP facilities.

The NHQ Data Centre is operated under the function of computer operations, where computer hardware is provided along with technical support for operating software and telecommunications systems. Also included are the development and co-ordination of EDP security standards, the development of EDP policies and procedures, and the monitoring of CEIC/D's Regional Computer Centres.

Systems development includes activities conducted on a project-related basis for new CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs: work studies, feasibility studies, system design, programming, testing, and systems implementation and evaluation.

Systems management includes the maintenance on a project-related basis of all operational CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs.

Forms management includes the design and management of CEIC/D forms at NHQ.

Due to extensive automation of services to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program, there is a correspondingly high degree of integration. Thus, Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and data communications activities and associated clerical systems, it also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of services to the public.

Financial Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 12% of the 1991-92 CMS Program gross financial requirements, and 11% of the total person-years. It accounts for 11% of the personnel costs and 12% of the total operating funds of the Program.

In 1991-92, personnel costs will account for 49% of the gross activity expenditures, capital for 11% and other operating costs for 40%.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Systems and Procedures	43,084	364	64,197	369	39,056	438	33,994	436
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	33,561	-	54,013	-	27,252	-	23,510	-
	9,523	364	10,184	369	11,804	438	10,484	436

* Costs associated with the administration of programs provided for under the *UI Act* (see Figure 6, page 5-12).

Explanation of 1991-92 Estimates: The net financial requirements for 1991-92 are $0.7 million or 7% lower than the 1990-91 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the immigration-related resources.

Figure 10: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Systems and Procedures	39,056	438	26,421	366	12,635	72
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	27,252	-	18,547	-	8,705	-
	11,804	438	7,874	366	3,930	72

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Systems and Procedures has the following priorities for 1991-92:

- continue automating the LFDS components that were started in late 1989-90 and will be pursued through to 1993-94. The initiatives planned for the LFDS in 1991-92 are estimated to cost $13.3 million, and include mainframe computer upgrades required to support these initiatives;

- implementation of the Support System for Agents (a system to automate the calculation of a claimant's insurable earnings and UI benefit entitlement) commenced with two pilot projects in Ontario and one in Quebec. Lead-site implementation will commence in the latter part of 1990-91, and will continue through to 1992-93, at an estimated cost for 1991-92 of $12.1 million;

- in the Immigration program, automated support for Customs Primary Inspection Line (PIL) operations will be implemented nationally, starting in 1991-92 at an estimated cost $7 million, and continuing through to 1993-94. This initiative involves using machines that will make the new Canadian visitor visa counterfoil in a machine-readable format. These visas will be scanned with special document readers; and

- in support of EIC's current and future communication needs, the Canada Employment and Immigration Network (CEINET), a packet-switching network, will be implemented in Ontario and Quebec during 1991-92, and in the rest of the country through to 1992-93, at an estimated cost of $17.2 million.

Achievements in 1989-90 include:

- completed implementation of the Agent Letter System and the Investigation and Control Case Management System, as part of the Unemployment Insurance Administrative Improvements;

- completed implementation of the Canadian Jobs Strategy (CJS) on-line system for the management of CJS activities and funds, in accordance with the CJS Systems Review and Streamlining Project (part of the CJS Task Force on Program Delivery);

- development of an expanded National Employment Services System (NESS) (a computerized inventory of worker clients and employer job orders) for the non-metropolitan areas of Canada was completed, and national implementation will be accomplished by the end of 1990-91;

- the pilot study on the processing of machine-readable visas at Vancouver International Airport and in Hong Kong proved successful. These machines are intended to reduce fraudulent visa use by travellers from high-risk countries. National implementation will commence in 1991-92 and continue through to 1993-94, at an estimated cost of $7 million; and

- efforts continued on the decentralization to the local offices of the Regional Personnel Services System, an automated operational support system that facilitates personnel administration.

Performance Information: The program results for Systems and Procedures are the outcomes of the Employment, Insurance and Immigration Program evaluations. Consequently, the following ratios are used to calculate the efficiency of this activity. Figures 11 and 12 show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 11: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Systems and Procedures	**364**	369	438	436
Total CEIC/D	**24,027**	25,302	25,199	24,948
Percentage of total	**1.5**	1.5	1.7	1.7

Figure 12: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures 1

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91 2	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Systems and Procedures	**43,084**	64,197	39,056	33,994
Total CEIC/D	**1,566,595**	1,502,569	1,495,837	1,296,453
Percentage of total	**2.7**	4.3	2.6	2.6

1. Excludes transfer payments, the Government's Contribution to the UI Account, the Outreach program and the Diagnostic Services program.
2. The percentage increase is justified by capital resources (EDP systems) required for implementation of LFDS. These resources are recoverable from the UI Account.

Internal Audit: In 1990-91, the Internal Audit Bureau completed audits of Systems and Procedures.

The audit of the Regional Computer Centre (RCC) in Winnipeg revealed that the staff are skilled and committed; they also have the necessary knowledge of national computer applications and supporting technology (e.g. the UI Benefit Pay System, the National Employment Services System and the Employment and Immigration Information System). There is compliance with policy requirements in the UI Benefit Pay, computer operations and technical-support areas. The centre was found to provide quality services to regional and local offices.

C. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The Council is a complementary and separate statutory public advisory body, parallel to the Commission and Department. The Council advises the Minister on all matters within CEIC/D's mandate. It receives direction from the Minister during the year.

The Council consists of a Chairman and 16 to 22 other members, appointed by Governor-in-Council. The Chairman of the Council is directly responsible to the Minister.

The activity includes the cost of providing support services to the Council, renumerating its members, and covering their expenses.

Financial Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1991-92 CMS program's gross financial requirements and total person-years.

In 1991-92, personnel costs will account for 59% of the gross activity expenditures, capital and other operating costs for 41%.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	725	9	723	9	1,073	11	1,071	10
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	492		484		754	-	739	-
	233	9	239	9	319	11	332	10

* Costs associated with the administration of programs provided for under the *UI Act* (see Figure 6, page 5-12).

Figure 14: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,073	11	699	9	374	2
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	754	-	496	-	258	-
	319	11	203	9	116	2

Performance Information: This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report writing. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. This program can include as many as six studies each year. The Minister is required to table in Parliament, early in the fall, the Council's report and recommendations.

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 15: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Personnel				
Salaries and wages	**129,945**	127,875	137,570	122,151
Contributions to employee benefit plans	**20,134**	19,097	18,326	19,163
Other personnel costs	**33,718**	31,771	23,354	21,953
	183,797	178,743	179,250	163,267
Goods and Services				
Transportation and communications	**24,879**	29,341	22,603	22,739
Information	**3,439**	1,368	2,416	2,775
Professional and special services	**20,422**	26,316	24,816	25,923
Rental of buildings	**99,983**	94,680	88,727	78,672
Other rentals	**6,598**	8,306	1,835	3,667
Purchased repair and upkeep	**11,437**	17,195	7,249	9,875
Utilities, materials and supplies	**3,834**	3,376	8,754	7,679
All other expenditures	**1,004**	1,555	296	417
	171,596	182,137	156,696	151,747
Total operating	**355,393**	360,880	335,946	315,014
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**6,448**	29,482	15,293	10,365
	361,841	390,362	351,239	325,379
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**290,485**	315,721	276,530	252,890
Total expenditures (net)	**71,356**	74,641	74,709	72,489

2. Personnel Requirements

The CMS Program personnel costs of $183.8 million account for 51% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Corporate Management and Administration	**2,793**	2,791	2,766	2,923
Systems and Procedures	**364**	369	438	436
Canada Employment and Immigration Advisory Council	**9**	9	11	10
	3,166	3,169	3,215	3,369
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *				
Corporate Management and Administration	**20**	63	59	55
	20	63	59	55

* See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Figure 17: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Actual 88-89		
Management	76	76	65	68	61,500-138,300	86,606
Other	-	-	-	26		
Scientific and Professional						
Auditing	1	1	1	1	32,553-73,398	
Economics, Sociology and Statistics	70	70	64	70	20,000-79,367	62,745
Education	3	1	4	1	17,989-69,331	58,863
Library Science	8	8	7	8	25,371-60,147	42,037
Psychology	1	1	1	2	30,390-70,774	
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	370	359	420	405	17,470-72,817	44,695
Computer Systems Administration	206	196	229	218	22,310-73,032	47,701
Financial Administration	221	221	232	227	15,516-69,789	51,997
Information Services	82	82	97	94	17,329-65,839	49,510
Organization and Methods	82	82	86	92	17,121-67,800	47,342
Personnel Administration	177	188	177	192	16,390-67,273	48,353
Program Administration	208	178	205	191	17,470-72,817	43,624
Purchasing and Supply	24	24	27	27	16,292-68,218	40,960
Technical						
Drafting and Illustration	4	4	6	6	19,852-51,443	34,026
General Technical	10	10	15	14	16,124-71,058	41,419
Social Science Support	20	20	20	22	16,124-73,716	40,959
Administrative Support						
Communications	10	10	9	10	19,607-40,612	30,607
Data Processing	47	57	36	62	17,165-47,383	32,639
Clerical and Regulatory	1,285	1,320	1,239	1,334	16,504-40,509	27,026
Office Equipment	3	3	2	1	16,163-32,250	23,829
Secretarial, Stenographic & Typing	239	239	251	275	16,356-40,768	27,704
Operational						
General Labour and Trades	4	4	4	4	19,889-49,692	29,059
General Services	15	15	18	19	16,989-51,984	30,797
	3,166	3,169	3,215	3,369		

	Other Person-Years*				Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Actual 88-89		
Senior Levels	20	25	23	-	44,300-165,500	67,597
Students	-	38	36	55	16,163-47,383	
	20	63	59	55		

* **Person-years** refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to control by the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order-in-Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The 1991-92 Estimates for the Corporate Management and Services Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a cost basis. Figure 18 provides details of other cost items.

Figure 18: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Estimates 1990-91
Operating Expenditures	355,393	353,582
Capital	6,448	30,382
	361,841	383,964
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	290,485	311,607
Net Expenditures - Main Estimates	71,356	72,357
Services Received Without Charge		
Accommodation - from Public Works Canada	5,053	4,664
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	370	-
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	1,659	1,627
Other Services	122	111
Total program cost	78,560	78,759
Less: Revenues	50	-
Estimated net Program cost	78,510	78,759

4. Revenue

Figure 19: Revenue by Type

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Consolidated Revenue Fund				
Validity Generalization Software Package	50	-	-	-
Total Revenue	50	-	-	-

Topical Index

A Activity Structure, 4-10
Awards, 4-8, 4-19

C Canada Employment and Immigration Network (CEINET), 4-23
Canada Career Weeks, 4-17

E Employee Census, 4-19
Evaluations, 4-17

F Financial Services, 4-7, 4-14, 4-18, 4-20

I Increased Ministerial Authority and Accountability, 4-12, 4-13
Internal Audit Bureau (IAB), 4-8, 4-15, 4-19, 4-20, 4-24
Innovations, 4-17

L Labour Force Development Strategy (LFDS), 4-7, 4-12, 4-16, 4-17, 4-18, 4-22
Labour Market Outlook and Structural Analysis, 4-17

M Machine-Readable Visas, 4-23
Management Recruitment, Development and Training, 4-19

N National Employment Services System (NESS), 4-23

O Organization Structure, 4-11
On-line Budget Computer System, 4-18

P Paper Burden, 4-7, 4-8, 4-18
Personnel Services, 4-7, 4-15, 4-18, 4-19
Planning and Accountability Process, 4-17
Primary Inspection Line (PIL), 4-23
Public Affairs, 4-7, 4-14, 4-16, 4-17
Public Service 2000, 4-12, 4-18

S Services Administration, 4-7, 4-14, 4-18
Strategic Policy and Planning, 4-7, 4-14, 4-17
Support System for Agents, 4-23
Systems and Procedures, 4-8, 4-21 to 4-24

U UI Administrative Improvements, 4-23
UI Telecentres, 4-7, 4-18

Unemployment Insurance Account 1991

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 5-4
B. Financial Summary 5-4
C. Highlights of Financial Changes 5-6
D. Financing Mechanism 5-6

Section II
Benefit Payments

A. Introduction 5-7
B. Description of Benefits 5-7
C. Financial Requirements 5-10
D. Variables Affecting Benefits 5-10

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 5-12
B. Method of Calculation 5-12
C. Financial Requirements 5-13

Section IV
Premium Revenue

A. Introduction 5-14
B. Financial Summary 5-14
C. Variables Affecting Premium Revenue 5-14

Section V
Summary and Balance of the Account 5-16

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account was established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program that provides temporary income support to unemployed workers who are seeking work, or who are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1989, an estimated 13.2 million Canadians contributed to the Program, and there were approximately 3 million beneficiaries. For 1991, anticipated total costs of $17,799 million will exceed projected premiums of $13,474 million by $4,325 million. As a result, with a cumulative surplus of $2,520 million at the beginning of 1991, the account will be in a deficit position of $1,805 million by the end of 1991.

2. Benefit Payments

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, paternity, adoption, work sharing, job creation, training, and other developmental assistance. The benefit rate is normally calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits depends upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant lives. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-7 to 5-11.

3. Administrative Costs

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the program is shared between CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is responsible for collecting premiums and benefit repayments, and for decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and are financed through employee and employer premiums.

4. Premium Revenue

Most employees must contribute to the UI Program. Premiums are based on the employee's insurable earnings, which are his or her earnings up to a set maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' premiums. However, employers with approved wage-loss insurance plans are entitled to premium reductions, which they then share with their employees.

B. Financial Summary

The UI Account is recorded on a calendar-year basis, as required by the UI Act, and can be summarized as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account 1

(millions of dollars)	Estimates 1991	1990	1989	1988	1987
Benefit payments	16,824	13,189	11,528	10,852	10,441
Less: Overpayments and cancelled warrants	159	125	120	103	96
Benefit repayments	60	46	35	34	19
Net benefits	16,604	13,018	11,373	10,716	10,326
Administration	1,237	1,126	1,054	968	962
Bad debts	20	16	24	17	10
Net interest	(31)	(229)	(60)	104	275
Penalties	(31)	(25)	(30)	(20)	(18)
Total costs	17,799	13,906	12,360	11,785	11,555
Less: Government contributions 2	-	2,378	2,748	2,633	2,767
Premium revenue	13,474	12,935	10,369	11,876	10,212
Total receipts	13,474	15,313	13,117	14,509	12,979
Surplus/(deficit)					
Current year	(4,325)	1,407	758	2,724	1,424
Cumulative	(1,805)	2,520	1,113	356	(2,368)

1. Figures may not add to total due to rounding.
2. Bill C-21 repeals the government contributions to the UI Account.

Figure 2: Comparison of Revenue and Expenditures

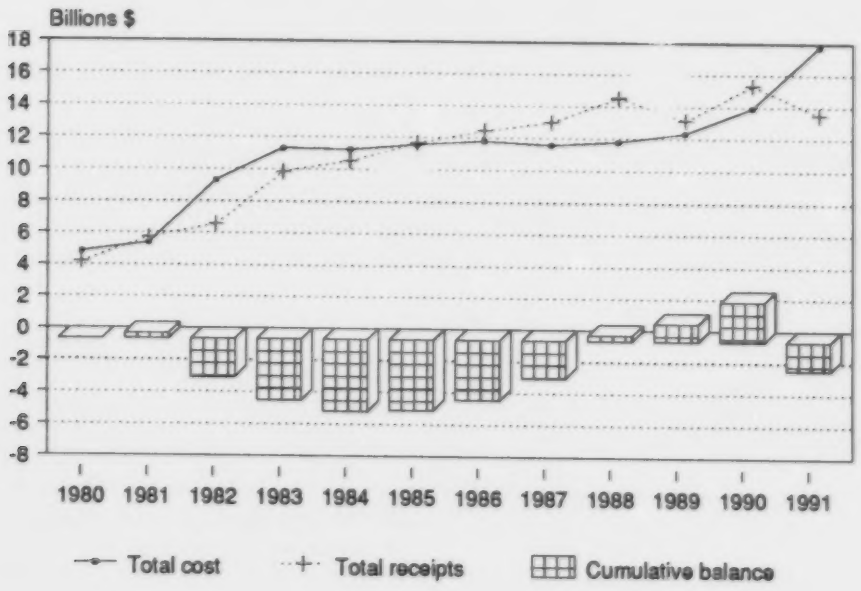

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1991 are as follows:

- benefits are expected to increase by 28% from those in 1990, as a result of more beneficiaries, higher benefit rates and new types of developmental assistance;
- administrative costs are expected to increase by about $111 million, mainly due to the increase in salaries and additional costs incurred by implementing the new legislation;
- premium revenue is expected to increase by 4.2% as a result of the increase in insurable earnings; and
- the account will have a current-year deficit of $4,325 million, which will change the cumulative balance of the account to a deficit of $1,805 million by the end of 1991 (see Figure 3).

D. Financing Mechanism

Bill C-21 amended the financing arrangement; the UI Program is now entirely financed by employee and employer premiums. In addition, the employee rates for 1990, 1991, and 1992 are set by Bill C-21 at 2.25% of the employee's insurable earnings. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 3.15% of the employee's insurable earnings.

When the premium rate is not set by legislation, Section 48 of the Act requires the Commission to review the financial status of the UI Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of governor-in-council, fix the premium rates each year. The premium rates shall be set based on the ratio, calculated as a three-year moving average, of employer/employee costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 3: Surplus (Deficit) and Premium Rate

(millions of dollars)	Estimates 1991	1990	1989	1988	1987
Surplus (deficit)					
Current year	(4,325)	1,407	758	2,724	1,424
Cumulative	(1,805)	2,520	1,113	356	(2,368)
Premium rate: employee (% of insurable earnings)	2.25	2.25	1.95	2.35	2.35

Section II
Benefit Payments

A. Introduction

Benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the *Unemployment Insurance Act* and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment depends on the type of claim (see description of benefits, below), and the unemployment rate in the claimants' region.

After a two-week waiting period, claimants receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings, up to a maximum. For claimants who quit their job without just cause, who are fired for misconduct, or who refuse suitable employment, benefit rates are set at 50% of their average weekly insurable earnings. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment.) Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment, up to 25% of their benefit rate, without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity, parental and adoption benefits have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. For determination of benefit eligibility, all monies received at separation are considered as earnings. Workers receiving pension income, who take other employment and requalify for UI, will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, and their terms of eligibility and duration, are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 20 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives.

Repeater provisions in the Act were repealed by Bill C-21, on November 18, 1990. Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for 17 to 50 weeks, depending upon their weeks of insurable employment, the regional unemployment rate at the time they filed their claims, and where they live.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid for sickness, maternity, paternity, and adoption. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity, Parental and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment, and a medical certificate or proof of adoption, are entitled to 15 weeks of sickness and 15 weeks of maternity benefits, and 10 weeks of parental or adoption benefits. The 10 weeks of parental benefits are payable to the mother or/and the father of a newborn or adopted child. When the parents require special care for the child, an additional 5 weeks of benefits may be claimed. Claimants with less than 20 weeks of insurable employment may claim some weeks of sickness benefits, when illness is not the direct cause of unemployment. However, the combined overall maximum of special benefit entitlement is 30 weeks. These benefits are counted as reductions in overall entitlement to regular benefits.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by self-employed fishermen in accordance with the special regulations established for them. The terms are briefly described as follows:

Year-round Fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal Fishermen: To qualify, claimants must meet the 10 to 14 weeks variable entrance requirements, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60% of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally-extended benefits based on the unemployment rate in the region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate, claimants may receive an additional two weeks of benefits, up to a maximum of 32 weeks. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall between May 1 and November 15, and, for summer fishermen, for weeks between November 1 and May 15.

4. Developmental Uses and Assistance

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job-creation projects, training courses or other developmental assistance programs. Payments under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by Governor in Council. In January, 1992, Section 26.2 of the UI Act comes into effect therefore payments for developmental uses and assistance shall not exceed 15% of the total expected expenditures of the UI Program for the year, and is subject to an expenditure plan approved by governor-in-council and laid before Parliament.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid layoffs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing, the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20% without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants, and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training: Claimants participating in job creation projects, or taking approved training, whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses and also receive an additional maximum of three weeks of benefits, after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 156 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $408 in 1991, regardless of their previous insurable earnings. For claimants taking approved training courses, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the *National Training Act*, if the allowance rates are higher than their benefit rates. In addition, while attending courses and programs, claimants will receive supplementary training allowances to cover the cost of caring for dependent children, travelling to and from training centres, and living away from home. Disability allowances are paid to claimants to defray the costs of making special arrangements for the claimant's effective participation in the course or program.

Training Course and Program Costs: The UI Act has been amended by Bill C-21 to authorize the payment from the UI Account of the cost of training courses and programs that help claimants re-enter the labour force.

Relocation, Entrepreneurship, and Re-employment Incentive: Bill C-21 amended the UI Act, and programs are being designed accordingly. Claimants will receive developmental assistance benefits, such as relocation benefits that help claimants to move to places where the opportunities for employment are greater, or to places where they have found employment. Developmental assistance benefits include entrepreneurship benefits for assisting claimants in starting a business or becoming self-employed, and re-employment incentive benefits that provide incentives to claimants to accept employment quickly, including bonuses and temporary earnings supplements.

C. Financial Requirements

Figure 4 shows the forecast of financial requirements for each of the benefit types.

Figure 4: Forecast Benefit Payments by Type 1

(millions of dollars)	**Forecast 1991**	1990	1989	1988	1987
Regular	**13,654**	11,292	9,847	9,309	9,075
Sickness	**471**	390	356	325	279
Maternity/Paternity	**793**	714	631	567	506
Age 65/Retirement	**350**	20	26	19	23
Adoption	**8**	7	6	5	5
Fishermen	**287**	264	270	270	223
Work sharing 2	**90**	62	21	17	17
Job creation 3	**120**	110	102	102	88
Training 4	**620**	331	269	238	224
Developmental assistance 5	**430**				
Total Benefits	**16,824**	13,189	11,528	10,852	10,441

1. Figures have been rounded and may not add to total.
2. Section 24 of the *Unemployment Insurance Act* permits payment of partial benefits to workers who agree to reduced work-weeks to avoid layoffs.
3. Section 25 relates to the job creation activities, under authority of the *Unemployment Insurance Act*, which create productive term-employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.
4. Section 26 relates to income support paid to full-time trainees, under the authority of the *Unemployment Insurance Act*, while taking training under the Human Resource Development Programs.
5. Section 26.1 relates to assistance for claimants who qualify for benefits under the UI Act. It covers the costs of courses and programs under Section 26, as well as supplementary allowances, relocation, entrepreneurship and re-employment incentive assistance.

D. Variables Affecting Benefits

The reasons for the increase in benefits, as presented in Figure 4, are as follows:

1. External Environment

One of the major factors affecting regular benefits is the unemployment in Canada. The unemployment rate reached 9.3% of the labour force in December 1990. Unemployment is expected to remain high in 1991. This increase may result in more beneficiaries receiving regular benefits. However, the increase will be offset by the revised 10-20 week variable entrance requirements, and the revised entitlement schedule. As a result, it is expected that there will be a 13.3% increase in the number of beneficiaries who receive regular benefits.

2. Benefit Rate

Unemployment Insurance benefits are also affected by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in salaries and wages, and the maximum weekly benefit, will cause a further increase in benefits paid. Figure 5 shows the maximum and average weekly benefit and rates.

Figure 5: Weekly Unemployment Insurance Benefits

(dollars)	Forecast 1991	1990	1989	1988	1987
Maximum	**408**	384	363	339	318
Average	**245**	230	213	203	190

3. Special Benefits

The increase in special benefits, such as sickness, maternity and adoption benefits, reflects both the increase in the number of claims allowed as the insured population expands, and the increase in the average weekly benefit. Note that there is no longer an age limit on benefits. The provision for age-65 benefits has been repealed. The large increase in parental benefits is due to the implementation of the 10 weeks of child-care benefits after the maternity benefits.

4. Fishermen's Benefits

It is expected that benefits paid to fishermen in coming years will follow the normal growth pattern.

5. Developmental Uses and Assistance

For work sharing, job creation and training, the annual expenditure ceilings are $90 million, $120 million, and $620 million respectively. These ceilings are approved by governor-in-council, and are used in the 1991 Forecast. For developmental assistance, it is expected that $430 million will be needed in the first year of implementation, to pay for training courses and programs, and to implement the relocation, entrepreneurship and re-employment incentives. The total expenditures on developmental uses and assistance are expected to be $1,260 million or 8% of the total expenditures. This conforms to the 15% ceiling allowed under Section 26.2 of the UI Act, which comes into force on January 1, 1992.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 49 and 117 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administering the UI Act have to be identified separately.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. The administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the *National Training Act* and the Canadian Jobs Strategy are not chargeable, but they are used in the allocation of overhead charges. For activities such as CEC Management and Joint Services, and Corporate Management and Services Program activities, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis (see Figure 6).

For 1991-92, the UI administrative costs, as compared with the total administrative costs of the Department and Commission, are as follows:

Figure 6: Comparisons of the 1991-92 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals

(millions of dollars)	Department/ Commission	UI Portion	UI as %
Corporate Management and Services Program			
Corporate Management and Administration	370.8 *	256.4	69.1
Systems and Procedures	43.1	33.6	78.0
Employment and Immigration Advisory Council	0.7	0.5	71.4
Sub-total	414.6	290.5	70.1
Employment and Insurance Program			
Human Resource Development Programs			
Work Sharing	1.8	1.8	100.0
Other	161.4	10.0	6.2
National Employment Services			
Employment Equity	3.7	-	-
Local Advisory Councils	2.3	-	-
Canadian Rural Transition Program	0.3	-	-
Immigrant and Refugee Settlement Services	6.1	-	-
Other	260.9	260.9	100.0
Unemployment Insurance			
Labour Adjustment Benefits	0.9	-	-
Non-UI Computer System	1.4	-	-
Administration of Government Annuities	3.2	-	-
Other	452.8	452.8	100.0
CEC Management and Joint Services	135.4	108.7	80.3
Sub-total	1,030.2	834.2	81.0
Immigration Program	200.3	-	-
Grand Total	1,645.1	1,124.7	68.4

* Includes $52.7 million of services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal-year basis and are only available when public accounts are finalized, the administrative costs on a calendar-year basis, for UI Account purposes, are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

Section 113(2)(b) of the UI Act, however, provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation, less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

Figure 7 shows the annual amount charged to the UI Account for administering the Act during the last five years.

Figure 7: UI Administrative Costs *

(millions of dollars)	Forecast 1991	1990	1989	1988	1987
Gross	**1,245**	1,134	1,061	975	968
Recoveries	**(8)**	(8)	(7)	(7)	(6)
Net	**1,237**	1,126	1,054	968	962

* Figures have been rounded and may not add to total.

Based on resource requirements presented in the 1991-92 Estimates and 1990-91 Forecasts, UI administrative costs in 1991 are expected to increase by about $111 million. Detailed resource requirements for individual programs and activities are discussed in the expenditure plans for Corporate Management and Service, and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Premium Revenue

A. Introduction

Unemployment Insurance premiums must be paid by employees, and are based on the employee's weekly insurable earnings, which are their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage-loss insurance plan.

Premiums from employees and employers are collected by Revenue Canada (Taxation) through its income tax collection systems. The amount transferred to the UI Account in a year is an estimate of the premiums that can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are processed the following year.

B. Financial Summary

Unemployment Insurance premiums in 1991 could amount to $13,474 million, an increase of $539 million from the $12,935 million received in 1990.

Figure 8: Premium Revenue

(millions of dollars)	Forecast 1991	1990	1989	1988	1987
Premium Revenue	**13,474**	12,935	10,369	11,876	10,212

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1991 are explained below.

1. Number of Contributors

There were approximately 12,891,000 contributors in 1988. The number of contributors normally fluctuates according to the employment situation. The number of contributors in 1991 is expected to increase to 13,613,000.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 5.5% in 1991, because of two factors. First, the Act requires that maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1991, maximum weekly insurable earnings will be increased by 6.3%, from $640 to $680 per week. This increase will apply to those employees whose earnings are at, or above, the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employees' earnings, the projected 4.7% increase in wages and salaries also contributes to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1991, the premium rate for employees will remain at 2.25% of weekly insurable earnings. The premium rate for employers, calculated at 1.4 times the employee rate, will be 3.15% of the employee's weekly insurable earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, and are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $481 million in 1990 to $499 million in 1991.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52
1990	2.25%	3.15%	$640	$14.40	$20.16
1991	2.25%	3.15%	$680	$15.30	$21.42

Section V
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1991 could reach $16,604 million. Total costs, including administration, could be $17,799 million.

With estimated premium revenue of $13,474 million, there will be a deficit of $4,325 million for the 1991 operation. This will change the surplus balance of $2,520 million at the begining of the year to a deficit of $1,805 million at year end.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-11

ISBN 0-660-56312-6

BUDGET DES DÉPENSES 1991-1992

PARTIE III

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins.

Le premier chapitre du document présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère tandis que le dernier chapitre fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2, 3 et 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

On donne un aperçu du plan de dépenses pour chacun des programmes, les points saillants des plans actuels et des réalisations récentes du Programme, les sommaires financiers ainsi que des données sur l'organisation. Cette section est suivie d'une seconde partie renfermant des renseignements plus précis sur les activités du Programme ainsi que sur les résultats escomptés et d'autres renseignements sur l'efficacité afin de justifier les ressources demandées. Le document fournit ensuite des renseignements supplémentaires sur les ressources du Programme ainsi que sur les besoins en ressources humaines et financières.

La structure des activités du Programme de l'immigration a été révisée depuis la publication du Plan de dépenses de 1990-1991. Des détails sont fournis au chapitre 3, page 3-48 (tableau 30).

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme d'emploi et d'assurance	2-1
Programme d'immigration	3-1
Programme de la gestion générale et des services	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Rôles et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada (EIC) se compose de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui ont tous les deux été institués en vertu de la *Loi régissant l'emploi et l'immigration* adoptée en 1977.

Le rôle général d'EIC consiste à élaborer, coordoner et administrer les politiques et programmes fédéraux relatifs aux exigences du marché du travail au Canada et à celles de l'immigration en collaboration avec d'autres ministères et le secteur privé.

Les objectifs des programmes et des politiques d'EIC sont exposés dans l'énoncé officiel de la mission d'EIC:

> "À EIC, nous aidons les gens à trouver un emploi ou à toucher des prestations d'assurance-chômage entre deux périodes de travail. Nous administrons les modalités d'admission des immigrants, des réfugiés et des visiteurs. Nous aidons les travailleurs et les employeurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail, et aussi des personnes qui font l'apprentissage d'un nouveau métier ou qui lancent leur propre entreprise. C'est pourquoi à EIC nous avons adopté le slogan: Notre raison d'être, c'est vous."

L'intervention d'EIC sur le marché du travail et en immigration repose sur les fondements législatifs suivants :

- la *Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage*;
- le Règlement sur le service national de placement;
- la *Loi nationale sur la formation* et le Règlement sur le programme national de formation;
- la *Loi et le Règlement sur l'immigration;*
- la *Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi*; et
- les règlements établis aux termes des lois de crédits.

Il existe aussi des programmes et des services autorisés en vertu des lois de crédits votées chaque année.

Organisation et programmes

La Commission et le Ministère de l'emploi et de l'immigration rendent compte de leurs activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (voir tableau 1, page 1-5). Par ailleurs, un ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, nommé en 1988, est responsable de l'application de la *Loi sur l'Équité en matière d'emploi*, incluant le programme de contrats fédéraux, de la gestion du Régime d'assurance-chômage, incluant les mesures selon l'article 26 (voir la note 2, tableau 6, page 2-24); de l'immigration dans les régions du Québec et de l'Atlantique (à l'exception des cas de réfugiés) et des projets réalisés dans le cadre de la Planification de l'emploi au Québec. Un ministre d'État à la Jeunesse a été nommé en 1986 pour coordonner les initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

La CEIC est dirigée par un président, un vice-président et deux commissaires, un commissaire représentant les employeurs et l'autre, les travailleurs. Le commissaire représentant les travailleurs est nommé à la suite de consultations avec des associations de

travailleurs et le commissaire représentant les employeurs est nommé à la suite de consultations avec des associations d'employeurs.

Le président de la CEIC est également le sous-ministre d'Emploi et Immigration Canada. Le vice-président de la Commission est aussi le sous-ministre délégué d'EIC.

Les programmes mis en oeuvre par EIC sont le Programme d'emploi et d'assurance, le Programme d'immigration et le Programme de la gestion générale et des services. Ces programmes sont gérés par les directions générales au sein de la Commission et du Ministère.

Programme d'emploi et d'assurance : Ce Programme comporte quatre activités :

- Programmes de mise en valeur des ressources humaines;
- Service national de placement;
- Assurance-chômage; et
- Gestion des Centres d'emploi du Canada et services conjoints.

Le Programme d'emploi et d'assurance est offert par l'intermédiaire d'un réseau de Centres d'emploi du Canada (CEC) et de points de services connexes. Les activités du Programme sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chacune des provinces, dirigé par un directeur exécutif ou un directeur général de région, et par les directeurs exécutifs, Emploi et Assurance, à l'Administration centrale.

Les principaux objectifs pour 1991-1992 sont les suivants :

- aider des prestataires d'assurance-chômage choisis à obtenir rapidement un autre emploi, approprié à leur besoin, en offrant des mesures de réemploi;
- permettre aux participants aux programmes de la Planification de l'emploi d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour obtenir un emploi continu;
- utiliser le meilleur mécanisme pour répondre aux besoins des clients, en suivant le plan d'intervention locale;
- accroître l'accès à l'emploi pour les membres des groupes désignés en faisant participer ceux-ci aux programmes de la PE;
- faire en sorte qu'un plus grand nombre de prestataires d'assurance-chômage s'inscrivent à des programmes de formation dans le but d'acquérir les compétences requises pour trouver un emploi;
- encourager les employeurs à planifier leurs besoins en ressources humaines et à fournir de la formation à leurs employés, leur faisant ainsi assumer une plus grande responsabilité dans la mise en valeur de leur main-d'oeuvre;
- traiter les demandes de prestations d'A.-c. correctement et rapidement et ce, au moindre coût possible;
- offrir un service de renseignements accessible aux Infocentres téléphoniques de l'Assurance-chômage;
- assurer une bonne gestion du Compte d'assurance-chômage et protéger celui-ci contre les abus.

Programme d'immigration : Le Programme comporte quatre activités :

- Sélection, contrôle et exécution de la loi;
- Établissement;
- Arbitrage; et
- Politique et gestion.

Ces activités sont gérées à l'Administration centrale par les directeurs exécutifs de la politique de l'immigration et des opérations d'immigration, le directeur général de l'arbitrage et les 10 directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région.

Les principaux objectifs pour 1991-1992 sont les suivants :

- durant l'année financière 1991-1992, traiter efficacement les 85,000 demandes de statut de réfugié faisant partie de l'arriéré;
- freiner l'immigration illégale au moyen d'une stratégie d'enquête efficace et d'enquêtes efficientes;
- grâce à un processus d'enquête efficace, garder la charge de travail en ce qui concerne les audiences des cas de l'arriéré à un niveau cible convenu;
- traiter sans retard les demandes présentées par des citoyens canadiens et par des résidents permanents pour le compte de parents vivant à l'étranger et ce, grâce à des services efficaces de sélection et de contrôle exécutés au Canada; et
- exécuter efficacement le Programme d'immigration en région.

Programme de la gestion générale et des services : Les responsabilités de la Commission et du Ministère relativement à ce programme consistent à assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et à fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif. Le Programme de la gestion générale et des services comprend trois activités :

- Gestion générale et administration;
- Systèmes et procédures; et
- Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Le plan de dépenses de 1991-1992 est présenté au tableau 2, page 1-7. Le tableau 4, page 4-12 présente plus de précisions concernant l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités.

Tableau 1 : Organigramme

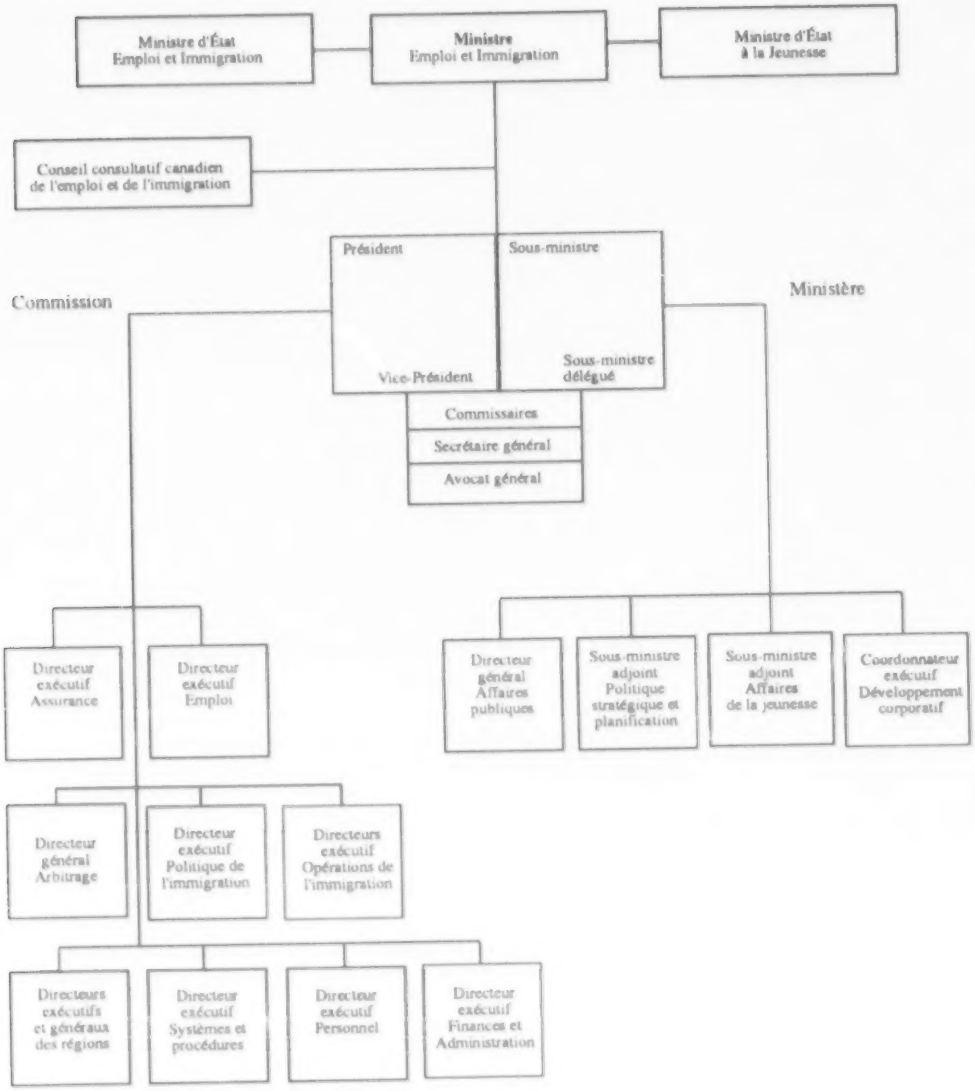

Priorités

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) a été élaborée pour doter le Canada d'une main-d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter dans le but d'accroître la compétitivité du pays et favoriser sa croissance économique.

La SMMO est l'entreprise la plus ambitieuse qu'a conçue Emploi et Immigration Canada dans les domaines de l'emploi et de l'assurance depuis 10 ans. L'application de la Stratégie, y compris l'établissement de nouveaux partenariats avec le secteur privé, représente donc la toute première priorité pour la prochaine année.

Les objectifs de la SMMO sont les suivants :

- obtenir du secteur privé qu'il joue un plus grand rôle dans la formation des travailleurs et veiller à ce que la formation s'harmonise avec les besoins actuels du marché du travail;
- réaffecter les ressources du Régime d'assurance-chômage de façon à ce qu'une plus grande proportion des ressources servent à financer des activités dynamiques de formation et le réemploi des chômeurs;
- se conformer à la *Charte canadienne des droits et libertés* en modifiant les prestations d'assurance-chômage afin de mieux répondre aux besoins des parents qui exercent un emploi et des travailleurs de plus de 65 ans; et
- réduire les facteurs de désincitation que comporte le Régime d'assurance-chômage.

Parce que le ralentissement de l'économie provoquera une demande accrue d'aide dans le cadre des programmes du Régime d'assurance-chômage, EIC devra relever un autre défi d'importance, celui de maintenir la qualité de son service.

Tous les cadres exécutifs d'EIC devront également s'attacher à donner suite aux décisions initiales découlant des recommandations de Fonction publique 2000.

Les priorités du Programme d'immigration pour 1991-1992 se présentent comme il suit :

- mener à terme le programme d'élimination de l'arriéré;
- améliorer le processus de reconnaissance du statut de réfugié;
- appliquer les conclusions du projet Centre d'immigration du Canada = Service (CIC = SERVICE);
- mieux gérer le plan à long terme des niveaux d'immigration; et
- améliorer les services pour l'intégration des nouveaux immigrants.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 2.1 milliards $ en 1991-1992. Un sommaire du plan de dépenses est présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Plan de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Différence $	Différence %	Détails à la page
Budgétaire					
Programme d'emploi et d'assurance 1	**2,513,865**	4,242,110	(1,728,245)	(40.7)	2-1
Programme d'immigration	**310,655**	305,766	4,889	1.6	3-1
Programme de la gestion générale et des services	**361,841**	390,362	(28,521)	(7.3)	4-1
Dépenses brutes	**3,186,361**	4,938,238	(1,751,877)	(35.5)	
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 2	**1,124,702**	1,146,282	(21,580)	(1.9)	
Dépenses nettes	**2,061,659**	3,791,956	(1,730,297)	(45.6)	

1. Avec l'adoption de la loi C-21, en date du 18 novembre, 1990, les contributions au Compte d'assurance-chômage ainsi que la contribution au titre des prestations versées aux pêcheurs ne font plus l'objet de contributions gouvernementales.
2. Selon les articles 49 et 117 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission et du Ministère liés à l'administration de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-14.

Programme d'emploi et d'assurance
Plan de dépenses 1991-1992

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 2-4
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 2-7
B. Sommaires financiers 2-12
C. Données de base
   1. Introduction 2-14
   2. Mandat 2-14
   3. Objectif 2-15
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-15
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 2-18

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines 2-22
B. Service national de placement 2-35
C. Assurance-chômage 2-48
D. Gestion des CEC et services conjoints 2-58

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 2-61
   2. Besoins en personnel 2-62
   3. Paiements de transfert 2-64
   4. Coût net du Programme 2-66
   5. Recettes 2-66
B. Compte des rentes sur l'État
   1. États financiers 2-67
   2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1990 2-68

Index par sujet 2-70

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Programme d'emploi et d'assurance		
5	Dépenses de fonctionnement	**95,725**	83,444
10	Subventions et contributions	**1,483,662**	1,461,031
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	**35**	35
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**-**	2,889,000
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**-**	284,000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**100,226**	95,559
	Total du Programme	**1,679,648**	4,813,069

Crédits - Libellé et montants

Crédits (en dollars)		**Budget principal 1991-1992**
	Programme d'emploi et d'assurance	
5	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	**95,725,000**
10	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité.	**1,483,662,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992							Budget principal 1990-1991
		Budgétaire 1						
	Années-personnes autorisées 2	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins recettes à valoir sur le crédit	Total	
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,971	162,978	173	2,871,241	3,034,392	11,793	3,022,599	1,985,225
Service national de placement	4,777	273,096	191	12,421	285,708	260,864	24,844	29,257
Assurance-chômage 3	8,791	438,480	19,814	-	458,294	452,814	5,480	3,178,574
Gestion des CEC et services conjoints	2,233	135,155	316	-	135,471	108,746	26,725	25,013
Moins:								
Prestations payées en vertu des articles suivants de la *Loi sur l'assurance-chômage* (L.R.C. 1970-71-72, c. 48, art 1):								
Les articles 24, 25 et 26 relatifs à l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines				(1,400,000)	(1,400,000)		(1,400,000)	(405,000)
	17,772	1,009,709	20,494	1,483,662	2,513,865	834,217	1,679,648	4,813,069
Années-personnes autorisées en 1990-1991	17,755							

1. Un crédit en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront recouvrables du Compte d'assurance-chômage.
2. Voir tableau 31, page 2-63, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
3. Les chiffres de 1990-1991 comprennent la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, soit 2,889 millions $, et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, soit 284 millions $ avec l'adoption de la loi C-21, depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs.

B. Emploi des autorisations en 1989-1990 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'emploi et d'assurance			
5	Dépenses de fonctionnement	79,726,000	119,743,268	**80,387,732**
6	Pour radier 63 dettes des comptes du Canada envers Sa Majesté du Chef du Canada de $16,930.33 concernant des trop-payés du Compte des rentes sur l'État - Virement de $16,930 du crédit 5 (Emploi et Immigration)	-	16,931	**16,930**
10	Subventions et contributions	1,479,199,000	1,622,908,160	**1,562,398,808**
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35,000	35,304	**35,304**
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,661,000,000	2,423,442,886	**2,423,442,886**
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	286,000,000	251,013,556	**251,013,556**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	93,146,000	91,542,000	**91,542,000**
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	62,894	**62,894**
Total du Programme - Budgétaire		4,599,106,000	4,508,764,999	**4,408,900,110**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social. Il englobe principalement les activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines, aussi connus sous le nom de Planification de l'emploi (PE), le Service national de placement (SNP) et l'Assurance-chômage (A.-c.). Une quatrième activité, la Gestion des CEC et services conjoints, dont le rendement est examiné dans la section II, appuie les autres activités du programme.

En 1989, le gouvernement a annoncé la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) pour répondre d'une façon plus active aux besoins des chômeurs. Cette stratégie enclenche une action nationale et incite tous les partenaires oeuvrant sur le marché du travail à accroître le niveau de compétences des Canadiens et à trouver le meilleur agencement de politiques et de programmes afin que tous les Canadiens réalisent leur potentiel.

Le calendrier de mise en oeuvre de la stratégie était lié à l'adoption du projet de loi C-21 et a donc été modifié en conséquence. Les nouvelles dispositions législatives ayant été promulguées en novembre 1990, EIC commencera à mettre en oeuvre les différentes initiatives de la stratégie le 6 janvier 1991 (voir pages 2-27 et 2-37 à 2-40). Ces initiatives auront les répercussions suivantes :

- accroissement et amélioration des activités de formation soutenues par le gouvernement fédéral;
- augmentation du montant de l'aide à l'adaptation accordée aux employeurs et aux travailleurs touchés par l'évolution de la technologie et du marché;
- renforcement de la planification à la fois des ressources humaines et des mesures d'équité, de même que promouvoir la formation à l'intérieur du secteur privé; et
- amélioration du développement de l'emploi en milieu communautaire.

La conception et l'exécution des initiatives rattachées aux programmes et services de la PE et du SNP seront fondées sur les principes qui sous-tendent les programmes d'emploi. Ces principes découlent des recommandations énoncées dans les rapports du Centre canadien du marché du travail et de la productivité (CCMTP). Ces rapports soulignent l'importance de renforcer la participation du secteur privé dans l'élaboration et la mise en application des politiques de mise en marché de l'emploi ainsi que dans la planification de la formation et des ressources humaines. Suite à ces recommandations, EIC est à modifier ses programmes et services selon les principes énoncés ci-après.

Principes qui sous-tendent les programmes d'emploi :

- **Partenariats :** EIC entre dans une nouvelle ère d'association avec d'autres partenaires oeuvrant sur le marché du travail, notamment les entreprises, les syndicats, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les enseignants, les organismes intéressés et les particuliers. EIC fera en sorte que s'accroisse la participation de ces intervenants à l'élaboration et à l'exécution des politiques et des programmes relatifs au marché du travail.

- **Participation communautaire :** EIC s'efforcera d'amener la collectivité à participer davantage à l'exécution des programmes relatifs au marché du travail.

- **Approche centrée sur les clients :** De concert avec ses partenaires sur le marché du travail, EIC assurera la conception et la prestation de programmes et de services qui satisfont aux besoins réels des clients et qui leur permettent de participer activement au choix des interventions appropriées.

- **Accessibilité :** EIC facilitera l'accès à l'information sur les programmes et services en appliquant des critères généraux et raisonnables d'admissibilité aux programmes. Il s'ensuivra une plus grande souplesse dans le choix du moment et du lieu des interventions dans le cadre des programmes; cela permettra aux clients et aux partenaires d'EIC sur le marché du travail d'avoir plus facilement recours aux programmes et services.

- **Autonomie des clients :** EIC offrira des programmes qui s'attaquent aux problèmes que les clients éprouvent sur le marché du travail, tout en aidant ces derniers à devenir autonomes.

- **Aide globale :** EIC offrira aux clients une aide globale qui tiendra compte des nombreux besoins au chapitre de l'emploi, qu'il s'agisse du perfectionnement des compétences techniques ou de l'acquisition de connaissances de base, de compétences en relations interpersonnelles ou encore d'efficacité.

- **Équité :** EIC appliquera des mesures particulières pour éliminer les obstacles à l'emploi et promouvoir l'équité en matière d'emploi des groupes qui se sont vu refuser dans le passé un accès équitable à l'emploi. Ces groupes comprennent les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Les bénéficiaires d'aide sociale pourront participer aux activités des programmes suivant les mêmes critères que ceux appliqués aux quatre groupes désignés.

Les activités de 1991-1992 auront éventuellement des répercussions sur la façon d'agir d'EIC. Les priorités et les objectifs communs à la Planification de l'emploi, au Service national de placement et à l'Assurance-chômage (voir pages 2-27 à 2-29, 2-37 à 2-40 et 2-52) appuieront :

- l'achèvement des travaux d'élaboration en matière de politiques et de services;
- la mise en oeuvre ou l'amélioration des initiatives sélectionnées;
- l'établissement et le soutien de nouveaux rapports avec les partenaires sur le marché du travail;
- le raccordement des systèmes d'information de gestion; et
- la protection des fonds d'assurance-chômage.

La réalisation de ces priorités repose sur le renforcement des liens entre les trois principales activités, à savoir l'Assurance-chômage, le Service national de placement et la Planification de l'emploi. La réussite dépend aussi de la participation future des partenaires engagés avec EIC à la planification et à la prestation des programmes et services. Ces nouveaux liens se refléteront dans des initiatives qui déborderont les lignes de responsabilité traditionnelles et qui feront intervenir du personnel des trois secteurs. Les initiatives concernées sont, par exemple :

- la Stratégie de réemploi des prestataires;
- la collecte et la diffusion de renseignements sur le marché du travail;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie concernant les groupes désignés;
- la consultation du secteur privé;
- la protection des deniers publics; et
- les initiatives d'automatisation.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines (la PE)

La Planification de l'emploi (PE) aide les Canadiens à accroître leurs compétences professionnelles au moyen de la formation et de l'expérience en milieu de travail et favorise les initiatives et le développement communautaires. Les points saillants des plans pour 1991-1992 et les réalisations récentes sont énoncés ci-après. Une analyse plus détaillée de l'activité est offerte à la section II.

En 1991-1992, les priorités générales comprendront :

- l'achèvement des travaux d'élaboration en matière de politiques et de services, y compris une révision de la structure des programmes et du cadre du plan opérationnel (CPO) s'y rattachant (voir page 2-27);
- la mise en oeuvre ou l'amélioration des initiatives sélectionnées (voir page 2-27), notamment :
  - utilisation des fonds d'assurance-chômage à des fins productives en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage;*
  - initiatives à l'intention des jeunes;
  - nouvelles mesures; et
  - stratégie d'intervention dans le cas des travailleurs âgés et des membres des groupes désignés;
- l'établissement et le soutien de nouveaux rapports avec les partenaires oeuvrant sur le marché du travail (voir pages 2-28 et 2-29), notamment :
  - nouveaux accords fédéraux-provinciaux sur l'amélioration de l'aptitude à l'emploi des assistés sociaux;
  - accords bilatéraux de formation;
  - consultation du secteur privé;
  - commissions de gestion de l'emploi et de la formation des autochtones;
- le raccordement entre les systèmes automatisés d'information de gestion, notamment une interface entre le système en direct de la PE et le système d'assurance-chômage pour saisir des données sur les prestataires d'assurance-chômage participant aux programmes de la PE.

Après l'adoption du projet de loi C-21, EIC a révisé ses plans de mise en oeuvre. Certaines des initiatives qui devaient être entreprises à l'origine le 1er avril 1990 seront introduites graduellement à compter du 6 janvier 1991. Il s'agit de :

- l'introduction de l'option Assistance à l'emploi, prévue pour le 6 janvier 1991;
- l'amélioration du programme Développement des collectivités est prévue pour le printemps 1991;
- la négociation des accords bilatéraux, fixée au 1er avril 1991; et
- la formation du personnel, prévue pour le 1er avril 1991.

En 1989-1990, il y a eu les réalisations suivantes dans le cadre des Programmes de mise en valeur des ressources humaines :

- **Bénéficiaires d'aide sociale :** Une importante conférence fédérale-provinciale-territoriale a eu lieu en 1989. Les discussions ont permis d'amorcer l'élaboration des propositions de programmes améliorés maintenant à l'étude. Les accords fédéraux-provinciaux ont été prolongés pour l'année financière 1989-1990; un montant d'environ 200 millions $ leur a été affecté.

- Accords fédéraux-provinciaux de formation : Les accords fédéraux-provinciaux de formation ont été prolongés pour l'année financière 1989-1990, dans l'attente de l'adoption du projet de loi C-21. Un montant de 580 millions $ environ a été affecté à ces accords.

- Programme mieux adaptés : On a continué à faciliter l'accès aux programmes et services d'EIC et à s'assurer qu'ils répondent mieux aux besoins de la collectivité, en mettant à profit les résultats des enquêtes de suivi et en misant sur les stratégies d'intervention locale (voir page 2-30).

- Gestion plus efficace : La mise en place d'un système à accès direct a permis un meilleur contrôle des activités et des tendances qui s'est traduit par un total moindre de fonds non utilisés (voir page 2-30).

Service national de placement

Le Service national de placement appuie le fonctionnement du marché du travail canadien en permettant de recueillir et d'utiliser des renseignements sur le marché du travail, de fournir des services de placement et de venir en aide aux particuliers, aux collectivités et aux industries pour faciliter leur adaptation aux nouvelles conditions du marché du travail.

Pour 1991-1992, les priorités seront les suivantes :

- l'achèvement des travaux d'élaboration en matière de politiques et de services (voir page 2-37), notamment :
  - structure révisée des programmes et services, et cadre du plan opérationnel s'y rattachant;
  - plan d'action en matière d'information sur le marché du travail;
  - programmes et services de planification des ressources humaines (PRH) au niveau local; et
  - examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* par un comité parlementaire en 1991 et rapport de ce comité au Parlement.
- la mise en oeuvre ou l'amélioration des initiatives sélectionnées (voir pages 2-38 et 2-39), notamment :
  - Stratégie de réemploi des prestataires;
  - expansion et gestion efficace du counselling d'emploi;
- l'établissement et le soutien de nouveaux rapports, aux échelons national, régional et local, avec les partenaires oeuvrant sur le marché du travail, y compris les représentants des groupes désignés et les comités consultatifs locaux (voir page 2-38);
- le raccordement des systèmes d'information de gestion (voir page 2-39);
- la protection des fonds d'assurance-chômage (voir page 2-39).

Voici les changements survenus par rapport aux priorités annoncées précédemment:

- Stratégie des services aux employeurs : Cette stratégie est maintenant reliée à la nouvelle culture de la formation, dont on a décidé de favoriser l'implantation après consultation du secteur privé. On s'attend que les employeurs du secteur privé jouent un rôle plus actif dans la formation des travailleurs. Il sera question de cette stratégie dans le cadre de la restructuration des programmes qui se poursuit actuellement.

Au nombre des réalisations de 1989-1990, on compte les suivantes:

- Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage (SRPAC) : La SRPAC a été mise en oeuvre dans 32 centres d'essai dans différentes régions du pays. Ces expériences ont permis d'éprouver des méthodes locales axées sur le réemploi rapide des prestataires d'assurance-chômage sélectionnés (voir page 2-39).

- Classification nationale des professions (CNP) : Les utilisateurs ont terminé avec succès la validation du nouveau système de classification des professions. Le prototype de JOBSCAN, système automatisé qui permet de déterminer les exigences liées à l'emploi, a été mis à l'essai avec succès dans la région d'Ottawa-Hull.

- Information sur le marché du travail (IMT) : Des lignes directrices opérationnelles ont été rédigées en septembre 1989 concernant le processus de planification utilisé dans les CEC et les lignes directrices relatives à l'information sur le marché du travail ont été révisées en novembre 1989. On a fait des démarches afin que les analystes de l'IMT aient accès aux micro-ordinateurs des CEC. Les données du recensement de 1988 qui portaient sur les petites régions ont été transmises aux régions.

- Counselling - Séances d'information en groupe : On a produit et diffusé, en anglais et en français, à l'intention des animateurs de séances d'information, un recueil de conseils pratiques pour la recherche d'emploi. Un programme d'information d'une durée de trois jours a également été conçu pour enseigner au personnel des CEC à diriger ces séances d'information. Environ 60 conseillers des centres d'essai ont suivi ce cours.

- Services à l'intention des employeurs : Quatre-vingt-quatre conseillers des services à l'intention des employeurs ont reçu une formation de base et 245 autres employés ont suivi les cours portant sur le marketing et la qualité du service.

Assurance-chômage

L'activité Assurance-chômage vise à favoriser la croissance économique et la capacité d'adaptation de l'économie, grâce au versement d'une aide financière temporaire aux travailleurs admissibles et sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes ou aux régions.

Le principal objectif à atteindre en 1991-1992 est de continuer d'offrir un service de qualité acceptable et de maintenir un contrôle tout aussi acceptable dans une période où la demande de prestations d'assurance-chômage devrait être élevée. On s'attachera donc cette année à unifier les mécanismes d'exécution du programme dans le contexte des modifications

importantes apportées à la Loi (projet de loi C-21), de la Stratégie de réemploi des prestataires et de l'évolution de la technologie, c'est-à-dire des progrès de la bureautique et de l'amélioration des systèmes nationaux.

Le tableau 1 récapitule les grandes activités opérationnelles et les indicateurs de rendement. Il fournit en outre des détails sur les résultats obtenus en 1989-1990 et, le cas échéant, sur les objectifs pour 1991-1992.

Tableau 1 : Points saillants des objectifs de l'Assurance-chômage et réalisations récentes

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988
Demandes initiales et demandes renouvelées traitées	**3,815,000**	3,673,200	3,300,467	3,230,078	3,228,092
Mandats de prestations émis	**33,830,000**	33,427,000	29,916,169	29,600,896	30,133,000
Cartes d'assurance sociale délivrées	**1,000,000**	1,000,000	993,807	919,675	815,444
Contrats de rentes de l'État administrés	**171,800**	179,400	187,100	195,179	203,309
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées	**44,400**	43,000	41,726	41,282	39,041
Affaires examinées en appel dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel	**90.0%**	90.0%	85.8%	86.2%	86.0%
Demandes traitées par année-personne productive	**1,100**	1,100	1,100	1,061	1,022
Enquêtes complétées par année-personne productive	**1,310**	1,310	1,307	1,410	1,388

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992			Prévu 1990-1991			Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,634,392	11,793	**1,622,599**	1,761,601	5,436	1,756,165	1,655,163	1,591,043
Service national de placement	285,708	260,864	**24,844**	295,523	254,318	41,205	44,401	44,490
Assurance-chômage 1	458,294	452,814	**5,480**	2,045,589	452,037	1,593,552	2,679,298	2,660,872
Gestion des CEC et services conjoints	135,471	108,746	**26,725**	139,397	118,770	20,627	30,038	26,897
	2,513,865	834,217	**1,679,648**	4,242,110	830,561	3,411,549	4,408,900	4,323,302
Années-personnes 2								
Contrôlées par CT	17,772	-	**17,772**	18,325	-	18,325	18,387	18,437
Autres	-	-	-	460	-	460	500	565
	17,772	-	**17,772**	18,785	-	18,785	18,887	19,002

1. Les chiffres pour l'année financière 1990-1991 et les années précédentes comprennent la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage ainsi que la contribution de l'État à l'égard des prestations versées aux pêcheurs. Depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs.
2. Voir tableau 31, page 2-63, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 1.7 milliard $, soit 51% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991. La baisse est surtout attribuable à la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et à l'égard des prestations versées aux pêcheurs. Depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs. Pour plus de renseignements voir Section II.

Explication des prévisions pour 1990-1991 : Les dépenses prévues pour 1990-1991 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1990) sont de 1.4 milliard $, soit 29% inférieures au Budget des dépenses principal de 1990-1991, qui est de 4.8 milliards $ (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). La baisse tient surtout au fait que, depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs. Plus de renseignements sont disponibles à la Section II.

Tableau 3 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,657,265	2,102	1,655,163	1,597,507	1,962	1,595,545	59,618
Service national de placement	277,625	233,224	44,401	256,163	231,155	25,008	19,393
Assurance-chômage	3,109,705	430,407	2,679,298	3,371,408	418,713	2,952,695	(273,397)
Gestion des CEC et services conjoints	177,836	147,798	30,038	124,601	98,743	25,858	4,180
	5,222,431	813,531	4,408,900	5,349,679	750,573	4,599,106	(190,206)
Années-personnes *							
Contrôlées par CT	18,387	-	18,387	18,060	-	18,060	327
Autres	500	-	500	-	-	-	500
	18,887	-	18,887	18,060	-	18,060	827

* Voir tableau 31, page 2-63, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes en 1989-1990 sont de 190.2 millions $, soit 4% inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 827 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à la baisse de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et à l'égard des prestations aux pêcheurs ainsi qu'aux ressources provenant du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi destinés aux jeunes. Voir pages 2-27, 2-37, 2-52 et 2-59 pour plus de renseignements.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance joue un rôle majeur dans les activités du gouvernement en matière de développement social et économique.

Pour atteindre leurs objectifs, les responsables d'Emploi et d'Assurance doivent travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, à tous les niveaux, ainsi qu'avec des particuliers et des organismes du secteur privé.

Cette collaboration est entretenue avec :

- l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), dans le cadre de l'administration du programme Fonds de développement des collectivités;
- Agriculture Canada qui assure le financement du Programme canadien de réorientation des agriculteurs mis en oeuvre par les Centres d'emploi du Canada;
- le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement au financement et à l'exécution de programmes qui favorisent l'autonomie des autochtones (Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones);
- le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien lorsqu'il y a chevauchement de services offerts aux autochtones;
- les Conseils consultatifs locaux qui offrent des tribunes aux dirigeants des collectivités et aux représentants du gouvernement pour qu'ils examinent ensemble les questions économiques locales;
- des organismes régionaux de développement économique, comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- des Comités locaux d'emploi agricole qui travaillent en collaboration avec les Services d'emploi agricole et qui ont recours à des entrepreneurs du secteur privé pour offrir des services d'emploi spécialisés au secteur agricole;
- Santé et Bien-être social Canada qui évalue l'efficacité à long terme de projets provinciaux destinés aux bénéficiaires d'aide sociale;
- Revenu Canada qui perçoit les cotisations d'assurance-chômage au nom de la Commission et du Ministère et qui détermine si un emploi est assurable aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage* et si un établissement d'enseignement privé est reconnu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- Travail Canada qui administre avec la Commission et le Ministère les demandes de prestations d'adaptation pour les travailleurs;
- Pêches et Océans Canada lors de consultations relatives aux prestations versées aux pêcheurs; et
- d'autres ministères auxquels la Commission et le Ministère fournissent un soutien opérationnel en administrant le registre des numéros d'assurance sociale.

2. Mandat

La *Loi sur l'assurance-chômage* constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté par le truchement de la *Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage* (y compris les dispositions concernant les projets de

création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation); du Règlement sur le Service national de placement, de la *Loi nationale sur la formation et du Règlement* s'y rapportant (auparavant la *Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes*), du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux *lois portant affectation de crédits* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

En outre, le Compte des rentes sur l'État a été établi le 1er septembre 1908, en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, S.R.C. ch. G6, et modifié par la suite en vertu de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, SC 1974-1975-1976, ch. 83.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et viser à :

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; et
- donner à chacun les mêmes chances de faire valoir ses compétences sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de service connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services d'emploi sont également offerts aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, au moyen de contrats de service passés avec des organismes communautaires qui administrent des projets Extension destinés à cette clientèle. Dans les régions agricoles, les bureaux des services de main-d'oeuvre agricoles ainsi que les bureaux auxiliaires offrent des services d'emploi spécialisés. Ces activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'Administration centrale. Les CEC constituent le pivot de leur collectivité; ils cernent et règlent les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale et fournissent des données qui servent à augmenter l'efficience du marché du travail canadien.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs :

- fournir des renseignements sur le marché du travail comme les taux de rémunération par profession, les ressources en main-d'oeuvre et les conditions de travail; venir en aide pour recruter des travailleurs et pour régler des problèmes relatifs au perfectionnement des ressources humaines en accordant un soutien financier à la formation des employés (participation à la PE); renseigner sur les programmes et les services de la Commission et du Ministère, y compris les droits et les obligations des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs :

- faire des présentations aux employeurs ainsi que fournir des renseignements sur les emplois et le marché du travail; favoriser l'accès aux nombreux programmes d'emploi de la Planification de l'emploi; offrir des services de counselling d'emploi et administrer des tests d'aptitudes et d'intérêts; offrir des services de diagnostic; effectuer la sélection et la présentation des clients aux fins de la formation et du soutien du revenu; répondre aux demandes de renseignements et fournir de l'information aux travailleurs concernant l'Assurance-chômage; traiter les demandes de prestations et les décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

Structure des activités : Le Programme d'emploi et d'assurance comprend quatre activités auxquelles viennent se greffer un certain nombre de sous-activités indiquées au tableau 4. Pour plus de précisions concernant les sous-activités, voir la section II.

Tableau 4 : Structure par activité

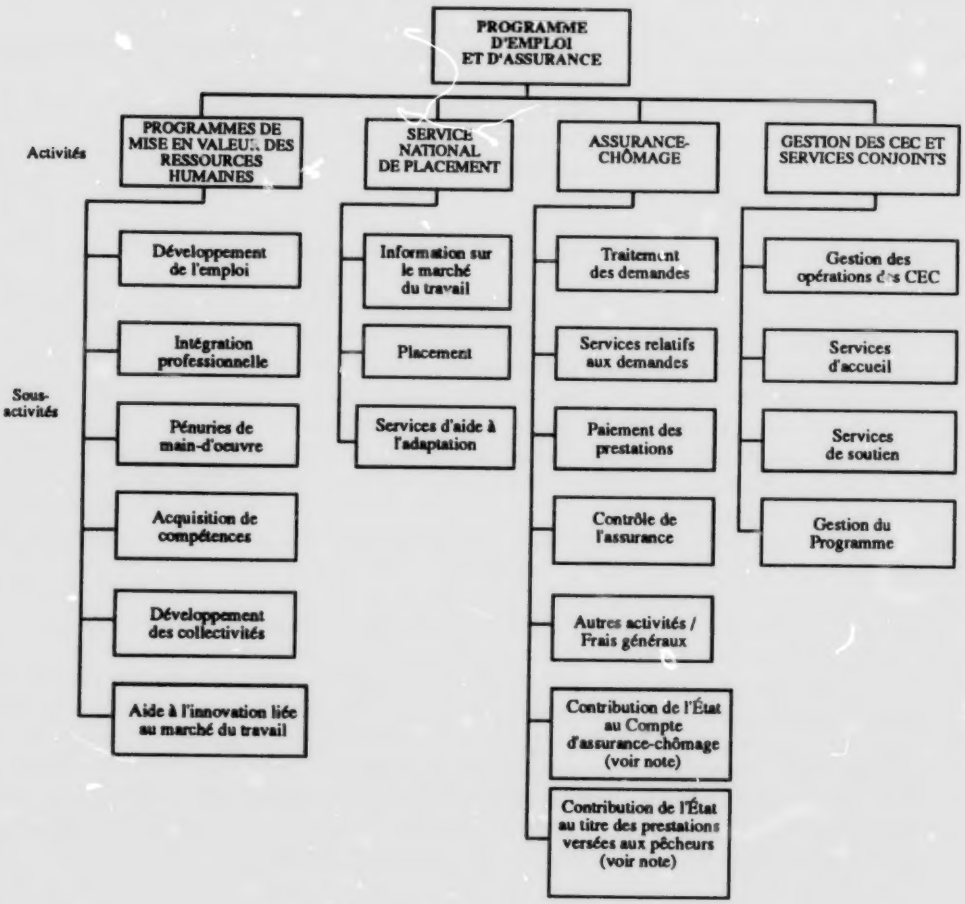

Note: Avec l'adoption de la loi C-21, depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs.

Organisation : Il incombe à l'Administration centrale d'élaborer les politiques sur le plan opérationnel ou du programme, d'établir un plan national et de veiller à la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Deux directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux. Le tableau 5 fait état de la structure organisationnelle du programme ainsi que de ses activités en plus d'indiquer les ressources requises pour 1991-1992.

Tableau 5 : Affectation des ressources brutes en 1991-1992 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

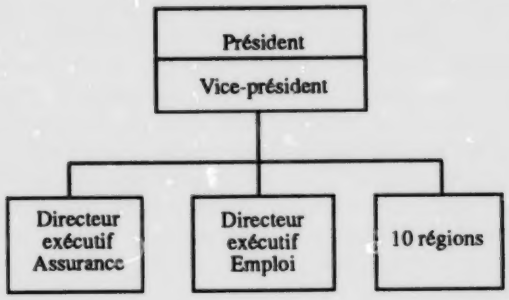

Activités				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines 1,971 A-P		117,243	1,517,149	1,634,392
Service national de placement 4,777 A-P		8,457	277,251	285,708
Assurance-chômage 8,791 A-P	59,504		398,790	258,294
Gestion des CEC et services conjoints 2,233 A-P		4,844	130,627	135,471
	59,504	130,544 *	2,323,817	2,513,865

* Information inscrite pour comparaison seulement. Données réelles non disponibles.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Les initiatives de la Commission et du Ministère qui sont rattachées à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) demeureront la principale priorité, en 1991-1992, dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance. Les tendances sur le marché du travail qui se dessinaient pour les années 1990, et qui a conduit à l'élaboration de la SMMO, auront des répercussions importantes sur la mise en oeuvre de la stratégie.

La population active canadienne subira les pressions de la concurrence internationale, de l'évolution technologique et des nouvelles exigences du marché au cours de la prochaine décennie. À l'heure actuelle, nos concurrents travaillent à augmenter leur productivité, grâce à la technologie, à l'innovation et à la formation de leur main-d'oeuvre. Les progrès techniques modifient les niveaux de compétences requis pour la plupart des professions. Les genres d'emploi exercés sont appelés à changer aussi, et la demande de travailleurs plus spécialisés s'accroîtra considérablement. Les travailleurs devront être prêts à poursuivre leur apprentissage pendant toute leur carrière afin de tenir leurs connaissances à jour et d'élargir leur champ de compétences. Les personnes possédant très peu de compétences et de scolarité sont très vulnérables dans le contexte de l'évolution du marché du travail et des professions. Le taux d'abandon scolaire au niveau secondaire, qui atteint presque 30 %, aggrave la situation. Il faut veiller tous ensemble à ce que les jeunes Canadiens reçoivent l'éducation de base qui leur permettra d'acquérir des compétences professionnelles plus avancées.

Le niveau de compétences actuellement inadéquat de la main-d'oeuvre canadienne peut être attribué en grande partie à la formation insuffisante offerte par les entreprises. Environ 25 % d'entre elles, surtout les plus grandes, dispensent à leurs employés de véritables cours de formation. Les petites entreprises offrent, pour leur part, une bonne dose de formation non structurée, mais elles sont souvent arrêtées sur ce plan par le manque de ressources financières et le taux élevé de roulement des employés.

Nombre de régions du pays doivent accomplir la tâche difficile qui consiste à adapter le niveau de compétences de leur main-d'oeuvre aux besoins de la décennie 1990. Les conditions démographiques, plus particulièrement le peu de jeunes gens qui font leur entrée sur le marché du travail, rendent cette tâche encore plus ardue. Les obstacles auxquels se heurtent les groupes désignés, qui jouent ordinairement un rôle marginal dans l'économie et qui sont traités de façon discriminatoire, doivent être éliminés afin qu'une plus grande partie de la main-d'oeuvre disponible travaille.

Les travailleurs âgés qui perdent leur emploi ont souvent du mal à s'adapter aux changements qui touchent le marché du travail. On s'efforcera tout particulièrement d'aider ces travailleurs à acquérir les compétences en demande sur le marché du travail d'aujourd'hui.

Certains des principaux concurrents du Canada attribuent une partie plus importante de leurs ressources à la formation et au perfectionnement de la main-d'oeuvre. Avant l'introduction de la SMMO, les programmes fédéraux relatifs au marché du travail visaient principalement à soutenir temporairement le revenu des chômeurs. Il est maintenant essentiel d'accroître considérablement la proportion des prestations d'assurance-chômage qui sert à financer la formation.

Les modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-chômage*, dans le cadre du projet de loi C-21, ont eu des répercussions importantes sur le Régime d'assurance-chômage, dont les principales sont la réorientation des fonds vers des mesures plus actives de formation et de réemploi afin d'aider les sans-emploi.

Politique proposée

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est la politique élaborée par la Commission et le Ministère (en ce qui a trait au programme d'emploi et d'assurance) en réponse aux défis que le Canada doit relever dans les années 1990 sur le plan de la main-d'oeuvre. Les modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-chômage* dans le cadre du projet de loi C-21, et qui ont reçu la sanction royale le 23 octobre 1990, sont essentielles à la mise en oeuvre intégrale de la stratégie.

La SMMO consiste en quatre grandes initiatives, à savoir :

- le renforcement de la planification des ressources humaines et des mesures d'équité, et l'augmentation de l'investissement du secteur privé dans la formation pour favoriser la meilleure utilisation possible des ressources humaines;
- les mesures axées sur les besoins des chômeurs et destinées à accroître l'aptitude à l'emploi des clients;
- l'application des modifications de la *Loi sur l'assurance-chômage* qui rendent le programme plus équitable et amènent des dispositions améliorées relativement aux prestations; et
- l'application des modifications de la *Loi sur l'assurance-chômage* qui restructurent l'accès aux prestations et réduisent les éléments du Régime qui dissuadent les chômeurs de retourner au travail.

Formation au niveau du secteur privé

La création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre représente un jalon important dans l'établissement d'une politique nationale à l'égard du marché du travail. Elle marque le début d'une nouvelle collaboration entre les gouvernements et leurs principaux partenaires, à savoir les gens d'affaires, les syndicats, les groupes d'action sociale et les établissements de formation, sur les questions de formation et de ressources humaines. La création de la Commission est l'oeuvre de ces partenaires sur le marché du travail et elle résulte d'une consultation exhaustive auprès des représentants des milieux d'affaires et syndicaux, des groupes d'action sociale et des établissements de formation, sous les auspices du Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

La Commission conseillera le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des activités de formation et de mise en valeur des ressources humaines, et lui fera des propositions à cet égard. Au nombre des questions que la Commission examinera, on note: l'établissement d'une culture de la formation chez tous les partenaires oeuvrant sur le marché du travail; la normalisation de la formation professionnelle et des titres de compétences pour promouvoir l'accès à cette formation et la transférabilité des titres; des normes d'équité et l'accès aux programmes de formation; des lignes directrices concernant l'affectation de fonds à la formation professionnelle; des liens entre le système scolaire et le système de formation; des initiatives sectorielles et communautaires de formation; et l'amélioration des services de counselling.

Dans la phase II du rapport qu'a produit le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, il est recommandé que des structures non gouvernementales complémentaires soient érigées aux paliers provincial et infrarégional. Les commissions infrarégionales devraient être mises en place d'ici 1994, et il leur incombera de prendre les décisions locales en matière de formation professionnelle.

Une consultation parallèle menée auprès des autochtones a débouché sur la création de la Stratégie de l'emploi et de la formation des autochtones et de la Commission nationale de gestion de l'emploi et de la formation des autochtones. Grâce à ces mécanismes, les autochtones seront assurés de participer directement à la gestion de la formation et des autres activités de mise en valeur des ressources humaines qui leur sont destinées. Les deux commissions, soit la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre et la Commission nationale de gestion de l'emploi et de la formation des autochtones, noueront des liens grâce aux représentants autochtones qui y siégeront.

Par suite de l'adoption du projet de loi C-21, des fonds additionnels seront disponibles dans le cadre de la SMMO aux fins suivantes : promotion et soutien d'une plus grande planification des ressources humaines au niveau des secteurs, des entreprises et des professions; appui à l'alternance travail-études afin qu'un plus grand nombre de jeunes passent avec succès du monde des études à celui du travail; élaboration de stratégies plus étendues en ce qui a trait à la formation des débutants; prestation du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie pour aider les travailleurs et les entreprises qui prévoient une expansion importante de leurs activités ou une fermeture ou qui doivent s'adapter à l'évolution de la technologie; et exécution du programme Développement des collectivités qui aide les collectivités à élaborer des plans et des stratégies de création d'emplois par l'établissement d'entreprises.

Initiatives visant à aider les sans-emploi

Le deuxième volet de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre comprend des initiatives qui sont centrées sur les besoins des chômeurs. Des fonds seront affectés à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale; les programmes destinés aux autochtones seront élargis; les travailleurs plus âgés qui sont déplacés pourront profiter de mesures d'aide à l'adaptation. Les modifications apportées au Régime d'assurance-chômage permettent davantage de centrer son action sur les besoins d'adaptation des prestataires d'assurance-chômage et d'offrir à ces derniers plus de formation professionnelle. La Stratégie de réemploi des prestataires joue un rôle primordial dans cette initiative grâce à des mesures choisies de réemploi, notamment l'information pour la recherche d'emploi et le counselling intensif.

Aux termes de la Loi, une plus grande partie des fonds d'assurance-chômage servira à accroître les mesures actives d'aide au perfectionnement, notamment la formation, l'aide au déplacement et les initiatives d'incitation au travail indépendant.

Les fonds d'assurance-chômage utilisés à des fins productives serviront plus particulièrement aux fins suivantes :

- Programmes de formation : Les fonds d'assurance-chômage serviront à payer les frais administratifs, l'achat de cours, le soutien du revenu de base, les allocations supplémentaires pour la garde des enfants à charge ainsi que les frais de déplacement et de séjour hors du foyer engagés pour la participation à des cours et à des programmes;

- Aide au déplacement : Les prestataires d'assurance-chômage qui désirent déménager dans une région qui leur offre de meilleures perspectives d'emploi obtiendront une aide accrue au déplacement;

- Travail indépendant et entreprenariat : Les prestataires d'assurance-chômage qui sont capables de monter une entreprise viable peuvent toucher des prestations lorsqu'ils se lancent en affaires ou qu'ils commencent à travailler à leur compte.

Dispositions améliorées relativement aux prestations

Des dispositions améliorées en matière de prestations qui rendent le Régime plus équitable pour les prestataires et qui satisfont aux exigences de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont été adoptées. Grâce à ces dispositions :

- une plus grande souplesse est possible dans l'agencement des prestations ordinaires, de maladie, de maternité et parentales;
- les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent toucher des prestations; et
- d'autres modifications d'ordre administratif viennent simplifier l'administration du Régime.

Accès aux prestations et facteurs de dissuasion

Le projet de loi C-21 prévoit des modifications à la *Loi sur l'assurance-chômage* qui permettent de restructurer l'accès aux prestations et de réviser la politique relative aux pénalités et aux fraudes. En voici les points saillants :

- le Régime continuera de tenir compte de la situation économique régionale, mais la période minimale de travail requise pour être admissible aux prestations s'accroîtra dans la plupart des régions;
- la structure des prestations sera réduite à une seule phase et la durée maximale de la période de prestations diminuera;
- les périodes d'exclusion seront plus longues pour les prestataires qui quittent leur emploi sans justification, qui sont congédiés pour inconduite ou qui refusent un nouvel emploi; et
- les pénalités infligées aux employeurs et aux travailleurs qui donnent sciemment de faux renseignements seront plus élevées, et les poursuites, plus nombreuses.

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines visent à accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens, à élargir les possibilités d'emploi et à répondre aux besoins du marché du travail. Ces objectifs sont atteints en développant et en adaptant les compétences des ressources humaines au moyen d'un agencement de formation et d'expérience de travail, de la mobilisation des ressources de la collectivité et des mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail du Canada.

Description

L'objet fondamental des Programmes de mise en valeur des ressources humaines, plus connu sous le nom de Planification de l'emploi (PE), est d'assurer l'utilisation efficace des ressources du gouvernement fédéral en vue de fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin. La PE vise à répondre aux besoins d'un marché du travail en évolution rapide par l'entremise de six programmes importants, comportant chacun des objectifs et une clientèle distincte. Les cinq programmes suivants supposent des consultations entre les CEC, les employeurs et les autres représentants de la collectivité:

- **Développement de l'emploi.** Ce programme offre une formation pratique et théorique ainsi que la possibilité d'acquérir une expérience de travail aux chômeurs chroniques pour les aider à obtenir un emploi.
- **Intégration professionnelle.** Ce programme offre la possibilité d'acquérir une formation et une expérience de travail et d'obtenir des services de counselling aux jeunes éprouvant de la difficulté à intégrer la population active, aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi, aux femmes qui réintègrent le marché du travail et aux étudiants qui, se préparent à faire la transition des études au monde du travail.
- **Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.** Ce programme offre aux employeurs aux prises avec une pénurie de travailleurs qualifiés une aide à la formation ou une aide au déplacement de travailleurs compétents venant d'ailleurs.
- **Acquisition de compétences.** Ce programme vient en aide aux travailleurs dont les emplois sont menacés par les nouvelles technologies ou l'évolution du marché du travail; il comprend notamment l'aide à la formation, l'aide au déplacement, l'aide à la création d'un fonds de fiducie pour la formation et l'aide au travail partagé.
- **Développement des collectivités.** Ce programme offre des services de planification stratégique locale à l'appui du développement des petites entreprises, un soutien à l'entreprenariat, des cours de formation et une aide au déplacement en vue d'aider des collectivités sélectionnées à l'extérieur des grands centres urbains.

Le sixième programme de la PE, **Aide à l'innovation sur le marché du travail canadien**, encourage les particuliers qui ont des idées nouvelles et novatrices visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et il facilite la réalisation de ces idées en partageant le coût des projets pilotes et des projets de démonstration.

Sommaires financiers

L'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines représente environ 65% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1991-1992 et 11% des années-personnes totales. Elle représente 14% des coûts en personnel, 22% des dépenses de fonctionnement totales et 99% des subventions et contributions du Programme.

En 1991-1992, les frais de personnel et les dépenses de fonctionnement représenteront 10% des dépenses brutes de l'activité, les subventions et les contributions 90%.

Le tableau 6, Sommaire des ressources de l'activité, fournit des renseignements sur les dépenses brutes, lesquelles se répartissent comme suit : dépenses de fonctionnement, dépenses législatives engagées pour l'utilisation des fonds en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir note 2 au bas du tableau 6) et fonds affectés aux programmes. Les dépenses nettes de l'activité correspondent à la soustraction des dépenses engagées en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage. EIC a adopté une méthode de planification ascendante qui donne aux régions et aux CEC la plus grande latitude possible pour répondre aux besoins des localités. Ainsi, des affectations en bloc sont consenties aux régions en tenant compte des facteurs suivants, notamment : la confirmation, par le Conseil du Trésor, du niveau global des ressources affectées aux programmes annuels, ordinairement reçue à la fin de novembre; les priorités permanentes et nouvelles du gouvernement et du Ministère; la façon de dépenser des années précédentes; et le taux de chômage pondéré. Les régions, sur l'avis des CEC et de leurs partenaires du marché du travail, répartiront ces fonds consacrés aux programmes et soumettront leurs plans préliminaires à la fin de janvier 1991.

Le tableau 7, Répartition par région des fonds affectés aux programmes, montre les niveaux de dépense. Les allocations régionales approuvées en bloc pour 1991-1992 ne seront vraisemblablement pas disponibles avant mars 1991.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992 1		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	163,151	1,971	169,328	2,243	106,537	2,184	98,625	2,246
Dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 de l'A.-c. 2	1,400,000		626,000	-	424,272	-	365,679	
Fonds affectés aux programmes:								
Développement de l'emploi			458,575	-	462,435	-	480,693	
Intégration professionnelle			530,227	-	521,512	-	498,350	
Pénuries de main-d'oeuvre			265,910	-	266,939	-	246,338	
Acquisition de compétences			119,420	-	95,611	-	77,782	
Développement des collectivités			157,635	-	140,063	-	117,764	
Programme national d'aide à l'innovation			28,661	-	32,275	-	36,150	
Autres programmes 3			31,845	-	31,893	-	37,266	
Total des fond affectés aux programmes 4	1,471,241	-	1,592,273	-	1,550,728	-	1,494,343	-
Total des dépenses brutes	3,034,392	1,971	2,387,601	2,243	2,081,537	2,184	1,958,647	2,246
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de l'A.-c. 2	1,400,000	-	626,000	-	424,272		365,679	
	1,634,392	1,971	1,761,601	2,243	1,657,265	2,184	1,592,968	2,246
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 5	11,793	-	5,436	-	2,102	-	1,925	-
Dépenses nettes de l'activité	1,622,599	1,971	1,756,165	2,243	1,655,163	2,184	1,591,043	2,246

1. Le Budget des dépenses de 1991-1992 ne comprend pas le financement en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.
2. Les participants à certains programmes liés à la Planification de l'emploi touchent des prestations tirées du Compte d'assurance-chômage. Ce compte est financé par les cotisations des employés et des employeurs et ne fait pas partie du Trésor. Par conséquent, les paiements suivants tirés du Compte d'assurance-chômage sont retranchés des dépenses brutes en vue d'établir le montant net de l'activité :
   - L'article 24 (90 millions $) de la *Loi sur l'assurance-chômage* permet le versement de prestations de chômage partiel aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements.
   - L'article 25 (120 millions $) a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la supression d'emplois.
   - L'article 26 (1,190 millions $) porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage*, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi, incluant 480 million $ (article 26.1) pour le remboursement des coûts de formation et le versement d'allocations supplémentaires et autres indemnités aux personnes engagées dans ces cours et programmes.
3. Y compris la création d'emplois en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, les contributions à la province de la Nouvelle-Écosse ainsi que les articles pour lesquels les décisions concernant les affectations régionales de 1991-1992 doivent être rendues plus tard. De plus, les années précédentes comprennent la subvention à la Calmeadow Charitable Foundation, la subvention au Conseil canadien des affaires autochtones; la subvention accordée à l'Association internationale des services d'emploi publics, la subvention au Collège Mohawk et la contribution à l'Association de l'ataxie de Friedreich.
4. La répartition des fonds par programme n'est pas disponible à ce moment.
5. Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992, figurant au tableau 6, sont de 133.6 millions $, soit 8% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991 et ils comportent 272 années-personnes de moins. La réduction est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• ressources obtenues du Conseil du Trésor au titre des programmes d'emploi des jeunes (281 années-personnes de moins);	(165.6)
• accroissement net des fonds affectés aux programmes de la PE;	51.8
• Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre : coûts de fonctionnement additionnels;	10.0
• cours de langue liés aux activités du Programme d'immigration; et	(52.4)
• accroissement des niveaux d'immigration (9 années-personnes de plus)	22.4

Explication des prévisions pour 1990-1991 : Les dépenses prévues pour 1990-1991 sont de 175.9 millions $, soit 11% supérieures au Budget des dépenses principal de 1990-1991 qui est de 1,580 millions $ (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• ressources obtenues du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes (281 années-personnes);	165.6
• cours de langue liés aux activités du programme d'immigration; et	34.1
• réduction des dépenses pour compenser les besoins du programme d'aide à l'adaptation de l'immigration et réduction liée à la formation linguistique relative aux réfugiés.	(30.7)

Tableau 7 : Répartition par région des fonds affectés aux programmes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991 [2]	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Terre-Neuve		98,720	96,773	89,917
Nouvelle-Écosse		79,614	72,377	70,968
Nouveau-Brunswick		95,536	88,484	67,042
Île-du-Prince-Édouard		14,330	14,018	13,521
Québec		431,507	425,312	408,629
Ontario		369,408	371,884	386,697
Manitoba		65,283	63,469	62,922
Saskatchewan		55,730	55,596	51,847
Alberta et Territoires du Nord-Ouest		136,935	139,499	135,504
Colombie-Britannique et Yukon		203,811	205,782	192,130
		1,550,874	1,533,194	1,479,177
Administration centrale - Fonds non affectés [3]		41,399	17,534	15,166
Total des fonds affectés aux programmes	**1,471,241** [4]	1,592,273	1,550,728	1,494,343

1. La répartition des fonds de programme par région n'est pas disponible à ce moment.
2. Prévisions au 30 novembre 1990.
3. Parmi les fonds non attribués, il y a les fonds destinés aux articles pour lesquels les décisions ne seront prises qu'après un examen de la conjoncture économique locale, des fonds centralisés à l'Administration centrale et des fonds de 1990-1991 destinés à des articles pour lesquels la répartition régionale n'est pas disponible.
4. Le Budget des dépenses de 1991-1992 ne comprend pas le financement en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.

Tableau 8 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	2,081,537	2,184	1,995,507	1,995	**86,030**	**189**
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 de l'A.-c.	424,272	-	398,000	-	**26,272**	-
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	2,102		1,962		**140**	
Dépenses nettes de l'activité	1,655,163	2,184	1,595,545	1,995	**59,618**	**189**

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1989-1990 sont de 60 millions $, soit 4% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 189 années-personnes de plus. La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• ressources obtenues du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes (190 années-personnes);	126.5
• fonds périmés des contributions aux bénéficiaires d'aide sociale en raison d'un retard dans la conclusion des accords fédéraux-provinciaux; et	(25.9)
• fonds périmés des subventions et des contributions de divers programmes de la PE.	(34.8)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Étant donné les retards survenus dans l'adoption du projet de loi C-21, la plupart des priorités de 1990-1991 seront reportées à l'exercice 1991-1992. Par conséquent, la Commission et le Ministère s'attacheront principalement à mettre en oeuvre de nouveaux projets ou à améliorer ceux qui existent déjà, et à donner suite aux recommandations contenues dans les rapports présentés par le secteur privé, notamment de la façon suivante:

- **Mise au point de la politique et des services :**

  - Structure du programme/cadre du plan opérationnel : La nouvelle structure du programme repose sur les recommandations contenues dans les rapports préparés par les sept groupes de travail du secteur privé sous la direction du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. S'ils sont approuvés, la structure et le cadre du plan opérationnel qui l'accompagne permettront de fusionner la PE et le SNP en une seule activité, c'est-à-dire l'Emploi. Ce qui permettera une meilleure, intégration de la planification et de l'exécution du programme. Le projet sera partiellement mis en oeuvre en juillet 1991, et son application entière est prévue pour le 1er avril 1992. La mise en oeuvre se fera graduellement, ce qui permettra aux responsables d'élaborer la politique, de modifier les autorisations, de concevoir les formulaires et de former le personnel.

- **Mise en oeuvre ou amélioration de projets sélectionnés :**

  - Utilisation des fonds d'assurance-chômage à des fins productives : L'utilisation de ces fonds à des fins productives, en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* sera graduellement appliquée à compter du 6 janvier 1991; elle comportera notamment un programme de mobilité, des projets d'incitation à l'emploi pour les travailleurs déplacés et un programme d'incitation à l'activité indépendante pour les prestataires d'assurance-chômage. Un plan de dépenses annuel portant sur toutes les utilisations des fonds d'assurance-chômage à des fins productives sera déposé au Parlement en 1992. En 1991, quelque 180,000 stagiaires et environ 10,000 participants, tous prestataires d'assurance-chômage, s'inscriront à des programmes de mobilité, d'incitation à l'activité indépendante et de réemploi.

- **Projets destinés aux jeunes :** Les projets suivant seront entrepris et fortifiés afin de rehausser l'employabilité des jeunes.

  - "L'École avant tout" : Ce projet comporte trois volets interreliés qui permettent d'aider les étudiants les plus susceptibles d'abandonner leurs études. Ces trois volets se répartissent comme suit : des interventions comportant diverses activités de maintien aux études et conçues de manière à répondre aux besoins individuels des étudiants à risque (option Point de départ); un volet communication dont la réalisation est assurée conjointement par le gouvernement, le secteur privé et les promoteurs (sensibilisation du public); et, finalement, un projet de mobilisation des interlocuteurs, destiné à promouvoir l'adoption de mesures correctives;

  - Ateliers d'orientation au travail : Cette activité comporte des ateliers, des stages en milieu de travail et des activités professionnelles. Elle sera élargie et des fonds additionnels lui seront consacrés; et

  - Alternance travail-études : Ce projet permet aux étudiants d'intégrer à leur programme scolaire des stages de perfectionnement en milieu de travail. Il sera élargi et des fonds additionnels lui seront consacrés;

- **Création et maintien d'une nouvelle relation avec les partenaires du marché du travail :**

  - Accords sur l'amélioration de l'aptitude à l'emploi des bénéficiaires d'aide sociale : Dans le cadre de ces nouveaux accords, on s'attache à offrir une formation de qualité, à améliorer la prestation de ce service et à intensifier les échanges d'information au stade de la planification et de la prestation des services de formation entre les fonctionnaires d'EIC et ceux des provinces et des municipalités. Les accords devraient être conclus au plus tard le 1er avril 1991. Ils visent à accroître le nombre de bénéficiaires d'aide sociale qui pourront se prévaloir des programmes et des services réguliers d'EIC et à consolider l'ensemble des programmes destinés aux bénéficiaires d'aide sociale. La question des taux de participation et des niveaux de financement sera abordée lors des réunions des comités de gestion fédéraux-provinciaux.

- **Consultation du secteur privé :**

  - Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre : Un groupe de travail du Centre canadien du marché du travail et de la productivité a présenté des rapports recommandant la création de programmes qui accroîtront la participation du secteur privé à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines. En conséquence, une Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre sera mise sur pied; elle sera chargée de fournir des orientations quant à l'ensemble des politiques et des programmes nationaux de formation. En outre, des commissions de formation provinciales (régionales) et infrarégionales seront créées en vue de diriger les activités liées aux programmes de formation à l'échelon local et par secteur.

- Commissions mixtes réunissant des représentants d'EIC et des autochtones : Des commissions ayant un pouvoir décisionnel seront créées au plus tard le 1er avril 1991. À l'échelon approprié, les décisions seront prises relativement aux projets de formation, à la révision de la politique et des programmes ainsi qu'à la répartition des crédits. Les commissions seront chargées de surveiller et de contrôler la réalisation des projets. À cet effet, les ressources d'EIC devront être accrues en prévision des coûts des consultations, de la diffusion de l'information sur le marché du travail et de l'administration des commissions ainsi que des fonds additionnel affectés aux programmes. Grâce aux commissions, les groupes autochtones pourront se servir des programmes et des services de formation d'EIC à titre d'investissement dans leurs plans de mise en valeur des ressources humaines.

• **Traitement de l'information :**

- La mise en oeuvre de la phase II du système en direct de la PE, qui soutient l'administration et le traitement de l'information aux fins de l'achat direct de formation, sera achevée. Plus de 4,000 employés d'EIC auront reçu la formation des utilisateurs. Les instruments de travail automatisés ainsi que les mises à jour manuelles des CEC sur micro-ordinateurs et sur gros ordinateurs seront analysés en collaboration avec Systèmes et procédures, dont les responsables ont le mandat d'examiner les manuels destinés à l'automatisation des opérations de la Commission. Dans la mesure du possible, l'accès universel et intégré aux principales bases de données du Ministère (Système décentralisé de comptabilité financière, PE, SNSE, A.-c.) sera mis au point. L'amélioration du système en direct de la PE se poursuivra, et les programmes d'emploi seront intégrés au réseau en direct.

Priorités permanentes : Les priorités suivantes ont été fixées au cours des années antérieures et seront maintenues en 1991-1992.

• **Accords de formation bilatéraux :** La plupart des provinces se sont entendues sur un certain nombre de principes clés régissant les accords. Ces principes permettent d'établir plus clairement les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'égard des clients, de l'administration des programmes et du financement. Les négociations porteront sur la planification conjointe des programmes et de la politique liés au marché du travail, sur la participation accrue du secteur privé et sur la création de mesures qui permettront aux employeurs d'accroître leur capacité d'établir les besoins de leurs effectifs en matière de compétences, de formation et de perfectionnement. Certains accords seront vraisemblablement conclus au plus tard le 1er avril 1991 et des mesures provisoires seront mises en place, après entente, d'ici à ce que les autres accords soient ratifiés.

• **Développement des collectivités :** L'expansion du programme Développement des collectivités fera appel à un partenariat à plus long terme avec les collectivités qui souhaitent trouver des solutions à leurs problèmes économiques et d'emploi. Pour assurer cette expansion, il faudra également continuer à appuyer les Comités d'aide au développement des collectivités et les Centres d'aide aux entreprises qui fonctionnent bien et proposer ces méthodes à d'autres types de collectivités, notamment aux groupes d'autochtones.

- **Assistance à l'emploi :** La nouvelle option Assistance à l'emploi, dont la mise en place est prévue pour le 1er janvier 1991, vise à fournir une aide supplémentaire, particulièrement aux prestataires d'assurance-chômage. Elle prévoit l'achat de divers services auprès d'organismes communautaires, notamment pour ce qui concerne les clubs de recherche d'emploi, le counselling d'emploi en groupe, les séances portant sur les stratégies de recherche d'emploi, les services de diagnostic, l'emploi local et les projets spéciaux.

Priorités terminées : Les projets prioritaires suivants ont été menés à bien:

- **Nouvelles options/approches :** L'option Apprentissage de la langue en milieu de travail (ALMT) a été intégrée au programme Acquisition de compétences en novembre 1989. Une importante campagne de promotion a permis de présenter cette option à plus de 700 organismes non gouvernementaux ainsi qu'à la communauté des employeurs.

- **Travailleurs âgés :** À l'origine, cette option était sensée constituer un élément distinct du programme Intégration professionnelle. Des recherches ont démontré que cette approche ne permettrait pas de répondre aux besoins de la clientèle cible; c'est pourquoi la Stratégie d'emploi des travailleurs âgés a été adoptée. Elle vise à aider les travailleurs âgés qui n'ont pas l'instruction ni les compétences professionnelles nécessaires et qui occupent un emploi dans un secteur en déclin. Elle renferme un ensemble de programmes et de services conçus de manière à répondre aux besoins individuels, particulièrement en ce qui a trait au perfectionnement professionnel, à l'alphabétisation, à l'amélioration des services de counselling, à l'utilisation accrue des ressources locales, à l'accroissement de l'aide à la mobilité ainsi qu'aux mesures d'incitation à l'activité indépendante.

- **Programmes mieux adaptés :** Le personnel d'EIC a reçu une formation qui lui permet d'utiliser les résultats des enquêtes de suivi en vue de prendre des décisions relatives aux programmes. Au cours de l'année 1989-1990, une enquête de suivi a été entreprise dans le cadre de l'option Encouragement à l'activité indépendante du programme Développement des collectivités. En outre, on a eu largement recours aux stratégies d'intervention locale en vue de déterminer quel agencement de programmes était le mieux adapté à un marché du travail en particulier.

- **Gestion plus efficace :** La mise en oeuvre d'un système en direct à l'appui des programmes Pénuries de main-d'oeuvre, Acquisition de compétences, Intégration professionnelle, Développement de l'emploi et Développement des collectivités a permis aux responsables d'améliorer leur capacité de surveiller les activités et les tendances, d'adapter leurs interventions aux nouvelles conditions du marché du travail et de répondre, avec précision et célérité aux demandes de données provenant de l'extérieur. En raison d'une meilleure gestion des fonds disponibles, les gestionnaires ont été en mesure de réorienter plus rapidement ceux-ci vers des activités prioritaires. En outre, EIC a eu directement accès à l'information concernant les programmes et les finances des CEC locaux.

Données sur le rendement : Les indicateurs de rendement clés de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines sont le nombre de participants aux programmes de la Planification de l'emploi (tableau 9) ainsi que le taux de réussite et le taux d'utilisation des compétences (tableau 10).

Tableau 9 : Nombre total de participants aux programmes de la PE [1]

	Budget des dépenses [2] 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi		75,100	91,381	89,006
Intégration professionnelle		97,500	75,490	71,091
Défi [3]		70 000	84,566	85,150
Pénuries de main-d'oeuvre		113,300	124,933	109,595
Acquisition de compétences		37,800	53,070	37,739
Développement des collectivités		10,000	9,534	5,480
Total partiel		403,700	438,974	398,061
Programmes connexes				
Création d'emploi en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage* [4]		21,700	25,472	27,233
Nombre total de participants		425,400	464,446	425,294
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	3,034,392	2,387,601	2,081,537	1,958,647

1. Le nombre total de participants englobe les nouveaux inscrits et les clients participant à un programme au début de l'année financière.
2. Étant donné que la répartition des fonds par programme n'est pas disponible, il est impossible de donner une estimation du nombre des participants.
3. Défi - à l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.
4. Pour une explication de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, voir la note 2, tableau 6.

Explication des résultats : L'augmentation du nombre de participants est attribuable à des changements survenus dans l'économie locale, à une demande accrue de formation liée à l'emploi, à l'augmentation des fonds affectés aux activités de pêche dans le cadre du Développement de l'emploi ainsi qu'à l'insuffisance des prévisions relatives à l'article 25, lesquelles ne tenaient pas compte du nombre de participants reportés.

Les enquêtes de suivi: Dans la plupart des options de la Planification de l'emploi, les questionnaires des enquêtes de suivi sont envoyés aux clients par la poste trois mois après leur participation aux programmes de la PE. À l'aide des résultats de ces enquêtes trimestrielles, la Commission et le Ministère font rapport de l'efficacité des programmes de la PE à long terme, à l'échelon local et par programme de la PE. Les deux mesures utilisées sont le "taux de réussite" (pourcentage des répondants admissibles qui ont trouvé un emploi ou qui participent à un autre programme de formation au moment de l'enquête) et le "taux d'utilisation des compétences" (pourcentage des répondants qui travaillent et mettent à profit les compétences acquises dans le cadre de la Planification de l'emploi). Le tableau 10 fait état des taux de réussite et d'utilisation des compétences établis à partir des enquêtes trimestrielles auprès des participants qui ont terminé ou abandonné les programmes de la PE entre 1988 et 1990.

Outre les taux globaux établis pour la Planification de l'emploi, le tableau 10 indique également les taux établis pour les groupes désignés i.e. les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Tableau 10 : Planification de l'emploi - Résultats des enquêtes de suivi 4

(pourcentage)	Taux de réussite		Taux d'utilisation des compétences	
	Préliminaire 1989-1990	Réel 1988-1989	Préliminaire 1989-1990	Réel 1988-1989
Programmes de la Planification de l'emploi				
Total 1				
Développement de l'emploi	52.5	52.1	73.8	72.8
Intégration professionnelle 2	60.7	61.6	69.2	68.4
Pénuries de main-d'oeuvre 3	83.4	86.6	84.9	86.0
Acquisitions de compétences 3	90.8	92.6	90.3	90.7
Total	68.7	67.6	80.9	79.4
Femmes				
Développement de l'emploi	54.7	53.8	76.0	75.3
Intégration professionnelle 2	60.1	60.0	72.7	72.1
Pénuries de main-d'oeuvre 3	78.1	79.7	81.2	82.5
Acquisitions de compétences 3	87.7	89.3	90.2	89.9
Total	64.1	62.3	79.4	77.8
Autochtones				
Développement de l'emploi	42.2	41.2	71.6	71.1
Intégration professionnelle 2	46.4	45.8	66.7	66.8
Pénuries de main-d'oeuvre 3	71.9	66.9	84.9	82.4
Acquisitions de compétences 3	82.3	85.2	86.4	87.2
Total	51.1	48.6	76.0	74.8
Personnes handicapées				
Développement de l'emploi	52.0	53.4	78.8	76.4
Intégration professionnelle 2	49.2	52.9	73.6	70.8
Pénuries de main-d'oeuvre 3	76.3	64.7	80.0	65.6
Acquisitions de compétences 3	93.3	80.8	90.4	89.5
Total	54.2	53.7	79.0	75.0
Membres des minorités visibles				
Développement de l'emploi	54.2	54.1	78.4	72.9
Intégration professionnelle 2	62.6	66.3	61.7	58.0
Pénuries de main-d'oeuvre 3	84.4	91.9	81.6	87.4
Acquisitions de compétences 3	92.0	93.5	90.3	92.4
Total	67.4	79.6	75.4	82.5

1. À l'exclusion du programme Développement des collectivités en raison du manque de données.
2. À l'exclusion de l'option Défi.
3. À l'exclusion de réinstallation.
4. Les résultats de l'enquête de 12 mois ne sont plus compris dans ce tableau, puisque cette enquête a été supprimée. Les dernières données disponibles portent sur l'année 1987-1988.

Explication des résultats : Comme les deux premières colonnes l'indiquent, les changements survenus dans les taux de réussite entre l'année 1988-1989 et l'année 1989-1990 ne sont pas uniformes : on note dans certains cas une augmentation, une diminution dans d'autres. Cette situation est nouvelle, si l'on considère les tendances des années précédentes qui indiquaient ordinairement une hausse constante du taux de réussite. On peut sans doute attribuer ce phénomène aux conditions plus difficiles qui ont sévi sur le marché du travail en 1989-1990 et en 1990-1991. Certaines fluctuations des taux de réussite des groupes désignés, par programme, sont amplifiées à cause des nombres peu élevés.

En raison de la conception des programmes, il faut s'attendre à ce que les résultats diffèrent d'un programme à l'autre. Par exemple, les programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, qui s'adressent aux chômeurs de longue date, peuvent avoir un taux de réussite plus faible. Le programme Acquisition de compétences et le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre visent à éviter les licenciements et à combler les pénuries de main-d'oeuvre. Néanmoins, les résultats du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre ne sont pas à la hauteur des prévisions.

Les taux d'utilisation des compétences indiqués au tableau 10 sont relativement les mêmes pour chaque programme, sauf lorsque ces taux sont touchés par des volumes peu élevés ou par d'importants changements de volumes. Cependant, les différences entre les programmes ne sont pas aussi considérables que dans le cas du taux de réussite. Il semble que, si les participants ont trouvé du travail, la probabilité qu'ils exercent un emploi pour lequel ils ont reçu une formation est à peu près la même pour tous les programmes.

Évaluation du programme et vérification

Évaluation du programme : En 1990-1991, deux programmes de la Planification de l'emploi, soit le Développement des collectivités et l'Aide à l'innovation, ont fait l'objet d'une évaluation par la Direction générale de l'évaluation du programme.

L'évaluation du programme Développement des collectivités portait sur les effets globaux du programme pour la collectivité et visait à déterminer les avantages immédiats qu'en retirent les clients et à établir si le programme était encore opportun en regard d'autres programmes gouvernementaux semblables de développement économique.

L'objectif d'adaptation, qui visait à améliorer les facteurs liés à l'offre, a été jugé conforme au mandat d'EIC. Toutefois, il existe un risque de recoupement et de double emploi avec la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, en particulier dans le cas des programmes de formation et des institutions prêteuses.

L'option Encouragement à l'activité indépendante a été la plus utile du point de vue des clients, puisqu'elle a permis d'améliorer leur aptitude à l'emploi à court et à long terme ainsi que leur revenu annuel. Les résultats des options Formation et Aide au déplacement et à la prospection ont été mitigés : il ressort que la formation n'a eu aucune incidence sur l'aptitude à l'emploi et que l'Aide au déplacement et à la prospection n'a pas modifié l'aptitude à l'emploi dans l'immédiat. Toutefois, les deux options ont eu des effets positifs importants sur les revenus annuels. Finalement, seule l'option Encouragement à l'activité indépendante a joué un rôle positif et important en permettant aux travailleurs de s'affranchir des programmes de soutien du revenu.

L'établissement de résultats quantitatifs a été compromis par des écarts entre la délimitation des territoires désignés aux fins du programme Développement des collectivités et celle d'autres régions comparables du marché du travail (par exemple, les régions des CEC, les régions économiques de l'A.-c. et les petites agglomérations désignées par Statistique Canada aux fins de l'Enquête sur la population active). Néanmoins, l'étude a révélé qu'il faut créer une base de données précises et fiables afin d'aider les régions désignées au titre du programme Développement des collectivités à élaborer des plans d'action réalisables.

La fonction première du Programme d'aide à l'innovation est de mettre à l'essai de nouvelles façons de résoudre les problèmes du marché du travail. Selon l'évaluation, moins de 30% des projets financés dans le cadre de ce programme comportaient des éléments innovateurs d'une certaine importance. Certains projets ont entraîné une modification des programmes liés au marché du travail, même si les autres programmes de la Planification de l'emploi n'ont pas été touchés par les projets d'aide à l'innovation d'une façon systématique.

Le Programme d'aide à l'innovation a permis d'assouplir la Planification de l'emploi en offrant un autre moyen de financer des projets valables qui, autrement, n'auraient pas pu être entrepris.

Le projet de la Société de gestion innovation et entrepreneur (TIEM), réalisé dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation, a également été évalué par la Direction générale de l'évaluation du programme. Le TIEM a été créé et financé dans le but de mettre à l'essai un modèle d'entreprenariat en matière de création d'emplois et comporte six volets, allant du parrainage au financement. Il ressort de l'évaluation que le rendement du projet TIEM a été jugé insuffisant à l'égard de chacun des six éléments du modèle d'entreprenariat. En outre, les objectifs de création d'emplois du projet sont loin d'avoir été atteints pour la période de trois ans s'échelonnant de 1986 à 1989.

À la lumière des résultats de l'évaluation, on élabore actuellement des projets d'aide à l'innovation en se fondant sur des critères de recherche plus rigoureux en vue de résoudre des problèmes particuliers liés au marché du travail. Le TIEM n'est plus financé par Emploi et Immigration Canada.

Vérification interne : En 1990-1991, le Bureau de vérification interne a complété un certain nombre de vérifications et d'études portant sur des composantes de la Planification de l'emploi. Ses agents ont surtout évalué les points relatifs au respect des accords de contribution et à leur contrôle. Certaines évaluations ont donné lieu à des recommandations visant à améliorer le suivi des résultats et la tenue des dossiers dans les localités.

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à :

- fournir aux clients-travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);
- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emploi et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);
- encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé, favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail, tout en encourageant l'équité en matière d'emploi (Services d'aide à l'adaptation au marché du travail).

Description

Le Service national de placement (SNP) vise à faciliter une adaptation au marché du travail, opportune et productive, qui n'aurait pas lieu sans intervention. Il réalise cet objectif en participant à la mise au point et à l'administration d'un système d'information et de mécanismes d'adaptation qui permettent au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement. Il comprend trois sous-activités :

Information sur le marché du travail : Chaque Centre d'emploi du Canada (CEC) doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, d'analyse et d'utilisation des renseignements sur le marché du travail. Un programme efficace d'information sur le marché du travail constitue un élément essentiel de la planification des mesures d'adaptation destinées au marché du travail, car il permet au CEC de se fixer des objectifs ainsi que d'élaborer, de gérer et d'administrer tous ses programmes et services : assurance, immigration, emploi, aide à l'adaptation et autres. L'information sur le marché du travail comprend également la prestation de services de soutien aux 160 Conseils consultatifs locaux (CCL) qui ont été établis dans l'ensemble du Canada. En outre, elle comprend le système de soutien automatisé Classification nationale des professions/JOBSCAN, actuellement à l'étape de mise au point, qui doit être mis en place en 1992.

Placement : Cette sous-activité consiste essentiellement en services de placement offerts par les CEC et, dans certaines régions agricoles, par les bureaux du Service d'emploi agricole (SEA), que l'on appelait auparavant Services de main-d'oeuvre agricole du Canada. La plupart des CEC ont un Centre d'information sur l'emploi (CIE) auquel les travailleurs peuvent s'adresser; ceux-ci peuvent y choisir une activité professionnelle ou un emploi en se fondant sur l'information disponible, obtenir des renseignements sur les postes vacants ainsi que sur les conditions d'emploi et, au besoin, être présentés à un employeur. La Commission a en outre commencé à appliquer graduellement, dans ses bureaux, le concept de l'offre sans intermédiaire. Ainsi, les travailleurs peuvent communiquer directement avec l'employeur puisque les coordonnées de ce dernier figurent sur les offres d'emploi affichées dans les CIE. Cette méthode suppose obligatoirement la tenue d'une entrevue initiale avec le client travailleur et/ou les employeurs qui permettra d'établir le type et le niveau de service qui doivent être fournis. D'autres mesures visent à assurer que parmi les travailleurs présentés

en vue d'un emploi figurent une proportion appropriée de membres qualifiés des groupes désignés (groupes nécessitant une attention particulière : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles).

Services d'aide à l'adaptation au marché du travail : Ces services aident les travailleurs, les employeurs, les collectivités et les régions à régler des problèmes qui ne peuvent être réglés par l'intermédiaire des services d'information sur le marché du travail ni des Services de placement. Ces services visent essentiellement à promouvoir et à appuyer l'adaptation des personnes, des collectivités, des régions et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et à favoriser l'égalité des chances pour que tous puissent soutenir la concurrence sur le marché du travail et avoir accès aux emplois.

Le travail entrepris en 1991-1992 en vue de réviser la structure des programmes de la PE et du SNP auront une incidence sur ces sous-activités (voir page 2-37).

Sommaires financiers

L'activité Service national de placement représente environ 11% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1991-1992 et 27% des années-personnes totales. Elle représente 29% des coûts en personnel, 20% des dépenses de fonctionnement totales et 1% des subventions et contributions du Programme.

En 1991-1992, les frais de personnel représenteront 76% des dépenses brutes de l'activité, les coûts des immobilisations et de fonctionnement 20%, et les subventions et les contributions 4%.

Tableau 11 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	**38,672**	**564**	38,004	559	35,137	549	38,930	466
Placement	**94,760**	**1,939**	107,775	2,513	103,188	2,470	104,570	2,832
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	**152,276**	**2,274**	149,744	2,253	139,300	2,214	108,540	1,998
	285,708	**4,777**	295,523	5,325	277,625	5,233	252,040	5,296
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	**260,864**	-	254,318	-	233,224	-	207,550	-
Dépenses nettes de l'activité	**24,844**	**4,777**	41,205	5,325	44,401	5,233	44,490	5,296

* Coûts associés à l'administration des programmes offerts en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, voir tableau 6, page 5-14.

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 16.4 millions $, soit 40% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991 et ils comportent 548 années-personnes de moins. La diminution est surtout attribuable à l'exclusion des ressources affectées aux programmes d'emploi des jeunes en 1991-1992 (532 années-personnes); aux ressources nécessaires à l'administration du Programme de réorientation des agriculteurs canadiens pour le compte d'Agriculture Canada et autres dépenses additionnelles recouvrables du Compte d'Assurance-chômage.

Explication des prévisions pour 1990-1991 : Les dépenses prévues pour 1990-1991 sont de 11.9 millions $, soit 41% supérieures au Budget des dépenses principal de 1990-1991 qui est de 29.3 millions $ (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources obtenues du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes (532 années-personnes).

Tableau 12 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	35,137	549	31,112	516	4,025	33
Placement	103,188	2,470	97,021	2,248	6,167	222
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	139,300	2,214	128,030	2,080	11,270	134
	277,625	5,233	256,163	4,844	21,462	389
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	233,224	-	231,155	-	2,069	-
	44,401	5,233	25,008	4,844	19,393	389

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1989-1990 dépassent le Budget des dépenses principal de 1989-1990 de 19.4 millions $ et elles comportent 389 années-personnes de plus. La différence est surtout attribuable aux ressources obtenues du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: En 1991-1992, les activités d'EIC, et en définitive la façon dont il s'acquitte de son mandat, seront modifiées. Des priorités et des objectifs qui se recoupent ont été établies pour la PE, le SNP et l'A.-c. : achever les travaux préliminaires relatifs à la politique et au service; mettre en oeuvre et améliorer des projets particuliers; et créer et maintenir une nouvelle relation avec les partenaires du marché du travail.

- **Achever les travaux préliminaires relatifs à la politique et au service :**

  - Cadre révisé des programmes et services : La restructuration en profondeur du cadre du programme d'emploi sera terminée et permettra d'établir le cadre du plan opérationnel (CPO) qui réunira la PE et le SNP. La nouvelle structure des activités/CPO sera vraisemblablement mise en oeuvre au plus tard le 1er avril 1992 (voir page 2-27).

- Planification des ressources humaines : Emploi et Immigration a l'intention d'appuyer la réalisation d'études de planification destinées à analyser les questions de ressources humaines et d'équité en matière d'emploi auxquelles doivent faire face les secteurs, les industries et les entreprises (particulièrement les petites entre-prises), afin que les employeurs puissent assumer la responsabilité de l'adaptation au marché du travail au sein de leur propre entreprise. Trois modèles d'intervention sont à l'étude : le comité d'aide à l'adaptation, des mesures qui favorisent la mise en valeur des ressources humaines ainsi que l'équité en matière d'emploi et des projets réalisés en milieu de travail. Un projet de recherche entrepris en avril 1990 réunit maintenant plus de 30 collectivités dans l'ensemble du pays. Dans de nombreux cas, pour offrir une aide, des CEC concluent des marchés de services avec des tiers (par exemple, des firmes d'experts-conseils ou des établissements d'enseignement).

- Équité en matière d'emploi : L'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* par un comité parlementaire, en 1991, et le rapport que ce dernier présentera au Parlement entraîneront un surcroît de travail pour EIC, car le Ministère devra fournir de l'information et consulter ses interlocuteurs. Les modifications apportées à la Loi, outre celles prévues pour le Programme de contrats fédéraux, donneront lieu à une augmentation des activités à tous les niveaux de l'organisation.

• **Mise en oeuvre et amélioration de projets particuliers :**

- Counselling d'emploi : Le counselling d'emploi demeure la voie d'accès de prédilection à la plupart des interventions du programme. La prestation de ce service sera coordonnée par le personnel d'EIC et par les ressources de la collectivité. Dans le cadre d'une approche axée sur le client, les conseillers en emploi deviendront les représentants des clients et s'assureront que des mesures de soutien transitoires leur seront offertes aussi longtemps qu'il le faudra. Le counselling d'emploi est la clé du succès des projets d'amélioration de l'aptitude à l'emploi et représente une part importante des ressources, qu'il s'agisse d'années-personnes ou de fonds affectés aux programmes (par l'entremise de l'option Assistance à l'emploi de la PE).

• **Création et maintien d'une nouvelle relation avec les partenaires du marché du travail :**

- Consultations nationales : Une consultation entreprise sous les auspices de la Coalition des organisations provinciales des handicapés (COPH) et de l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) permettra d'examiner les programmes offerts aux personnes handicapées. La présentation d'un rapport dans sa version définitive est prévue pour le mois d'août 1991.

- Consultation locale : L'examen de la consultation entreprise entre la direction des CEC et les parties intéressées à l'échelon local a donné lieu à des consultations et à des discussions avec le secteur privé sur une plus grande échelle. Cependant, les projets internes, actuels et futurs, continueront d'être principalement axés sur la création de relations de partenariat à tous les niveaux de l'organisation et de favoriser ces liens en vue de résoudre les problèmes liés au marché du travail.

- **Raccordement des systèmes d'information de gestion :** Emploi et Immigration reliera entre eux les systèmes d'information de gestion, notamment le Système national des services d'emploi et le Système en direct de l'assurance, en vue de suivre les participants à la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage grâce à une série d'interventions.

- **Protection des fonds d'assurance-chômage :** Emploi et Immigration protégera les fonds d'assurance-chômage grâce à un échange permanent de renseignements entre le personnel du groupe Assurance et celui du groupe Emploi. En 1990-1991, EIC a mis au point une méthode améliorée d'évaluation de l'échange d'information dans le but de déceler les abus commis à l'égard des fonds d'assurance-chômage.

Priorités permanentes : Les priorités suivantes ont été entreprises au cours des années antérieures et donneront des résultats en 1991-1992.

- **Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) :** Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie demeure une priorité à l'appui de l'un des objectifs du gouvernement : répondre à la demande accrue des entreprises et des secteurs d'activité qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou qui doivent faire face à l'évolution technologique. Une somme additionnelle de 10 millions $ a été affectée au programme. Les activités seront soutenues par une formation poussée du personnel et par l'automatisation du programme dans le Système en direct de la PE.

- **Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage (SRPAC) :** La SRPAC, qui constitue la première des mesures prises par EIC dans le cadre de la réorientation de ses programmes et de la révision de son mandat, a permis de créer des liens plus étroits entre l'emploi et l'assurance. Elle donne aux Centres d'emploi du Canada la possibilité de planifier et d'administrer plus activement leurs services et leurs programmes à l'intention des prestataires d'assurance-chômage. Environ 40% des CEC ont déjà mis en place la Stratégie et leurs clients s'y sont montrés intéressés. Au cours de l'année 1991-1992, tous les CEC auront vraisemblablement adopté la Stratégie et seront ainsi mieux en mesure de déterminer les besoins des prestataires d'assurance-chômage, de faciliter leur réemploi et d'améliorer l'accès de ces derniers à la formation et à d'autres programmes liés à l'emploi.

- **Information sur le marché du travail (IMT) :** Emploi et Immigration continue d'améliorer la collecte et la diffusion locales des données. À cet effet, les analystes de l'IMT des CEC doivent réaliser et tenir à jour des progiciels complets. On prévoit qu'en 1991-1992 tous les analystes de l'IMT auront leur propre micro-ordinateur.

- **Classification nationale des professions (CNP)/JOBSCAN :** La CNP, un nouveau système de classification des professions, et JOBSCAN, un système automatisé permettant de déterminer les exigences des divers emplois, remplaceront l'actuelle Classification canadienne descriptive des professions (CCDP). L'entrée en service de ces systèmes est prévue pour le printemps 1992, et le coût du projet est évalué à 443,000 $ pour 1991-1992.

- **Recrutement de la Fonction publique fédérale :** Une entente de principe est intervenue entre la CEIC et la Commission de la Fonction publique (CFP) au début de 1989-1990. Toutefois, étant donné l'annonce de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre en avril 1989, la CEIC a jugé bon de réévaluer sa position à l'égard des services de placement offerts aux ministères fédéraux. Au fur et à mesure que la CEIC commençait à préciser sa position à l'égard de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, elle a repris les pourparlers avec la CFP à la fin de 1989-1990.

Priorités terminées : Des projets prioritaires suivants ont été menés à bien :

- **Mandat :** Le mandat de l'emploi et de l'assurance a été révisé et appliqué conformément à la priorité gouvernementale que constitue le fonctionnement efficace du marché du travail. L'élaboration d'un cadre de mesure du rendement se poursuit.

- **Services aux employeurs :** On poursuit actuellement la mise en oeuvre à l'échelon national de deux des composantes du Programme de formation axée sur les compétences traitant des services aux employeurs. Cette formation est une condition préalable à la mise en place des programmes destinés aux employeurs. À l'heure actuelle, 1,434 agents ont reçu la formation de base et 585 autres ont suivi les cours de formation des volets "Marketing" et "Qualité du service".

- **Système national des services d'emploi (SNSE) :** En 1989-1990, la phase I du SNSE a été étendue à environ 20 nouveaux centres. En outre, la totalité des travaux préliminaires de mise en oeuvre de la phase II du SNSE est achevée. Des études ont été effectuées quant aux diverses machines à utiliser, et les systèmes les plus efficaces ont été retenus. Les programmes ont été créés puis mis à l'essai dans les provinces maritimes; les résultats de l'évaluation du projet pilote ont été positifs. Les manuels d'instruction ont été rédigés et la formation des moniteurs a été complétée.

- **Équité en matière d'emploi :** Le rapport annuel pour 1988 a été déposé au Parlement par la Ministre le 13 décembre 1989. Au cours de cette dernière année, 376 employeurs assujettis à la réglementation fédérale étaient visés par la Loi. Trois cent soixante-quatorze employeurs ont présenté le rapport exigé par la Loi. Deux employeurs ont soumis leur rapport et ont par la suite mis en oeuvre l'équité en matière d'emploi, conformément à un protocole d'entente. Un employeur a été traduit en justice et condamné à une amende pour n'avoir pas respecté les exigences relatives à la présentation des rapports, mais il a par la suite entrepris de mettre en oeuvre un plan d'équité en matière d'emploi.

- **Classification nationale des professions (CNP) :** La rédaction de la CNP a été complétée et son contenu a été validé par les employeurs, les représentants des syndicats et des associations, les éducateurs et d'autres utilisateurs. La Classification des professions, fondée sur la CNP, qu'utilise Statistique Canada a également été mise à l'essai et complétée. Le prototype JOBSCAN a été mis à l'essai dans la région d'Ottawa/Hull.

- **Réseaux de communication :** En 1989-1990 on a établi des réseaux de communication avec les autres ministères fédéraux chargés des questions relatives à la petite entreprise, notamment avec le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise d'Industrie, Science et Technologie. Ces réseaux ont donné lieu à l'élaboration et à la mise en place d'initiatives conjointes. Les organismes provinciaux correspondants sont actuellement reliés à EIC par des réseaux non officiels.

Données sur le rendement : Les Services d'emploi sont administrés par l'entremise de trois sous-activités distinctes, énoncées dans les pages qui suivent. Instaurée en 1990-1991, la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage (SRPAC) chevauche les domaines de compétence qui, jusque-là, étaient répartis entre, d'une part, les sous-activités des groupes Emploi et Assurance et, d'autre part, celles du Service national de placement. Dans le but de vérifier l'efficacité des interventions de la SRPAC, EIC a élaboré et mis à l'essai deux indicateurs fondés sur l'information extraite de divers systèmes. Ces indicateurs sont la durée des prestations des participants à la SRPAC en comparaison de la durée de celles d'un autre groupe, et la proportion de participants à la SRPAC qui ont trouvé du travail en comparaison des prestataires d'assurance-chômage du groupe témoin.

Information sur le marché du travail : Grâce à l'introduction d'équipements de traitement électronique des données et de micro-ordinateurs dans les CEC, l'analyse et l'utilisation de l'information sur le marché du travail sont maintenant plus efficaces.

Diffusion de l'information : En 1989-1990, 207 colloques ont été tenus dans les localités en vue de permettre aux employeurs de discuter de certaines questions avec les agents des Services d'emploi. Mille trois cent soixante séances d'information de groupes ont été données aux employeurs et 29,850 aux travailleurs, en vue de leur communiquer de l'information sur le marché du travail et des renseignements sur les programmes de la Commission et du Ministère.

Allocation des ressources : Les ressources affectées à la sous-activité Information sur le marché du travail sont établies en fonction des besoins en matière d'élaboration, de mise à jour et de diffusion des données. Cette sous-activité comprend les services économiques de même que la CNP et le JOBSCAN.

Placement : La sous-activité Placement met les employeurs en rapport avec des travailleurs appropriés et aide les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. Les services de placement sont offerts dans un certain nombre de points de service :

• CECs	499
• Points de service itinérants	187
• Centres dans les établissements postsecondaires	100
• Bureaux de placements dans des emploi occasionnels	8
• Unités spécialisées de services aux jeunes	4
• Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	3
• Bureaux régionaux	10
• Bureaux du Service d'emploi agricole	113
• CEC pour étudiants	419
• Projets Extension	272

Le tableau 13 présente des renseignements quantitatifs sur le produit de la sous-activité Placement, et le tableau 14, des renseignements sur le produit du Service d'emploi agricole.

Tableau 13 : Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur 1	**575,000**	780,000	2,007,700	2,667,100
Vacances signalées				
Emplois occasionnels	**90,000**	85,000	101,000	146,000
Emplois réguliers	**200,000**	280,000	642,400	867,700
Offres sans intermédiaire	**600,000**	510,000	276,900	131,300
Vacances comblées				
Emplois occasionnels	**86,000**	82,000	99,000	138,300
Emplois réguliers	**140,000**	190,000	445,200	593,400
Offres sans intermédiaire	**530,000**	450,000	236,300	95,600
Entrevues visant à déterminer les besoins en services	**1,200,000**	1,200,000	1,082,900	1,099,700
CEC pour étudiants				
Placements dans des emplois réguliers et occasionnels	**155,000**	182,000	329,300	397,900
Emplois comblés sans intermédiaire 2	**125,000**	80,500	27,400	-
Placements parmi les groupes désignés				
Femmes	**57,000**	78,000	173,200	229,300
Professions traditionnellement masculines	**11,000**	15,000	32,100	43,500
Autochtones	**5,900**	8,000	14,300	18,300
Programme des stagiaires autochtones	**450**	485	544	586
Personnes handicapées	**1,500**	2,100	6,200	7,700
Membres des minorités visibles	**7,400**	10,000	25,300	29,200

1. L'affichage des offres d'emploi auxquelles les demandeurs peuvent répondre sans intermédiaire a amené une certaine forme très efficace de libre-service dans les CEC. Son utilisation accrue se reflète dans le produit de la sous-activité Placement, faisant diminuer le volume d'activités.
2. L'affichage des offres d'emploi dans les CEC pour étudiants, mesure prise au cours de 1989-1990, constitue un autre moyen d'annoncer les exigences des employeurs.

Emploi agricole et aide au déplacement : En 1987, le Service d'emploi agricole (SEA), les accords fédéraux-provinciaux d'emploi agricole et les dispositions d'aide au transport quotidien des travailleurs agricoles ont été regroupés pour former le Service d'emploi agricole du Canada. Depuis le 1er avril 1989, sept protocoles d'entente et accords de financement ont remplacé les accords fédéraux-provinciaux.

Tableau 14 : Dépenses pour l'emploi agricole et l'aide au déplacement

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Service d'emploi agricole				
Nombre de bureaux	113	113	109	107
Contributions (en milliers de dollars)		8,758	8,134	7,231
Nombre total de placements et de transferts-entrées (vacances comblées)		220,000	277,591	285,544
Protocoles d'entente fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole 1				
Nombre d'accords / Protocoles d'entente	8	8	7	7
Contributions (en milliers de dollars)		1,036	870	1,376
Aide à la mobilité pour les musiciens d'orchestres 2				
Contributions (en milliers de dollars)	250	225	200	195
Aide au transport quotidien (travailleurs agricoles)				
Nombre de jours-personnes		174,000	225,736	270,297
Contributions (en milliers de dollars)	-	439	600	704
Total des contributions (en milliers de dollars) 3	10,421	10,233	9,604	9,506

1. À partir du 1er avril 1989, les protocoles d'ententes et les accords de financement remplacent les accords fédéraux-provinciaux.
2. Depuis 1989, cette activité est maintenant financée par la PE.
3. Agriculture seulement.

Explication des résultats : La différence entre les prévisions et les chiffres réels pour 1989-1990 est attribuable aux variations saisonnières et aux autres facteurs (notamment, la qualité des récoltes et la disponibilité des travailleurs canadiens) qui influent sur le nombre de demandes d'aide et de travailleurs agricoles. Les contributions consenties en vertu d'accords fédéraux-provinciaux en 1989-1990 tiennent compte de la part des coûts des programmes provinciaux, que le gouvernement fédéral a assumée ces coûts étant moins élevés que ce qui avait d'abord été prévu.

Services d'aide à l'adaptation au marché du travail (SAMT): Cette composante aide les travailleurs et les employeurs à résoudre les problèmes autres que ceux visés par les composantes Information sur le marché du travail et Placement. Son mandat comporte notamment l'examen des mesures d'équité en matière d'emploi et l'élaboration d'une série de programmes et services afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

La composante SAMT destinée aux employeurs prévoit des interventions pour aider ces derniers à s'adapter aux changements qui s'opèrent sur le marché du travail. Les CEC planifient leurs interventions en déterminant quels employeurs ont le plus besoin d'aide à l'adaptation. Ils établissent ensuite un plan d'action et suivent de près les résultats de leurs interventions. Le tableau 15 présente les progrès réalisés par ce service.

Tableau 15 : Services d'aide à l'adaptation au marché du travail - Employeurs

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail - Dossiers d'employeurs ouverts	**20,000**	16,000	20,400	20,065
Exécution des programmes et services - Dossiers d'employeurs fermés	**17,200**	12,500	15,900	14,747
Renvoi à des organismes externes - Dossiers d'employeurs fermés	**2,000**	1,400	1,800	1,324

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) : Ce programme vise à faciliter l'adaptation aux changements économiques, technologiques et autres dans une entreprise, une industrie ou une collectivité donnée. En 1991-1992, la Commission et le Ministère s'attendent à ce que le nombre d'accords atteigne 900. Même si le programme est administré dans le cadre de l'activité Service national de placement, il est financé aux termes des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et exécuté au niveau régional.

Tableau 16 : Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Nombre de nouveaux accords	**900**	750	712	610
Contributions *	**24,000**	18,961	13,962	10,213

* Ces contributions font partie des sommes affectées au programme Acquisition de compétences, une composante des Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 6, page 2-24).

Counselling des travailleurs : Ce service détermine les possibilités professionnelles du travailleur, les objectifs qu'il devrait se fixer, les obstacles éventuels à l'emploi, les mesures correctives à prendre pour atteindre les buts et, enfin, l'application d'un plan d'action. Le tableau 17 donne des renseignements sur le produit du service de counselling dans les CEC.

Tableau 17 : Rendement du Service de counselling

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Dossiers de counselling établis	**240,000**	238,000	243,000	250,000
Entrevues de counselling	**475,000**	468,000	501,000	483,000
Dossiers de counselling réglés	**210,000**	202,000	235,000	221,000
Participants au counselling d'emploi en groupe	**30,000**	500	s/o	s/o

Explication des résultats : Les prévisions pour 1990-1991 relatives aux dossiers de counselling et aux entrevues de counselling sont moins élevées que prévu à cause de retards survenus dans la mise en oeuvre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. EIC avait l'intention de créer, en 1990-1991, un service de counselling de groupe et d'en consolider les trois volets, c'est-à-dire les clubs de recherche d'emploi, les stratégies de recherche d'emploi et le Module III (counselling d'emploi en groupe). Toutefois, l'adoption du projet de loi C-21 ayant été retardée, il a été difficile de faire connaître cette approche au secteur privé et les efforts ont plutôt porté sur la formation des superviseurs responsables du counselling. Étant donné la création de l'option Assistance à l'emploi (voir page 2-30) et le travail effectué dans le cadre du CPO (voir page 2-37), les résultats seront désormais regroupés.

Services de diagnostic : Les Services de diagnostic visent une parfaite compréhension des répercussions, sur le plan de l'emploi, des facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui influent sur la capacité d'un client de s'intégrer au marché du travail. Ce programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CEC qui ont des besoins spéciaux. Les coûts figurent au tableau 18.

Tableau 18 : Services de diagnostic

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Nombre d'interventions	**3,000**	3,100	3,315	3,500
Contributions (en milliers de dollars)	**1,501**	1,501	1,427	1,485

Explication des résultats : En établissant les prévisions budgétaires pour 1990-1991, on avait prévu que l'option Assistance à l'emploi serait mise en oeuvre cette année et que les régions offriraient ce service dès que le budget Fonctionnement et Entretien des services de diagnostic serait entièrement engagé. L'option Assistance à l'emploi sera vraisemblablement mise en oeuvre en janvier 1991.

Extension : Ce programme finance des organismes communautaires sans but lucratif pour leur permettre d'étendre leurs services aux personnes qui se heurtent à des obstacles en matière d'emploi (handicaps, discrimination, âge, compétence ou expérience insuffisantes). Les projets Extension offrent des services de counselling d'emploi et de présentation afin d'aider les clients défavorisés sur le plan de l'emploi à devenir autonomes sur le marché du travail (c'est-à-dire, se prévaloir eux-mêmes des possibilités d'emploi et de formation professionnelle).

Comme l'indique le tableau 19, environ 240,000 entrevues de counselling et 75,000 placements étaient prévus pour 1990-1991. Les sommes versées aux organisations atteignent plus de 24 millions $. Des résultats semblables sont prévus pour 1991-1992.

Tableau 19 : Entrevues de counselling et placements dans le cadre des projets Extension

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Nombre d'entrevues de counselling	**240,000**	240,000	239,734	248,482
Nombre de placements	**75,000**	75,000	74,320	77,031
Versements aux organisations (en dollars)	**24,254,000**	24,254,000	24,795,659	23,481,672

En 1989-1990, les membres des groupes suivants ont reçu des services liés à l'emploi :

- les femmes, par l'entremise de 25 projets Extension parrainés par des groupes de femmes, au coût de 3.8 millions $;
- les autochtones, par l'entremise de 82 projets Extension parrainés par des groupes autochtones, au coût d'environ 5.3 millions $;
- les personnes handicapées, par l'entremise de 52 projets Extension, au coût de près de 4.6 millions $; et
- les membres des minorités visibles, par l'entremise de huit projets Extension, au coût de 0.6 million $.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA) : Le PCRA est un programme conjoint financé par Agriculture Canada, mais exécuté par le Service national de placement. Il aide les agriculteurs admissibles ainsi que leur famille, forcés de quitter leur ferme en raison de problèmes financiers, à s'adapter à un nouvel emploi. En 1989-1990, 592 familles ont reçu une aide totalisant 6.9 millions $ et on prévoit, en 1990-1991, venir en aide à 560 familles, aide totalisant 6.9 millions $.

Évaluation du Programme et vérification

Évaluation du Programme : En 1990-1991, le programme Extension et les Centres d'emploi du Canada pour étudiants ont fait l'objet d'une évaluation de la part de la Direction générale de l'évaluation du programme.

Une étude exhaustive du programme Extension a révélé que ce dernier atteignait les groupes visés, soit les clients défavorisés sur le plan de l'emploi. Près du tiers des clients n'avaient aucune expérience de travail et un autre tiers avaient travaillé moins de six mois au cours de l'année précédant leur inscription au programme. Le trois quart des clients avaient gagné moins de 10,000 $ d'un emploi. Le Programme semblait aider ses clients à améliorer leur autonomie et leur aptitude à l'emploi. Les clients du programme Extension cherchaient du travail avec plus d'application et de succès que les clients des CEC ordinaires. Avec l'aide du programme Extension, ils ont travaillé pendant de plus longues périodes qu'auparavant. On n'enregistre cependant qu'une légère diminution de leur recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.

L'étude a révélé que l'un des facteurs les plus importants du succès des projets Extension réside dans le fait que les employés qui leur sont affectés sont généralement membres du même groupe visé que leur client. Les projets Extension qui donnent de bons

résultats reposent en outre sur une étroite collaboration avec les CEC dont ils relèvent. Les responsables de ces projets entretiennent des rapports positifs avec les employeurs, accordent une importance particulière aux ateliers, aux clubs de recherche d'emploi et au suivi du client et savent promouvoir leurs services de façon dynamique.

En outre, selon l'étude, il est très difficile de mettre fin aux projets Extension. Plusieurs d'entre eux ont été renouvelés de façon presque automatique. Cette pratique a sérieusement compromis la capacité du programme de répondre aux nouveaux besoins du marché du travail. EIC a mis au point un plan d'action afin de rectifier la situation.

Par ailleurs, l'étude a révélé que les Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-É) desservent une forte proportion d'étudiants sans travail au cours de l'été. Les emplois offerts aux étudiants proviennent pour la plupart des entreprises privées et des ménages, qui ensemble représentent les trois quarts de tous les employeurs ayant recours aux services des CEC-É. Les CEC-É n'ont aucune incidence sur le type d'emploi obtenu par les étudiants; ces emplois sont généralement rémunérés au tarif minimum, ou pas beaucoup plus, et leur durée ainsi que les salaires offerts sont semblables à ceux des emplois trouvés par d'autres moyens. Les étudiants et les employeurs ont exprimé un degré de satisfaction élevé à l'égard des services fournis par les CEC-É.

Les CEC-É jouent un rôle important en vue de répondre aux offres d'emploi d'été subventionnés par les divers paliers de gouvernement, cette catégorie d'emploi pouvant atteindre 90% dans certains CEC-É des provinces de l'Atlantique.

Les auteurs de l'étude s'interrogent quant au bien-fondé du maintien de CEC distincts pour les étudiants, compte tenu de l'évolution démographique et économique des dernières années, et notamment d'un certain recul des taux de chômage chez les étudiants par rapport à celui des jeunes qui ne fréquentent plus l'école, et de l'ensemble des jeunes par rapport aux autres groupes démographiques.

On fera des efforts en 1991-1992 pour intégrer les CEC-É aux CEC locaux lorsque l'espace de bureau le permettra. On maintiendra des CEC-É distincts là où le besoin l'exige.

Vérification interne : En 1990-1991, le Bureau de vérification interne a effectué une vérification de conformité qui portait également sur la qualité du service, relativement aux accords de financement gérés par le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) et sur les obligations contractuelles des bureaux du Service d'emploi agricole (SEA).

La vérification a permis d'établir que les clients employeurs sont satisfaits des services du SAAI et du SEA. Toutefois, on devra émettre plus de lignes directrices concernant l'autorisation et la vérification des dépenses des comités d'aide à l'adaptation du SAAI. La vérification a en outre fait ressortir la nécessité de publier de nouvelles lignes directrice sur la façon de déclarer le nombre de placements effectués par les bureaux du SEA et d'établir des critères officiels de surveillance en collaboration avec les régions. Des mesures ont déjà été adoptées à cet effet.

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants :

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au Programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit géré de façon efficace et efficiente;
- déterminer rapidement et avec précision l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements et traiter les appels de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir, par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité;
- administrer les contrats de rentes du gouvernement conformément à la *Loi des rentes sur l'État*; et
- contribuer à l'administration de programmes gouvernementaux précis en attribuant des numéros d'assurance sociale (NAS) aux demandeurs admissibles.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les sous-activités suivantes : Traitement des demandes, Services relatifs aux demandes, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Autres activités/Frais généraux, Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Traitement des demandes : Cette fonction comprend la responsabilité de recevoir et d'enregistrer les demandes de prestations d'assurance-chômage, de déterminer de façon opportune, précise et efficace l'admissibilité des demandeurs aux prestations ainsi que l'effet de situations et de faits nouveaux se rapportant à un demandeur sur les prestations auxquelles il a droit. Environ la moitié des employés des bureaux locaux travaillant dans le domaine de l'Assurance s'occupent du traitement des demandes.

Services relatifs aux demandes : Ces services regroupent un certain nombre de fonctions appuyant directement le traitement des demandes, notamment les suivantes :

- superviser le personnel chargé du traitement des demandes de prestations;
- interviewer les demandeurs pour s'assurer qu'ils cherchent activement du travail et continuent d'être admissibles aux prestations;
- administrer le processus par lequel les demandeurs peuvent en appeler des décisions concernant leur demande de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du Régime en général; et
- administrer les prestations d'adaptation pour les travailleurs, lesquelles visent à aider les travailleurs d'industries en évolution à s'adapter à un nouvel emploi.

Paiement des prestations : Cette fonction, par l'entremise de Centres régionaux d'informatique, consiste à donner suite aux décisions rendues par les Centres d'emploi du Canada (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'enregistrements principaux des prestations et des trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations des prestataires et l'émission de mandats de prestations aux prestataires admissibles. Cette fonction suppose également le maintien des installations informatiques nécessaires à la production des mandats de prestations et au traitement des données de gestion générales de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance : Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus et de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Autres activités/Frais généraux : Cette fonction comprend les responsabilités suivantes : gestion, élaboration de politiques, procédures et fonctions spéciales qui sous-tendent l'administration du Régime d'assurance-chômage. Outre la gestion des CEC, elle englobe la responsabilité de veiller à l'actualisation de la *Loi sur l'assurance-chômage* et l'élaboration des politiques et procédures aux fins de la gestion du Régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception, par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

On retrouve dans ce groupe un certain nombre de fonctions spéciales dont les plus importantes sont : l'Administration des rentes sur l'État, qui prévoit la gestion des comptes des rentes sur l'État ouverts pour des particuliers ou des groupes aux termes de la *Loi des rentes sur l'État*, ainsi que l'Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, ce qui comprend l'attribution et le contrôle des numéros d'assurance sociale aux personnes admissibles.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage : Avant l'adoption du projet de loi C-21, la *Loi sur l'assurance-chômage* disposait qu'un montant égal aux sommes prises en charge par l'État devait être imputé au Compte d'assurance-chômage. Ces sommes comprenaient les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emploi (article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage*) et de formation (article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage*). Le projet de loi C-21 étant entré en vigueur le 18 novembre 1990, le Compte d'assurance-chômage est maintenant financé entièrement par les cotisations des employeurs et des employés.

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs : Avant l'adoption du projet de loi C-21, l'État versait un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs. Du fait que le projet de loi C-21 est entré en vigueur le 18 novembre 1990, les prestations payées aux pêcheurs ne sont plus subventionnées par une contribution du gouvernement.

Sommaires financiers

L'activité Assurance-chômage représente environ 18% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1991-1992 et 49% des années-personnes totales. Elle représente 44% des coûts en personnel et 45% des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1991-1992, les frais de personnel représenteront 73% des dépenses brutes de l'activité, les services professionnels et spéciaux 12% et les autres dépenses de fonctionnement 15%.

Tableau 20 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	152,751	3,781	161,576	3,929	141,536	3,735	124,727	3,763
Services relatifs aux demandes	110,382	2,642	109,135	2,642	109,962	2,800	99,058	2,807
Paiement des prestations	72,567	865	52,573	883	67,211	856	60,845	860
Contrôle de l'assurance	40,518	955	40,740	955	39,430	946	36,093	942
Autres activités/Frais généraux	82,076	548	94,565	548	77,109	586	76,445	579
Total - Coûts de fonctionnement	458,294	8,791	458,589	8,957	435,248	8,923	397,168	8,951
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	-	-	1,530,000	-	2,423,443	-	2,416,249	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	-	-	57,000	-	251,014	-	240,356	-
	458,294	8,791	2,045,589	8,957	3,109,705	8,923	3,053,773	8,951
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	452,814	-	452,037	-	430,407	-	392,901	-
	5,480	8,791	1,593,552	8,957	2,679,298	8,923	2,660,872	8,951

* Pour les coûts liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage*, voir tableau 6, page 5-14.

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 5 millions $, ce qui représente une diminution de 1,588 millions $ et de 166 années-personnes par rapport aux besoins en ressources financières et humaines prévus pour 1990-1991. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

• élimination de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage (1,530 millions $) et élimination de la contribution de l'État au financement des prestations versées aux pêcheurs (57 millions $) par suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-21 le 18 novembre 1990;	(1,587.0)
• ressources provisoires nécessaires pour absorber l'augmentation du volume de travail en assurance-chômage (166 années-persones); et	(11.3)
• augmentation des traitements et des salaires	15.0

Tableau 21 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	141,536	3,735	132,678	3,835	**8,858**	**(100)**
Services relatifs aux demandes	109,962	2,800	101,439	2,680	**8,523**	**120**
Paiement des prestations	67,211	856	63,481	877	**3,730**	**(21)**
Contrôle de l'assurance	39,430	946	37,897	969	**1,533**	**(23)**
Autres activités/Frais généraux	77,109	586	88,913	559	**(11,804)**	**27**
Total - Coûts de fonctionnement	435,248	8,923	424,408	8,920	**10,840**	**3**
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,423,443	-	2,661,000	-	**(237,557)**	**-**
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	251,014	-	286,000	-	**(34,986)**	**-**
	3,109,705	8,923	3,371,408	8,920	**(261,703)**	**3**
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	430,407	-	418,713	-	**11,694**	**-**
	2,679,298	8,923	2,952,695	8,920	**(273,397)**	**3**

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1989-1990 sont de 273.4 millions $ ou de 9% inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal de 1989-1990, mais elles comprennent 3 années-personnes de plus. Cette différence est surtout imputable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage;	(237.6)
• la contribution de l'État au financement des prestations versées aux pêcheurs;	(35.0)
• les traitements ou les salaires et les régimes d'avantages sociaux auxquels ont droit les employés en raison d'ententes contractuelles;	24.6
• le report à 1991-1992 du projet d'élaboration du système de soutien de l'agent; et	(13.6)
• les frais supplémentaires recouvrables du Compte d'assurance-chômage.	(11.7)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été établies pour 1991-1992 :

- l'apport de modifications au Système à accès direct de l'Assurance de façon à adapter celui-ci aux nouveaux processeurs centraux. Il faudra à cette fin installer de nouveaux écrans pour la consultation des fichiers et pour l'entrée de données qui permettront aux bureaux locaux de communiquer avec les centres régionaux d'informatique; et
- la familiarisation du personnel des CEC avec les activités d'enquête et de contrôle au moyen de séances d'information et d'une participation plus grande des agents des enquêtes et du contrôle aux activités de réemploi des prestataires.

Les priorités permanentes comprennent :

- la mise en oeuvre de la stratégie de réemploi des prestataires (SRPAC), importante initiative de l'Emploi et de l'Assurance conçue pour accélérer le réemploi des prestataires. Voir les détails complets à la page 2-39;
- la réduction du fardeau administratif des employeurs par la mise en valeur du Système automatisé de données sur la rémunération; et
- la mise en oeuvre du système de soutien de l'agent, un projet qui consiste à informatiser, au moyen de micro-ordinateurs, le calcul des taux et des périodes de prestations. La mise en place du système dans les bureaux locaux commencera à la fin de 1990-1991 et se poursuivra par étapes jusqu'en 1992-1993. Trois projets pilotes, lancés en juillet 1988 et maintenant en cours d'achèvement, donnent une indication de la forme finale que devrait prendre le nouveau système (voir page 4-25);

Priorités terminées : Les initiatives suivantes, dont il a été question précédemment, ont pris fin :

- la stratégie d'information sélective a été mise en oeuvre : des communiqués ont été publiés tous les trimestres, des avis sur les mesures de contrôle utilisées ont été envoyés avec les mandats (paiements) et une mise en garde générale a été placée

dans toutes les publications sur l'Assurance-chômage. Au niveau interne, les employés de la Commission ont été sensibilisés aux responsabilités qu'ils doivent assumer pour protéger le Compte d'assurance-chômage contre les abus; on a utilisé pour ce faire des documents vidéo et des affiches portant sur les mesures de contrôle. D'après les premiers signes, il semble que la stratégie donne de bons résultats. Par exemple, la divulgation volontaire d'abus a augmenté de 75% au cours des six premiers mois;

- une version révisée de la politique concernant les pénalités infligées aux prestataires a été mise en oeuvre en septembre 1989 en même temps qu'une politique souple concernant la divulgation d'infractions; une nouvelle politique sur les pénalités administratives pour les employeurs est entrée en vigueur le 18 novembre 1990. Dans l'ensemble, les sommes récupérées qui ont été créditées au Compte d'assurance-chômage se sont accrues de 8 millions $ au cours des six premiers mois de l'exercice de 1990-1991 comparativement à la même période l'an dernier;
- les grands services de détection de fraudes de la région du Québec et de celle de la Colombie-Britannique et du Yukon ont fait l'objet d'une évaluation et les résultats obtenus se sont révélés positifs;
- un nouveau programme d'amélioration de la qualité a été élaboré pour assurer la qualité du travail et pour faire en sorte que les enquêtes soient précises et exécutées en temps opportun; et
- la Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage, entreprise en 1988-1989 dans le cadre de la Réforme administrative de l'Assurance-chômage, a permis de déterminer une gamme de modifications devant être apportées aux procédures du régime, surtout dans le traitement des demandes de prestations. Les modifications ont été introduites graduellement et le processus se poursuit toujours mais l'initiative proprement dite est considérée comme achevée. Les modifications ont été adoptées pour améliorer le service, mais celles-ci n'ont aucune incidence sur les ressources.

Données sur le rendement : L'activité Assurance-chômage englobe trois fonctions principales ayant chacune des objectifs particuliers en matière de service et produisant des résultats mesurables : le Traitement des demandes (réception des demandes de prestations et détermination de l'admissibilité); le Paiement des prestations (émission de mandats par les Centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (la prévention et la détection des fraudes et des abus ainsi que la dissuasion des fraudeurs).

Le rendement de ces fonctions, à l'exception de celle du Paiement des prestations, est mesuré d'après l'efficience (rendements par année-personne productive) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une action visant l'utilisation optimale des services et des mesures de contrôle. L'information sur le rendement antérieur sert de point de départ et l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées est évaluée à l'aide de projets pilotes ou de normes de temps mesuré.

Le tableau 22 détaille les changements dans les volumes de travail d'une année à l'autre, et le tableau 23, la relation entre le volume de travail et les niveaux des ressources en termes d'extrants par année-personne productive. Les extrants par année-personne productive sont des estimations fondées sur des données antérieures qui pourraient vraisemblablement changer en raison de l'entrée en vigeur du projet de loi C-21 le 18 novembre 1990.

Tableau 22 : Volume de travail

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-88
Traitement des demandes					
Demandes initiales et renouvelées traitées	**3,815,000**	3,673,200	3,300,467	3,230,078	3,228,092
Paiement des prestations - Mandats émis	**33,830,000**	33,427,000	29,916,169	29,600,896	30,133,000
Contrôle de l'assurance - Enquêtes terminées	**985,000**	1,023,000	982,232	1,050,246	982,850
Autres activités/Frais généraux					
Employeurs inscrits (perception des cotisations)	**1,373,500**	1,331,000	1,284,250	1,231,750	1,185,375
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées *	**44,400**	43,000	41,726	41,282	39,041
Nombre de contrats de rentes administrés	**171,800**	179,400	187,100	195,179	203,309
Nombre de cartes d'assurance sociale attribuées	**1,000,000**	1,000,000	993,807	919,675	815,444

* Demandes présentées pour l'année civile.

Tableau 23 : Traitement des demandes et rendement par année-personne productive *

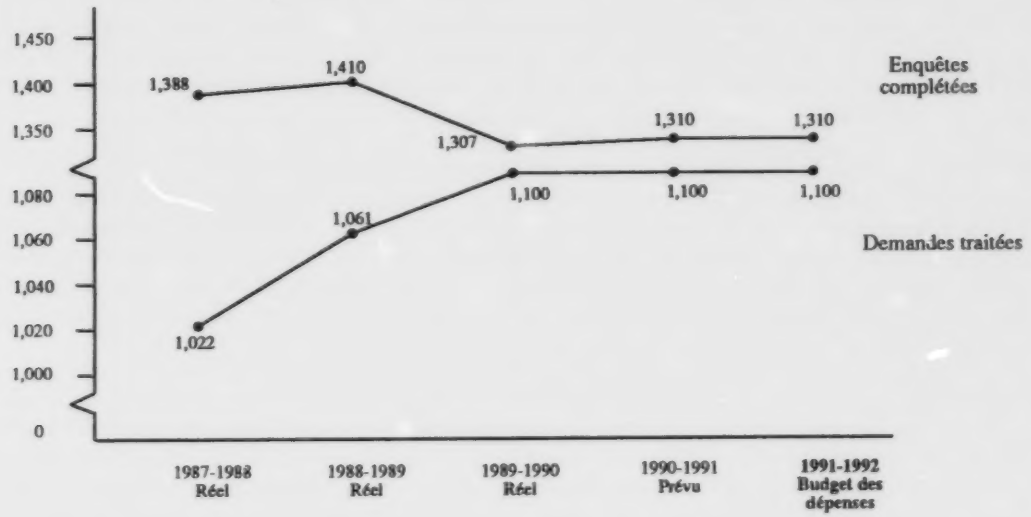

* La productivité s'exprime au moyen d'années-personnes productives. Seul le temps productif est retenu; la formation et les congés sont exclus, mais le temps supplémentaire est ajouté.

Traitement des demandes : Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont établis en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1991-1992 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances ainsi que d'après le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations

spéciales. Le Contrôle de l'assurance a également une incidence sur les ressources nécessaires au traitement des demandes de prestations puisqu'il influe sur le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de décisions révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

La productivité relative au traitement des demandes est exprimée en fonction du temps productif du personnel directement affecté au traitement des demandes d'assurance-chômage (commis de soutien et agents d'assurance exclusivement). La productivité prévue pour 1989-1990 (1,038 demandes par année-personne productive) a été dépassée de 6%. Cette situation est attribuable non seulement à une meilleure gestion de la fonction de traitement des demandes mais aussi du fait que le projet de loi C-21 n'est entré en vigueur que le 18 novembre 1990 et non le 31 décembre 1989 comme cela avait été initialement prévu. Le projet de loi C-21 ne devrait pas influer de façon marquée sur la productivité à long terme mais il comporte suffisamment de détails complexes pour ralentir le rendement à court terme. En 1990-1991, toutefois, ce ralentissement a été contrebalancé par une augmentation du volume des demandes provoquée par la faiblesse de l'économie. La productivité devrait donc se stabiliser à 1,100 demandes par année-personne productive tout au long de 1990-1991 et jusqu'en 1991-1992.

Le Système global de dépistage (SGD), système à trois paliers de vérification des demandes de prestations d'assurance-chômage, mesure l'exactitude des paiements de prestations. Il permet de déterminer l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans dix catégories d'erreurs, notamment les erreurs non attribuables à la Commission et au Ministère (attribuables aux prestataires et aux employeurs) et les erreurs commises à l'interne (liées au traitement des demandes par la Commission et le Ministère).

Comme le montre le SGD, l'incidence des erreurs est demeurée relativement stable depuis la mise en place de ce système en 1983. Pour l'année civile 1989, les trop-payés et les moins-payés non décelés représentaient 3.9% du montant versé en prestations, ce qui constitue une amélioration par rapport au taux de 4.46% enregistré en 1988.

On mesure la rapidité du service en établissant la proportion des demandes traitées dans les trois semaines (21 jours) suivant leur enregistrement. La troisième semaine de traitement a été choisie comme point critique parce qu'elle correspond à la semaine du premier versement possible et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après réception de la première carte de déclaration du prestataire. Certaines demandes ne peuvent être traitées durant cette période pour deux raisons :

- elles peuvent avoir un caractère litigieux et nécessiter une enquête afin d'être tranchées (par exemple dans le cas d'un conflit collectif); et
- il manque des documents nécessaire à l'établissement de la période de prestations (par exemple un certificat médical).

Les objectifs de rendement sont fixés chaque année en fonction des limites déterminées. En 1989-1990, on a traité 75% des demandes dans ce délai alors que l'objectif pour cette année-là avait été fixé à 77%. On ne prévoit pas que le rendement pour la rapidité du service va augmenter en 1990-1991 ni au début de 1991-1992, à cause du volume de travail et des difficultés que présentera au début l'application des dispositions du projet de loi C-21.

Tableau 24 : Rapidité du service

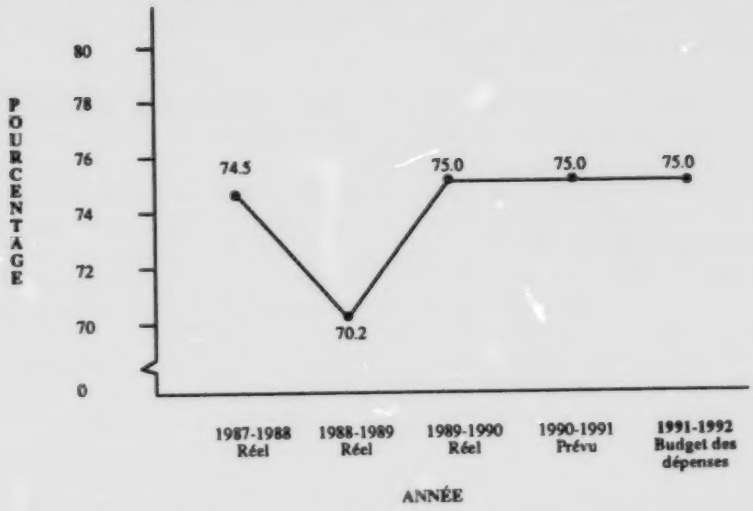

Paiement des prestations : Les niveaux de ressources nécessaires à l'émission des mandats (paiements) sont fondés sur le taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique (CRI) sont les principaux responsables de l'émission des mandats. En 1991-1992, environ 33.8 millions $ de mandats seront émis, soit légèrement plus qu'en 1990-1991 (voir tableau 22). Les CRI jouent également un rôle important dans la gestion de l'information et dans la préparation de rapports destinés à la Commission et au Ministère.

Contrôle de l'assurance : Dans le cadre des activités de contrôle, des enquêtes sur les contrevenants possibles sont effectuées et des mesures sont prises pour veiller à ce que les employeurs et les prestataires communiquent les renseignements exacts en temps opportun. En 1989-1990, les activités relatives aux enquêtes et au contrôle ont permis d'établir des trop-payés et des pénalités totalisant 188.2 millions $.

En 1991-1992, on prévoit mener environ 985,000 enquêtes, soit un nombre moins élevé qu'en 1990-1991 (voir tableau 22). Le volume des enquêtes baisse parce que les enquêteurs consacrent plus de temps à la prévention des abus. Par exemple, ces derniers participent aux séances d'information données à des groupes de prestataires dans le cadre de la Stratégie de réemploi des prestataires.

Autres activités/Frais généraux : Parmi les sous-activités de cette fonction, on retrouve le traitement des demandes de réduction du taux de la cotisation présentées par les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire. Les demandes de cette nature devraient augmenter légèrement au cours de 1990-1991 et de 1991-1992.

L'Administration des rentes sur l'État constitue une autre sous-activité; le volume de travail se mesure en fonction du nombre de contrats en cours d'administration . On prévoit que le volume de contrats administrés continuera de diminuer d'environ 4% par année (voir tableau 22).

En ce qui concerne la sous-activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, le volume de travail est évalué en fonction du nombre de cartes

d'assurance sociale délivrées. Ce nombre, qui était passé d'un million, vers la fin des années 70, à 772,233 en 1985-1986, a remonté depuis; il devrait se stabiliser à un million en 1990-1991 et en 1991-1992. Cette augmentation est attribuable essentiellement au projet de loi C-139, entré en vigueur en septembre 1988, qui autorise l'utilisation des numéros d'assurance sociale (NAS) à des fins de vérification de l'impôt sur le revenu.

Évaluation du Programme : En 1990-1991, on a évalué l'Administration de l'attribution du numéro d'assurance sociale (NAS) et la fonction de l'agent des services aux prestataires.

L'évaluation dont a fait l'objet l'Administration de l'attribution du numéro d'assurance sociale a porté sur trois aspects du contrôle du NAS : l'utilisation du NAS par le gouvernement, le processus de traitement des demandes de NAS et les mesures de contrôle ultérieures à l'attribution des numéros. Dans l'ensemble, on a conclu qu'EIC assurait une bonne protection du NAS.

En ce qui concerne l'utilisation du NAS par le gouvernement, EIC s'est acquitté de ses responsabilités légales en ne divulguant les renseignements tirés des dossiers d'immatriculation à l'assurance sociale que pour les fins autorisées, à savoir pour permettre de recenser des particuliers et de vérifier si les personnes à qui un NAS a été attribué utilisent celui-ci à bon escient. L'évaluation a également révélé que l'utilisation du NAS par d'autres parties ne conduit pas à des abus.

La mise en oeuvre de mesures de contrôle efficaces et suffisantes au cours du processus de traitement des demandes de NAS revêt une importance capitale. Il est ressorti de l'évaluation que des mesures de contrôle efficaces sont en place et que celles-ci constituent de bons moyens de garantir la légitimité des demandes de numéros.

Pour ce qui est du contrôle ultérieur à l'attribution du NAS, on a constaté qu'EIC a entrepris peu d'activités pour éviter une utilisation abusive du NAS une fois que les demandeurs ont été immatriculés, que la carte de NAS a été émise ou encore que des corrections ont été apportées aux renseignements figurant dans les dossiers. Les mesures de contrôle ultérieures à l'attribution du NAS se limitent essentiellement à l'enregistrement des décès et des expulsions signalés au Fichier central. En outre, il ressort des conclusions tirées de l'évaluation que l'on pourrait mettre en oeuvre de nouvelles mesures dans certains domaines pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme du NAS et assurer une meilleure protection du NAS.

L'évaluation de la fonction d'agent des services aux prestataires a été achevée en décembre 1989. La mise en place d'agents des services aux prestataires (ASP) dans les 117 CEC les plus fréquentés du pays a été au nombre des mesures prises en 1988-1989 dans la Réforme administrative de l'Assurance-chômage pour améliorer le service aux clients.

Les objectifs visés avec les ASP se présentent comme il suit :

- fournir un service spécial et personnalisé aux prestataires qui éprouvent des difficultés à répondre ou à se plier aux conditions du Régime d'assurance-chômage;
- diffuser des renseignements généraux sur le Régime et aider à faire connaître et comprendre celui-ci;
- repérer les problèmes ou les questions internes ou externes qui influent sur la prestation efficace et efficiente des services et en informer la direction.

L'étude a révélé que les principales activités des ASP ont été mises en oeuvre. Quelque 70,000 cas ont été traités et 12,000 séances de sensibilisation du public ont été données au cours des 18 derniers mois.

D. Gestion des CEC et services conjoints

Objectif

Offrir des services de gestion et de soutien administratif efficaces en temps opportun pour la prestation des services des CEC destinés au public.

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services conjoints du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (tels que Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Traitement des demandes, etc.). Toutes les ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que le personnel de soutien administratif rattaché à ces postes.

Cette activité regroupe les principales composantes suivantes :

- Gestion des opérations des CEC : Activités de gestion des opérations des CEC exercées dans les bureaux régionaux, de district et locaux (CEC) par les directeurs responsables de l'exécution des divers programmes d'emploi et d'assurance;
- Services d'accueil : Double fonction qui consiste à accueillir les clients qui se rendent en personne au Centre d'emploi du Canada (CEC), ou qui y téléphonent, et à les diriger vers la personne appropriée;
- Services de soutien : Soutien administratif du Programme d'emploi et d'assurance dans les bureaux locaux; et
- Gestion du Programme : Conseils et directives pour les activités de la Planification de l'emploi, des Services d'emploi et de l'Assurance à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux, grâce à l'élaboration d'une politique et d'une marche à suivre efficaces en matière d'emploi et d'assurance.

Sommaires financiers

L'activité Gestion des CEC et services conjoints représente environ 6% des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1991-1992 et 13% des années-personnes totales. Elle représente 13% des coûts en personnel et 13% des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1991-1992, les frais de personnel représenteront 73% des dépenses brutes de l'activité, les autres coûts de fonctionnement 27%.

Tableau 25 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	135,471	2,233	139,397	2,260	177,836	2,547	146,101	2,509
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	108,746	-	118,770	-	147,798	-	119,204	
	26,725	2,233	20,627	2,260	30,038	2,547	26,897	2,50

* Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 6.1 million $, soit 30% supérieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991 et ils comportent 27 années-personnes de moins. La différence est principalement attribuable aux traitements et aux salaires stipulés dans les marchés de services personnels, ainsi qu'à la réduction du recouvrement du compte de l'Assurance-chômage.

Tableau 26 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	177,836	2,547	124,601	2,301	53,235	246
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	147,798	-	98,743	-	49,055	-
	30,038	2,547	25,858	2,301	4,180	246

Explication de la différence : Les dépenses réelles de 1989-1990 dépassent de 4.2 millions $, soit de 16% le Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 246 années-personnes de plus. La différence est principalement attribuable à une réaffectation des ressources (53.3 millions $) au sein du Programme d'emploi et d'assurance et, en contrepartie, à une augmentation des dépenses recouvrées du Compte d'assurance-chômage (49.1 millions $).

Données sur le rendement : Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficacité et son efficience globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des Programmes de mise en valeur des ressources humaines, du Service national de placement et de l'Assurance-chômage.

Les tableaux 27 et 28 indiquent le rapport entre, d'une part, les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et, d'autres part, l'ensemble des années-personnes et des dépenses des programmes d'emploi et d'assurance.

Tableau 27 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Gestion des CEC et services conjoints	**2,233**	2,260	2,547	2,509
Programme d'emploi et d'assurance	**17,772**	18,785	18,887	19,002
Pourcentage du total	**12.6**	12.0	13.5	13.2

Tableau 28 : Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Gestion des CEC et services conjoints	**135,471**	139,397	177,836	146,101
Programme d'emploi et d'assurance - Coûts de fonctionnement *	**1,004,448**	1,024,566	959,353	856,810
Pourcentage du total	**13.5**	13.6	18.5	17.1

* Exclus la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, le programme Extension et les services de diagnostic de l'activité Service national de placement.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 29 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel				
Traitements et salaires	**646,622**	667,162	668,560	574,218
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**100,226**	99,119	91,542	93,960
Autres frais touchant le personnel	**3,899**	3,787	6,031	8,747
	750,747	770,068	766,133	676,925
Biens et services				
Voyages et réinstallations	**42,323**	35,165	19,540	16,979
Téléphone et télégraphe	**18,465**	17,079	26,811	28,727
Affranchissement, fret et messageries	**23,946**	25,237	24,826	23,331
Imprimerie	**23,623**	20,348	17,493	15,741
Autres frais d'information	**18,588**	15,683	3,476	3,530
Services professionnels et spéciaux	**102,694**	125,452	94,219	84,012
Location de matériel	**12,283**	12,058	3,364	5,228
Autres frais de location	**1,051**	2,924	2,834	2,331
Achat de services de réparation et d'entretien	**4,657**	3,703	5,757	4,431
Services publics, fournitures et approvisionnements	**8,248**	7,473	10,093	8,240
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**-**	1,530,000	2,423,443	2,416,249
Autres frais	**3,084**	2,624	1,329	1,265
	258,962	1,797,746	2,633,185	2,610,064
Total des dépenses de fonctionnement	**1,009,709**	2,567,814	3,399,318	3,286,989
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**20,494**	12,507	9,701	11,037
Paiements de transfert	**1,483,662**	1,661,789	1,813,412	1,746,856
	2,513,865	4,242,110	5,222,431	5,044,882
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**834,217**	830,561	813,531	721,580
Dépenses totales nettes	**1,679,648**	3,411,549	4,408,900	4,323,302

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 751 millions $ du Programme d'emploi et d'assurance représentent 74% des dépenses de fonctionnement totales. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 30 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1,971	2,243	2,184	2,246
Service national de placement	4,777	4,892	4,762	4,770
Assurance-chômage	8,791	8,957	8,923	8,951
Gestion des CEC et services conjoints	2,233	2,233	2,518	2,470
	17,772	18,325	18,387	18,437
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Service national de placement	-	433	471	526
Gestion des CEC et services conjoints	-	27	29	39
	-	460	500	565

* Les chiffres pour l'année 1990-1991 et les années précédentes représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 31, page 2-63, pour plus de renseignements sur les années-personnnes.

Tableau 31 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * autorisées					
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Gestion	104	94	99	96	61,500-138,300	79,660
Scientifique et professionnelle						
Actuariat	2	2	2	2	27,914-79,689	63,223
Économique, sociologie et statistique	110	118	110	114	20,000-79,367	55,216
Enseignement	20	25	21	25	17,989-69,331	58,271
Bibliothéconomie	1	1	1	1	25,371-60,147	
Administration et service extérieur						
Services administratifs	370	355	370	353	17,470-72,817	41,105
Gestion des systèmes d'ordinateurs	40	31	38	31	22,310-73,032	45,324
Gestion de finances	8	8	7	9	15,516-69,789	51,960
Services d'information	4	3	4	5	17,329-65,839	49,406
Organisation et méthodes	12	9	12	6	17,121-67,800	42,907
Gestion du personnel	22	17	22	24	16,390-67,273	45,293
Administration des programmes	7,801	8,039	7,694	7,719	17,470-72,817	41,475
Technique						
Soutien des sciences sociales	25	23	26	27	16,124-73,716	40,184
Soutien administratif						
Communications	15	20	20	21	19,607-40,612	23,823
Traitement mécanique des données	200	197	195	194	17,165-47,383	29,471
Commis aux écritures et aux règlements	8,203	8,533	8,874	8,859	16,504-40,509	26,749
Mécanographie	21	17	22	17	16,163-32,250	24,457
Secrétariat, sténographie et dactylographie	800	822	856	923	16,356-40,768	26,667
Fonctionnement						
Services divers	14	11	14	11	16,989-51,984	26,856
	17,772	18,325	18,387	18,437		

	Autres années-personnes *					
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Étudiants	-	460	500	565	16,163-47,383	

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 59% du Budget des dépenses principal de 1991-1992 du Programme d'emploi et d'assurance (à l'exclusion des contributions de l'État).

Tableau 32 : Détail des subventions et des contributions*

(en dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Subventions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale	88,868,000	105,068,000	75,825,241	-
Subventions destinées au fonds sectoriel pour la formation d'équipement électrique et électronique	1,000,000	250,000	-	-
Service national de placement				
Frontier College of Canada	175,000	175,000	-	175,000
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettr... d'employer davantage de Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes, et les membres d'autres groupes spéciaux	625,000	820,000	389,965	389,993
Subventions aux organismes bénévoles - Équipes d'alphabétisation	1,000,000	1,000,000	1,000,000	540,000
Total des subventions	90,868,000	107,313,000	77,215,206	1,104,993
Contributions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	1,382,173,000	1,486,782,760	1,473,530,711	1,430,029,259
Contribution à la province de la Nouvelle-Écosse pour restructurer son système de formation de métier en établissement	-	157,240	400,000	389,337
Service national de placement				
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des bureaux du Service d'emploi agricole pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs	10,421,000	10,421,000	9,886,256	9,933,099
Service d'information sur les aménagements en Amérique	200,000	100,000	94,160	47,080
Total des contributions	1,392,794,000	1,497,461,000	1,483,911,127	1,440,398,775

Tableau 32 : Détail des subventions et des contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Postes non requis				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies en vue de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	-	-	-	52,898,837
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies pour aider les personnes visées à améliorer leur employabilité	-	-	-	3,539,195
Contribution à l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich	-	-	-	24,231
Subentions aux provinces pour accélérer l'adaptation des organismes de formation dans le cadre de la PE	-	-	-	7,402,000
Subvention à la Calmeadow Charitable Foundation - phase II du Programme de prêts à l'emploi des autochtones.	-	-	253,000	-
Subvention au Conseil canadien des affaires autochtones pour le projet Canadian Resorts North Training Centre Inc.	-	-	248,000	-
Subvention au "Mohawk College" dans le cadre de la Conférence mondiale de 1989 sur l'enseignement coopératif	-	-	-	60,000
Subvention accordée à l'Association internationale des services d'emploi publics	-	-	42,480	-
Subventions accordées à des entreprises et associations en vue de promouvoir les possibilités d'emploi pour les étudiants	-	-	428,995	-
Subvention au XIVe Congrès mondial organisé par l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle	-	15,000	-	-
Service national de placement				
Subventions aux employeurs d'entreprises et associations en vue de promouvoir les possibilités d'emploi pour les étudiants	-	-	-	235,000
Établissons des liens Inc.	-	-	-	836,201
Société canadienne d'orientation et de consultation	-	-	300,000	-
Assurance-chômage				
(L.) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	-	57,000,000	251,013,556	240,356,439
Total - Postes non requis	-	57,015,000	252,286,031	305,351,903
Total	**1,483,662,000**	1,661,789,000	1,813,412,364	1,746,855,671

* Les prévisions de 1990-1991 sont fondées sur les données disponibles le 30 novembre 1990.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1991-1992 du Programme d'emploi et d'assurance ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 33 présente d'autres éléments de coûts dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 33 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Budget des dépenses 1990-1991
Dépenses de fonctionnement	**1,009,709**	948,163
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**-**	2,889,000
Dépenses en capital	**20,494**	15,017
Paiements de transfert	**1,483,662**	1,461,031
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**-**	284,000
	2,513,865	5,597,211
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**834,217**	784,142
Dépenses nettes - Budget des dépenses	**1,679,648**	4,813,069
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux Publics Canada	**14,675**	13,345
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**1,076**	-
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**4,818**	4,653
Autres services	**352**	319
Coût total du Programme	**1,700,569**	4,831,386
Moins : recettes	**2,126**	1,903
Coût net estimatif du Programme	**1,698,443**	4,829,483

5. Recettes

Tableau 34 : Recettes selon le genre

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Trésor 1				
CHOIX	**142**	129	117	110
Inventaire canadien des intérêts reliés au travail	**40**	12	-	-
	182	141	117	110
Recettes nettes en vertu de crédits 2				
Frais de remplacement des cartes d'assurance sociale	**1,874**	1,750	1,874	1,684
Colloques à l'intention des employeurs locaux	**70**	70	60	52
	1,944	1,820	1,934	1,736
Total des recettes	**2,126**	1,961	2,051	1,846

1. Recettes versées directement au Trésor et non disponibles pour les fins du programme.
2. Recettes versées au Programme. Exclus les sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

B. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 35 : Bilan au 31 mars 1990

(en milliers de dollars)	1989-1990	1988-1989
Actif		
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	844,432	882,943
Intérêt couru à recevoir du Canada	62,232	65,224
Débiteurs	176	109
	906,840	948,276
Passif		
Surplus actuariel à verser au Canada	2,513	3,052
Réserves actuarielles *	904,327	945,224
	906,840	948,276

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-68.

Tableau 36 : État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

(en milliers de dollars)	1989-1990	1988-1989
Paiements et autres débits		
Rentes versées	99,072	100,077
Remboursements de primes	1,654	2,000
Rentes non réclamées	279	223
	101,005	102,300
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada	62,232	65,224
Primes	349	458
Autres	40	78
	62,621	65,760
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	38,384	36,540
Réserves actuarielles : solde au début de l'exercice	945,224	984,816
	906,840	948,276
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	2,513	3,052
Réserves actuarielles: solde à la fin de l'exercice *	904,327	945,224
Primes cumulées et intérêt couru pour les rentes non échues	221,684	249,616
Valeur actuelle des rentes échues	682,643	695,608
Total des réserves actuarielles *	904,327	945,224

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-68.

Tableau 37 : État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

(en milliers de dollars)	1989-1990	1988-1989
Utilisation des fonds :		
Fonctionnement		
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	38,384	36,540
Diminution de l'intérêt couru et des débiteurs	(2,925)	(2,646)
	35,459	33,894
Surplus actuariel versé au Trésor	3,052	2,737
Total des fonds utilisés	38,511	36,631
Dépôt auprès du Receveur général du Canada : solde au début de l'exercice	882,943	919,574
Dépôt auprès du Receveur général du Canada : solde à la fin de l'exercice	844,432	882,943

2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1990

Autorisation et but : Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* (la "Loi") et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement* a porté à 7% le taux de rendement des contrats de rente sur l'État en plus d'assouplir les modalités de ces derniers et mettre un terme à la vente des rentes.

Le compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Trésor.

Principales conventions comptables :

Méthode comptable : Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles : Les réserves actuarielles comprennent :

- les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues;
- et la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

Surplus actuariel à verser au Canada : Lorsque, à la fin d'un exercice, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est imputé ou crédité au Trésor.

Intérêt en provenance du Canada : L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement.*

Rentes non réclamées : Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement : Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

Calcul des réserves actuarielles : La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de 904,327,000 $ (945,224,000 $ en 1989) est conforme à l'alinéa 15 (1) de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les tables de mortalité à utiliser dans la détermination des valeurs des rentes seront les tables de rente établies pour 1949 et modifiées par l'échelle "C" de projection.

La Commission entreprend tous les ans une étude du taux de mortalité afin de mesurer la justesse des tables de mortalité, à des fins d'évaluation. Selon les résultats de la dernière étude, les tables de mortalité utilisées restent valables.

Index par sujet - Programme d'emploi et d'assurance

A Accords fédéraux-provinciaux, 2-10, 2-29
Acquisition de compétences, 2-22, 2-33
Aide à l'innovation sur le marché du travail, 2-23, 2-33
Assistance à l'emploi, 2-30
Autochtones, 2-29

B Bénéficiaires de l'aide sociale, 2-10, 2-28

C Cadre du plan opérationnel (CPO), 2-9, 2-10, 2-27, 2-37
Centre canadien du marché du travail et de la porductivité, 2-20, 2-27
Classification nationale des professions, 2-11, 2-39, 2-40
Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, 2-19, 2-20, 2-28
Consultation du secteur privé, 2-9, 2-28
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, 2-49
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, 2-50
Contrôle de l'assurance, 2-49, 2-53, 2-56
Counselling, 2-11, 2-38, 2-44

D Développement de l'emploi, 2-22, 2-33
Développement des collectivités, 2-22, 2-29, 2-33

E Emploi Agricole, 2-42
Équité en matière d'emploi, 2-10, 2-38, 2-40
Évaluation du Programme, 2-33, 2-34, 2-46, 2-47, 2-57

F Fonds d'assurance-chômage, 2-11, 2-39

I Information sur le marché du travail, 2-11, 2-35, 2-39, 2-41
Intégration professionnelle, 2-22, 2-33

J Jeunesse, 2-28

N Numéros d'assurance-sociale, 2-57

O Organisation, 2-17

P Paiement des prestations, 2-49, 2-53, 2-56
Placement, 2-35, 2-41
Principes programmes d'emploi, 2-7, 2-8
Programme canadien de réorientation des agriculteurs, 2-46
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, 2-22, 2-33
Projet de loi C-21, 2-7, 2-9, 2-12, 2-19 à 2-21

R Rentes sur l'État, 2-49, 2-67 à 2-69
Réseaux de communication, 2-41
Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage, 2-53

S Services d'aide à l'adaptation au marché du travail, 2-36, 2-43
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, 2-39, 2-44, 2-47
Services aux employeurs, 2-11, 2-40
Services de diagnostic, 2-45
Services Extension, 2-45
Services relatifs aux demandes, 2-49
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), 2-7, 2-18 à 2-20
Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, 2-9, 2-11, 2-39, 2-52
Structure par activité, 2-16
Système d'accès en direct de la PE, 2-29
Système d'accès direct de l'Assurance, 2-52
Système global de dépistage (SGD), 2-55
Système de soutien de l'agent, 2-52
Système national des services d'emploi (SNSE), 2-40

T Traitement des demandes, 2-48, 2-54, 2-55

V Vérification interne, 2-34, 2-47

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 3-4
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 3-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 3-7
B. Sommaires financiers 3-10
C. Données de base
   1. Introduction 3-12
   2. Mandat 3-12
   3. Objectif 3-13
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-13
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 3-15
D. Initiatives 3-18

Section II
Analyse par activité

A. Sélection, contrôle et exécution de la Loi 3-19
B. Établissement 3-29
C. Arbitrage 3-35
D. Politique et gestion 3-39

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 3-45
   2. Besoins en personnel 3-46
   3. Paiements de transfert 3-48
   4. Prêts 3-48
   5. Coût net du Programme 3-49
   6. Recettes 3-50
B. Modification de la structure du Programme et des activités 3-52

Index par sujets 3-54

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Programme d'immigration		
15	Dépenses de fonctionnement	**173,820**	185,530
20	Dépenses en capital	**7,891**	-
25	Contributions	**110,349**	77,861
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**18,595**	18,907
	Total du Programme	**310,655**	282,298

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1991-1992
	Programme d'immigration	
15	Immigration - Dépenses de fonctionnement	**173,820,000**
20	Immigration - Dépenses en capital	**7,891,000**
25	Immigration - Contributions	**110,349,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992					Budget principal 1990-1991 2
		Budgétaire				
	Années-personnes autorisées 1	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	1,858	108,291	304	-	**108,595**	131,447
Établissement	106	5,553	6	110,349	**115,908**	78,747
Arbitrage	131	7,274	15	-	**7,289**	7,408
Politique et gestion	974	71,297	7,566	-	**78,863**	64,696
	3,069	192,415	7,891	110,349	**310,655**	282,298
Années-personnes autorisées en 1990-1991	3,269					

1. Voir tableau 25, page 3-47, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
2. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 30 et 31, page 3-52 et 3-53).

B. Emploi des autorisations en 1989-90 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
15	Dépenses de fonctionnement	157,868,000	174,811,000	**167,900,081**
16	Radier des comptes du Canada 839 dettes envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement $295,181.01 concernant des prêts pour le transport	-	295,182	**293,773**
17	Radier 785 dettes des comptes du Canada envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement $251,915.48 concernant des prêts pour le transport	-	251,916	**249,138**
20	Contributions	69,749,000	90,649,000	**86,942,519**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17,075,000	16,781,000	**16,781,000**
(L)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	21,269	**21,269**
	Total du Programme - Budgétaire	244,692,000	282,809,367	**272,187,780**
(L)	(L) Prêts aux termes de l'article 119 de la *Loi sur l'immigration* Maximum : 90 000 000 $ (Net)	-	13,131,558	**12,197,122**
	Total du Programme - Non budgétaire	-	13,131,558	**12,197,122**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Le Plan d'immigration pour 1991-1995, annoncé en octobre 1990, prévoit une croissance équilibrée et modérée des niveaux d'immigration ainsi qu'une nouvelle stratégie fédérale d'intégration des immigrants. Cette nouvelle stratégie constitue un ensemble de mesures de base visant à renforcer les programmes d'établissement et d'intégration ainsi qu'à donner une nouvelle orientation aux programmes fédéraux de cours de langue (voir page 3-18).

Un total de 3,069 années-personnes et de 310.6 millions $ ont été approuvés en 1991-1992 pour l'exécution du Programme d'immigration. Grâce à ces ressources, le Programme d'immigration :

- élargira le mandat relatif aux cours de langue en n'axant pas uniquement ces derniers sur l'accès au marché du travail, mais en visant l'ensemble des besoins en matière d'intégration de tous les immigrants (voir pages 3-18 et 3-40);
- offrira une formation plus poussée sur la citoyenneté canadienne et de meilleurs services de counselling (voir page 3-41);
- fera du programme d'accueil un programme permanent, y consacrera plus de fonds et l'offrira à un plus grand nombre de personnes (voir page 3-31);
- appliquera une série de nouvelles dispositions réglementaires concernant la catégorie de la famille de façon à tenir compte des liens de dépendance réelle qui existent entre les membres de la cellule familiale (voir page 3-41);
- améliorera dans l'ensemble la gestion du Programme d'immigration (voir page 3-41);
- entreprendra des mesures visant à fournir des services aux voyageurs, tout en conservant un juste équilibre entre des mesures ayant pour objet de faciliter l'admission de ces derniers et des mesures d' exécution de la Loi (voir page 3-21);
- en collaboration avec Revenu Canada, Douanes et Accise, appliquera un système automatisé de signalement aux principaux aéroports internationaux du Canada (voir page 3-42);
- s'efforcera d'intercepter une plus forte proportion de voyageurs qui viennent illégalement au Canada (voir page 3-21); et
- prendra les mesures voulues face au nombre croissant de personnes éconduites et visées par une mesure de renvoi du Canada (voir page 3-21).

Le Programme a déjà :

- terminé et mis en oeuvre certains éléments du programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants (voir page 3-31);

- commencé à mettre en oeuvre les recommandations de l'étude sur le système d'exécution du Programme d'immigration au Canada (voir page 3-23);

- mis en place un système de vérification et de contrôle d'une banque de données permettant d'évaluer les différents genres d'investissements faits au Canada par des immigrants (voir page 3-22);

- mis en place un système informatisé de gestion des investigations compte tenu de la priorité reconnue auparavant à la fonction investigation (voir page 3-22);

- réorganisé la Direction générale de l'arbitrage de manière à ce que les arbitres rendent leur décision de façon indépendante (voir page 3-36);

- supervisé l'approbation de nouvelles directives sur les amendes précisant les obligations des transporteurs qui amènent des personnes au Canada ainsi que les amendes prévues en cas de manquement à ces obligations (voir page 3-43);

- conçu de nouvelles directives de recouvrement des frais de garde subis par la faute des transporteurs qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations (voir page 3-43);

- ouvert un centre national de formation (voir page 3-43); et

- pris des mesures pour améliorer la gestion des niveaux d'immigration (voir page 3-43).

Le gouvernement fédéral appuie une politique de croissance modérée des niveaux d'immigration. Il tient ainsi compte du fait que l'immigration a des retombées économiques, sociales, démographiques, humanitaires et culturelles bénéfiques ici même au Canada et ailleurs dans le monde. En octobre 1990, le Ministre a annoncé un Plan d'immigration quinquennal prévoyant une croissance modérée de l'immigration ainsi que le maintien de l'équilibre entre les catégories des membres de la famille, des réfugiés et des immigrants indépendants. Le nombre d'immigrants passera de 200,000 en 1990 à 220,000 en 1991 puis à 250,000 en 1992. Il restera à ce niveau pour le restant de la période de planification. Le niveau annoncé a été dépassé en 1990 : le droit d'établissement a été accordé à environ 25,000 personnes de plus. Dans le cadre du Plan d'immigration pour 1991-1995, le Ministre a annoncé que des mesures seraient prises pour garantir que le plan sera respecté.

Tableau 1 : Immigrants admis : Nombre annoncé, projeté et réel *

	Annoncé pour 1991	Projeté pour 1990	Réel 1989	Réel 1988
Catégorie de la famille	80,000	72,500	60,768	51,309
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées	13,000	13,000	13,980	13,701
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées	23,500	24,000	21,464	12,270
Régugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement	10,000	5,000	1,558	865
Immigrants indépendants:				
requérants principaux	20,000	19,500	22,611	22,471
personnes à charges	21,000	25,500	28,894	26,598
Parents aidés:				
requérants principaux	7,000	7,000	8,023	6,644
personnes à charges	12,500	11,000	13,494	8,918
Gens d'affaires:				
requérants principaux	7,000	5,000	4,311	4,011
personnes à charge	21,000	13,500	13,253	11,101
Retraités	5,000	4,000	3,565	3,177
Total	220,000	200,000	191,921	161,065

* Les composantes du Plan d'immigration quinquennal pour 1991-1995 ont été restructurées de façon à en faciliter le contrôle et la gestion. Les catégories des travailleurs sélectionnés et des personnes admises pour des raisons humanitaires ont été supprimées et intégrées respectivement dans la catégorie actuelle des immigrants indépendants et dans celles des parents aidés.

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille - Les personnes parrainées par un membre de la famille immédiate âgées d'au moins 18 ans et vivant au Canada en qualité de résident permanent ou de citoyen.
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées - Les personnes qui répondent à la définition de réfugié au sens de la Convention, énoncée dans la *Loi sur l'immigration* de 1976, ou qui viennent de pays désignés dans le Règlement sur l'immigration et dont l'établissement sera pris en charge par le gouvernement fédéral.
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées - Les réfugiés et les membres des catégories désignées pris en charge par des groupes du secteur privé.
Réfugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement - Les demandeurs du statut de réfugié dont la revendication a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié conformément au processus de détermination du statut de réfugié du Canada.
Immigrants indépendants - Requérants principaux - Les immigrants qui se destinent au marché du travail et qui ont été acceptés en vertu des critères de sélection habituels.
Immigrants indépendants - Personnes à charge - Le conjoint, les enfants et d'autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des immigrants indépendants.
Parents aidés - Requérants principaux - Les immigrants qui se destinent au marché du travail, qui ont été acceptés en vertu des critères de sélection habituels et qui sont aidés par des parents au Canada.
Parents aidés - Personnes à charge : Le conjoint, les enfants et autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des parents aidés.
Gens d'affaires immigrants - Requérants principaux - Les entrepreneurs, les investisseurs ou les travailleurs autonomes immigrants qui sont en mesure de contribuer de façon importante à la vie économique canadienne en créant ou en achetant une entreprise ou encore en investissant dans une entreprise ou un commerce au Canada.
Gens d'affaires immigrants - Personnes à charge - Le conjoint, les enfants et autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des gens d'affaires immigrants.
Retraités - Les personnes de 55 ans ou plus n'ayant pas l'intention de chercher ni de prendre un emploi au Canada, ainsi que les personnes à leur charge.

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité 1

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Budgétaire				
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	**108,595**	121,847	109,400	81,192
Établissement	**115,908**	112,068	89,017	58,227
Arbitrage	**7,289**	7,408	7,235	5,327
Politique et gestion	**78,863**	64,443	66,536	50,882
Comité consultatif du statut de réfugié 2	-	-	-	2,126
	310,655	305,766	272,188	197,754
Non budgétaire				
Prêts de transport	-	10,000	12,197	9,168
Recettes 3				
Droits acquittés par les utilisateurs des services d'immigration	**59,410**	39,700	23,371	19,625
Obligations des transporteurs	**500**	500	578	880
	59,910	40,200	23,949	20,505
Années-personnes 4				
Contrôlées par CT	**3,069**	3,275	3,031	2,508
Autre	-	10	7	14
	3,069	3,285	3,038	2,522

1. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir page 3-52).
2. Le Comité consultatif du statut de réfugié a cessé d'exister le 1er janvier 1989.
3. Voir section III, sous-section 6, page 3-50, pour plus de renseignements sur les recettes.
4. Voir tableau 25, page 3-47, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers pour 1991-1992 sont de 4.9 millions $, soit 2% supérieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991. L'augmentation est principalement attribuable aux ressources supplémentaires obtenues pour le Plan d'immigration quinquennal (196 années-personnes et 44.2 millions $), compensée par une réduction nette des ressources affectées à l'arriéré de revendications du statut de réfugié (371 années-personnes et 37.3 millions $).

Explication des prévisions pour 1990-1991 : Les dépenses budgétaires prévues pour 1990-1991, fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1990, sont de 23.5 millions $, soit 8% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991, qui est de 282.3 millions $ (voir Autorisations de dépenser, page3-4). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B au titre de l'aide à l'adaptation (22.3 millions $) et au programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants (9.8 millions $), compensée par le report en 1991-1992 des ressources affectées à l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié (8 millions $).

Tableau 3 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990 1					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire						
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	109,400	1,949	112,073	2,080	(2,673)	(131)
Établissement	89,017	31	72,027	53	16,990	(22)
Arbitrage	7,235	126	5,092	109	2,143	17
Politique et gestion	66,536	932	55,500	902	11,036	30
	272,188	3,038	244,692	3,144	27,496	(106)
Non-budgétaire						
Prêts de transport	12,197	-	-	-	12,197	-
Recettes						
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration	23,371	-	16,500	-	6,871	-
Obligation des transporteurs	578	-	700	-	(122)	-
	23,949	-	17,200	-	6,749	-
Années-personnes 2						
Contrôlées par CT		3,031		3,144		(113)
Autre		7		-		7
		3,038		3,144		(106)

1. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, page 3-53).
2. Voir tableau 25, page 3-47, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses budgétaires réelles pour 1989-1990 sont de 27.5 millions $, soit 11% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et comportent 106 années-personnes de moins. Cette différence est principalement attribuable aux ressources obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le processus de reconnaissance du statut de réfugié (34.8 millions $) et pour le programme de cours de langue pour les immigrants (3.5 millions $), ainsi qu'aux ressources obtenues pour une subvention au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (5 millions $) prélevées sur le crédit pour éventualités du Conseil du Trésor. Cette augmentation est compensée par un report en 1990-1991 et en 1991-1992 de ressources affectées à l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié (18.1 millions $ et 138 années-personnes).

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'immigration est chargé d'améliorer la politique d'immigration, de gérer les niveaux d'immigration, de participer avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques liées à l'immigration et, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernements et des organismes non gouvernementaux, d'aider les immigrants nouvellement arrivés à s'établir et à s'adapter. Le Programme d'immigration vise à faciliter et à contrôler l'admission au Canada des visiteurs, des résidents permanents et des réfugiés ainsi qu'à faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés. Il vise aussi à prévenir l'entrée au Canada de personnes qui pourraient constituer une menace pour la santé ou la sécurité des Canadiens ou pour la sécurité nationale.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) fournit des directives en matière de politiques et de programmes aux ministères fédéraux participant à l'exécution du Programme d'immigration :

- aux Affaires extérieures qui sont responsables de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger;
- à Revenu Canada (Douanes et Accise) qui procède à un premier interrogatoire, lequel englobe l'examen relatif à l'immigration aux points d'entrée au Canada;
- au Solliciteur général (GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité - SCRS) à qui il revient d'intenter des poursuites, au nom d'EIC, contre les contrevenants à la *Loi sur l'immigration* et d'assurer la liaison en matière de sécurité;
- à Santé nationale et Bien-être social qui a la responsabilité d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical avant d'être admises au Canada et de fournir des services médicaux non assurés aux immigrants, à leur arrivée au Canada.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) entend les appels interjetés contre des mesures de renvoi et des refus opposés à des engagements de parrainage en application de la *Loi sur l'immigration* et détermine le statut de réfugié conformément à la Loi. La CISR soumet un Plan de dépenses distinct.

Le Secrétariat d'État est responsable des besoins d'intégration culturelle et sociale à plus long terme des résidents permanents et des réfugiés.

2. Mandat

La *Loi sur l'immigration* de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 délimitent les attributions du Programme d'immigration. La Loi a été modifiée par les projets de loi C-55 et C-84 adoptés en 1988. La Loi définit les objectifs généraux du Programme et les catégories de personnes non admissibles au Canada. Elle prévoit le renvoi des non Canadiens qui enfreignent les lois canadiennes ou les conditions mises à leur admission. La Loi confère au sous-ministre, au ministre et au gouverneur en conseil le pouvoir discrétionnaire nécessaire à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes souples et adaptés aux besoins en matière d'immigration. Enfin, la Loi précise la structure fondamentale du système canadien de contrôle de l'immigration, c'est-à-dire qu'elle définit les obligations des transporteurs et des personnes qui veulent venir au Canada, de même que les pouvoirs et les obligations des agents des visas, des agents d'immigration, des agents d'immigration principaux, des arbitres ainsi que de la Commission de l'immigration du statut de réfugié.

3. Objectif

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur les plans économique, social, humanitaire et culturel et de remplir les obligations du Canada au niveau international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La structure des activités du Programme d'immigration a été modifiée en 1991-1992 (voir page 3-52). Le Programme d'immigration comporte désormais quatre activités : Sélection, contrôle et exécution de la Loi; Établissement; Arbitrage; et Politique et gestion (voir tableau 4). Une description complète de chaque activité se trouve à la section II.

Tableau 4 : Structure des activités

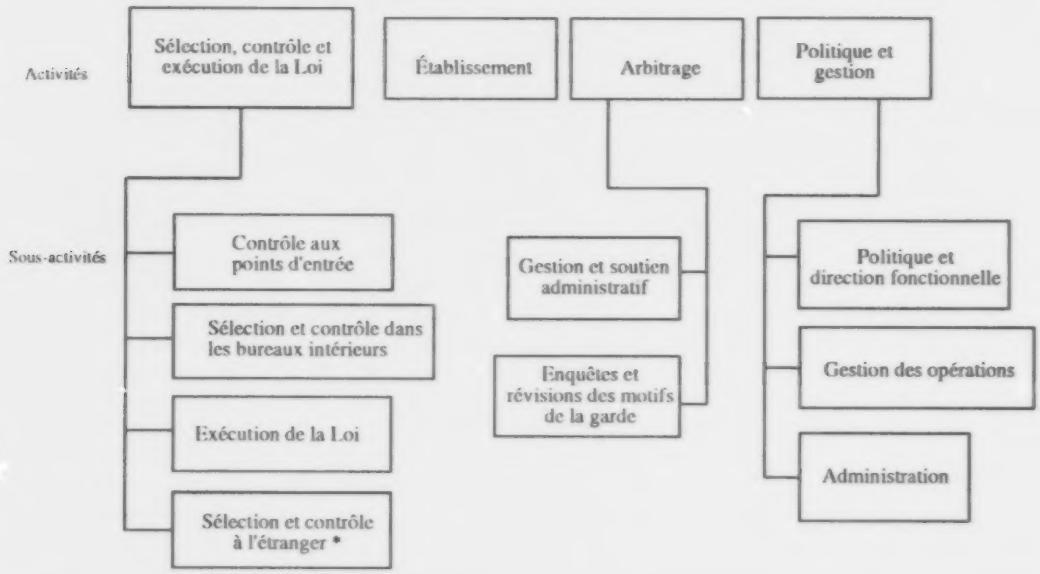

* Ce sont surtout le ministère des Affaires extérieures, Santé et Bien être social Canada, le SCRS et la GRC qui sont responsables de cette sous-activité.

Organisation : Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif du Programme d'immigration compte actuellement 3,300 personnes environ, dont quelque 2,900 travaillent dans les 10 régions.

Les trois directions générales de l'Administration centrale (AC) élaborent des politiques, des systèmes et des procédures visant à assurer une exécution efficace et uniforme de la *Loi sur l'immigration* et du Règlement s'y rapportant. Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région ainsi que les directeurs généraux et les directeurs de l'Immigration, qui dirigent l'exécution générale du Programme, sont chargés d'appliquer les politiques, les systèmes et les procédures liés à la politique d'immigration.

Le tableau 5 montre la structure de l'AC et des régions par rapport à la structure des activités ainsi que les ressources nécessaires à l'exécution du Programme d'immigration en 1991-1992.

Tableau 5: Affectation des ressources en 1991-1992 selon la structure de l'organisation et les activités (en milliers de dollars)

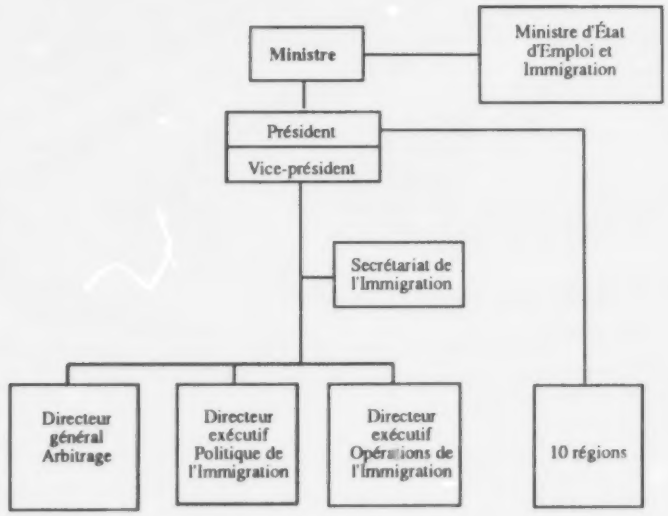

Activités	Directeur général Arbitrage	Directeur exécutif Politique de l'Immigration	Directeur exécutif Opérations de l'Immigration	10 régions	Total
Sélection, contrôle et exécution de la Loi 1,858 A-P				108,595	108,595
Établissement 106 A-P				115,908	115,908 *
Arbitrage 131 A-P	730			6,559	7,289
Politique et gestion 974 A-P		35,299	4,859	38,705	78,863
	730	35,299	4,859	269,767	310,655

* Comprend 110.3 millions $ pour les contributions (voir tableau 26, page 3-48).

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Le Programme d'immigration doit contribuer à la réalisation des objectifs de la politique canadienne d'immigration énoncés à l'article 3 de la *Loi sur l'immigration*. Or, un certain nombre de facteurs externes influent sur lui, qui sont d'ordre

- démographique;
- économique;
- humanitaire;
- social;
- juridique; et
- culturel.

La nature de ces facteurs et la façon dont il en est tenu compte sont exposées ci-dessous.

Facteurs démographiques

Des études effectuées par le Statisticien en chef du Canada, l'étude démographique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que les travaux d'EIC confirment que les tendances démographiques du Canada sont semblables à celles d'autres pays occidentaux. Il importe de noter la chute du taux de fécondité qui se situe à 1.67 au Canada, ce qui est bien en-dessous du taux de remplacement. Un taux de fécondité aussi bas n'aura vraisemblablement pas de répercussions dans l'immédiat mais risque, à longue échéance, d'influer sur la taille de la population qui cessera de croître au cours des trois prochaines décennies. À cette tendance à une diminution de la population en général s'ajoutera le vieillissement de la population, de sorte que les Canadiens de 65 ans ou plus constitueront un quart de la population en 2025.

Le gouvernement fédéral appuie une politique de croissance modérée de l'immigration. L'évolution démographique à long terme a été prise en considération au moment des consultations qui ont précédé la récente annonce du Plan d'immigration pour 1991-1995. Le niveau d'immigration a été fixé à 220,000 en 1991, ce qui représente 20,000 de plus par rapport à 1990. Une autre augmentation à 250,000 est prévue pour les quatre prochaines années.

Facteurs économiques

L'immigration devient un facteur de plus en plus important de la croissance de la population active du Canada. En effet, l'immigration stimule l'économie et crée des emplois puisque l'argent importé par les immigrants accroît la demande de biens et services. D'un point de vue global, le volume brut de l'activité économique augmente si l'immigration croît.

La liste des professions ouvertes aux immigrants en 1991 dans le cadre du programme concernant les travailleurs qualifiés sera modifiée en vue de faciliter au maximum l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. De même, la taille et le contenu du programme seront administrés de façon que le niveau annoncé pour ce programe, soit 20,000 immigrants indépendants et 7,000 parents aidés, soit atteint. Des mesures proposées pour améliorer le système de sélection des travailleurs à l'étranger en fonction des pénuries de main-d'oeuvre dans les provinces seront mises en oeuvre en 1991. Un petit nombre de professions où il y a pénurie de main-d'oeuvre seront désignées avec l'avis des responsables régionaux et

provinciaux concernés. Les requérants qui exercent ces professions recevront des points supplémentaires et leur demande sera traitée en priorité.

Les compétences de ces immigrants leur permettront de contribuer de façon positive au développement économique national et régional ainsi que d'améliorer la compétitivité des entreprises et des industries canadiennes. Parallèlement, on facilitera la création de nouveaux emplois pour des Canadiens grâce au programme d'immigration des gens d'affaires. Ce programme devrait attirer 7,000 gens d'affaires qui investiront plus de 5 milliards $ au Canada en 1991.

Facteurs humanitaires

En tant que signataire de la Convention et du Protocole des Nations Unies relatifs au statut des réfugiés, le Canada a des obligations internationales envers les personnes qui fuient la persécution et se réfugient sur son territoire. Tout comme dans le cas des réfugiés au sens de la Convention, la *Loi sur l'immigration* prévoit le réétablissement des personnes dont la situation est semblable à celle des réfugiés (les membres des catégories désignées). En outre, le Canada accorde le droit d'établissement aux victimes de troubles civils ou de fléaux naturels en vertu de critères moins stricts, conformément à sa tradition humanitaire.

Les demandeurs du statut de réfugié continueront d'avoir accès au nouveau processus de détermination du statut de réfugié établi par le projet de loi C-55. On prévoit que leur nombre passera à 10,000 en 1991 et à 25,000 les années suivantes. Le gouvernement fédéral maintiendra à 13,000 le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, qu'il compte prendre en charge en 1991, mais la répartition de ce nombre entre les diverses régions du monde a été modifiée pour tenir compte de la situation actuelle à l'échelle mondiale. Toutefois, en raison de l'évolution de la situation politique en Europe de l'Est, le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé a augmenté de façon importante pour s'établir à 23,500 en 1991.

Facteurs sociaux

On estime à environ 80 millions le nombre de personnes en migration dans le monde aujourd'hui, la plupart d'entre elles étant à la recherche d'un refuge ou de meilleures conditions économiques. Par conséquent, les pressions de l'extérieur sur l'ensemble des pays industrialisés, en particulier sur les principaux pays d'accueil, afin qu'ils admettent de nouveaux arrivants, sont énormes. Le nombre d'immigrants admis au Canada est déterminé en fonction de divers facteurs, entre autres, le coût et l'existence de programmes visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne.

Le Plan d'immigration pour 1991-1995 a été établi compte tenu de l'importance pour les nouveaux arrivants de s'intégrer pleinement à la société canadienne. La planification de l'immigration tient essentiellement compte des problèmes d'établissement et d'intégration des immigrants. La stratégie fédérale d'intégration des immigrants :

- fournit un cadre pour les programmes d'établissement et d'intégration de différents ministères fédéraux;
- garantit une meilleure collaboration avec les provinces, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux en vue d'offrir des services d'aide à l'établissement et à l'intégration;
- prévoit des fonds supplémentaires pour les cours de langue de façon à offrir plus de possibilités à un plus grand nombre d'immigrants; et

- met davantage l'accent sur les mesures prises pour aider les immigrants à comprendre les valeurs canadiennes et aider les Canadiens à comprendre les diverses cultures des nouveaux arrivants.

Afin d'être bien informé de la situation des réfugiés dans le monde et de jouer un rôle efficace en tant que membre de la communauté des nations, le Canada participe aux travaux d'un certain nombre d'organismes internationaux sur les tendances migratoires, notamment : le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Facteurs juridiques

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle* dispose que l'immigration est une responsabilité conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, le Parlement du Canada en étant le principal responsable. La *Loi sur l'immigration* prévoit donc que le gouvernement fédéral peut conclure des ententes en matière d'immigration avec une province ou un groupe de provinces. A l'heure actuelle, il existe des ententes avec sept provinces. Si la nature et la portée de ces ententes varient grandement (l'entente avec le Québec étant la plus complète), chacune d'entre elles détermine les responsabilités et rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour ce qui concerne le mouvement d'immigration dans les provinces du Canada. De nouvelles ententes seront probablement conclues avec d'autres provinces en 1991. En raison de cette tendance vers une meilleure adaptation aux besoins des provinces, les règles et méthodes seront différentes d'une région à l'autre et il faudra des mécanismes officiels de consultation.

La politique d'immigration est également touchée par les dispositions de la *Loi sur les crimes de guerre*. En outre, la *Loi sur l'immigration* doit respecter les dispositions relatives aux droits à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Enfin, la *Loi sur l'immigration* spécifie que les criminels, les personnes coupables d'actes d'espionnage et de subversion et les terroristes ne peuvent être admis au Canada.

Les procédures de contrôle et d'exécution de la Loi sont vérifiées et améliorées régulièrement. Par exemple, en 1991 on apportera des modifications aux procédures d'immigration en vue de simplifier les examens sécuritaires.

Facteurs culturels

L'article 3 de la *Loi sur l'immigration* dispose que la politique d'immigration du Canada doit être appliquée compte tenu du caractère bilingue du Canada et être exempte de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, le religion ou le sexe. En outre, l'immigration au Québec est régie par l'entente Canada-Québec concernant l'immigration aux termes de laquelle le Québec peut sélectionner les immigrants indépendants susceptibles de s'établir avec succès dans cette province.

La politique d'immigration continue d'être appliquée de façon non discriminatoire et des efforts seront faits pour accroître l'immigration au Québec afin que le nombre d'immigrants corresponde plus étroitement à la proportion que représente la population de cette province par rapport à l'ensemble du Canada.

D. Initiatives

Stratégie d'intégration des immigrants : Le Plan d'immigration pour 1991-1995, annoncé en octobre 1990 prévoit une nouvelle stratégie fédérale d'intégration des immigrants. Cette nouvelle stratégie constitue le cadre d'un ensemble de mesures de base visant à renforcer les programmes d'établissement et d'intégration ainsi qu' à donner une nouvelle orientation aux programmes fédéraux de cours de langue.

Cette stratégie prévoit l'élaboration, sous la direction d'EIC, d'un cadre conceptuel pour les programmes d'établissement et d'intégration de divers ministères fédéraux. Les mécanismes nécessaires seront élaborés (notamment des dispositions sur les cours de langue dans les ententes bilatérales et la création de groupes de coordination locaux) en vue de favoriser une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et d'autres intervenants dans la prestation de services d'établissement et d'intégration. La CEIC améliorera les services d'accueil offerts aux immigrants lorsqu'ils arrivent au Canada et produira de nouveaux documents d'information à l'intention de ceux qui offrent des services d'établissement. Des fonds plus importants seront consacrés au programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) ainsi qu'au programme d'accueil. Le gouvernement a engagé 118.5 millions $ répartis sur les quatre prochaines années, pour les activités d'aide à l'établissement d'EIC (à l'exclusion des cours de langue). De ce montant, 29 millions $ environ seront dépensés en 1991-1992.

La nouvelle stratégie d'intégration des immigrants prévoit de nouvelles orientations pour les cours de langue. Pendant la période de réalisation du Plan d'immigration, on insistera davantage dans les programmes de cours de langue sur l'intégration au marché du travail , et aux crédits attribués à la Planification de l'emploi s'ajouteront des crédits pour les cours de langue offerts aux immigrants, de façon à aborder globalement le problème de l'intégration des immigrants. CEIC diversifiera les modalités des cours de langue pour donner à un plus grand nombre d'immigrants la possibilité d'en suivre. À l'appui de ce mandat élargi, le gouvernement affectera aux nouveaux cours de langue 200 millions $ supplémentaires au cours des quatre prochaines années financières, dont 30 millions $ environ en 1991-1992.

Recouvrement des coûts : Des mesures sont prises actuellement visant à aligner davantage les droits exigibles pour les services d'immigration sur leur coût réel ainsi qu'à exiger des droits pour différents nouveaux services. Ce système de recouvrement des coûts qui vise à récupérer des sommes d'argent est conforme à l'objectif du gouvernement qui veut faire assumer le coût des services aux personnes qui en profitent le plus directement, plutôt qu'à l'ensemble des contribuables. On estime à 52 millions $ les sommes récupérées en 1990-1991, et à 100 millions $ celles qui seront récupérées en 1991-1992, y compris les sommes perçues par le ministère des Affaires extérieures.

Section II
Analyse par activité

A. Sélection, contrôle et exécution de la Loi

Objectif

Cette activité a pour objectif de faciliter l'admission et le séjour au Canada de résidents permanents et de personnes considérées comme des immigrants ou des visiteurs qu'il est souhaitable d'admettre conformément aux dispositions de la Loi et de la politique courante, prévenir l'entrée au Canada de personnes jugées indésirables en vertu de la Loi ou de la politique ou de renvoyer celles-ci, et cela avec efficience et efficacité, et conformément à la Loi et à la politique applicables.

Description

L'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi de la CEIC est divisée en trois sous-activités : contrôle aux points d'entrée; sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs et exécution de la Loi.

Contrôle aux points d'entrée : Par l'intermédiaire de cette sous-activité, EIC veille au respect des obligations des transporteurs prévues à la Loi, interroge les personnes qui cherchent à entrer au Canada à un point d'entrée en vue de les admettre ou identifie celles qui ne sont pas admissibles et prend ensuite la mesure d'exécution de la Loi qui s'impose. Cette sous-activité est exécutée aux bureaux situés à la frontière canado-américaine, dans divers ports et dans les aéroports internationaux.

Revenu Canada (Douanes et Accise) est responsable, sous la direction fonctionnelle de la CEIC, du premier interrogatoire des personnes qui cherchent à entrer au Canada. Des examinateurs désignés procèdent à un deuxième interrogatoire complet et détaillé de l'immigrant conformément aux critères exposés précédemment.

Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs : Cette sous-activité comprend l'étude des demandes de prorogation de séjour ou de modification des conditions d'admission présentées par des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires; le recours au pouvoir discrétionnaire du sous-ministre dans les cas où les visiteurs signalent de leur plein gré des infractions mineures à leurs conditions de séjour; l'étude des demandes de parrainage ou d'engagement d'aide en faveur de parents ou de réfugiés se trouvant à l'étranger; et l'étude, dans les cas de dispense des dispositions réglementaires par décret en conseil, des demandes de résidence permanente au Canada. De plus, cette sous-activité comprend le suivi des engagements de parrainage de réfugiés et des admissions conditionnelles au Canada ainsi que la vérification du respect des conditions de séjour des gens d'affaires immigrants. Les opérations de sélection et de contrôle sont exécutées dans les Centres d'Immigration Canada intérieurs (CIC).

Exécution de la Loi : Cette sous-activité comprend la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les mouvements de migrants clandestins; les investigations dans le cas d'infractions possibles aux conditions de séjour; la mise sous garde des personnes qui font l'objet d'une enquête ou qui sont frappées de renvoi. Il s'agit également de représenter le ministre aux enquêtes et audiences devant des arbitres et des membres de la Commission de

l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ainsi qu'aux audiences des appels devant la Section d'appel de l'immigration de la CISR, et de renvoyer les personnes qui sont sous le coup d'une mesure de renvoi conforme.

Une quatrième sous-activité, Sélection et contrôle à l'étranger, relève avant tout du ministère des Affaires extérieures, de Santé et Bien-être social Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de la GRC, lesquels organismes jouent des rôles complémentaires.

La sous-activité Sélection et contrôle à l'étranger comprend l'étude des demandes de visa d'immigrants et de visiteurs et la délivrance de ces visas, s'il y a lieu. Elle comprend également la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les mouvements de migrants clandestins ainsi que la liaison avec les autorités locales et les transporteurs dans le but d'empêcher l'immigration illégale au Canada et de faciliter le retour dans leur pays d'origine des personnes qui sont renvoyées du Canada.

Sommaires financiers

L'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi représente 35% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1991-1992 et 61% des années-personnes totales. Elle représente 61% des coûts en personnel et 40% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1991-1992, les coûts en personnel représenteront 77% des dépenses de l'activité, les transports et communications 10%, les services professionnels et spéciaux 9%, et les autres coûts de fonctionnement 4%.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Contrôle aux points d'entrée	**28,230**	**508**	21,814	478	23,332	477	21,535	480
Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs	**39,443**	**822**	30,483	774	40,208	897	30,489	766
Exécution de la Loi *	**40,922**	**528**	69,550	927	45,860	575	29,168	358
	108,595	**1,858**	121,847	2,179	109,400	1,949	81,192	1,604

* Les chiffres de 1991-1992, 1990-1991 et 1989-1990 comprennent les ressources affectées à l'arriéré de réfugiés (voir tableau 9, page 3-24).

Tableau 7 : Résultats financiers redressés de 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990*					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Contrôle aux points d'entrée	23,332	477	19,280	459	4,052	18
Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs	40,208	897	33,895	799	6,313	98
Exécution de la Loi	45,860	575	58,898	822	(13,038)	(247)
	109,400	1,949	112,073	2,080	(2,673)	(131)

* Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, page 3-53).

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1989-1990 sont de 2.7 millions $, soit 2% inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 131 années-personnes de moins. Cette différence est surtout attribuable aux ressources supplémentaires obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le processus de détermination du statut de réfugié, compensées par le report, aux années suivantes, de ressources prévues pour l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié (18.1 millions $ et 138 années-personnes). Ces ressources sont reportées parce que le programme d'élimination de l'arriéré a commencé plus tard que prévu.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi en 1991-1992 et influeront beaucoup sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Renvois : Une des priorités clés de la CEIC en 1991-1992 sera le renvoi du Canada des personnes éconduites et qui sont frappées d'une mesure de renvoi après enquête, ou traitement de leur demande de statut de réfugié dans le cadre du programme d'élimination de l'arriéré ou du processus de détermination du statut de réfugié. Comme un plus grand nombre de demandes passent par le système d'enquêtes et par le processus d'élimination de l'arriéré, la CEIC prévoit que le nombre de demandes rejetées augmentera de façon importante en 1991-1992.

Contrôle à l'embarquement : Grâce à la formation du personnel des lignes aériennes, aux vérifications aux aéroports et à une utilisation plus répandue du matériel de détection des faux documents, la CEIC prévoit qu'une plus forte proportion de personnes qui viennent illégalement au Canada sera interceptée. Dans la plupart des cas, "personnes qui viennent illégalement au Canada" s'entend des personnes qui utilisent de faux documents et contreviennent ainsi à des conventions internationales.

Points d'entrée : Des mesures seront prises pour offrir des services aux voyageurs permettant à la fois de faciliter leur admission tout en garantissant l'exécution de la Loi. En collaboration avec Douanes Canada et d'autres organismes, on mettra à l'essai de nouvelles

façons de procéder, notamment la mise à l'essai de guichets express, en vue de faciliter l'admission des voyageurs de bonne foi, pour pouvoir mieux repérer les personnes qui présentent un risque élevé et endiguer le nombre de personnes non admissibles.

Surveillance : Un système global de surveillance sera conçu et mis à l'essai en 1991-1992, puis mis en oeuvre en 1992-1993. Ce système permettra de vérifier et d'analyser dans quelle mesure les procédures, lignes directrices et directives s'appliquant à un système révisé d'exécution du programme dans les bureaux intérieurs sont uniformes et efficaces.

Immigration des gens d'affaires : Programme d'immigration des investisseurs: Des mesures seront prises dans le cadre de la composante immigration des investisseurs du programme d'immigration des gens d'affaires pour améliorer la vérification des notices d'offre afin qu'elles soient conformes aux dispositions réglementaires et aux lignes directrices du programme ainsi que pour préparer les systèmes et procédures voulus en vue de l'application à ce programme de la politique de recouvrement des coûts .

Détermination du statut de réfugié : Étant donné le nombre croissant de personnes dont il faut déterminer si elles ont le statut de réfugié ou non, on entreprendra une révision complète du système afin de voir quelles mesures pourraient être prises pour en accroître la productivité, pour terminer les enquêtes et pour réduire le nombre de cas devant passer par le processus de détermination du statut de réfugié.

Priorité permanente : Les effets de la priorité suivante entreprise au cours des années précédentes continuera de se faire sentir en 1991-1992.

Élimination de l'arriéré : Les mesures prises pour éliminer l'arriéré des revendications du statut de réfugié présentées avant janvier 1989 se poursuivront parallèlement au traitement des autres revendications. Du nombre de revendications faisant partie de l'arriéré, estimé à 85 000, environ 13,000 ont été traitées en 1989-1990. Près de 16 millions $ et 237 années-personnes y ont été consacrés. Le restant des revendications de l'arriéré sera traité en 1990-1991 et en 1991-1992.

Priorités terminées : Les priorités suivantes établies précédemment sont maintenant terminées.

Investigations : Cette priorité établie pour 1990-1991 est terminée. Des ressources ont été affectées dans les régions au recrutement, à la formation et à l'affectation d'investigateurs additionnels. Un programme national de formation a été conçu et un système de gestion des investigations a été mis en place dans les six grandes villes canadiennes où sont traitées 80% des investigations. Le système devrait être implanté dans d'autres villes en 1991-1992.

Immigration des gens d'affaires : Un système de suivi et de contrôle d'une banque de données a été mis en place pour qu'il soit possible d'évaluer les différents genres d'investissement faits au Canada par des immigrants et pour vérifier si toutes les propositions d'investissement sont conformes aux dispositions réglementaires et aux lignes directrices qui régissent le programme. De nouvelles dispositions réglementaires régissant le programme ont été promulguées le 22 janvier 1990 et d'autres modifications ont été adoptées le 7 décembre 1990 compte tenu des améliorations proposées par les gouvernements fédéral et provinciaux. En outre, un processus de consultation a été entrepris en vue de réviser le

programme d'immigration des investisseurs avec les provinces et les territoires. Ces consultations ont pris la forme d'une conférence annuelle fédérale-provinciale au niveau des sous-ministres et de réunions bilatérales tenues au cours de l'année.

Normalisation des activités de sélection et de contrôle au Canada : La révision approfondie du système d'exécution du Programme d'immigration au Canada en ce qui a trait à la sélection et au contrôle dans les CIC intérieurs est terminée. On a commencé la mise en oeuvre des recommandations ayant trait à une nouvelle conception du système d'exécution pour ce qui concerne les engagements d'aide, les parrainages par des groupes du secteur privé et les demandes d'établissement présentées au Canada. Cette activité se poursuivra au cours de 1991-1992.

Détermination du statut de réfugié : Un service de soutien, situé à l'Administration centrale, a été créé et doté pour les agents chargés de présenter les cas. Le personnel opérationnel (cinq années-personnes) a reçu la formation voulue et le système est entièrement opérationnel.

Détection et contrôle : La banque de documents numérisés permettant d'examiner les documents reste une priorité. Il semble que le coût élevé d'une telle banque ne permette pas au Canada de concevoir et de mettre en place son propre système. Il serait en fait plus rentable et conforme au principe de coopération internationale qu'appuie le Canada, d'élaborer des systèmes avec la collaboration d'autres pays. Aussi, surveillons-nous de près les prototypes hollandais et britannique qui en sont à l'étape de l'évaluation.

Données sur le rendement

Les sous-activités de contrôle au point d'entrée, de sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs et d'exécution de la Loi comprennent les admissions (autorisation de séjour et droit d'établissement), les prorogations et les autorisations, les mesures visant à découvrir les personnes qui enfreignent la Loi et le Règlement sur l'immigration ainsi qu'à interdire leur séjour ou leur admission, les enquêtes visant ces personnes et leur renvoi ainsi que le recrutement et la sélection des immigrants au Canada. La répartition du volume de travail de ces trois sous-activités figure au tableau 8. Une description complète des prévisions ainsi qu'une explication des indicateurs des volumes de travail sont données aux pages suivantes.

Tableau 8 : Volume de travail des opérations régulières

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Examens secondaires	**2,667,300**	2,498,000	2,616,069	2,588,132
Rapports aux termes du paragraphe 20(1)	**49,100**	47,096	46,596	56,329
Investigations (rapports ou arrestations)	**10,000**	10,290	7,795	7,974
Cas présentés	**30,000**	24,000	14,028	17,995
Renvois	**5,700**	2,900	2,783	1,827
Demandes d'immigration	**170,000**	160,000	159,760	119,301
Prorogations et autorisations	**260,000**	270,000	299,593	262,822
Années-personnes	**1,771**	1,721	1,712	1,604

L'élimination des revendications du statut de réfugié accumulées au 1er janvier 1989 donnera lieu, sous réserve de l'approbation des dispositions réglementaires applicables, à des investigations, à des renvois et à l'admission de personnes additionnelles dont les statistiques ci-dessus ne tiennent pas compte.

Tableau 9 : Arriéré des revendications du statut de réfugié

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Cas réglés *	**36,272**	35,524	13,204
Années-personnes	**87**	458	237

* On entend par cas réglés le cas des personnes dont on a approuvé en principe le droit d'établissement ou l'autorisation de séjour au Canada, des personnes qui ont été frappées d'une mesure de renvoi ou auxquelles un avis d'interdiction de séjour a été signifié, des personnes qui ont quitté volontairement le Canada et des demandeurs qui ne se sont pas présentés à leur audience.

L'affectation des ressources se fonde essentiellement sur le nombre prévu et le rendement attendu. La Commission et le Ministère doivent également fournir des services d'immigration de base dans l'ensemble du Canada pour répondre aux besoins du public et pour s'acquitter de ses obligations légales.

On s'attend à ce qu'environ 37 millions de visiteurs entrent au Canada en 1991-1992. Les agents d'immigration procéderont à quelque 2.7 millions d'examens secondaires, soit une légère augmentation par rapport aux prévisions de 1990-1991. (Un examen est une entrevue qu'un agent d'immigration fait subir à un point d'entrée à une personne qui sollicite l'admission au Canada. L'agent préposé au premier interrogatoire au point d'entrée, qui est habituellement un agent des douanes, renvoie le requérant à un agent d'immigration pour que celui-ci fasse l'objet d'une deuxième entrevue.)

Lorsqu'un agent d'immigration est d'avis que le fait d'admettre ou, par ailleurs, de laisser entrer une personne au Canada ou de la laisser partir sur-le-champ contreviendrait ou pourrait contrevenir à la *Loi sur l'immigration*, il doit établir, aux termes du paragraphe 20 (1), un rapport qui peut donner lieu à une enquête de l'immigration. Le nombre estimatif pour 1991-1992 constitue une légère augmentation par rapport à celui prévu pour 1990-1991 et correspond à l'augmentation prévue du nombre d'examens secondaires.

Des investigations sont menées au Canada afin de retrouver les personnes qui y séjournent sans autorisation. Le terme "investigation" désigne les mesures qui entraînent la production d'un rapport ou l'arrestation d'une personne en vertu de la Loi. Après la mise en oeuvre des nouvelles dispositions législatives sur l'immigration en janvier 1989, la fonction investigations a repris de l'importance et des ressources supplémentaires lui ont été affectée; de plus, un certain nombre de mesures administratives ont été prises pour gérer et suivre les investigations. On prévoit qu'en 1991-1992 le nombre d'investigations donnant lieu à un rapport et à une arrestation augmentera. Leur nombre devrait être d'environ 10,000, soit plus que le nombre réel atteint en 1989-1990, mais moins que ce qui avait été initialement prévu pour 1990-1991. Cet écart par rapport aux prévisions peut directement être attribué au retard dans la dotation de postes supplémentaires d'investigateurs et dans la formation de ces investigateurs, dans la région de l'Ontario.

Un cas est présenté chaque fois qu'un agent d'immigration tient une enquête pour déterminer si une personne peut ou non entrer au Canada, peut être tenue de quitter le Canada ou doit être renvoyée. Les enquêtes concernant les demandes du statut de réfugié présentées avant le 1er janvier 1989, qui ont été ajournées, sont traitées par la Direction de l'élimination de l'arriéré. Aux termes de la Loi modifiée, l'enquête doit être terminée avant que la

revendication du demandeur puisse suivre son cours. De plus, ce dernier doit convaincre le tribunal chargé de l'instruction préliminaire que sa demande est fondée avant que celle-ci puisse être déférée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). L'augmentation de la productivité prévue pour 1991-1992 sera due au meilleur rendement obtenu grâce à la simplification du processus ainsi qu'à l'amélioration normale du rendement liée au fait que le personnel se soit familiarisé avec la gestion d'un système très complexe.

Le nombre de renvois devrait passer d'environ 2,900 en 1990-1991 à 5,700 en 1991-1992 à mesure que les effets d'un processus plus efficace de détermination du statut de réfugié se feront sentir. Cette augmentation sera également due au fait qu'un plus grand nombre de personnes dont la revendication fait partie de l'arriéré seront frappées d'une mesure de renvoi.

Les demandes d'immigration comprennent les demandes soumises par des personnes se trouvant au Canada, qui cherchent à y demeurer de façon permanente en présentant une demande de dispense des dispositions réglementaires; les engagements pris par des citoyens canadiens ou des résidents permanents à l'égard de proches parents vivant à l'étranger; les demandes approuvées, présentées par les membres de la famille de gens d'affaires immigrants; les demandes de parrainage présentées par des groupes répondants en faveur de réfugiés à l'étranger. En 1991-1992, on prévoit qu'il y aura 35,000 requérants au Canada, 110,000 engagements d'aide, 1,500 demandes présentées par des membres de la famille de gens d'affaires immigrants et 23,500 demandes de parrainage de réfugiés présentées par des groupes répondants. Cela ne représente qu'une légère augmentation pour l'ensemble de l'activité, mais un changement important pour certaines des sous-activités.

On prévoit que le nombre de personnes présentant une demande au Canada augmentera en raison des décisions favorables qui seront prises dans le cadre du programme d'élimination de l'arriéré et du processus de détermination du statut de réfugié, et qu'il y aura une légère augmentation du nombre d'engagements d'aide. On prévoit également que le nombre de demandes présentées au Canada augmente à mesure que les immigrants déjà établis et de nouveaux immigrants demandent à parrainer des membres de leur famille. Le nombre de demandes présentées par des membres de la famille de gens d'affaires immigrants devrait diminuer étant donné que ces personnes devraient être de plus en plus sélectionnées en tant que parents aidés selon les niveaux plus élevés prévus. Les demandes de parrainage présentées par des groupes diminueront à la suite de l'abrogation des dispositions réglementaires sur les catégories désignées.

La prolongation de la durée du séjour au Canada, la modification ou l'annulation des conditions d'admission au Canada, y compris le fait de suivre des cours ou de solliciter un permis de travail, de même que la délivrance et la prorogation des permis ministériels sont regroupés sous la rubrique Prorogations et autorisations. En 1991-1992, on prévoit la délivrance de 100,000 permis de travail, 60,000 prorogations de visas de visiteur, 42,000 permis ministériels et de 58,000 permis de séjour pour étudiant. La délivrance de permis à long terme permettra d'éviter les renouvellements fréquents. Cette tendance devrait se maintenir.

La légère augmentation du nombre de permis ministériels et de permis de travail délivrés sera liée à une augmentation du nombre de demandes de droit d'établissement présentées au Canada.

Efficacité des opérations : Deux indicateurs de rendement ont été utilisés pour mesurer l'efficacité du contrôle aux points d'entrée qui vise à empêcher les personnes non admissibles d'entrer au Canada. Le premier indicateur permet d'établir une corrélation entre le nombre de cas présentés et le nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20 (1) (voir tableau 10). Le deuxième indicateur met en corrélation le nombre de renvois et celui des cas présentés (voir tableau 11).

Tableau 10 : Rapports aux termes du paragraphe 20 (1) **et cas présentés**

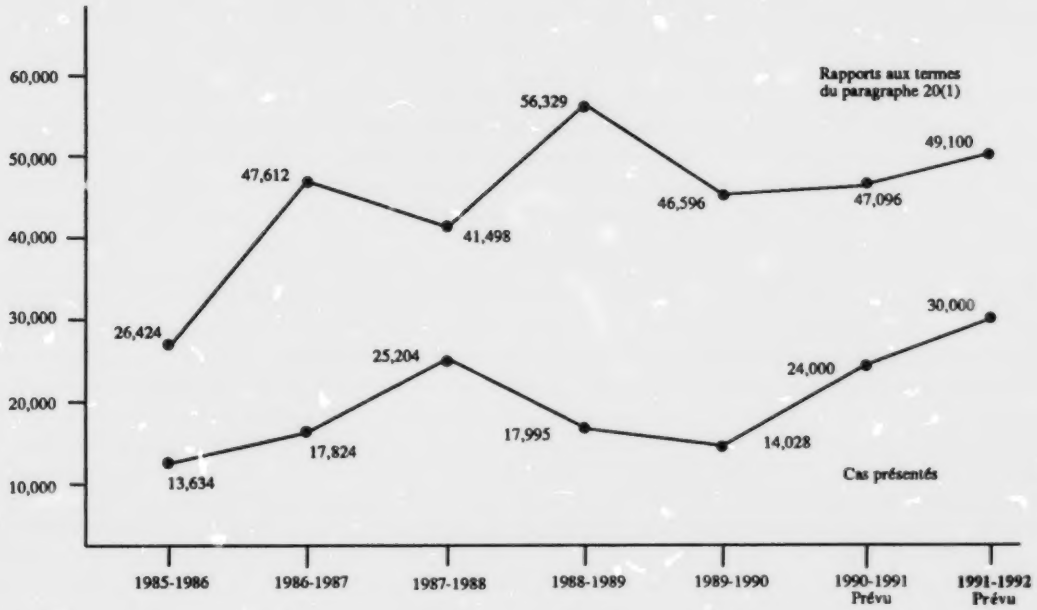

La proportion des cas présentés et des rapports établis aux termes du paragraphe 20(1) qui, jusqu'en 1986-1987, se maintenait constamment à environ 50% (ratio de 1:2), a fluctué au cours des dernières années par suite du nombre variable de demandeurs du statut de réfugié et des modifications apportées en conséquence au niveau des ressources.

L'augmentation du nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20 (1) en 1988-1989 est attribuable au nombre accru de personnes qui sont entrées au Canada avant la mise en place du nouveau processus de détermination du statut de réfugié. Ce nombre a diminué en 1989-1990 par suite de la mise en place du nouveau processus.

Tableau 11 : Renvois et cas présentés

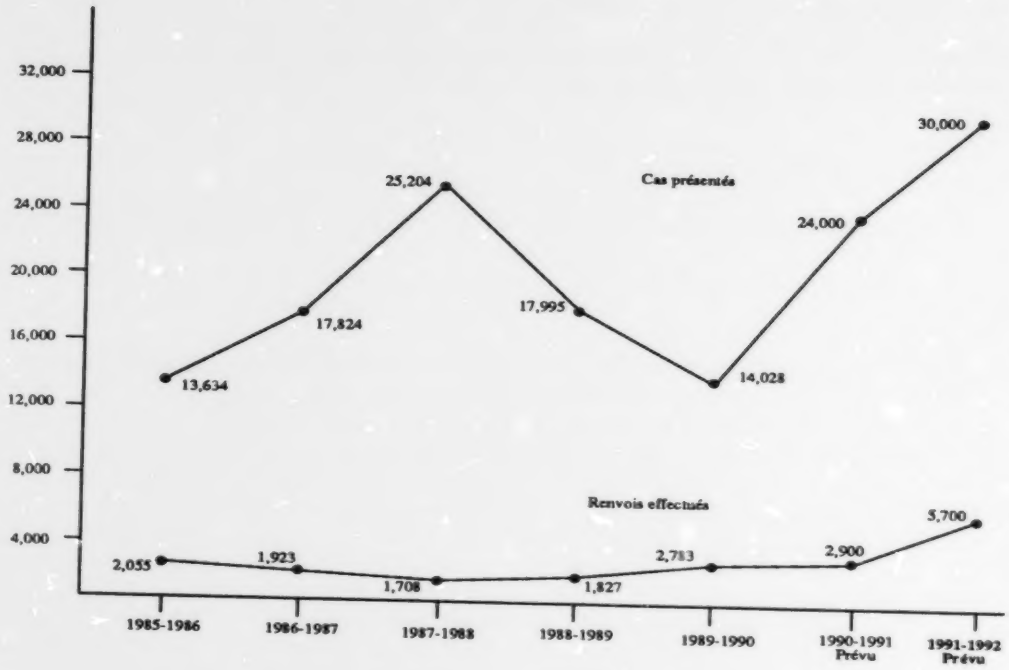

Un plus grand nombre de personnes ont été renvoyées en 1989-1990 étant donné les ressources supplémentaires et les modifications apportées aux dispositions législatives. Le traitement des cas des demandeurs du statut de réfugié dont la revendication fait partie de l'arriéré fera augmenter également le nombre de renvois.

Sélection et contrôle à l'étranger : Cette sous-activité consiste pour la CEIC à offrir de meilleurs services de soutien aux contrôleurs de l'immigration postés à l'étranger en assurant leur formation et en leur fournissant des analyses et des publications sur les cas de fraude en matière d'immigration. Parmi les mesures prises au Canada pour resserrer les contrôles à l'embarquement il y aura également la formation du personnel des transporteurs aériens et la vérification des documents à certains aéroports à l'étranger.

Evaluation du Programme: Une évaluation du programme d'immigration des gens d'affaires, portant sur les deux composantes du programme, à savoir les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, a été menée en 1990-1991.

On a constaté qu'une très forte proportion d'entreprises créées dans le cadre du programme étaient viables. Pour ce qui concerne le processus d'immigration lui-même, il y a des éléments du processus de sélection qui pourraient être améliorés, notamment inviter les immigrants à faire des visites de prospection et améliorer les documents publicitaires. L'évaluation a également permis de constater qu'il était nécessaire d'assurer un suivi plus rigoureux du programme de façon à garantir le respect des dispositions réglementaires qui le régissent.

Les entrepreneurs et les travailleurs autonomes qui se sont établis avec succès au Canada ont contribué de façon positive à l'économie du pays et ont fait profiter le Canada de leur expérience des affaires. La contribution la plus importante du programme est la création de possibilités d'emplois pour des Canadiens. Bien que la création d'emplois ne soit pas une des conditions du programme d'immigration des travailleurs autonomes, en moyenne 4.2 emplois à plein temps, en moyenne, ont été créés ou conservés grâce à ces derniers. Ce nombre était de 6.3 pour les entrepreneurs.

B. Établissement

Objectif

L'activité établissement a pour objectif d'aider les résidents permanents -- immigrants et réfugiés -- qui viennent d'arriver à s'établir et à s'adapter afin de pouvoir participer le plus tôt possible à la société canadienne.

Description

Cette activité compte trois composantes: contributions, subventions et exécution.

La composante Contributions englobe les paiements qui sont versés aux personnes ou aux organismes bénévoles par les programmes suivants.

Le programme d'aide à l'adaptation (PAA) : Exécuté dans les Centres d'emploi du Canada, le PAA cherche à aider les personnes à s'adapter à la société canadienne. Le programme est offert à tous les résidents permanents, bien que la majorité des bénéficiaires actuels soient des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Le programme d'accueil fait partie du PAA; il trouve des groupes et des organismes bénévoles qui fournissent conseils et aide aux immigrants et aux réfugiés nouvellement arrivés. Les maisons d'accueil sont aussi financées par le PAA. Elles offrent une meilleure solution que les hôtels pour héberger ceux qui viennent d'arriver.

Le programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) : Dans le cadre du PÉAI, des contrats sont signés avec des organismes communautaires non gouvernementaux pour qu'ils offrent des services directs d'établissement aux résidents permanents qui viennent d'arriver dans leur communauté.

Le programme des prêts de transport : Ce programme consent des prêts à même un fonds renouvelable pour payer les frais de transport d'immigrants indépendants, de réfugiés et d'immigrants parrainés et démunis de la catégorie de la famille.

Le programme de cours de langue aux fins d'établissement : Il a pour objet d'offrir des cours de langue aux immigrantes qui ne se destinent pas immédiatement au marché du travail.

La composante Subventions englobe des subventions versées à des groupes et à des organismes bénévoles afin qu'ils exécutent des activités pour le compte de la Direction générale de l'établissement.

La composante Exécution englobe les Directions générales de l'établissement à l'échelon local et à l'échelle régionale.

Sommaires financiers

L'activité Établissement représente 37 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1991-1992 et 3 % des années-personnes totales. Elle représente 3 % des coûts en personnel, 2% des dépenses de fonctionnement et 100 % des contributions du Programme (voir tableau 26, page 3-48). L'activité Établissement comprend également l'administration d'un poste non budgétaire -- le programme des prêts de transport -- dont le plafond est de 110 millions $ (voir page 3-48).

En 1991-1992, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 4 %, contributions 95 % et toutes les autres dépenses de fonctionnement 1 %.

Tableau 12 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire								
Établissement	**115,908**	**106**	112,068	37	89,017	31	58,227	27
Non budgétaire								
Prêts de transports	-		10,000		12,197		9,168	
Recettes *								
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration	**59,410**		39,700		23,371		19,625	

* Voir tableau 29, page 3-51, pour plus de renseignements concernant les recettes.

Tableau 13 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire						
Établissement	89,017	31	72,027	53	**16,990**	**(22)**
Non budgétaire						
Prêts de transport	12,197		-		**12,197**	
Recettes						
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration	23,371		16,500		**6,871**	

Explication de la différence : Les dépenses budgétaires réelles pour 1989-1990 sont de 17 millions $, soit 24% supérieures au Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 22 années-personnes de moins. La différence est surtout attribuable aux ressources supplémentaires obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le processus de détermination du statut de réfugié (10.5 millions $) et pour le programme de cours de langue pour les immigrants (3.5 millions $) ainsi qu'aux ressources obtenues pour une subvention au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (5 millions $) prélevées sur le crédit pour éventualités du Conseil du Trésor.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été établies pour l'activité Établissement en 1991-1992.

Programme d'accueil : Le programme d'accueil, qui était un programme pilote jusqu'ici, deviendra permanent en 1991-1992 et s'étendra à toutes les catégories d'immigrants : 2 millions $ lui seront affectés. Le programme pilote n'était offert auparavant qu'aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) : Les fonds affectés au PÉAI vont presque doubler en 1991-1992 pour que le programme puisse être offert à un plus grand nombre de clients grâce à des contrats signés avec un plus grand nombre d'organismes non gouvernementaux qui offrent des services directs d'établissement aux nouveaux arrivants.

Meilleurs services d'accueil : Près de 3 millions $ sont prévus au cours des quatre prochaines années pour financer un projet pilote visant à mettre à l'essai des services d'accueil améliorés pour les immigrants à certains grands points d'entrée.

Priorités terminées : Voici des projets terminés et qui seront dorénavant intégrés aux opérations normales du Programme.

Maisons d'accueil : Il y a maintenant 16 maisons d'accueil dans 11 grandes villes du Canada. Elles sont gérées par des organismes non gouvernementaux et permettent d'offrir à plus de 60 % des réfugiés pris en charge par le gouvernement un logement temporaire et des services d'établissement à leur arrivée.

Programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants : La Direction générale de l'établissement a mis en oeuvre certains éléments du programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants qui avait été approuvé à la fin de 1989-1990 à un coût de 7 millions $ environ. Il s'agit notamment :

- de commencer à offrir des cours de langue et des services d'orientation, avant leur départ pour le Canada, à des immigrants se trouvant à Vienne, à Rome, à Athènes, à Hong Kong et à Bangkok;
- d'offrir et d'étendre le programme de cours de langue aux fins d'établissement au Canada. Ce programme s'adresse essentiellement aux immigrantes qui n'iront pas immédiatement sur le marché du travail; et
- de concevoir un programme d'orientation dans les deux langues officielles ainsi que dans six langues étrangères les plus parlées par les nouveaux arrivants. Il sera prêt en avril 1991. Un document d'information sur le Canada (renseignements sur la culture du Canada) a été conçu à l'intention des personnes qui donnent les cours à l'étranger.

Données sur le rendement

Tableau 14 : Volume de travail de l'Établissement

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Programme d'aide à l'adaptation 1				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**74,463**	84,200	65,260	48,381
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants 1				
Nombre de contrats	**180**	145	140	136
Coût du programme (en milliers de dollars)	**15,960**	9,519	7,370	5,890
Programme d'accueil pour les réfugiés				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**2,000**	1,014	788	548
Avocats désignés				
Coût du programme (en milliers de dollars)				
- Contributions	**6,000**	6,000	4,018	-
- Fonctionnement 2	**-**	3,000	2,133	-
Programme de cours de langue pour immigrants 3				
Nombre de projets	**-**	-	140	138
Coût du programme (en milliers de dollars)	**-**	-	3,086	2,278
Programme de cours de langue aux fins d'établissement 4				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**11,126**	6,736	826	-
Organisation internationale pour les migrations				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**800**	800	700	-

1. Comprend les ressources affectées à l'arriéré des réfugiés.
2. Les frais de fonctionnement (6 millions $) pour les avocats désignés sont transférés à l'activité Politique et gestion à compter de l'année financière 1991-1992.
3. Le programme de cours de langue pour les immigrants a pris fin le 31 mars 1990 en tant que projet pilote.
4. Le programme de cours de langue aux fins d'établissement a été approuvé le 8 février 1990 .

À compter de 1991-1992, le budget et le volume de travail des programmes d'établissement augmenteront par suite de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie d'intégration des immigrants, qui prévoit une plus grande accessibilité aux programmes d'établissement. La mise en oeuvre de la nouvelle stratégie supposera l'élaboration et l'exécution de nouveaux programmes ainsi qu'une révision et modification des programmes existants. Des ressources seront utilisées pour améliorer le traitement de l'information pour les besoins du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, du programme d'accueil et du programme de cours de langue aux fins d'établissement, de façon qu'à la fin de 1992-1993, des banques de données et des indicateurs de rendement soient en place et permettent d'analyser le rendement et le résultat des programmes.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA) : Compte tenu des dépenses prévues pour le PAA en 1990-1991, il a fallu affecter 22.3 millions $ de plus que le budget de base de 61.9 millions $ (dont 5 millions $ sont pour le programme d'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié), parce que le nombre prévu de 13,000 réfugiés en 1989 a été dépassé : il y a eu 850 réfugiés de plus pris en charge par le gouvernement pour lesquels des dépenses ont été reportées en 1990-1991. Ce dernier facteur, y compris le plus grand nombre d'arrivants dans le dernier trimestre de 1989-1990, a provoqué une augmentation importante des dépenses prévues au budget de 1990-1991. En même temps, la durée

moyenne de l'aide offerte à un immigrant dans le cadre du PAA a augmenté, passant de 10 mois à 11.5 mois. Cette augmentation est due aux répercussions de la récession sur le marché du travail et au fait que les immigrants doivent attendre plus longtemps pour suivre les cours de langue financés à même le budget de la Planification de l'emploi, la période d'attente passant dans les grands centres de trois ou quatre mois à sept ou huit mois.

En 1991-1992, il n'y aura pas de charge de travail supplémentaire due au fait que le nombre de réfugiés prévu ait été dépassé; la période d'attente pour suivre des cours de langue devrait revenir normalement à trois ou quatre mois. Toutefois, à cause de la récession, il faudra peut-être plus de temps non seulement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement mais également à certains immigrants indépendants pour trouver un emploi. Les fonds prévus pour 1991-1992 ont été augmentés : ils s'élèvent à 74.4 millions $ (dont 2.5 millions $ sont pour le programme d'élimination de l'arriéré du statut de réfugié).

Tableau 15 : Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du programme d'aide à l'adaptation

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Programme d'aide à l'adaptation				
Coût moyen (en dollars)	**4,600**	4,400	4,359	3,721
Durée moyenne (mois)	**11.5**	11.5	10	10
Nombre de bénéficiaires - Sélection d'outre-mer seulement	**13,000**	13,000	14,971	13,000

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) : Dans le cadre du PÉAI, des fonds sont versés à environ 180 organismes qui offrent des services directs d'adaptation aux nouveaux arrivants, à leur arrivée. Environ 150,000 clients ont reçu de l'aide en 1989-1990, à raison d'une moyenne de 4.5 visites par client. On prévoit que d'ici à 1994-1995 des services seront offerts à plus de 200,000 clients par année et que le nombre d'organismes augmentera de 50 % ou 60 %.

Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR) : Le PAR est un projet pilote mis en oeuvre en 1985-1986. Il visait à aider des réfugiés pris en charge par le gouvernement à s'établir dans des collectivités canadiennes en les jumelant à des groupes d'accueil de Canadiens. D'ici à 1994-1995, on prévoit que le nombre de projets d'accueil doublera. Les programmes d'accueil ont montré que l'intégration se fait dans les deux sens : les Canadiens et les nouveaux arrivants peuvent établir une relation personnelle et comprendre leur culture et mode de vie respectifs.

Programme de cours de langue aux fins d'établissement : Ce programme est maintenant un programme permanent permettant d'offrir des cours de langue de base par l'intermédiaire d'organismes communautaires dans l'ensemble du Canada et à certains endroits à l'étranger, avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Plus de 140 projets ont été exécutés au Canada en 1989-1990, dernière année où le programme était encore à l'étape pilote. Grâce à de nouvelles orientations et à des fonds supplémentaires, le programme de cours de langue offert par la CEIC deviendra, en 1991-1992, un programme axé sur l'intégration globale des immigrants et non plus seulement sur leur intégration au marché du travail. Ce changement d'orientation suppose une vaste concertation au Canada et à

l'étranger, un examen des besoins des nouveaux arrivants, la révision des programmes existants et la collecte de données pertinentes.

Organisation internationale pour les migrations (OIM): En mai 1990, le Canada est devenu membre de l'OIM. Cette organisation apporte de l'aide et des services médicaux aux réfugiés parrainés par le gouvernement ou le secteur privé en provenance de tous les pays en plus de fournir de la formation linguistique outre-mer.

Avocats désignés : Le budget pour les avocats désignés a été fixé à 12 millions $ par année. La formule des avocats désignés a été adoptée pour garantir que l'absence d'avocats ou l'état de préparation de ces derniers ne retarde pas le processus de détermination du statut de réfugié.

Programme des prêts de transport : À cause d'une forte demande imprévue de prêts, particulièrement de la part d'immigrants parrainés par le secteur privé, le plafond de la Caisse des prêts de transport a été relevé en 1990-1991, passant de 90 millions $ à 110 millions $ (voir page 3-49). On procède actuellement à une refonte complète du programme, notamment des critères d'admissibilité, du calendrier de remboursement et de la durée des prêts sans intérêt.

C. Arbitrage

Objectif

L'objectif de l'activité Arbitrage est de rendre des jugements relativement à l'admission de personnes au Canada ou au renvoi de personnes qui auraient enfreint la *Loi sur l'immigration*, la détention de personnes détenues en attendant l'interrogatoire, l'enquête ou le renvoi et, en compagnie d'un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la recevabilité et le fondement des revendications du statut de réfugié présentées au Canada.

Description

Cette activité comporte deux sous-activités : Gestion et soutien administratif; Enquête et révision des motifs de la garde.

Gestion et soutien administratif : Cette sous-activité existe à l'échelle nationale et dans les directions. L'élément gestion a trait aux ressources du programme, à la coordination, à la formation et au perfectionnement des employés. Cet élément sert à garantir que les enquêtes et les révisions des motifs de la garde sont menées avec efficacité et efficience partout au Canada.

Les fonctions procédures et suivi existent à l'échelle nationale. Cet élément garantit que les arbitres sont tenus au courant de toute la jurisprudence pertinente régissant les enquêtes et les révisions des motifs de la garde et qu'ils reçoivent des conseils judicieux sur les cas complexes ou litigieux. Le suivi assuré permet de veiller à ce que les normes de qualité soient respectées et de déterminer les domaines nécessitant des instructions sur les procédures, des cours de formation ou une modification de la législation.

Enquête et révision des motifs de la garde : Cette sous-activité a trait aux dispositions législatives concernant les enquêtes visant à déterminer s'il faut admettre des personnes au Canada ou les renvoyer. Il faut procéder à une révision des motifs de la garde lorsque la personne est sous garde depuis plus de quarante-huit heures en attente d'un interrogatoire, d'une enquête ou d'un renvoi. Avec les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), les arbitres déterminent si la revendication est recevable et si elle comporte un fondement autorisant le demandeur à se faire entendre devant la CISR.

Cette sous-activité sert à garantir que les décisions rendues sont équitables et conformes à la législation et aux principes de justice naturelle.

Sommaires financiers

L'activité Arbitrage représente 2% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1991-1992 et 4% des années-personnes totales. Elle représente 4% des coûts en personnel et 2% des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1991-1992, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 83%, transport et communications 12%, toutes les autres dépenses de fonctionnement 5%.

Tableau 16 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien administratif	**2,037**	**25**	2,071	25	1,171	18	1,183	15
Enquêtes et révisions des motifs de la garde	**5,252**	**106**	5,337	106	6,064	108	4,144	77
	7,289	**131**	7,408	131	7,235	126	5,327	92

Tableau 17 : Résultats financiers redressés de 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990*					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien administratif	1,171	18	1,520	26	(349)	(8)
Enquêtes et révisions des motifs de la garde	6,064	108	3,572	83	2,492	25
	7,235	126	5,092	109	2,143	17

* Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, page 3-53).

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1989-1990 sont supérieures de 2.1 millions $ au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et elles comportent 17 années-personnes supplémentaires. Cette différence est attribuable aux ressources supplémentaires obtenues pour le processus de détermination du statut de réfugié.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorité terminée : À plusieurs reprises, on a contesté sans succès l'indépendance des arbitres en raison de la structure organisationnelle de la Direction générale de l'arbitrage et des relations qu'elle entretient avec le Ministère. On a récemment amélioré l'image et le profil de la Direction générale de l'arbitrage par suite de changements organisationnels qui font une distinction plus nette entre les rapports hiérarchiques des arbitres et ceux du reste du personnel de la Commission et du Ministère. Ainsi, à compter du 1er janvier 1990, le directeur général de l'Arbitrage relève directement du Sous-ministre délégué et Vice-président. Bien que des priorités précises n'aient pas été fixées pour 1991-1992, la Direction générale doit être prête à faire face à d'autres contestations devant les tribunaux au sujet de l'indépendance des arbitres.

Données sur le rendement : Le volume de travail de la Direction générale de l'arbitrage se mesure au nombre des enquêtes, des audiences relatives aux revendications du statut de réfugié et au nombre des révisions des motifs de la garde (voir tableau 18).

Tableau 18 : Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Loi modifiée janvier à mars 1989	Ancienne Loi avril à décembre 1988
Opérations régulières					
Enquêtes sans revendication du statut de réfugié	**3,725**	3,781	5,018	807	2,108
Enquêtes avec revendication du statut de réfugié	**22,275**	22,614	16,577	1,827	12,874
Enquêtes terminées	**24,500**	23,474	19,205	2,190	5,152
Enquêtes en cours	**1,500**	2,921	2,413	414	107,781
Révisions des motifs de la garde	**4,800**	4,805	4,475	1,213	261
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié	**2,400**	2,384	2,654	135	-
Années-personnes	**131**	131	126	Total de 92	

Enquêtes : La productivité à l'intérieur de l'activité Arbitrage est calculée en fonction de l'efficacité des opérations, soit du nombre d'enquêtes terminées (c'est-à-dire lorsqu'une décision finale est rendue).

Les arbitres président les enquêtes visant à déterminer si la personne concernée sera autorisée à entrer au Canada ou sera renvoyée du Canada. Lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié, elle se présente devant un arbitre, qui agit en tant que président, et un membre de la CISR, qui détermine si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR).

Dans l'affirmative, on détermine alors si la revendication est fondée. Il suffit que l'arbitre ou que le membre de la CISR estime que la revendication est fondée pour que celle-ci soit déférée à la CISR aux fins d'une instruction approfondie. L'enquête se termine alors par la prise d'une mesure de renvoi conditionnel ou la signification d'un avis d'interdiction de séjour conditionnelle, selon le cas; la revendication du demandeur est alors déférée à la SSR aux fins d'audience.

Révisions des motifs de la garde : On procède à une première révision des motifs de la garde lorsqu'une personne est détenue depuis plus de 48 heures et, par la suite, à une révision tous les sept jours. Les arbitres examinent également les motifs de la garde des personnes qui arrivent sans les documents voulus.

Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié : Selon la Loi modifiée, une personne se trouvant légalement au Canada peut revendiquer le statut de réfugié et être entendue par un arbitre et un membre de la CISR qui détermineront si la revendication est recevable. Comme il s'agit d'une procédure qui n'existait pas auparavant, il a été difficile de déterminer quelle serait la demande dans ce domaine. On dispose actuellement de suffisamment de données sur le volume de travail pour prévoir qu'il y aura environ 2,400 audiences relatives aux revendications du statut de réfugié en 1991-1992.

Appels : L'efficacité de cette fonction est évaluée d'après le pourcentage des décisions rendues par des arbitres et qui sont cassées par la Cour d'appel fédérale (voir tableau 19).

Tableau 19 : Enquêtes terminées, portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Pourcentage des décisions portées en appel	**0.3%**	0.3%	0.3%	24%
Pourcentage des décisions portées en appel et cassées	**45.0%**	45.0%	54.0%	11%

Un pourcentage peu élevé de décisions font l'objet d'un appel en raison de la disposition ajoutée à la Loi sur l'immigration prévoyant un mécanisme d'autorisation pour la révision judiciaire des décisions rendues par les arbitres. En vertu de ce mécanisme, le requérant doit démontrer que son cas est défendable avant que celui-ci puisse faire l'objet d'une instruction approfondie devant la Cour fédérale.

Étant donné le nombre assez élevé d'enquêtes relatives aux revendications du statut de réfugié faisant l'objet d'une décision favorable et déférées à la CISR aux fins d'une instruction approfondie, le pourcentage estimatif des décisions portées en appel est donc peu élevé.

Comme l'autorisation d'interjeter appel est accordée lorsque la Cour fédérale est d'avis que le cas du requérant est défendable, le pourcentage estimatif des décisions cassées réflète les possibilités accrues qu'ont les requérants d'avoir gain de cause.

D. Politique et gestion

Objectif

L'activité Politique et gestion a pour objectif de conseiller le ministre sur les questions de politiques relatives à l'immigration, fournir une orientation au programme et à la politique d'immigration ainsi qu'un soutien administratif à la CEIC et à tous les autres ministères et organismes participant à l'exécution du programme d'immigration et diriger l'exécution du programme d'immigration au Canada.

Description

L'activité Politique et gestion est divisée en trois grandes sous-activités : Politique et direction fonctionnelle, Gestion des opérations et Administration.

Politique et direction fonctionnelle : Cette sous-activité comprend l'élaboration des politiques et la direction fonctionnelle aux bureaux locaux au Canada et aux bureaux à l'étranger. Cette fonction est exécutée à l'AC par les directions générales du Développement des politiques ainsi que des Affaires des réfugiés et de l'Établissement de même que par certains éléments de la Direction des Services de soutien de l'Immigration. Tout un réseau de spécialistes du programme dans les bureaux régionaux et dans les CIC assurent un soutien à cette fonction.

Gestion des opérations : Cette sous-activité comprend la direction hiérarchique aux opérations des bureaux locaux de la CEIC. L'exécution de cette fonction revient aux directeurs et directeurs généraux régionaux de l'Immigration, aux directeurs de CIC, aux directeurs adjoints et aux agents des opérations.

Administration : Cette sous-activité comprend le soutien logistique à l'exécution du Programme d'immigration au Canada et à l'étranger; cette sous-activité ne comprend pas les services de soutien généraux fournis au Programme d'immigration par la CEIC. L'exécution de cette fonction relève, à l'AC, de la Direction des services de soutien de l'Immigration et elle est appuyée par un réseau d'agents et de commis à l'administration qui se trouvent dans les bureaux régionaux et dans les CIC.

Sommaires financiers

L'activité Politique et gestion représente 26% des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1991-1992 et 32% des années-personnes totales. Elle représente 32% des coûts en personnel et 56% des dépenses totales de fonctionnement du Programme.

En 1991-1992, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 56%, transports et communications 11%, services professionnels et spéciaux 18%, et toutes les autres dépenses de fonctionnement 15%.

Tableau 20 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Politique et direction fonctionnelle	**23,112**	**291**	18,726	279	19,723	259	12,694	201
Gestion des opérations	**23,998**	**295**	19,445	283	20,988	302	17,063	272
Administration	**31,753**	**388**	26,272	376	25,825	371	21,125	293
	78,863	**974**	64,443	938	66,536	932	50,882	766
Recettes								
Obligation des transporteurs	**500**		500		578		880	

Tableau 21 : Résultats financiers redressés de 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Politique et direction fonctionnelle	19,723	259	11,498	262	**8,225**	**(3)**
Gestion des opérations	20,988	302	13,834	266	**7,154**	**36**
Administration	25,825	371	30,168	374	**(4,343)**	**(3)**
	66,536	932	55,500	902	**11,036**	**30**
Recettes						
Obligations des transporteurs	578		700		**(122)**	

* Les chiffres sont redressés pour refléter la nouvelle structure de l'activité (voir tableaux 32 et 33, page 3-53).

Explication de la différence: Les dépenses budgétaires réelles pour 1989-1990 sont de 11 millions $, soit 20% supérieures au montant du Budget des dépenses principal et elles comportent 30 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux ressources supplémentaires obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaires B pour le processus de détermination du statut de réfugié.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Politique et gestion en 1991-1992 et influeront beaucoup sur l'exécution du Programme d'immigration.

Nouvelles orientations pour les cours de langue : Les cours de langue seront axés sur l'intégration globale des immigrants plutôt que sur leur accès au marché du travail comme c'était le cas précédemment. Une augmentation du financement des cours de langue, la volonté d' offrir à un plus grand nombre d'immigrants un programme amélioré de cours de langue ainsi que la réorientation du pouvoir accordé au Groupe de l'Immigration en ce qui

a trait aux cours de langue accroîtront de manière importante les activités relatives à l'élaboration des politiques et des programmes.

Élargissement des programmes d'établissement : Dans le contexte du Plan d'immigration de 1991-1995, une augmentation du financement des services d'établissement et l'engagement de satisfaire aux objectifs de la stratégie fédérale d'intégration des immigrants exigeront une révision de la politique et du programme pour ce qui concerne les activités d'établissement en général. On prendra des initiatives pour offrir une formation plus poussée sur la citoyenneté canadienne et de meilleurs services de counselling tant au Canada qu'à l'étranger.

Amélioration de la gestion des niveaux : La gestion du processus d'immigration sera améliorée pour que le nombre annoncé corresponde mieux au nombre réel d'immigrants admis. Cette mesure vise à rendre plus harmonieux le processus de planification et à améliorer la prestation de services, y compris des services d'établissement et d'intégration.

Immigration des membres de la famille : Un des éléments essentiels du Plan d'immigration de 1991-1995 a été les changements apportés aux dispositions réglementaires concernant la catégorie de la famille pour refléter les véritables liens de dépendance entre les membres de la cellule familiale. Aux termes des nouvelles dispositions réglementaires qui entreront en vigueur au début de 1991, les enfants à charge feront partie des membres de la catégorie de la famille tandis que les enfants indépendants seront exclus. Les obstacles à l'adoption des enfants ont été supprimés. De même, tous les parents de citoyens canadiens et de résidents permanents au Canada, quel que soit leur âge ou la durée de l'établissement du répondant, sont maintenant admissibles.

Afin d'assurer la réalisation de ces objectifs, l'immigration de la famille devra être contrôlée par la Direction de la politique d'immigration qui prévoira le fondement nécessaire à une évaluation de la nouvelle politique.

Parrainage des réfugiés par des groupes du secteur privé : Une étude approfondie du programme de parrainage par le secteur privé sera menée par la Commission, des universitaires ainsi que par des groupes et des personnes que le programme intéresse. Les objectifs de l'étude sont : évaluer le fonctionnement du programme de parrainage par le secteur privé; élaborer et définir, de concert avec les organismes pertinents, des groupes et des particuliers, des lignes directrices acceptables; revoir et clarifier les rôles et les responsabilités respectifs des secteurs privé et public et aider à la fois les répondants des secteurs privé et public à adopter une approche plus planifiée en ce qui concerne le fonctionnement du programme.

Révision de la non-admissibilité pour raison de santé : Compte tenu des questions soulevées par un certain nombre d'organismes et de particuliers, y compris diverses contestations en vertu de la Charte, une révision en profondeur de l'alinéa 19(1)a de la *Loi sur l'immigration* est en cours. Tous les aspects de la non-admissibilité pour raison de santé font actuellement l'objet d'une étude afin d'assurer qu'ils reflètent avec exactitude les valeurs et les attentes actuelles de la société canadienne.

Interprètes : Des tests d'accréditation des interprètes seront administrés en 1991-1992 dans un certain nombre de langues. On estime que l'établissement d'une norme nationale concernant les interprètes coûtera environ 2 millions $.

Signalement informatisé : La communication de données visant le "signalement" aux inspecteurs des Douanes procédant au premier interrogatoire du point d'entrée sera automatisée dans les principaux aéroports internationaux du Canada : Vancouver, Pearson, Mirabel et Dorval. Cette automatisation se poursuivra dans huit autres aéroports du pays. Un système pilote, faisant appel à une technologie nouvelle de lecture des plaques minéralogiques, sera mis à l'essai dans un bureau frontalier. La mise en oeuvre de ce système est estimée à 15.6 millions $ sur trois ans.

Photo d'identité : Un projet pilote visant à étudier l'utilisation éventuelle d'une carte de résidence permanente lisible à la machine, en remplacement de la fiche relative au droit d'établissement actuelle, sera mis en place en 1991-1992. On s'attend à ce que la nouvelle carte soit accueillie favorablement par les Canadiens préoccupés par notre capacité de contrôler nos frontières. La carte contiendra une preuve du statut des nouveaux résidents permanents. Elle permettra d'accélérer le service à la clientèle dans les CIC au Canada ainsi que l'admission aux points d'entrée des résidents permanents à leur retour. La mise en oeuvre de ce projet est évaluée à 150,000 $.

Priorités permanentes : Les effets des priorités suivantes entreprises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1991-1992.

Visas de visiteur : L'exemption accordée aux citoyens kenyans et argentins de détenir un visa de visiteur a été supprimée à la suite de l'augmentation du nombre de migrants clandestins au Canada et de l'utilisation très répandue de faux documents de voyage kenyans. La surveillance rigoureuse du traffic d'immigrants illégaux continuera d'être une priorité et pourrait entraîner la suppression d'autres dispenses accordés à d'autres pays.

Recouvrement des coûts : Une mesure en vigueur prévoit l'introduction de frais de traitement applicables à d'autres services d'immigration (voir tableau 28, page 3-50) et l'actualisation de leur niveau afin qu'ils correspondent aux coûts de prestation de ces services. Les mêmes priorités seront accordées aux phases successives de ce projet. Elles continuent d'être conformes à l'objectif du gouvernement de réduire le déficit tout en évitant d'augmenter le fardeau financier des contribuables canadiens.

Priorités terminées : Les priorités suivantes entreprises au cours des années précédentes sont maintenant terminées.

Élaboration du Plan d'immigration de 1991-1995 : Bien que n'ayant pas été désignée comme une priorité, l'élaboration du Plan d'immigration de 1991-1995 a été au centre des activités en 1990-1991. En 1989, le Ministre a annoncé que le Ministère adopterait une approche plus stratégique relativement à la planification de l'immigration : mise à exécution en 1990, elle porterait sur cinq ans, et ferait l'objet de contrôle et de mise à jour. L'élaboration du plan quinquennal fait suite à un processus élargi de consultation en 1990, processus auquel ont participé des groupes de tous les secteurs de la société canadienne. En octobre 1990, la Ministre a annoncé les niveaux d'immigration pour les cinq prochaines années. Le plan quinquennal prévoit une croissance modérée des niveaux d'immigration, qui passeront de 200,000 en 1990 à 220,000 en 1991, et à 250,000 par an de 1992 à 1995. Le plan vise à maintenir un équilibre entre les membres des différentes catégories d'immigrants, la catégorie de la famille, réfugiés et immigrants indépendants au cour de la période prévue. Le plan comprend également une nouvelle stratégie d'intégration des immigrants qui répondra aux besoins d'intégration de tous les immigrants et non pas seulement à ceux des réfugiés parrainés par le gouvernement. La stratégie renforcera les programmes et les

services d'établissement et définira une nouvelle orientation pour les programmes de cours de langue. Le plan prévoit également une amélioration du processus de gestion des niveaux d'immigration.

Directives concernant les amendes : Une nouvelle politique exposant nos exigences et les pénalités imposées aux transporteurs qui amènent des personnes au Canada a été approuvée en juillet 1989. La politique est maintenant intégrée aux opérations normales et aide les transporteurs en leur fournissant les données sur les contrevenants, des conseils ainsi que des cours. Le barème des amendes est conçu de manière à encourager au maximum les transporteurs à prendre les mesures nécessaires pour que le nombre de contrevenants demeure aussi faible que possible. Lorsque le nombre d'infractions augmente le montant de l'amende augmente, jusqu'à concurrence de 5,000 $, tel qu'il est prévu dans la Loi.

Directive sur le recouvrement des frais de garde (Contrôle et exécution de la Loi): Cette priorité a été établie dans le Budget des dépenses 1990-1991 et est maintenant terminée. Une nouvelle politique relative au recouvrement des frais de garde engagés par les transporteurs depuis le 1er janvier 1989 a été élaborée. Elle vise à assurer que les transporteurs qui amènent des personnes à qui on n'accorde pas l'admission au Canada sont responsables des frais engagés au cours des 72 premières heures de détention.

Universitaires étrangers : Un comité consultatif composé de représentants d'EIC, de l'Association des universités et collèges du Canada et de l'Association canadienne des professeurs d'université a été mis sur pied en 1989-1990 pour aider à assurer que les objectifs de la politique visant les universitaires étrangers soient atteints. Le Comité se réunit régulièrement et assure une liaison et une coordination efficaces entre les trois organismes.

Formation du personnel : Créé en 1989-1990, le Centre national de formation fonctionne à plein rendement et fournit une formation opérationnelle centralisée au personnel des services d'accueil de l'Immigration. En outre, le Centre offrira une formation en immigration au personnel des autres ministères qui partagent les responsabilités dans ce domaine, c'est-à-dire Douanes et Accise et les Affaires extérieures. Le Centre de formation comptera un personnel de 18 enseignants et employés de soutien et sera doté d'un budget de fonctionnement de 2.7 millions $ pour élaborer et assurer des cours de formation opérationnelle.

Données sur le rendement

L'activité Politique et gestion a une incidence sur tous tous les aspects du Programme d'immigration. Le résultat des autres activités du Programme constitue l'indicateur de rendement de cette activité.

Administration : C'est dans le cadre de la sous-activité Administration qu'est dirigée l'exécution du Programme. L'un des principaux éléments de cette sous-activité est le Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), système informatisé qui relie les Centres d'Immigration Canada à une base de données commune sur les clients de l'immigration et les personnes visées par les dispositions de la *Loi sur l'immigration.*

Par suite de son expansion continue, le SSOBL comprend maintenant 17 registres automatisés et la fonction Entrée intégrale des documents dans tous les bureaux. Un projet pilote concernant le premier interrogatoire du point d'entrée à l'aéroport international de Vancouver a permis de vérifier si le traitement de documents lisibles par machine est viable.

La mise en oeuvre du système dans d'autres points d'entrée se fera au cours des trois prochaines années.

Politique et direction fonctionnelle : La sous-activité Politique et direction fontionnelle offre deux résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante (voir pages 3-8 et 3-42). Le tableau 22 présente les résultats pour 1987 à 1989.

Après quelques années au cours desquelles le niveau d'immigration n'a pas été atteint, l'application des nouveaux critères de sélection, qui sont entrés en vigueur en 1986, a donné lieu à un plus grand nombre de demandes de la part de requérants indépendants qualifiés et , en 1987, le niveau d'immigration a été atteint. L'augmentation du nombre d'immigrants indépendants a provoqué une hausse des demandes de parrainage des membres de la catégorie de la famille et, de ce fait, le nombre de membres de cette catégorie a dépassé l'objectif fixé. En outre, le nombre de réfugiés prévus ayant été également dépassé, le niveau d'immigration global pour 1987 a lui aussi été dépassé de 10,000 en 1987.

Une situation du même genre s'est produite en 1988. Des changements apportés aux dispositions réglementaires ont créé d'autres possibilités dont ont bénéficié les personnes à charge des membres de la famille, y compris les enfants non mariés quel que soit leur âge, et les parents aidés. Le niveau de 1988 a été dépassé d'environ 26,000.

En 1989, des pressions ont été exercées sur le Programme d'immigration à la suite des bouleversements en Europe de l'Est. Le nombre de réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé était beaucoup plus élevé que prévu et les objectifs fixés pour la composante Réfugiés ont été sensiblement dépassés. De même, la taille moyenne de la famille dans le cas des immigrants indépendants s'est élargie par suite de l'inclusion d'un plus grand nombre d'enfants non mariés. Les chiffres pour 1989 montrent que le niveau a été dépassé d'environ 32,000.

Tableau 22 : Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante pour 1987 à 1989

Composantes	Niveaux annoncés pour 1989	Niveaux réels en 1989	Niveaux annoncés pour 1988	Niveaux réels en 1988	Niveaux annoncés pour 1987	Niveaux réels en 1987
Catégorie de la famille	57,000	60,768	50,000	51,309	45,000	53,257
Réfugiés et membres des catégories désignées	30,000	37,002	21,000	26,836	17,000	21,561
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	3,000-6,000	5,628	3,000-6,000	4,769	5,000-8,000	6,198
Travailleurs sélectionnés						
- requérants principaux	21,000-24,000	27,468	18,000-21,000	25,980	17,000-20,000	18,922
- conjoints et personnes à charge	24,000-28,000	39,926	18,000-22,000	33,882	17,000-21,000	21,447
Gens d'affaires						
-requérants principaux	4,000	4,311	4,000	4,011	4,000	3,128
- conjoints et personnes à charge	9,000	13,253	9,000	11,101	8,000	7,941
Retraités	2,000	3,565	2,000	3,177	2,000	2,662
	150,000-160,000	191,921	125,000-135,000	161,065	115,000-125,000	135,116
Examen administratif *		71		864		16,982
Total		191,992		161,929		152,098

* L'examen administratif a débuté en 1986 et s'est terminé au début de 1988.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 23 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel				
Traitements et salaires	**119,967**	122,257	118,294	86,108
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**18,595**	18,907	16,781	13,482
Autres frais liés au personnel	**282**	274	1,285	1,452
	138,844	141,438	136,360	101,042
Biens et services				
Frais de voyage des personnes détenues ou expulsées	**2,423**	1,887	2,354	1,690
Autres frais de voyage	**9,692**	14,689	5,800	4,362
Autres frais de transport et de communications	**8,633**	8,146	4,384	3,273
Information	**2,838**	456	2,831	2,502
Services professionnels et spéciaux	**24,807**	25,286	23,345	15,289
Location	**697**	685	1,200	1,265
Achat de services de réparation et d'entretien	**226**	197	600	720
Services publics, fournitures et approvisionnements	**2,524**	1,039	3,062	2,521
Toutes autres dépenses	**1,731**	2,687	739	3,118
	53,571	55,072	44,315	34,740
Total des dépenses de fonctionnement	**192,415**	196,510	180,675	135,782
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**7,891**	387	4,570	4,875
Paiements de transfert	**110,349**	108,869	86,943	57 097
Dépenses totales	**310,655**	305,766	272,188	197,754

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel représentent 45% du Budget des dépenses principal du Programme d'immigration. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 24 : Besoins en années-personnes par activité 1

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	**1,858**	2,179	1,949	1,604
Etablissement	**106**	37	31	27
Arbitrage	**131**	131	126	92
Politique et gestion	**974**	928	925	752
Comité consultatif du statut de réfugié 2	-	-	-	33
	3,069	3,275	3,031	2,508
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor 3				
Politique et gestion	-	10	7	14
	-	10	7	14

1. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir page 3-52).
2. Le Comité consultatif du statut de réfugié a cessé d'exister le 1er janvier 1989.
3. Ces chiffres représentent le nombre d'années-personnes employés dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 25, page 3-47, pour renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

Tableau 25 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * autorisées					
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1991-1992
Gestion	**38**	38	28	25	61,500-138,300	82,734
Scientifique et professionnelle						
Économique, sociologie et statistique	**9**	9	10	9	20,000-79,367	61,650
Administration et service extérieur						
Services administratifs	**80**	70	83	66	17,470-72,817	42,213
Gestion des systèmes d'ordinateurs	**5**	5	8	5	22,310-73,032	40,810
Commerce	**1**	1	1	1	17,637-72,787	-
Gestion de finances	**3**	3	2	3	15,516-69,789	51,264
Services d'information	**1**	2	2	2	17,329-65,839	-
Organisation et méthodes	**6**	6	6	4	17,121-67,800	46,560
Gestion du personnel	**2**	2	6	4	16,390-67,273	43,678
Administration des programmes	**1,890**	2,025	1,537	1,284	17,470-72,817	41,453
Technique						
Soutien des sciences sociales	**3**	2	4	2	16,124-73,716	31,944
Soutien administratif						
Communications	**2**	2	2	4	19,607-40,612	20,955
Commis aux écritures et aux règlements	**814**	903	1,112	877	16,504-40,509	26,185
Mécanographie	**-**	-	1	1	16,163-32,250	-
Secrétariat, sténographie et dactylographie	**175**	177	188	188	16,356-40,768	26,542
Exploitation						
Services divers	**40**	30	41	33	16,989-51,984	33,816
	3,069	3,275	3,031	2,508		

	Autres Années-personnes *					
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1991-1992
Étudiants	-	10	7	14	16,163-47,383	-

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".
Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Les contributions représentent 35% du Budget des dépenses principal de 1991-1992 du Programme d'immigration.

Tableau 26 : Détail des paiements de transfert

(en dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Contributions				
Établissement				
Aide à l'adaptation	**74,463,000**	84,200,000	65,260,043	48,381,086
Établissement et adaptation des immigrants	**15,960,000**	9,519,000	7,370,331	5,890,318
Programme d'accueil	**2,000,000**	1,014,000	787,783	548,426
Avocats désignés	**6,000,000**	6,000,000	4,018,094	-
Programme de cours de langue aux fins d'établissement 2	**11,126,000**	6,736,000	126,000	-
Organisation internationale pour les migrations	**800,000**	800,000	700,000	-
Total - Établissement	**110,349,000**	108,269,000	78,262,251	54,819,830
Total des contributions	**110,349,000**	108,269,000	78,262,251	54,819,830
Postes non requis				
Programme d'information sur l'arriéré des revendications du statut de réfugié	-	600,000	594,907	-
Subvention au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	-	-	5,000,000	-
Programme de cours de langue pour les immigrants 3	-	-	3,085,361	2,277,693
Total des postes non requis	-	600,000	8,680,268	2,277,693
Total du Programme	**110,349,000**	108,869,000	86,942,519	57,097,523

1. Les prévisions pour 1990-1991 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1990.
2. Le Programme de cours de langue aux fins d'établissement a été approuvé le 8 février 1990.
3. La mise à l'essai, à titre de projet pilote, du Programme de cours de langue pour les immigrants a pris fin le 31 mars 1990.

4. Prêts

Programme des prêts de transport : Le Programme des prêts de transport, d'aide à l'établissement et d'admissibilité a été créé en 1951. Le fonds renouvelable est reconstitué grâce aux remboursements de prêts antérieurs consentis comme nouveaux prêts. L'intérêt sur ces prêts est fixé annuellement par le ministre des Finances.

Aux termes de l'article 119 de la *Loi sur l'immigration*, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. Après l'adoption du projet de Loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé des prêts en cours a été porté

à 90 millions $. Par la suite, le 27 juin 1990, le projet de Loi C-77 a modifié la *Loi sur l'immigration*, pour transférer le pouvoir de modifier la limite des avances du compte de prêts, de la Loi au Règlement sur l'immigration. La limite a été portée à 110 millions $.

Au 30 septembre 1990, il y avait 62,709 prêts non remboursés, ce qui représentait 87.3 millions $. En 1989-1990, un total de 33,032 prêts ont été consentis, soit un montant de 27.7 millions $. Le montant des prêts impayés a augmenté de 12.2 millions $ en 1989-1990.

L'utilisation des fonds varie en fonction du nombre d'immigrants aidés et du nombre de remboursements effectués durant l'année. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage".

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1991-1992 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Il convient de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme. Le tableau 27 donne des précisions sur ces autres articles de dépense. Les recettes indiquées comprennent les coûts des services d'immigration, les montants recouvrés au titre des frais d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 27 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Budget des dépenses 1990-1991
Dépenses de fonctionnement	**192,415**	204,050
Dépenses en capital	**7,891**	387
Paiements de transfert	**110,349**	77,861
Budget des dépenses	**310,655**	282,298
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	**17,264**	16,574
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**1,266**	-
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**5,669**	5,779
Locaux aux divers aéroports du Canada - de Transports Canada	**2,311**	2,222
Autres services	**415**	397
Coût total du Programme	**337,580**	307,270
Moins : recettes à valoir directement sur le Trésor *	**59,910**	22,327
Coût net estimatif du Programme	**277,670**	284,943

* À l'exclusion des recettes destinées aux Affaires extérieures.

6. Recettes

Dans le cadre du Programme d'immigration, les utilisateurs des services d'immigration doivent maintenant acquitter des droits; cette mesure pourrait produire en 1991-1992 des recettes de l'ordre de 59.4 millions $. D'après le nombre de demandes d'immigration , ces droits n'ont pas fait diminuer le nombre de visiteurs et d'immigrants authentiques. De nouveaux droits de traitement seront imposés au début de1991-1992. Les droits exigibles en 1990-1991 ont été augmentés pendant l'année afin qu'ils correspondent davantage aux coûts réels (voir tableau 28).

Tableau 28 : Barème des droits

(en dollars)	1991-1992 Droitt proposé	1990-1991 Droit actuel
Demande de résidence permanente		
- Toutes les catégories (à l'exception des gens d'affaires et des réfugiés parrainés par le gouvernement)	350	250
- Catégorie des gens d'affaires	500	500
- Personnes à charge	50	
Demande de permis de travail - par personne	75	75
- par groupe de 2 à 14	150	150
Demande de prorogation du statut de visiteur	50	50
Demande d'attestation de la fiche relative à l'octroi du droit d'établissement - taux par personne	25	25
- taux par famille	50	50
Prorogation du statut de visiteur	50	
Visa de visiteur - par personne	50	
- par famille	100	
Demande de permis de séjour pour étudiant	75	
Permis de retour pour résident permanent		
- par personne	75	
- par famille	150	
Demande d'évaluation d'une proposition d'investissement	3,000	
Rappel/Heures supplémentaires	27/heure	
Demande d'autorisation du ministre dans le cas d'une personne expulsée	250	
Admission discrétionnaire		
- par personne	75	
- par famille	150	
Demande de permis ministériel - prorogation		
- par personne	100	
- par famille	200	
Réhabilitation des criminels	250	
Demande de remplacement de la fiche d'immigration		
- par personne	25	
- par famille	50	
Demande de transcription de l'enquête	75	
Demande de parrainage, secteur privé/groupes de répondants (réfugiés)	250	
Décret du conseil	250	
Entreprise familiale	150	
Validation de l'offre d'emploi	75	

En outre, des frais de garde et de renvoi sont recouvrés des transporteurs, notamment des sociétés aériennes, qui amènent au Canada des personnes non admissibles. Les recettes pouvant résulter de cette mesure en 1991-1992 sont évaluées à 0.5 million $.

Tableau 29 : Ventilation des recettes selon le genre de services

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Droits acquittés par les utilisateurs des services d'immigration*				
Demande de résidence permanente	**30,568**	27,307	13,698	11,642
Demande de permis de travail	**9,552**	9,552	6,101	5,352
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	**2,435**	2,435	3,138	2,260
Attestation de la fiche relative au droit d'établissement	**406**	406	434	371
Nouveaux postes (voir tableau 28)	**16,449**	-	-	-
	59,410	39,700	23,371	19,625
Obligations des transporteurs	**500**	500	578	880
	59,910	40,200	23,949	20,505

* À l'exclusion des recettes destinées aux Affaires extérieures.

Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne peuvent être dépensées dans le cadre du Programme.

B. Modification de la structure du Programme et des activités

La modification de la structure du Programme et des activités effectuée en 1991-1992 répond aux changements apportés au Cadre du plan opérationnel (CPO) du Programme d'immigration. Les tableaux 30 à 33 présentent les ressources allouées à chaque activité, comparant l'ancienne et la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal de 1990-1991 et 1989-1990.

Le document révisé est considéré comme étant un outil de planification et de contrôle de grande qualité et axé davantage sur les objectifs et les responsabilités. La structure de l'activité révisée définit avec plus de précision l'utilisation et la répartition des ressources par fonction.

Les principaux changements apportés à la structure sont les suivants :

- l'activité Politique et gestion englobe l'ancienne activité Gestion et élaboration de la politique, l'activité Gestion de programme et l'activité administration, ainsi que la gestion de l'activité Exécution du Programme dans les bureaux locaux;
- l'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi englobe les anciennes activités Points d'entrée, Bureaux intérieurs et Exécution de la loi, en particulier sur le terrain;
- sauf pour la direction fonctionnelle fournit par l'AC, qui est maintenant englobée dans l'activité Politique et gestion, les activités Arbitrage et Établissement demeurent inchangées;
- le Comité du statut de réfugié a cessé d'exister le 1er janvier 1989.

Les indicateurs de rendement correspondant à la structure révisée des activités sont en cours d'élaboration et seront présentés plus tard en 1991-1992.

Tableau 30 : Concordance du Budget des dépenses principal de 1990-1991 (en milliers de dollars)

Ancienne structure / Nouvelle structure	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	17,065	41,139		6,492	64,696
Sélection, contrôle et exécution de la Loi		131,447			131,447
Arbitrage			7,052	356	7,408
Établissement				78,747	78,747
Total	17,065	172,586	7,052	85,595	282,298

Tableau 31 : Concordance du Budget des dépenses principal de 1990-1991 (années-personnes)

Ancienne structure / Nouvelle structure	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	293	614		21	928
Sélection, contrôle et exécution de la Loi		2,179			2,179
Arbitrage			131		131
Établissement				31	31
Total	293	2,793	131	52	3,269

Tableau 32 : Concordance du Budget des dépenses principal de 1989-1990 (en milliers de dollars)

Ancienne structure / Nouvelle structure	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	11,527	43,973			55,500
Sélection, contrôle et exécution de la Loi		112,073			112,073
Arbitrage			5,092		5,092
Établissement				72,027	72,027
Total	11,527	156,046	5,092	72,027	244,692

Tableau 33 : Concordance du Budget des dépenses principal de 1989-1990 (années-personnes)

Ancienne structure / Nouvelle structure	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	166	736			902
Sélection, contrôle et exécution de la Loi		2,080			2,080
Arbitrage			109		109
Établissement				53	53
Total	166	2,816	109	53	3,144

Index par sujet

A Appels, 3-37
Arriéré , 3-22, 3-24
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié, 3-37

C Cas présentés, 3-23, 3-24, 3-26, 3-27
Cas réglés, 3-24
Catégories d'immigrants, 3-9
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 3-12, 3-25, 3-35, 3-37
Cours de langue, 3-7, 3-16, 3-18, 3-33, 3-40, 3-43

D Demandes d'immigration, 3-23, 3-25
Détermination du statut de réfugié, 3-16, 3-21, 3-22
Détection et contrôle, 3-23
Directives concernant les amendes, 3-8, 3-43
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration, 3-30, 3-50, 3-51

E Entente Canada-Québec, 3-17
Enquêtes, 3-37
Évaluation du Programme, 3-27
Examens secondaires, 3-23, 3-24

F Formation du personnel, 3-43

I Immigration des gens d'affaires, 3-16, 3-22, 3-27
Immigration des membres de la famlle, 3-41
Interprètes, 3-41
Investigations, 3-8, 3-22, 3-23, 3-24

N Niveaux d'immigration, 3-7, 3-8, 3-41, 3-42, 3-44

P Parrainage des réfugiés par des groupes du secteur privé, 3-41
Photo d'identité, 3-42
Plan d'immigration, 3-7, 3-8, 3-10, 3-15, 3-16, 3-18, 3-41, 3-42
Programme de cours de langue aux fins d'établissement, 3-29, 3-32, 3-33, 3-48
Programme des prêts de transport, 3-29, 3-34, 3-48
Programme d'accueil, 3-7, 3-31, 3-32, 3-33, 3-48
Programme d'aide à l'adaptation (PAA), 3-29, 3-32, 3-48
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), 3-29, 3-31, 3-32, 3-33, 3-48
Programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants, 3-7, 3-31
Prorogations et autorisations de séjour, 3-23, 3-25

R Rapport aux termes du paragraphe 20(1), 3-23, 3-26
Recouvrement des coûts, 3-18, 3-42
Recouvrement des frais de garde, 3-43
Renvois, 3-21, 3-23, 3-25, 3-27
Révisions des motifs de la garde, 3-37
Révison de la non-admissibilité pour raison de santé, 3-41

S Signalement informatisé, 3-7, 3-42
Stratégie d'intégration des immigrants, 3-7, 3-16, 3-18, 3-32, 3-41, 3-42
Structure des activités, 3-13
Structure de l'organisation, 3-14

U Universitaires étrangers, 3-43

V Visas de visiteurs, 3-42

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 4-4
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 4-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent 4-7
B. Sommaires financiers 4-9
C. Données de base
   1. Introduction 4-10
   2. Mandat 4-10
   3. Objectif 4-10
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-11
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 4-13
   6. Efficacité du Programme 4-14

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration 4-15
B. Systèmes et procédures 4-23
C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 4-27

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 4-29
   2. Besoins en personnel 4-30
   3. Coût net du Programme 4-32
   4. Recettes 4-32

Index par sujet 4-33

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Programme de la gestion générale et des services		
1	Dépenses du Programme	**51,171**	53,211
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**51**	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**20,134**	19,097
	Total du Programme	**71,356**	72,357

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1991-1992
	Programme de la gestion générale et des services	
1	Gestion générale et des services - Dépenses du Programme	**51,171,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992						Budget principal 1990-1991
	Années-personnes autorisées 1	Budgétaire				Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel 2	Moins: recettes à valoir sur le crédit		
Gestion générale et administration	2,793	316,146	1,886	318,032	256,432	**61,600**	61,414
Systèmes et procédures	364	38,523	4,561	43,084	33,561	**9,523**	10,704
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	724	1	725	492	**233**	239
	3,166	355,393	6,448	361,841	290,485	**71,356**	72,357
Années-personnes autorisées en 1990-1991	3,139						

Nota: 1. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
2. Un crédit pour dépenses en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

B. Emploi des autorisations en 1989-1990 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme des Services généraux et spéciaux			
1	Dépenses du Programme	51,240,500	73,399,500	**56,334,269**
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	47,800	48,200	**48,200**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18,647,000	18,326,000	**18,326,000**
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	8	**8**
	Total du Programme - Budgétaire	69,935,300	91,773,708	**74,708,477**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent

Gestion générale et administration

En 1991-1992, les Affaires publiques assureront le soutien en matière de communications des programmes actifs de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, de la réforme de l'Assurance-chômage par suite de l'adoption du projet de loi C-21, du plan quinquennal d'immigration et de la stratégie d'intégration, ainsi que des employés de tous les niveaux du Ministère afin qu'ils puissent mieux servir nos clients et nos partenaires (voir page 4-17).

L'adoption du projet de loi C-21 et la mise en oeuvre de la SMMO ont grandement influé sur les activités des Affaires publiques au cours de 1990-1991. Les initiatives en cours comprennent d'importantes campagnes de communications pour la SMMO, les modifications au Régime d'A.-c. et le Projet d'incitation à la poursuite des études; une mise à jour constante de la documentation sur l'A.-c. afin de refléter les modifications apportées à la loi et l'importance accrue accordée au réemploi des prestataires d'A.-c.; la production de documents d'information à l'appui de l'annonce d'un Plan d'immigration quinquennal de même que l'établissement de liens de communications avec le personnel concernant la réorganisation de l'immigration; l'apport d'un soutien accru aux efforts déployés par le personnel des bureaux locaux sur le plan des relations communautaires en vue de l'établissement d'une association avec les principaux intéressés et d'une libre diffusion de l'information au sein d'EIC (voir page 1-18).

En 1991-1992, le groupe Politique stratégique et planification s'occupera principalement des répercussions du projet de loi C-21 et de la SMMO, poursuivra son travail de mise en valeur des ressources humaines et mènera des consultations, analyses, évaluations et études sectorielles (voir page 4-18).

Récemment, le groupe a terminé l'évaluation de programmes ainsi que des sondages et des études touchant différents secteurs (voir page 4-19).

En 1991-1992, les Services financiers comptent améliorer leurs systèmes automatisés et diminuer la paperasserie en ayant recours à la transmission électronique de l'information, à l'affichage en direct des renseignements, à l'approvisionnement assisté par ordinateur et à l'automatisation du processus de facturation des frais de déplacement (voir page 4-19).

Les Services financiers ont élaboré récemment un système automatisé qui permet l'accès en direct au budget et ils ont également crée une banque de données pour le Programme d'immigration (voir page 4-19).

En 1991-1992, l'Administration des services compte poursuivre le soutien aux travaux d'installation des bureaux locaux en vue de la prestation des programmes, de simplifier les systèmes d'inventaire et de commandes, d'examiner plus en détails des méthodes d'adaptation de la technologie des télécommunications, et d'étudier davantage les possibilités de délégation des pouvoirs administratifs (voir page 4-19).

Les dernières réalisations de l'Administration des services comprennent le soutien aux différents programmes et services de la Commission et du Ministère, y compris l'expansion des services des infocentres téléphoniques de l'A.-c., et les projets touchant les installations, comme l'élaboration et l'approbation de nouvelles normes régissant l'aménagement des bureaux locaux (voir page 4-20).

En 1991-1992, les activités des Services du personnel seront orientées vers la gestion des ressources humaines par tous les cadres de la Commission et du Ministère, par l'intégration de la planification des ressources humaines à la planification du travail et à la planification stratégique et opérationnelle à tous les échelons de l'appareil ministériel (voir page 4-20).

Les principales réalisations des Services du personnel, en 1989-1990, comprennent la remise de primes aux employés en reconnaissance d'initiatives et de la qualité du service ainsi que la mise en oeuvre des recommandations de groupes de travail sur la gestion et sur la mise en valeur des ressources humaines (voir pages 4-20).

En 1991-1992, le Bureau de vérification interne continuera d'appliquer sa méthode révisée de vérification de la planification et il poursuivra ses vérifications en les axant sur les produits plutôt que sur les fonctions liées aux différentes activités (voir pages 4-20 et 4-21).

Systèmes et procédures

Au cours de l'année 1991-1992, le personnel de Systèmes et procédures continuera à élaborer et à mettre en oeuvre des projets nationaux d'automatisation, approuvés par le Conseil du Trésor, pour appuyer la prestation des programmes de l'Immigration, de l'Assurance-chômage, du Service national de placement, de la Planification de l'emploi et de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (voir page 4-25).

Parmi les dernières réalisations de ce groupe, on compte l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes automatisés pour soutenir la prestation des programmes de l'Assurance-chômage, de l'Immigration, du Service national de placement, de la Planification de l'emploi ainsi que des systèmes de gestion du personnel (voir page 4-25).

B. Sommaires financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992			Prévu 1990-1991			Réel 1 1989-1990	Réel 1 1988-1989
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage 2	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Gestion générale et administration	318,032	256,432	61,600	325,442	261,224	64,218	62,586	61,673
Systèmes et procédures	43,084	33,561	9,523	64,197	54,013	10,184	11,804	10,484
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	725	492	233	723	484	239	319	332
	361,841	290,485	71,356	390,362	315,721	74,641	74,709	72,489
Années-personnes 3								
Contrôlées par CT	3,166	-	3,169	3,169	-	3,169	3,215	3,369
Autres	20	-	20	63	-	63	59	55
	3,186	-	3,186	3,232	-	3,232	3,274	3,424

1. Les montants des années précédentes ont été redressés pour tenir compte de la fusion en 1990-1991 des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission, lesquelles forment maintenant l'activité Gestion générale et administration.
2. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).
3. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992: Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 3.3 millions $, soit 4% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991. La diminution est principalement attribuable à l'augmentation des traitements et des salaires stipulés dans les marchés de services personnels. De plus amples renseignements sont fournis, par activité, à la section II.

Explication des prévisions pour 1990-1991 : Les dépenses nettes prévues pour 1990-1991 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1990) sont de 2.3 millions $, soit 3% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991, qui est de 72.4 millions $ (voir Autorisations de dépenser, page 4-5). La différence est attribuable principalement à l'augmentation des traitements et des salaires stipulés dans les marchés de services personnels.

Tableau 2 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990 1						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion générale et administration	311,110	248,524	62,586	291,628	229,770	61,858	728
Systèmes et procédures	39,056	27,252	11,804	26,421	18,547	7,874	3,930
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1,073	754	319	699	496	203	116
	351,239	276,530	74,709	318,748	248,813	69,935	4,774
Années-personnes 2							
Contrôlées par CT	3,215	-	3,215	3,158	-	3,158	57
Autres	59	-	59	30	-	30	29
	3,274	-	3,274	3,188	-	3,188	86

1. Les montants ont été redressés pour tenir compte de la fusion en 1990-1991 des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission, lesquelles forment maintenant l'activité Gestion générale et administration.
2. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes en 1989-1990 sont de 4.8 millions $, soit 7% supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1989-1990 et comportent 86 années-personnes supplémentaires. Cette différence est principalement attribuable aux ressources investies dans des activités d'automatisation pour l'Immigration, dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre ainsi que dans la saisie de données et des activités de communication liées à tous les systèmes.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme de la gestion générale et des services (GGS) comprend les fonctions administratives qui ne sont pas liées directement au Programme d'emploi et d'assurance et à celui de l'immigration, l'élaboration et la mise en oeuvre des systèmes et des procédures se rapportant à la bureautique pour la Commission et le Ministère de même que le soutien aux activités du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la *Loi régissant l'emploi et l'immigration* adoptée le 5 août 1977. Cette loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

3. Objectif

L'objectif du Programme de la gestion générale et des services est d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif pour permettre à la Commission et au Ministère d'exécuter son mandat.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Programme de la gestion générale et des services englobe les trois activités suivantes : Gestion générale et administration, Systèmes et procédures et Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (voir tableau 3). Pour plus de détails sur ces activités, voir la section II.

Tableau 3 : Structure par activité

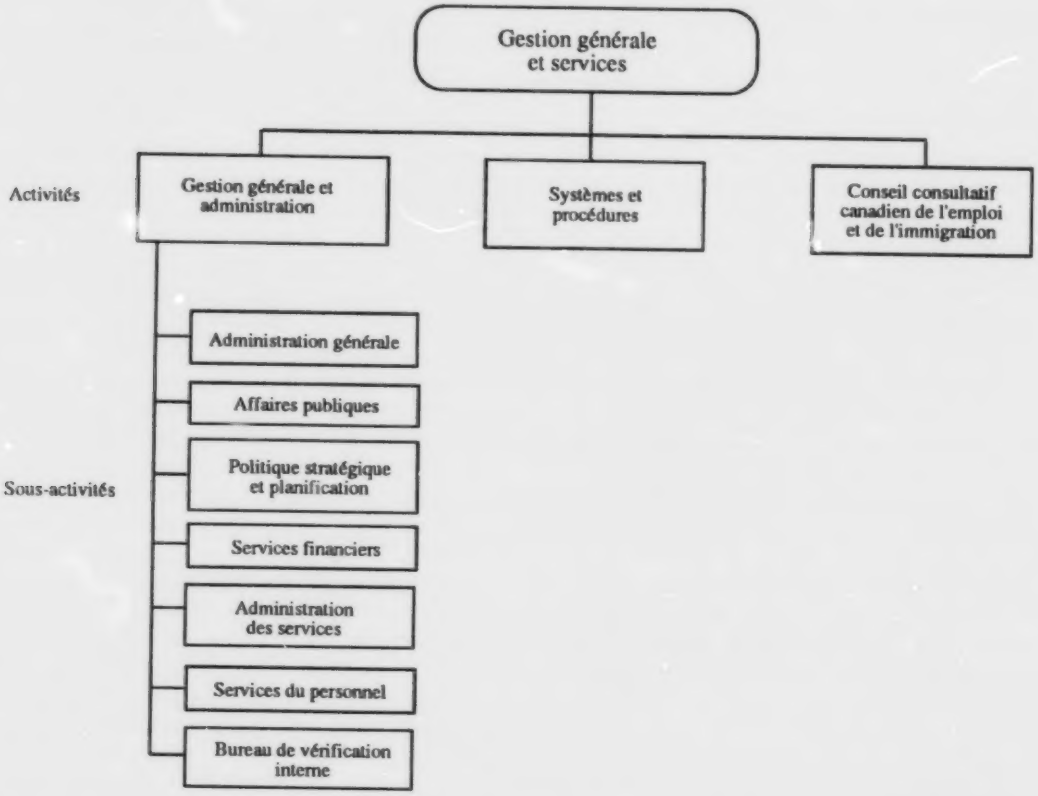

Organisation: Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1991-1992.

Tableau 4 : Affectation des ressources brutes en 1991-1992 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

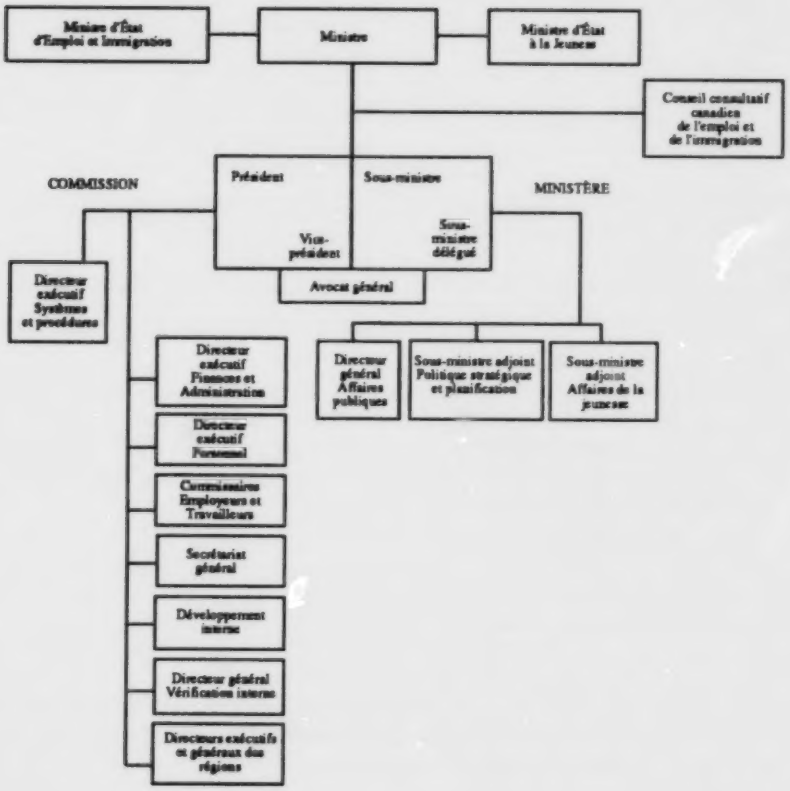

Activités				
Gestion générale et administration 2,813 A-P		318,032		318,032
Systèmes et procédures 364 A-P	43,084			43,084
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 9 A-P			725	725
TOTAL DU PROGRAMME	43,084	318,032	725	361,841

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Les facteurs externes qui ont des répercussions sur le Programme de la gestion générale et des services sont :

- les priorités liées aux programmes en cours ou en voie d'élaboration;
- l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des opérations d'Emploi et Immigration Canada; et
- la nécessité de se conformer aux politiques des organismes centraux.

Ces facteurs ainsi que les mesures entreprises par Emploi et Immigration Canada en rapport avec chacun d'eux sont décrits ci-dessous.

Priorités liées au Programme

Un défi de taille se pose au Programme de la gestion générale et des services; il s'agit de fournir l'appui nécessaire à la mise en oeuvre complète de la SMMO, y compris les composantes découlant de l'adoption du projet de loi C-21. L'appui fourni comprendra :

- des consultations d'envergure auprès du secteur privé, afin d'établir un nouveau partenariat avec celui-ci et de créer des mécanismes qui lui permettront de continuer à participer de façon importante à l'effort national de formation ainsi qu'à la mise en place de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre;
- des mesures destinées au personnel du Ministère et au grand public visant à faire connaître et comprendre la Stratégie;
- la planification et l'affectation des ressources humaines nécessaires au succès de la mise en oeuvre de la Stratégie; et
- l'élaboration et la prestation continues des composantes des programmes et des services.

Après une période de consultation, le Programme de la gestion générale et des services mettra en oeuvre les modifications découlant de Fonction publique 2000, conformément aux principes de la philosophie de gestion. Dans le cadre du Programme de GGS, on appuiera également la mise en oeuvre des priorités du Programme d'immigration, y compris le nouveau plan à long terme sur les niveaux, et on veillera à ce que ces priorités soient comprises par les personnes concernées.

L'efficience et l'efficacité au sein de la Commission et du Ministère

Aux termes de la philosophie de gestion d'EIC, on doit fournir le meilleur service possible au public. Pour atteindre cet objectif et améliorer ses opérations, EIC doit constamment prendre de nouvelles mesures, dont les suivantes :

- analyser les tendances du marché du travail et évaluer les programmes et les politiques de la Commission et du Ministère;
- améliorer les communications internes;
- permettre aux cadres de se perfectionner et leur déléguer des pouvoirs;
- concevoir des stratégies d'automatisation, ainsi que la structure et les mécanismes des systèmes, de façon à assurer un appui continue à l'automatisation de la prestation des programmes; et
- améliorer le processus de planification et de responsabilité et en favoriser la compréhension.

Exigences des organismes centraux

La Commission et le Ministère doivent se soumettre aux politiques et aux exigences du gouvernement. La Commission et le Ministère ont donc conclu un Protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministérielles, qui définit le cadre à l'intérieur duquel les pouvoirs ministériels doivent s'exercer ainsi que les relations à établir entre la Commission et le Ministère, d'une part, et le Conseil du Trésor, d'autre part. En vertu de ce protocole, la Commission et le Ministère entreprendront les initiatives suivantes :

- faciliter l'atteinte des objectifs de l'équité en matière d'emploi pour les femmes, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et les autochtones;
- élaborer et améliorer les politiques, procédures et systèmes financiers;
- mettre en application le Programme des langues officielles; et
- veiller à ce que les activités de dotation et de classification soient conformes aux normes nationales.

6. Efficacité du Programme

Le Programme de la gestion générale et des services voit à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes en plus de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif à l'ensemble de la Commission et du Ministère. Ainsi, l'efficacité globale du Programme est fonction des résultats des programmes d'Emploi, d'Assurance et d'Immigration.

Les résultats administratifs sont mesurés en fonction de l'application et du respect des politiques du Conseil du Trésor énoncées dans la structure d'obligation de rendre compte et le Protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels qui a été conclu en 1988 entre la Commission et le Ministère et le Conseil du Trésor.

De plus, on mesure à intervalles réguliers le Programme de la gestion générale et des services par le truchement du processus d'examen en cours à la Commission et au Ministère, par les divers comités exécutifs, par le Bureau de la vérification interne et la Direction de l'évaluation des programmes.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration

Objectif

L'objectif de l'activité Gestion générale et administration est d'assurer l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes d'EIC en fournissant des services de gestion et de soutien administratif conformément aux directives découlant des politiques, aux normes et aux services approuvés par la Commission et le Ministère ainsi que par les organismes centraux.

Description

L'activité Gestion générale et administration englobe les sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des ministres d'État, des bureaux du Sous-ministre et du Sous-ministre délégué, du Contentieux, des Affaires de la jeunesse ainsi que les fonctions des bureaux des commissaires (Travailleurs et Employeurs), des directeurs exécutifs et directeurs généraux des régions, le Secrétariat général et le groupe du Développement interne.

Affaires publiques: La Direction générale des affaires publiques planifie, coordonne, exécute et évalue toutes les activités de communication de la Commission et du Ministère (planification des communications, gestion des communications internes, suivi des questions d'actualité, sondage de l'opinion publique, promotion, information, relations avec les médias, publications et publicité); elle fournit également des avis à cet égard. La Direction générale transmet au public des renseignements, dans les deux langues officielles, sur les politiques, les programmes et les services de la Commission et du Ministère concernant le Programme d'immigration, l'Assurance-chômage, les jeunes, la Planification de l'emploi et le Service national de placement.

Politique stratégique et planification: Le groupe Politique stratégique et planification effectue des travaux de recherche et d'analyse de la politique pour élaborer des politiques et des programmes du gouvernement liés au marché du travail, au revenu et à l'immigration, et il s'assure que ces politiques soient mises en oeuvre en fonction des objectifs économiques et sociaux d'envergure nationale.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts ont été établis afin de permettre à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction et des services généraux de comptabilité financière sont aussi offerts à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations; on procède également à l'élaboration de nouvelles procédures et à la modification de celles déjà en place.

Administration des services: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, des installations, de l'information consignée ainsi que dans celui des télécommunications.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel dans les domaines suivants: la planification des ressources humaines, les relations de travail, la dotation en personnel, la classification, la formation et le perfectionnement du personnel, les services de counselling, les langues officielles, la rémunération et les avantages sociaux, la gestion des données, l'équité en matière d'emploi, l'implantation des structures organisationnelles et les services à la catégorie de la gestion.

Bureau de vérification interne: Le Bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des travaux de vérification visant à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaires financiers

L'activité Gestion générale et administration représente environ 88% des besoins financiers bruts du Programme de la gestion générale et des services pour 1991-1992 et 88% des années-personnes totales. Elle représente 88% des coûts en personnel et 87% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1991-1992, les coûts en personnel représenteront 51% des dépenses brutes de l'activité, les transports et communications 5%, les services professionnels et spéciaux 6%, la location d'immeubles et autres frais de location 33% et les autres dépenses de fonctionnement pour 5%.

Tableau 5 : Sommaire des ressources de l'activité [1]

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel [2] 1989-1990		Réel [2] 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	25,533	369	26,911	442	26,048	397	23,081	451
Affaires publiques	9,844	164	7,129	157	10,611	175	8,597	158
Politique stratégique et planification	11,027	131	13,799	131	9,896	123	7,729	123
Services financiers	81,856	967	84,182	942	76,931	911	74,702	945
Administration des services	152,810	504	156,885	504	144,916	490	136,205	537
Services du personnel	31,925	623	31,506	623	37,644	673	34,210	703
Bureau de vérification interne	5,037	55	5,030	55	5,064	56	5,790	61
	318,032	2,813	325,442	2,854	311,110	2,825	290,314	2,978
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage [3]	256,432	-	261,224	-	248,524	-	228,641	-
	61,600	2,813	64,218	2,854	62,586	2,825	61,673	2,978

1. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
2. Les montants tiennent compte de la fusion en 1990-1991 des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission.
3. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 2.6 millions $, soit 4% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991. La diminution est principalement attribuable :

(en millions de dollars)

- l'exclusion des ressources affectées au programme Défi, en 1991-1992; (1.0)
- les traitements et les salaires stipulés dans les marchés de services personnels; (3.3)
- ressources liées à l'immigration; et 3.1
- agences privées de recouvrement. (1.7)

Tableau 6 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990 1					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale 2	26,048	397	24,362	401	1,686	(4)
Affaires publiques	10,611	175	8,451	151	2,160	24
Politique stratégique et planification	9,896	123	10,569	126	(673)	(3)
Services financiers	76,931	911	75,669	951	1,262	(40)
Administration des services	144,916	490	137,647	498	7,269	(8)
Services du personnel	37,644	673	30,067	631	7,577	42
Bureau de vérification interne	5,064	56	4,863	55	201	1
	311,110	2,825	291,628	2,813	19,482	12
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	248,524	-	229,770	-	18,754	-
	62,586	2,825	61,858	2,813	728	12

1. Les montants tiennent compte de la fusion des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission.
2. Inclus les années-personnes décontrollées.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités : Les principales priorités des Affaires publiqus pour 1991-1992 sont les suivantes:

- fournir des outils de communication et assurer le soutien nécessaire, notamment la formation des préposés à l'accueil, et donner suite aux modifications découlant de l'adoption du projet de loi C-21 et qui influent sur le volume des demandes de prestations;
- appuyer, en priorité, les programmes actifs de la SMMO, y compris les programmes nouveaux et modifiés, et sensibiliser davantage les gestionnaires à la nécessité d'un partage des responsabilités en matière de planification des ressources humaines;

- veiller à ce que le public comprenne et accepte l'augmentation planifiée, équilibrée et modérée du niveau d'immigration ainsi que les principes généraux du Programme d'immigration, notamment en ce qui concerne l'admission, l'établissement et l'exécution de la Loi;
- appuyer les clients du Ministère afin que les messages et que les outils de communication soient liés aux priorités et aux objectifs du Ministère; et
- promouvoir et soutenir les relations locales avec les communautés.

Les principales réalisations des Affaires publiques, en 1989-1990, ont été les suivantes : un cours de relations avec les médias dispensé à environ 90 porte-parole de niveau supérieur de l'Administration centrale; des semaines de l'immigration organisées en Alberta et en Colombie-Britannique; des publications produites dans des langues autres que les deux langues officielles; des tentatives accrues en vue de communiquer avec les médias des groupes ethniques.

Une Semaine canadienne de l'orientation s'est tenue dans des collectivités partout au Canada; cette activité sera répétée en 1991-1992. Conformément à la stratégie de mise en oeuvre, on a mis en vigueur la politique de communication interne en ayant recours à des outils de communication visant à informer le personnel au sujet des politiques, des programmes et des services de la Commission et du Ministère.

Trois sondages importants ont touché la qualité du service, l'emploi, et l'immigration et des évaluations des produits de communication ont également été effectuées pour les programmes de l'Assurance et de l'Immigration. Les résultats servent à la mise en oeuvre d'activités qui viennent soutenir le mandat de communication et appuyer l'ensemble des opérations.

Les priorités du groupe de Politique stratégique et planification, en 1991-1992, sont les suivantes :

- terminer l'évaluation du programme Acquisition de compétences et faire la synthèse des résultats de l'évaluation de la Planification de l'emploi;
- continuer d'améliorer le Processus de planification et d'imputabilité;
- surveiller et analyser la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (projet de loi C-21);
- affecter les ressources et organiser la Direction de l'aide à l'innovation afin qu'on puisse y effectuer des recherches qui auront des répercussions à plus long terme. Cette réorganisation se fera en fonction de l'analyse de la conjonture et de l'orientation de politiques lesquelles s'appuient sur des études documentaires, sur la participation à des conférences et à des colloques, ainsi que sur l'observation directe d'initiatives dans d'autres pays;
- effectuer une analyse globale des programmes de formation qui viennent appuyer la Stratégie de mise en valeur de la main d'oeuvre et les conseils consultatifs du secteur privé récemment crées;
- élaborer un cadre de politique stratégique en vue d'améliorer au niveau national la planification et la mise en valeur des ressources humaines, par secteur; et
- faire la promotion des produits et des services de Perspectives du marché du travail et analyse structurelle (PMTAS) afin de mieux aider les représentants du secteur privé à mettre en oeuvre des stratégies de mise en valeur des ressources humaines à long terme.

Une réalisation majeure de Politique stratégique et planification, en 1990-1991, consiste à avoir mené à bien la Phase II de la SMMO et plus particulièrement d'avoir créé de nouvelles formes de partenariat entre les gouvernements provinciaux, le secteur privé et des groupes clés de clients. On a apporté des modification importantes au Processus de planification et de responsabilités afin d'assurer une plus grande souplesse dans l'affectation des ressources au niveau régional. En outre, des études de secteurs et des sondages d'envergure ont été entrepris ou terminés (y compris une analyse des secteurs du transport routier, des services d'alimentation et de l'entretien des avions).

En 1990-1991, le groupe de Politique stratégique et planification a terminé les évaluations de différents programmes et activités, dont les suivants: le programme Développement des collectivités, le programme Aide à l'innovation (voir page 2-33), le programme Extension, les Centres d'emploi du Canada pour étudiants (voir page 2-46), les liens entre l'administration des numéros d'assurance sociale et les fonctions d'agent des services aux prestataires (voir page 2-57), et le Programme d'immigration des gens d'affaires (voir page 3-27).

Les principales priorités des Services financiers pour 1991-1992 sont les suivantes :

- chercher à réduire la paperasserie en favorisant les demandes d'approvisionnement en direct;
- étendre aux régions le système automatisé de facturation des frais de déplacement par la transmission électronique des factures; et
- étudier la possibilité de permettre l'accès à des banques de données informatisées plutôt que de transmettre mensuellement des copies des rapports financiers courants.

En 1989-1990, les Services financiers ont élaboré un système automatisé d'accès en direct aux données budgétaires, lequel permet d'inscrire des données de façon plus précise et en temps opportun et d'effectuer des demandes de renseignements à partir de régions éloignées. Une autre réalisation importante a été la création d'une banque de données sur le Programme d'immigration, laquelle permet d'obtenir rapidement un rapport des investigations effectuées au cours des deux exercices précédents.

Les Services financiers ont récemment terminé les plans de décentralisation en région du système de prévision des crédits de contribution. Cette décentralisation permettra d'utiliser les crédits de contribution plus efficacement.

En outre, on a mis en oeuvre avec succès un système permettant le transfert par bande magnétique des données du système régional de soutien au personnel à celui d'Approvisionnements et Services Canada dans toutes les régions; il ne reste plus qu'à voir à son entretien.

Les priorités de l'Administration des services, en 1991-1992, sont les suivantes :

- permettre d'effectuer les aménagements nécessaires pour la prestation des programmes, notamment ceux de la SMMO;
- recommander et mettre en oeuvre des systèmes automatisés de gestion de l'inventaire et des commandes;
- recommander des méthodes pour adapter la technologie des télécommunications afin d'accélérer les communications ministérielles; et
- évaluer la possibilité de déléguer davantage de pouvoirs administratifs suite aux recommandations de Fonction publique 2000.

Les projets suivants comptent parmi ceux menés récemment par l'Administration des services : un début d'expansion du service des infocentres téléphoniques de l'A.-c., en attendant d'examiner la faisabilité d'un plus grand élargissement, en fonction des programmes et des priorités; la délégation par le Conseil du Trésor du pouvoir d'autorisation des normes régissant l'aménagement des bureaux locaux à Travaux publics Canada (TPC). Les nouvelles normes pour la Commission et le Ministère ont été approuvées par TPC et seront mises en application dans le cadre du Plan d'administration des locaux. On a également continué à améliorer l'aménagement des bureaux locaux, en tenant compte des exigences de l'intégration du mobilier nécessaire pour la mise en place d'ordinateurs.

En 1991-1992, les priorités des Services du personnel sont les suivantes :

- poursuivre les activités commencées en 1990-1991 et continuer de transférer des responsabilités en matière de personnel dans les régions en s'inspirant des bons résultats obtenus en Ontario; adapter à la gestion des ressources humaines certaines applications informatiques au sujet desquelles il y a entente;
- élaborer, pour la Commission et le Ministère, une stratégie d'application de la *Loi sur les langues officielles* (adoptée en 1988), ainsi que du règlement qui en découle (adopté seulement en 1990), en vue de respecter les dispositions touchant le service au public.

Les réalisations récentes des Services du personnel sont les suivantes : la remise en 1989-1990 de primes totalisant 74,000 $, conformément à la philosophie de gestion de la Commision et du Ministère, en récompense de suggestions faites par des employés, lesquelles ont permis à la Commission et au Ministère de faire des économies de l'ordre de 5 millions $, après déduction des coûts de mise en oeuvre. En outre, 908 employés de la Commission et du Ministère ont obtenu des primes au mérite en récompense de leurs longs états de service ou de leur rendement exceptionnel.

Un sondage a été effectué pour mieux connaître la représentation des groupes désignés parmi les employés d'EIC; 66.2% des employés ont répondu, ce qui permet de constater une augmentation réelle du nombre de membres des groupes-cibles parmi les employés. En mars 1990, EIC comptait 2.6% d'autochtones, 6.4% de personnes handicapées et 3.5% de membres des minorités visibles.

Un Guide des compétences en gestion a été publié pour donner suite à une des recommandations du groupe de travail sur le recrutement, la mise en valeur et la formation des cadres. Il reflète l'évolution des fonctions des cadres à la Commission et au Ministère. Étant donné que la *Loi sur les langues officielles* n'a été adoptée qu'en 1990-1991, sa mise en application se poursuivra en 1991-1992.

Au cours de 1991-1992, le Bureau de vérification interne (BVI) visera à :

- axer ses pratiques sur les clients, en insistant sur la prestation de services de qualité grâce à une gestion efficace de toutes les ressources, humaines et autres, et améliorer la diffusion des résultats. Le Bureau continuera d'améliorer ses capacités en élaborant des nouvelles technologies de vérification et en acquérant d'autres compétences; il appliquera également un nouveau processus de définition des mandats en vue de rendre les rapports de vérifications plus utiles et opportuns;

- mettre en oeuvre un plan qui prévoit un ensemble de vérifications axées sur les produits plutôt que sur les fonctions liées aux différentes activités. Les activités ont été choisies par suite d'analyses des facteurs environnementaux, notamment la philosophie de gestion, l'amélioration du rendement et de la productivité, le traitement automatisé des données, le soutien informatique à l'information, la responsabilité et la conformité. Selon leurs objectifs et leur ampleur, les vérifications porteront sur l'optimisation des ressources qui touchent le déroulement des opérations, la gestion par résultats, et la pertinence des cadres de responsabilité et de contrôle.

Le Bureau de vérification interne a récemment adopté une nouvelle approche de vérification par activité. Le Bureau a également entrepris un important programme de bureautique ainsi qu'un programme de formation du personnel visant à améliorer la productivité dans les activités de vérification. En outre, le Bureau a mis en oeuvre un nouveau cadre de vérification de la gestion et des stratégies visant à améliorer la diffusion des plans de vérification et des résultats aux clients.

Le Bureau a été très actif en 1989-1990 et en 1990-1991. Il a entrepris des vérifications de tous les secteurs de l'Administration centrale et des régions dans le cadre d'une ou de plusieurs missions. En 1989-1990, le Bureau a publié 21 rapports finals. Il a, en outre, effectué 20 autres vérifications; les rapports portant sur 15 de ces vérifications seront remis en 1990-1991. En ce qui a trait aux cinq autres, les représentants du Bureau se sont entendus avec les clients sur la méthode de présentation des résultats. En 1990-1991, le Bureau avait prévu entreprendre 24 vérifications, ce qui laissait une marge de manoeuvre pour répondre au nombre croissant de demandes spéciales des clients.

Données sur le rendement: Les résultats de l'activité Gestion générale et administration sont liés à ceux du Programme d'emploi et d'assurance et du Programme d'immigration et ils sont obtenus à partir d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 7 et 8 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 7: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion générale et administration et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Gestion générale et administration	**2,813**	2,854	2,825	2,978
Commission et Ministère	**24,027**	25,302	25,199	24,948
Pourcentage du total	**11.7**	11.3	11.2	11.9

Tableau 8: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Gestion générale et administration	**318,032**	325,442	311,110	290,314
Commission et Ministère	**1,566,595**	1,502,569	1,495,837	1,296,453
Pourcentage du total	**20.3**	21.7	20.8	22.4

* A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Vérification interne : En 1990-1991, le Bureau de vérification interne a effectué un certain nombre de vérifications ou d'études touchant l'activité Gestion générale et administration.

La vérification des opérations financières pour le compte des Services financiers n'a pas révélé d'erreurs ou d'omissions qui mettraient en question l'intégrité fondamentale du système de traitement des paiements.

Le Bureau de vérification interne a également effectué, à la demande de clients, une comparaison entre le Système d'information de l'emploi et de l'immigration (SIEI) et d'autres systèmes de gestion de l'information utilisés dans certains ministères et dans des organismes du secteur privé.

Selon cette étude, le SIEI se classe parmi les systèmes de gestion de l'information les plus utiles, fiables et globaux. Dans les bureaux régionaux et les Centres d'emploi du Canada qui ont participé à l'étude, l'information obtenue au moyen du SIEI et l'utilisation exclusive de ses données s'avèrent satisfaisante.

B. Systèmes et procédures

Objectif

L'objectif de l'activité Systèmes et procédures est de concevoir et de mettre en oeuvre une gamme variée de systèmes automatisés pour appuyer la prestation des services au public et contribuer à l'administration interne de la Commission et du Ministère.

Description

L'activité Systèmes et procédures assure les fonctions et les services suivants pour les programmes de la Commission et du Ministère:

La fonction de gestion et soutien général comprend la gestion et le soutien général de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des sytèmes informatiques de la Commission et du Ministère, y compris les services informatiques à l'Administration centrale, à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère. Font partie de cette fonction, le directeur exécutif, Systèmes et procédures, tous les directeurs généraux ainsi que les directeurs et chefs relevant directement d'un directeur général ou du titulaire d'un poste de niveau supérieur.

Les fonctions techniques comprennent la conception, la sélection et l'acquisition de tout le matériel informatique, des logiciels ainsi que des réseaux de transmission de données de la Commission et du Ministère. Elles comprennent également la définition, la sélection et l'acquisition de tous les services de centres de traitement, l'élaboration de normes de systèmes et de programmation, ainsi que la prestation de conseils techniques et de services de formation aux utilisateurs des installations informatiques de la Commission et du Ministère.

Le Centre national d'informatique de l'Administration centrale fait partie de la fonction des services informatiques qui fournit le matériel informatique et le soutien technique nécessaire à l'exploitation des logiciels et des télécommunications. Cette fonction comprend également l'élaboration et la coordination de normes de sécurité en informatique, la formulation de politiques et de procédures informatiques ainsi que le contrôle des centres régionaux d'informatique de la Commission et du Ministère.

Dans le cadre de la fonction élaboration des sytèmes, les activités suivantes sont menées, par projet, relativement aux nouveaux systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère: études du travail, études de faisabilité, conception des systèmes, programmation, mise à l'essai et mise en oeuvre et évaluation des systèmes.

La maintenance des systèmes comprend la maintenance, par projet, de tous les systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère.

La gestion des imprimés comprend la conception et la gestion des formulaires de la Commission et du Ministère à l'Administration centrale.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement

électronique des données de l'Administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures conseille et apporte un soutien technique et fonctionnel aux éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance. On vise ainsi à assurer une utilisation efficiente des ressources informatiques pour la prestation automatisée des services au public.

Sommaires financiers

L'activité Systèmes et procédures représente 12% des besoins financiers bruts du Programme de la Gestion générale et des services pour 1991-1992 et 11% des années-personnes totales. Elle représente 11% des coûts en personnel et 12% des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1991-1992, les coûts en personnel représenteront 49% des dépenses brutes de l'activité, les dépenses en capital 11% et les autres coûts de fonctionnement 40%.

Tableau 9 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	43,084	364	64,197	369	39,056	438	33,994	436
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	33,561	-	54,013	-	27,252		23,510	-
	9,523	364	10,184	369	11,804	438	10,484	436

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1991-1992 : Les besoins financiers nets pour 1991-1992 sont de 0.7 millions $, 7% inférieurs aux dépenses prévues pour 1990-1991. La diminution est principalement attribuable aux ressources liées au Programme d'immigration.

Tableau 10 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	39,056	438	26,421	366	12,635	72
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	27,252	-	18,547	-	8,705	-
	11,804	438	7,874	366	3,930	72

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités : Les responsables de Systèmes et procédures ont établi les priorités suivantes pour 1991-1992 :

- continuer l'automatisation des composantes de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) entreprise à la fin de 1989-1990 et qui se poursuivra jusqu'en 1993-1994. Le coût des projets prévus dans le cadre de la SMMO pour 1991-1992 est estimé à 13.3 millions $ et comprend la modernisation de l'ordinateur central nécessaire à la réalisation de ces projets;

- mettre en oeuvre le système de soutien de l'agent (système destiné à automatiser le calcul de la rémunération assurable et le montant des prestations) dans le cadre de l'Assurance. À cet effet, deux projets pilotes ont été entrepris en Ontario et un au Québec. Les opérations des centres d'essai débuteront à la fin de 1990-1991 et se poursuivront jusqu'en 1992-1993. Le coût estimatif de ces projets est de 12.1 millions $ pour 1991-1992;

- mettre en oeuvre le système automatisé de soutien des activités d'examen primaire global (EPG) du Programme d'immigration à l'échelle nationale (coût estimatif de 7 millions $ pour 1991-1992). L'entrée en service du système débutera en 1991-1992 et se poursuivra jusqu'en 1993-1994. Ce projet suppose l'automatisation des opérations destinées à produire la vignette du visa de visiteur canadien sous une forme lisible à la machine et à examiner ces visas à l'aide de lecteurs de documents;

- mettre en oeuvre le Réseau de la CEIC (RESEIC) (un réseau de commutation par paquets), en vue de répondre aux besoins actuels et futurs d'EIC en matière de communications. Le réseau entrera en service en 1991-1992 en Ontario et au Québec, et d'ici 1992-1993 dans le reste du pays, au coût estimatif de 17.2 millions $.

Parmi les réalisations en 1989-1990, on note :

- la mise en oeuvre complète du Système de rédaction de lettres de l'agent ainsi que du Système automatisé de gestion des enquêtes dans le cadre de la Réforme administrative de l'Assurance-chômage;

- la mise en oeuvre complète du système en direct de la Planification de l'emploi (PE), conformément au Projet de révision et de simplification des systèmes de la PE (qui relève du Groupe de travail sur l'exécution de la Planification de l'emploi), en vue de la gestion des activités et des fonds de la PE;

- l'expansion du Système national des services d'emploi (SNSE) (un répertoire informatisé des clients-travailleurs et des offres d'emploi) à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines du Canada. Le système sera en place dans tout le pays au plus tard en 1990-1991;

- la réalisation d'un projet pilote portant sur l'examen des visas à l'aide de lecteurs de documents dans le but de réduire l'utilisation de faux visas par des voyageurs étrangers provenant de pays à risque élevé à l'aéroport international de Vancouver

et à Hong Kong. L'opération s'est avérée un succès. La mise en oeuvre du projet à l'échelle nationale débutera en 1991-1992 et se poursuivra jusqu'en 1993-1994, au coût estimatif de 7 millions $; et

- la poursuite de la décentralisation en région du Système régional des services du personnel (un système automatisé de soutien opérationnel qui facilite la gestion du personnel).

Données sur le rendement: Les résultats de l'activité Systèmes et procédures sont liés au Programme d'emploi et d'assurance et au Programme d'immigration, lesquels sont déterminés à l'aide d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 11 et 12 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 11 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Systèmes et procédures	**364**	369	438	436
Commission et Ministère	**24,027**	25,302	25,199	24,948
Pourcentage du total	**1.5**	1.5	1.7	1.7

Tableau 12 : Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère 1

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991 2	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Systèmes et procédures	**43,084**	64,197	39,056	33,984
Commission et Ministère	**1,566,595**	1,502,569	1,495,837	1,296,453
Pourcentage du total	**2.7**	4.3	2.6	2.6

1. A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.
2. L'augmentation du pourcentage est attribuable aux ressources en capital (systèmes informatiques) requises pour la mise en application de la SMMO. Ces ressources sont entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

Vérification interne : En 1990-1991, le Bureau de vérification interne a procédé à une vérification touchant le groupe des Systèmes et Procédures.

Il est ressorti de la vérification du Centre régional d'informatique (CRI) à Winnipeg que les employés de ce centre sont qualifiés et consciencieux. De plus, ils possèdent les connaissances voulues des applications sur ordinateur utilisées à l'échelle nationale (p. ex., Système de paiement des prestations d'assurance-chômage, Système national des services d'emploi et Système d'information de l'Emploi et de l'Immigration) ainsi que des systèmes de soutien. Pour ce qui est du paiement des prestations d'assurance-chômage, des activités informatiques et du soutien technique, les exigences établies sont respectées. Enfin, ce centre offre de bons services aux bureaux régionaux et locaux.

C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Le Conseil est un organisme consultatif de droit public, distinct de la Commission et du Ministère dont il est le complément. Il donne des avis au Ministre sur toute question qui a trait au mandat de la Commission et du Ministère. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année.

Le Conseil est composé d'un président et de 16 à 22 membres, nommés par le gouverneur en conseil. Son président est directement comptable devant le Ministre.

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses.

Sommaires financiers

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1% des besoins financiers bruts et des années-personnes du Programme de la gestion générale et des services pour 1990-1991.

En 1990-1991, les coûts en personnel représenteront 59% des dépenses brutes de l'activité, les dépenses en capital et autres coûts de fonctionnement 41%.

Tableau 13 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	725	9	723	9	1,073	11	1,071	10
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	492	-	484	-	754	-	739	-
	233	9	239	9	319	11	332	10

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Tableau 14 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1,073	11	699	9	374	2
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	754	-	496	-	258	-
	319	11	203	9	116	2

Données sur le rendement: Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Un plan de travail est établi chaque année civile et le Conseil rend compte au Ministre de ses activités. Ce plan peut comporter jusqu'à six études par année. Le Ministre dépose ensuite devant le Parlement, au début de l'automne, le rapport du Conseil ainsi que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 15 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel				
Traitements et salaires	**129,945**	127,875	137,570	122,151
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**20,134**	19,097	18,326	19,163
Autres frais touchant le personnel	**33,718**	31,771	23,354	21,953
	183,797	178,743	179,250	163,267
Biens et services				
Transports et communications	**24,879**	29,341	22,603	22,739
Information	**3,439**	1,368	2,416	2,775
Services professionnels et spéciaux	**20,422**	26,316	24,816	25,923
Location d'immeubles	**99,983**	94,680	88,727	78,672
Autres frais de location	**6,598**	8,306	1,835	3,667
Achat de services de réparation et d'entretien	**11,437**	17,195	7,249	9,875
Services publics, fournitures et approvisionnements	**3,834**	3,376	8,754	7,679
Toutes autres dépenses	**1,004**	1,555	296	417
	171,596	182,137	156,696	151,747
Total des dépenses de fonctionnement	**355,393**	360,880	335,946	315,014
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**6,448**	29,482	15,293	10,365
	361,841	390,362	351,239	325,379
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**290,485**	315,721	276,530	252,890
Dépenses totales nettes	**71,356**	74,641	74,709	72,489

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 183.8 millions $ représentent 51% des dépenses de fonctionnement du Programme de la gestion générale et des services. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 16 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Gestion générale et administration	2,793	2,791	2,766	2,923
Systèmes et procédures	364	369	438	436
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	9	11	10
	3,166	3,169	3,215	3,369
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Gestion générale et administration	20	63	59	55
	20	63	59	55

* Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Tableau 17 : Détail des besoins en personnel

	Budget des dépenses 1991-1992	Années-personnes* autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
		Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989		
Gestion	76	76	65	68	61,500-138,300	86,606
Autres	-	-	-	26		
Scientifique et professionnelle						
Vérification	1	1	1	1	32,553-73,398	
Économique, sociologie et statistique	70	70	64	70	20,000-79,367	62,745
Éducation	3	1	4	1	17,989-69,331	58,863
Bibliothéconomie	8	8	7	8	25,371-60,147	42,037
Psychologie	1	1	1	2	30,390-70,774	
Administration et service extérieur						
Services administratifs	370	359	420	405	17,470-72,817	44,695
Gestion des systèmes d'ordinateurs	206	196	229	218	22,310-73,032	47,701
Gestion des finances	221	221	232	227	15,516-69,789	51,997
Services d'information	82	82	97	94	17,329-65,839	49,510
Organisation et méthodes	82	82	86	92	17,121-67,800	47,342
Gestion du personnel	177	188	177	192	16,390-67,273	48,353
Administration des programmes	208	178	205	191	17,470-72,817	43,624
Achat et approvisionnement	24	24	27	27	16,292-68,218	40,960
Technique						
Dessin et illustrations	4	4	6	6	19,852-51,443	34,026
Techniciens divers	10	10	15	14	16,124-71,058	41,419
Soutien des sciences sociales	20	20	20	22	16,124-73,716	40,959
Soutien administratif						
Communications	10	10	9	10	19,607-40,612	30,607
Traitement mécanique des données	47	57	36	62	17,165-47,383	32,639
Commis aux écritures et aux règlements	1,285	1,320	1,239	1,334	16,504-40,509	27,026
Mécanographie	3	3	2	1	16,163-32,250	23,829
Secrétariat, sténographie et dactylographie	239	239	251	275	16,356-40,768	27,704
Exploitation						
Manoeuvres et hommes de métiers	4	4	4	4	19,889-49,692	29,059
Services divers	15	15	18	19	16,989-51,984	30,797
	3,166	3,169	3,215	3,369		

	Budget des dépenses 1991-1992	Autres Années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provisions pour le traitement annuel moyen 1991-1992
		Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989		
Haute direction	20	25	23	-	44,300-165,500	67,597
Étudiants	-	38	36	55	16,163-47,383	
	20	63	59	55		

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1991-1992 du Programme de la gestion générale et des services ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 18 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 18 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Budget des dépenses 1990-1991
Dépenses de fonctionnement	**355,393**	353,582
Dépenses en capital	**6,448**	30,382
	361,841	383,964
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**290,485**	311,607
Dépenses nettes - Budget des dépenses	**71,356**	72,357
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	**5,053**	4,664
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**370**	-
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**1,659**	1,627
Autres services	**122**	111
Coût total du Programme	**78,560**	78,759
Moins: Recettes	**50**	-
Coût net estimatif du Programme	**78,510**	78,759

4. Recettes

Tableau 19 : Recettes par catégorie

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Trésor				
Progiciel pour la généralisation de données de validité	**50**	-	-	-
Total des recettes	**50**	-	-	-

Index par sujet

A Administration des services, 4-7, 4-8, 4-16, 4-19, 4-20
Affaires publiques, 4-7, 4-15, 4-17, 4-18
Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministérielles, 4-14

B Bureau de vérification interne, 4-8, 4-16, 4-20, 4-21, 4-22

E Examen primaire global (EPG), 4-25
Evaluations, 4-19

F Fonction publique 2000, 4-13, 4-19

I Infocentres téléphoniques, 4-8, 4-20
Innovations, 4-18

O Organisation, 4-12

P Perspectives du marché du travail et analyse structurelle (PMTAS), 4-18
Politique stratégique et planification, 4-7, 4-15, 4-18, 4-19
Processus de planification et d'imputabilité, 4-19
Primes aux mérites, 4-8, 4-20

R Recrutement, mise en valeur et formation des cadres, 4-20
Réduction du volume de papier, 4-7, 4-19
Réforme administrative de l'assurance-chômage, 4-25
Réseau de communication par paquets (RESEIC), 4-25

S Semaines de l'immigration, 4-18
Services du personnel, 4-8, 4-16, 4-20
Services financiers, 4-7, 4-15, 4-19, 4-22
Sondage des employés, 4-20
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre(SMMO), 4-7, 4-13, 4-17, 4-19, 4-25, 4-26
Structure des activités, 4-11
Système automatisé d'accès en direct au budget, 4-19
Systèmes et procédures, 4-8, 4-23 à 4-26
Système de soutien de l'agent, 4-25
Système national des services d'emploi (SNSE), 4-25

V Visas lisibles à la machine, 4-25

Compte d'assurance-chômage 1991

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-5
B. Sommaire financier 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-7
D. Financement 5-7

Section II
Versement des prestations

A. Introduction 5-8
B. Description des prestations 5-8
C. Besoins financiers 5-11
D. Variables influant sur les prestations 5-12

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-14
B. Méthode de calcul 5-14
C. Besoins financiers 5-16

Section IV
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-17
B. Sommaire financier 5-17
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-17

Section V
Résumé et solde du Compte 5-19

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1989, environ 13.2 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3 millions ont reçu des prestations. En 1991, les frais prévus de 17,799 millions $ excéderont de 4,325 millions $ les cotisations prévues de 13,474 millions $. Le Compte, qui au début de 1991 comporte un excédent cumulatif de 2,520 millions $, accusera donc un déficit de 1,805 millions $ à la fin de 1991.

2. Prestations

Il existe plusieurs types de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé, de création d'emplois et de formation ainsi que d'autres types d'aide productive. Le taux des prestations équivaut habituellement à 60% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la Section II, aux pages 5-8 à 5-11.

3. Frais d'administration

Selon la *Loi sur l'assurance-chômage*, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, d'administrer le Régime. Toutefois, Revenu Canada, Impôt, assume seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage en plus de prendre les décisions sur l'assurabilité des emplois en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Recettes tirées des cotisations

La plupart des travailleurs doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Les cotisations dépendent de la rémunération assurable du travailleur, laquelle correspond au salaire de celui-ci jusqu'à concurrence d'un maximum prévu. Le taux de la cotisation, qui est un pourcentage de la rémunération assurable du travailleur, est établi chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1.4 fois celle de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. Sommaire financier

Le tableau suivant résume la situation du Compte d'assurance-chômage par année civile comme l'exige la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Tableau 1 : Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage [1]

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1991	1990	1989	1988	1987
Paiements des prestations	16,824	13,189	11,528	10,852	10,441
Moins:					
Trop-payés et mandats annulés	159	125	120	103	96
Remboursements de prestations	60	46	35	34	19
Montant net des prestations	16,604	13,018	11,373	10,716	10,326
Administration	1,237	1,126	1,054	968	962
Créances irrécouvrables	20	16	24	17	10
Montant net des intérêts	(31)	(229)	(60)	104	275
Pénalités	(31)	(25)	(30)	(20)	(18)
Coût total	17,799	13,906	12,360	11,785	11,555
Moins:					
Contributions de l'État 2	-	2,378	2,748	2,633	2,767
Recettes tirées des cotisations	13,474	12,935	10,369	11,876	10,212
Recettes totales	13,474	15,313	13,117	14,509	12,979
Surplus/(déficit)					
annuel	(4,325)	1,407	758	2,724	1,424
cumulatif	(1,805)	2,520	1,113	356	(2,368)

1. Les chiffres du présent tableau ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.
2. Le projet de loi C-21 met fin aux contributions du gouvernement au Compte d'assurance-chômage.

Tableau 2 : Comparaison des recettes et des dépenses

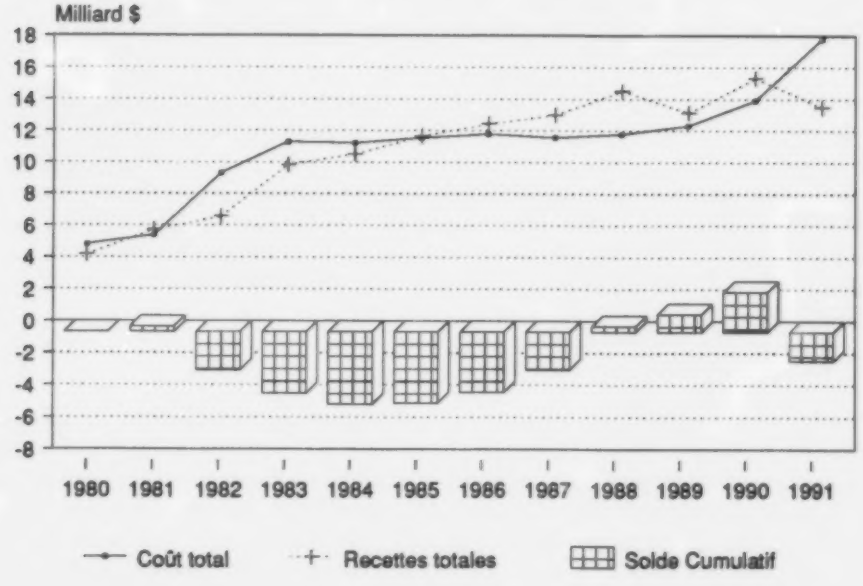

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1991 :

- les prestations versées devraient augmenter de 28% par rapport à 1990 par suite d'une augmentation du nombre de prestataires ainsi que des taux des prestations et par suite de l'application de nouvelles mesures d'aide à des fins productives;
- les frais d'administration devraient s'accroître d'environ 111 millions $ en raison principalement de l'augmentation des salaires et des frais supplémentaires engagés pour l'application de la nouvelle législation;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 4.2% en raison de l'augmentation de la rémunération assurable;
- le Compte accusera un déficit pour l'année de 4,325 millions $, lequel déficit transformera le solde cumulatif en déficit de 1,805 millions $ à la fin de 1991 (voir le tableau 3).

D. Financement

Le projet de loi C-21 a modifié les modalités de financement du Régime d'assurance-chômage; celui-ci est maintenant entièrement financé au moyen des cotisations des employeurs et des employés. En outre, le taux de la cotisation des employés pour 1990, 1991 et 1992 est établi, en vertu du projet de loi C-21, à 2.25% de la rémunération assurable des employés. Le taux de la cotisation des employeurs, équivalant à 1.4 fois celui des employés, sera de 3.15% de la rémunération assurable des employés.

Lorsque la législation ne prévoit pas de taux des cotisations, la Commission doit, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, passer en revue la situation financière du Compte d'assurance-chômage avec la collaboration du ministre des Finances et fixer, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, le taux des cotisations pour chaque année. Celui-ci doit être fondé sur le ratio, calculé comme la moyenne mobile sur une période de trois ans, entre les frais des employeurs et des employés et le montant total de la rémunération assurable. Ce ratio est ensuite redressé pour combler le déficit ou éliminer l'excédent qui existerait sans cela.

Le tableau 3 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 3 : Surplus/(Déficit) et taux de la cotisation

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1991	1990	1989	1988	1987
Surplus/(déficit)					
annuel	(4,325)	1,407	758	2,724	1,424
cumulatif	(1,805)	2,520	1,113	356	(2,368)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	2.25	2.25	1.95	2.35	2.35

Section II
Versement des prestations

A. Introduction

Des prestations sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la *Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage*. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé varie selon le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage de la région où habite le demandeur.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60% de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. Dans le cas des demandeurs qui ont quitté leur emploi sans motif valable, qui ont été renvoyés pour inconduite ou qui refusent un emploi convenable, les prestations sont calculées à 50% de la rémunération assurable moyenne que ces demandeurs ont touchée par semaine. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, pour ce qui est des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité, parentales et d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Toutes les sommes reçues à la cessation d'un emploi prennent valeur de rémunération pour la détermination de l'admissibilité aux prestations. Les travailleurs recevant un revenu de pension qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage toucheront des prestations qui ne seront pas déduites par les revenus de pension antérieurs.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage ainsi que les normes d'admissibilité et la durée sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité : Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir occupé un emploi assurable pendant 10 à 20 semaines durant la période de référence. Cette «norme variable d'admissibilité» est fonction du taux de chômage en vigueur dans le région où habite le demandeur.

Les dispositions relatives aux réitérants contenues dans la Loi ont été abrogées par le projet de loi C-21 qui est entré en vigueur le 18 novembre 1990. Les autres catégories de prestataires comprennent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans ces catégories les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines précédant la période de référence. Ces prestataires

doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence pour être admissibles à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin, mais doivent encore chercher activement un emploi.

Durée : Le demandeur peut recevoir des prestations pendant une période allant de 17 à 50 semaines, selon le nombre de semaines d'emploi assurable accumulé, le taux de chômage régional qui prévalait au moment où il a présenté sa demande de prestations et la région où il habite.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires : les demandeurs doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité, parentales et d'adoption : Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie et 15 prestations hebdomadaires de maternité et à 10 prestations parentales ou d'adoption. Les 10 prestations parentales sont payables à la mère et/ou au père d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté. Lorsque l'enfant nécessite des soins spéciaux, les parents peuvent demander cinq (5) prestations hebdomadaires de plus. Les personnes qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent demander des prestations de maladie pendant quelques semaines si elles ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Toutefois, la période maximale au cours de laquelle un demandeur peut recevoir des prestations spéciales combinées les unes aux autres ne peut dépasser 30 semaines. Ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Les pêcheurs indépendants peuvent demander des prestations d'assurance-chômage en conformité avec le règlement spécial établi à leur intention. Les conditions de ce règlement sont décrites brièvement ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année : Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines à titre de pêcheurs, et au moins 6 semaines de pêche assurable dans trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers : Les demandeurs doivent satisfaire à la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines d'emploi assurable, dont au moins six semaines de travail assurable dans la pêche, pour avoir droit à ces prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le taux des prestations est calculé à raison de 60% de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de rémunération assurable. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant

aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. A titre d'exemple, ceux qui totaliseront 18 semaines d'emploi assurable, recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional. Pour chaque tranche de 0.5% d'augmentation du taux de chômage régional, les prestataires peuvent recevoir deux prestations hebdomadaires de plus jusqu'à concurrence de 32 prestations. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Utilisation de fonds de l'Assurance-chômage et aide à des fins productives

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, qui suivent un programme de formation ou qui participent à d'autres programmes d'aide à des fins productives. Les prestations ainsi versées sont soumises à des plafonds approuvés par le gouverneur en conseil. En janvier 1992, le paragraphe 26.2 de la *Loi sur l'assurance chômage* entrera en vigueur, ce qui implique que les versements relatifs à l'utilisation des fonds de l'A.-c. et à l'aide à des fins productives ne pourront dépasser 15% des dépenses totales prévues dans le cadre du Régime d'assurance-chômage pour l'année; ils doivent être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil et présentés au Parlement.

Travail partagé : Les accords de travail partagé signés par la Commission ou le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter des licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20% prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourrait employer tout son effectif quatre jours par semaine. En faisant ainsi passer de 40 à 32 le nombre d'heures de travail par semaine, l'entreprise pourrait réduire sa production de 20% sans licencier de travailleurs. Ceux-ci toucheraient leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevraient des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel est fondé sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation : Les demandeurs qui participent à des projets de création d'emplois ou qui suivent un programme de formation approuvé et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour couvrir la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des bénéficiaires participant à un projet de création d'emplois et de 156 semaines dans celui des bénéficiaires suivant un programme de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent tirer jusqu'à 408 $ par semaine en 1991 sans égard au montant de la rémunération assurable. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la *Loi nationale sur la formation* si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations. En outre, pendant qu'ils suivent des cours, les prestataires sont admissibles à des allocations supplémentaires couvrant les frais inhérents à la garde d'enfants dépendants, au déplacement pour se rendre aux centres de formation ou encore à l'hébergement à l'extérieur du foyer. Des allocations

pour invalidité sont versées aux prestataires afin d'aider ceux-ci à supporter les frais d'arrangements spéciaux qu'ils doivent engager pour participer efficacement aux programmes de formation.

Frais des cours et des programmes de formation : La *Loi sur l'assurance-chômage* a été modifiée par le projet de loi C-21; elle autorise maintenant le paiement, à même le Compte d'assurance-chômage, des frais de cours et de programmes de formation destinés à aider les prestataires à réintégrer le marché du travail.

Réinstallation, entrepreneuriat et mesures d'incitation au réemploi : Le projet de loi C-21 a modifié la *Loi sur l'assurance-chômage* et des programmes sont en cours de conception qui donneront suite aux nouvelles dispositions en vigueur. Ainsi, des prestations seront versées au titre de l'utilisation des fonds de l'Assurance-chômage à des fins productives, il pourra s'agir notamment de prestations de réinstallation qui aideront les bénéficiaires à déménager là où ils auront plus de possibilités d'emploi ou encore là où ils auront déjà trouvé du travail. Au nombre des prestations d'aide à des fins productives figurent les prestations d'entrepreneuriat destinées à aider les bénéficiaires à lancer une entreprise ou à créer eux-mêmes leur propre emploi ainsi que les prestations d'incitation au réemploi, comprenant des primes et des suppléments de rémunération temporaires, qui inciteront les bénéficiaires à accepter un emploi rapidement.

C. Besoins financiers

Le tableau 4 qui suit indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 4 : Besoins financiers prévus par genre de prestations 1

(en millions de dollars)	**Prévisions 1991**	1990	1989	1988	1987
Prestations ordinaires	**13,654**	11,292	9,847	9,309	9,075
Prestations de maladie	**471**	390	356	325	279
Prestations de maternité et de paternité	**793**	714	631	567	506
Prestations de retraite	**350**	20	26	19	23
Prestations d'adoption	**8**	7	6	5	5
Prestations versées aux pêcheurs	**287**	264	270	270	223
Prestations de travail partagé 2	**90**	62	21	17	17
Prestations de création d'emplois 3	**120**	110	102	102	88
Prestations de formation 4	**620**	331	269	238	224
Aide à des fins productives 5	**430**				
Prestations totales	**16,824**	13,189	11,528	10,852	10,441

1. Les chiffres du présent tableau ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.
2. L'article 24 de la *Loi sur l'assurance-chômage* autorise le versement de prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.
3. L'article 25 porte sur les activités de création d'emplois entreprises en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail et à empêcher la suppression d'emplois.
4. L'article 26 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à plein temps aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de mise en valeur des ressources humaines.
5. L'article 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* a trait à l'aide fournie aux bénéficiaires admissibles à des prestations. Il vise les frais ces cours et des programmes suivis en vertu de l'article 26, les allocations supplémentaires, l'aide à la réinstallation à l'entrepreneuriat ainsi que des mesures d'incitation au réemploi.

D. Variables influant sur les prestations

L'augmentation des prestations, figurant au tableau 4, découle des facteurs suivants :

1. Facteurs externes

Le taux de chômage qui prévaut au Canada constitue l'un des principaux facteurs qui influent sur les prestations ordinaires. Ce taux a atteint 9.3% en décembre 1990 et il devrait demeurer élevé au cours de 1991. Le nombre de bénéficiaires touchant des prestations ordinaires devrait s'élever en conséquence. Toutefois, cette augmentation sera contrebalancée par la norme variable d'admissibilité de 10 à 20 semaines et par le barème révisé des prestations. On s'attend donc à une augmentation de 13.3% du nombre de bénéficiaires qui recevront des prestations ordinaires.

2. Taux de prestations

La rémunération assurable des demandeurs, qui est directement liée à la rémunération que ceux-ci ont tirée de leur emploi, influe également sur les prestations d'assurance-chômage. Ainsi, une augmentation de la rémunération et du taux maximum des prestations hebdomadaires donnera lieu à une augmentation des prestations versées. Les prestations et les taux hebdomadaires moyens et maximums figurent au tableau 5.

Tableau 5 : Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage

(en dollars)	**Prévisions 1991**	1990	1989	1988	1987
Prestations maximales	**408**	384	363	339	318
Prestations moyennes	**245**	230	213	203	190

3. Prestations spéciales

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité et d'adoption, provient à la fois de l'augmentation du nombre de demandes acceptées suite à l'accroissement du nombre d'assurés ainsi que de l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes. Il convient de mentionner qu'aucune limite d'âge ne s'applique maintenant pour les prestations. En effet, la disposition plafonnant à 65 ans l'âge des personnes admissibles aux prestations a été abrogée. L'augmentation considérable des prestations parentales est attribuable au fait que les bénéficiaires peuvent maintenant tirer des prestations pour soins d'enfants pendant 10 semaines après avoir épuisé leurs prestations de maternité.

4. Prestations versées aux pêcheurs

Les prestations versées aux pêcheurs devraient continuer d'augmenter normalement au cours des prochaines années.

5. Utilisation des fonds et aide à des fins productives

Les plafonds de dépenses annuels pour le travail partagé, les projets de création d'emplois et la formation sont fixés à 90 millions $, 120 millions $ et 620 millions $ respectivement. Ces plafonds sont approuvés par le gouverneur en conseil et ils sont utilisés pour les prévisions de 1991. En ce qui concerne l'utilisation des fonds à des fins productives, les frais concernant les cours et les programmes de formation, l'aide à la réinstallation et à l'entrepreneuriat ainsi que les mesures d'incitation au réemploi devraient s'élever à 430 millions $ pour la première année. Les frais totaux liés à l'utilisation des fonds et à l'aide à des fins productives devraient s'élever à 1,260 millions $ ou à 8% des dépenses totales. Cette prévision demeure en deçà de la limite de 15% autorisée au paragraphe 26.2 de la *Loi sur l'assurance-chômage* qui entrera en vigueur le 1er janvier 1992.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 49 et 117 de la *Loi sur l'assurance-chômage* énoncent que les frais d'administration de la Loi doivent être supportés par le Compte d'assurance-chômage et financés par les cotisations des employeurs et des employés. Étant donné que la Commission et le ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada administrent des programmes distincts, les frais d'administration de la *Loi sur l'assurance-chômage* doivent être identifiés séparément.

B. Méthode de calcul

Pour calculer des frais d'administration de l'Assurance-chômage, on commence par relever les frais des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la *Loi sur l'assurance-chômage*. Les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programmes des rentes sur l'État, de la *Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi* ne sont pas imputables mais ils font partie des frais généraux. Les frais imputés au Compte d'assurance-chômage liés à l'activité Gestion des CEC et services conjoints et Programme de la gestion générale et des services, sont calculés proportionnellement (voir tableau 6).

Pour l'année financière 1991-1992, les frais d'administration de l'Assurance-chômage, comparativement aux frais d'administration totaux du Ministère et de la Commission, se présentent comme il suit :

Tableau 6 : Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1991-1992

(en millions de dollars)	Commission et Ministère	Imputable à l'a.-c.	% pour l'a.-c.
Programme de la gestion générale et des services			
Gestion générale et administration	370.8	256.4	69.1
Systèmes et procédures	43.1*	33.6	78.0
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	0.7	0.5	71.4
Total partiel	414.6	290.5	70.1
Programme d'emploi et d'assurance			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Projets de travail partagé	1.8	1.8	100.0
Autres	161.4	10.0	6.2
Service national de placement			
Équité en matière d'emploi	3.7	-	-
Conseils consultatifs locaux	2.3	-	-
Programme canadien de réorientation des agriculteurs	0.3	-	-
Services d'adaptation des immigrants et des réfugiés	6.1	-	-
Autres	260.9	260.9	100.0
Assurance-chômage			
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	0.9	-	-
Système informatique non lié à l'Assurance-chômage	1.4	-	-
Administration des rentes sur l'État	3.2	-	-
Autres	452.8	452.8	100.0
Gestion des CEC et services conjoints	135.4	108.7	80.3
Total partiel	1,030.2	834.2	81.0
Programme d'immigration	200.3	-	-
Total	1,645.1	1,124.7	68.4

* Ce montant comprend 52.7 millions $ pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres ministères fédéraux.

Puisque le coût réel pour la Commission et le Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 113(2)b) de la *Loi sur l'assurance-chômage* précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 7 donne les montants imputés au Compte d'assurance-chômage pour l'administration de la *Loi sur l'assurance-chômage* au cours des cinq dernières années.

Tableau 7 : Frais d'administration de l'Assurance-chômage *

(en millions de dollars)	**Prévisions 1991**	1990	1989	1988	1987
Montant brut	**1,245**	1,134	1,061	975	968
Recouvrements	**(8)**	(8)	(7)	(7)	(6)
Montant net	**1,237**	1,126	1,054	968	962

* Les chiffres du présent tableau ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.

À la lumière des besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1991-1992 et des prévisions établies pour 1990-1991, on s'attend à ce que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmentent d'environ 111 millions $. Les plans de dépenses du Programme de la gestion générale et des services et ceux du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources.

Section IV
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les travailleurs doivent payer des cotisations d'assurance-chômage calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1.4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les cotisations des employeurs et des employés sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. Sommaire financier

En 1991, les cotisations d'assurance-chômage pourraient s'élever à 13,474 millions $, ce qui représente une augmentation de 539 millions $ par rapport aux 12,935 millions $ perçus en 1990.

Tableau 8 : Recettes tirées des cotisations

(en millions de dollars)	**Prévisions 1991**	1990	1989	1988	1987
Recettes tirées des cotisations	**13,474**	12,935	10,369	11,876	10,212

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation en 1991 des recettes tirées des cotisations sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Environ 12,891,000 personnes ont cotisé au Régime d'assurance-chômage en 1988. Le nombre de cotisants fluctue normalement selon la situation de l'emploi. Il devrait passer à 13,613,000 en 1991.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 5.5% en 1991 pour deux raisons. Premièrement, en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1991, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable augmentera de 6.3%, passant de 640 $ à 680 $. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum.

Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire prévues de 4.7% contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de la cotisation

En 1991, le taux de la cotisation des employés demeurera à 2.25% de la rémunération hebdomadaire assurable. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1.4 fois celui de l'employé, sera de 3.15 % de la rémunération assurable hebdomadaire des employés.

4. Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de la cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions des cotisations devrait augmenter, passant de 481 millions $ qu'il était en 1990 à 499 millions $ en 1991.

Tableau 9 : Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable	Maximum de la cotisation hebdomadaire	
	employé	employeur		employé	employeur
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52
1990	2.25%	3.15%	$640	$14.40	$20.16
1991	2.25%	3.15%	$680	$15.30	$21.42

Section V
Résumé et solde du Compte

En résumé, le montant net des prestations versées en 1991 pourrait atteindre 16,604 millions $. L'ensemble des coûts, y compris les coûts d'administration, atteindront vraisemblablement 17,799 million $.

Les recettes tirées des cotisations étant évaluées à 13,474 millions $, le Compte d'assurance-chômage accusera un déficit de 4,325 millions pour 1991. Le solde excédentaire de 2,520 millions $ que le Compte comporte au début de l'année se transformera en un déficit de 1,805 millions $ à la fin de 1991.